



HAL
open science

PCR Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers), année probatoire

Alain Champagne, François Baleux, Carine Calastrenc, Anaïs Comet, Nicolas Guinaudeau, Alain Klein, Camille Lacroix, Antoine Laurent, Yoan Mattalia

► **To cite this version:**

Alain Champagne, François Baleux, Carine Calastrenc, Anaïs Comet, Nicolas Guinaudeau, et al.. PCR Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers), année probatoire. [Rapport de recherche] ITEM / SRA Occitanie. 2018, 163 p. hal-02139911

HAL Id: hal-02139911

<https://hal.science/hal-02139911>

Submitted on 24 Jun 2019

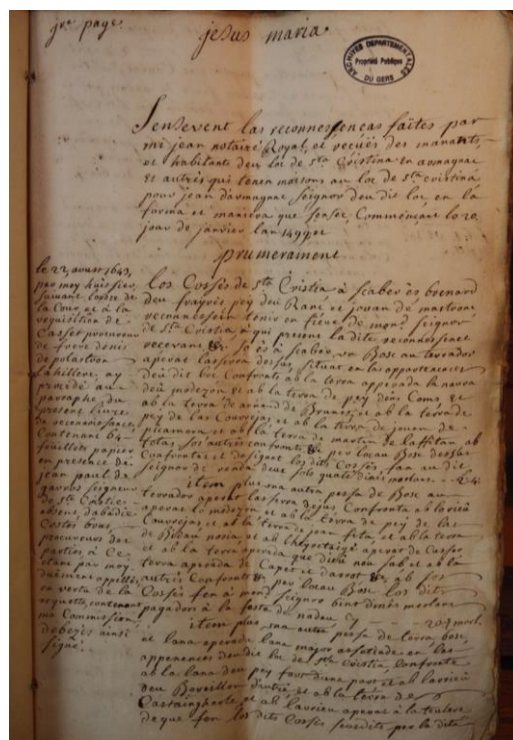
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projet collectif de recherche Sainte-Christie-d'Armagnac

(GERS)

N° de site : 32 369 0002



Avec la collaboration de François Baleux, Carine Calastrenc, Anaïs Comet,
Sylvain Durand, Nicolas Guinaudeau, Alain Klein, Camille Lacroix, Antoine Laurent,
Yoan Mattalia
Sous la direction d'Alain Champagne

2018

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Laboratoire ITEM, EA 3002

Législation concernant l'utilisation des données de fouilles :

“ L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schéma, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal¹.

¹*Loi n°78-753 du 17 juillet 1978, article 10 “ les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraires et artistiques. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les données communiquées ”.*

Remerciements

Les coordinateurs et les membres du P.C.R. tiennent à remercier les structures qui les ont soutenus dans leurs démarches et ont facilité l'organisation des différentes rencontres :

- La mairie de Sainte-Christie-d'Armagnac et en particulier le dynamisme de son maire Thierry Saint-Martin et de son équipe Olivia Lamoulie, Méryl Ferrer
- La Direction régionale des affaires culturelles Occitanie, et en particulier Didier Delhoume, conservateur régional de l'archéologie et Valérie Salle en charge du département du Gers, pour son soutien financier
- L'association des amis du Castet et son président, Lionel Arragnouet
- La communauté de communes du Bas Armagnac, sa présidente Elisabeth Dupuy-Mitterrand et M. Bombelli pour son soutien financier
- Le laboratoire ITEM EA 3002 de l'université de Pau et des Pays de l'Adour et son directeur Laurent Jalabert pour son soutien financier

L'opération a bénéficié de l'investissement, de la bonne humeur et de l'engagement de toute l'équipe.

Table des matières

1. Présentation du PCR	7
1.1. Organisation du PCR.....	7
1.2. Calendrier des activités.....	8
2. Mise en contexte	10
2.1. L'environnement géographique	10
2.2. La carte archéologique du territoire communal.....	12
3. Etat des sources	15
3.1. Bibliographie	15
3.2. Etat de la recherche sur les archives	16
3.2.1. Les sources imprimées et éditées.....	16
3.2.2. Les archives manuscrites	18
3.3.1. Le village de Sainte-Christie-d'Armagnac d'après le livre de reconnaissances de 1500	24
3.3.2. Etat des connaissances sur les différents seigneurs de Sainte-Christie	65
3.3.3. État des connaissances sur le castet et le village à partir de la fin du XVIII ^e s.	66
4. Les éléments patrimoniaux du Castet.....	72
4.1. Présentation rapide du patrimoine étudié.....	72
4.1.1. La motte.....	72
4.1.2. L'église Saint-Pierre	74
4.1.3. Le côté ouest du Castet.....	76
4.1.4. Le côté nord du Castet.....	77
4.2. L'ensemble logis à pan de bois et rempart de terre crue	78
4.2.1. Patrimoines architectural et archéologique en terre crue en Midi-Pyrénées : une recherche et une promotion récentes et encore en évolution.....	78
4.2.2. la construction en terre crue dans tous ses états en Midi-Pyrénées : torchis, bauge, pisé, adobe.....	81
4.2.3. Présentation du logis seigneurial en pan de bois.....	90
4.2.4. La modélisation du logis à pan de bois.....	104
5. Le sondage de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac.....	117
5.1. La motte, définition archéologique.....	117
5.2. Morphologie générale du site	120
5.3. Résultats de la prospection géophysique réalisée en 2017 : mise en évidence d'une ligne défensive fossoyée.....	125
5.4 La campagne de sondage 2018	127
6. Synthèse et projets pour 2019.....	131

Bibliographie :	136
Annexes	143
AD Gers, E suppl. 1030 – État des droits seigneuriaux et des réparations faites, 1739.....	143
AD Gers, E suppl. 1030 – Verbal de l'état de la terre de Sainte-Christie, 1739.....	155

Arrêté d'autorisation



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Arrêté n° 76-2018-0256 du **27 AVR. 2018**
portant autorisation de projet collectif de recherches.

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté n° R76-2016-01-04-013 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté modificatif de M. Laurent ROTURIER portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles en date du 26 septembre 2017 ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR762018000070, de demande d'opération archéologique arrivé le 26 décembre 2017 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Ouest en date du 19 mars 2018 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Alain CHAMPAGNE est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de projet collectif de recherches à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2018, sise en :

RÉGION : OCCITANIE

- DEPARTEMENT : GERS (LE)
- COMMUNE : SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC

Intitulé de l'opération : Le Castet PCR.

Programme de recherche : Axe 11. Les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne.

Code de l'opération : **1410848**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique

est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - prescriptions particulières

Il est demandé au responsable de satisfaire aux préconisations portées à l'avis de la CTRA.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Alain CHAMPAGNE.

Fait à Toulouse, le

27 AVR. 2018

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie, site de Toulouse



Michel BARRERE

Ampliation

Intéressé : Alain Champagne Laboratoire ITEM université de Pau - Avenue du Doyen Popiawski BP 576 - 64012 PAU

Propriétaire(s) du (des) terrain(s) : mairie de Sainte-Christie-d'Armagnac

Préfet de région : Occitanie

Préfet (s) du (des) département(s) concerné(s) : Gers

Mairie(s) :

UDAP du département du Gers

Archives SRA

1. Présentation du PCR

(A. Champagne)

1.1. Organisation du PCR

Le PCR Sainte-Christie-d'Armagnac achève en 2018 son année probatoire. Si les opérations archéologiques ont débuté cette année, l'équipe est toujours en cours de structuration. Il s'articule autour de différentes équipes qui regroupent les chercheurs selon leurs domaines de compétence et les thématiques de recherche qu'ils développent. La liste qui suit est donc encore en train de s'étoffer et le nombre des participants augmente.

L'équipe se compose aujourd'hui d'un porteur de projet, d'un archéologue professionnel ayant fait sa thèse sur les mottes dans le sud-ouest, d'un architecte spécialiste de la terre crue, d'une archéologue spécialiste de la terre crue, de deux historiennes, d'un archéologue spécialiste d'architecture religieuse, d'un topographe.

Équipe archéologie

- Sylvain Durand (topographe SARL Acter)
- Nicolas Guinaudeau (archéologue professionnel SARL Acter)
- Yoan Mattalia (docteur, UMR 5608 TRACES Toulouse)
- Méryl Ferrer (marie de Sainte-Christie d'Armagnac)

Équipe architecture

- Cécilia Cammas (INRAP, ASM UMR 5140)
- Alain Klein (architecte DLPG mandataire)

Équipe histoire

- Alain Champagne (Maître de conférences, ITEM EA 3002, université de Pau et des pays de l'Adour)
- Anaïs Comet (docteure, FRAMESPA UMR 5136 Toulouse)
- Camille Lacroix (docteure FRAMESPA UMR 5136 Toulouse)

Cette année l'équipe s'est donc enrichie de trois nouveaux membres Cécilia Cammas, Méryl Ferrer et Yoan Mattalia. Des contacts ont aussi été pris avec Jean-Luc Boudartchouk (INRAP) au sujet de sarcophages probablement du haut Moyen Âge. Ce dernier était vivement intéressé, mais cette participation n'a pas encore pu être finalisée.

Le PCR s'organise autour de trois thèmes de recherche principaux.

- Construction en terre crue et archéologie du bâti
- Morphologie et origines du site
- Histoire du site

1.2. Calendrier des activités

L'intervention de terrain (sondage archéologique) s'est déroulée du 11 au 15 juin 2018.

Deux visites ont été organisées durant l'opération afin de présenter les premiers résultats du sondage. Une première visite a été ouverte aux habitants des communes alentours et aux élus locaux (Vincent Gouanelle, conseiller départemental ; Jacques Fittan, vice-président de la Communauté de Communes du Bas Armagnac ; Josiane Ortega, vice-présidente de la CCBA) le mercredi 15 juin. Une visite scolaire a ensuite été organisée le jeudi 16 juin pour les élèves de l'école primaire d'Arblade-le-Haut.



[](#)

Trois journées de dépouillement aux archives départementales du Gers et à la mairie de Sainte-Christie ont eu lieu durant l'intervention de terrain en juin, principalement pour réaliser des clichés. Un temps assez long a ensuite été dédié aux lectures et transcriptions.

La modélisation du logis seigneurial du castet a eu lieu le 22 novembre 2018. Cette date tardive est en partie liée aux blocages de l'université de Toulouse Jean Jaurès au début de 2018. Ce long blocage a totalement désorganisé le travail des laboratoires. Les équipes ont eu un retard considérable à rattraper et toutes les interventions ont été décalées.

Le 29 juin 2018, une réunion importante du comité de pilotage pour le projet de valorisation a été organisé à Sainte-Christie-d'Armagnac en vue de faire le point sur les différents chantiers en cours : étaient présents, la sous-préfète de Condom, la présidente de la communauté de communes du Bas-Armagnac, la députée et présidente du comité départemental du tourisme, le conservateur régional de l'archéologie, le maire de Sainte-Christie, l'architecte des bâtiments de France, les représentants du pays d'Armagnac, le

délégué territorial de la fondation du patrimoine, la responsable du patrimoine au conseil départemental du Gers. Cette réunion a permis de poser un calendrier des interventions liées aux restaurations et de poser la nécessité de rechercher un cabinet d'étude pour la valorisation du site. Suite cette réunion, la procédure d'appel d'offre a été lancée et le cabinet Landarc a été retenu pour ce projet en novembre 2018.

Les membres du PCR se sont réunis en réunion à la maison de la recherche de l'Université de Toulouse Jean Jaures le lundi 27 août 2018. Cette réunion a permis de faire le point sur l'état d'avancement des différents chantiers (synthèse sur le chantier, point sur les découvertes en archives) et sur le projet 2019 du PCR. Nicolas Guinaudeau, Anaïs Comet, Alain Klein et Alain Champagne étaient présents.

Ces différents événements ont été couverts par la presse locale. Un article de M. Houdaille a été publié dans le journal Sud-Ouest (<https://www.sudouest.fr/2018/06/18/la-motte-livre-un-nouveau-secret-5154861-2604.php>) et un deuxième dans la Dépêche du midi (<https://www.ladepeche.fr/article/2018/06/18/2819914-un-fosse-autour-de-la-motte-feodale-a-ete-detecte.html>) et un troisième dans le journal du Gers (<https://lejournaldugers.fr/article/28015-la-motte-de-sainte-christie-darmagnac-livre-un-secret>).

2. Mise en contexte

2.1. L'environnement géographique

(A. Champagne, N. Guinaudeau)

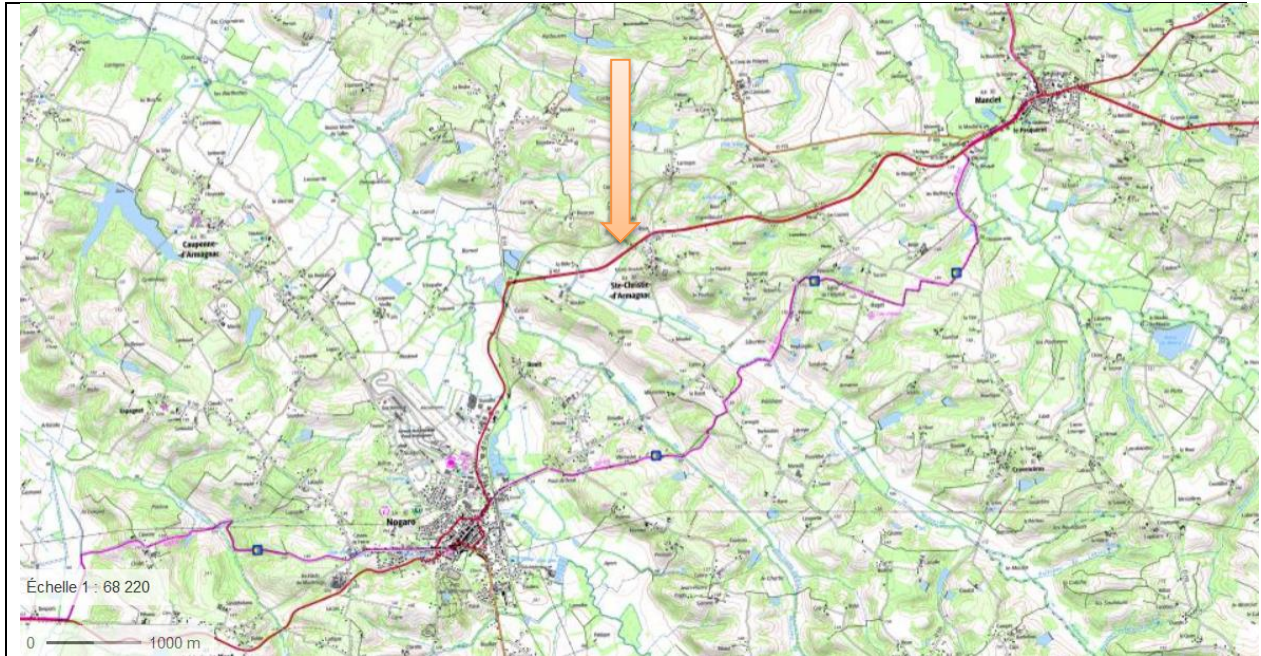


Fig. 1. – Extrait de la carte IGN au 1/25 000^e



Fig. 2. - Photographie aérienne du village de Sainte-Christie-d'Armagnac en juin 2018, prise depuis le sud (cliché par drone : S. Durand).

Le territoire communal de Sainte-Christie-d'Armagnac, qui couvre une superficie de 2250 hectares, est localisé dans la partie occidentale du département du Gers. Situé dans la région Occitanie, il se trouve à proximité de la limite avec le département des Landes et de la région Nouvelle-Aquitaine. Sainte-Christie-d'Armagnac est actuellement compris dans l'arrondissement de Condom et dans le canton du Grand-Bas-Armagnac. Son territoire intègre la communauté de commune du Bas-Armagnac.

Le village de Sainte-Christie-d'Armagnac est localisé à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Mont-de-Marsan et à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest d'Auch. Il est desservi par la route départementale 931 qui relie Condom au nord-est à Aire-sur-Adour au sud-ouest. Auch est accessible depuis Manciet par la route nationale 124, alors que la route départementale 30 mène à Mont-de-Marsan (**fig. 1**). La route nationale 124, qui constitue un axe majeur de circulation, succéda au XIX^e siècle à l'ancienne route aménagée à la fin du XVIII^e siècle par Antoine Mégret d'Etigny, intendant d'Auch de 1751 à 1767. Cette ancienne voirie reprenait le tracé d'un tronçon d'une ancienne route de pèlerinage, la *Via Podensis* qui menait du Puy-en-Velay à Saint-Jacques de Compostelle (Suau 2001 : 194 ; Samaran 1973 : 63 ; Rousset 2006 : 3).

En 2015, 393 habitants vivaient à Sainte-Christie-d'Armagnac, alors qu'on recensait 840 habitants en 1793 et 953 habitants en 1891 (Klein 2013, vol. 1 : 4 ; Champagne *et al.* 2017 : 11).

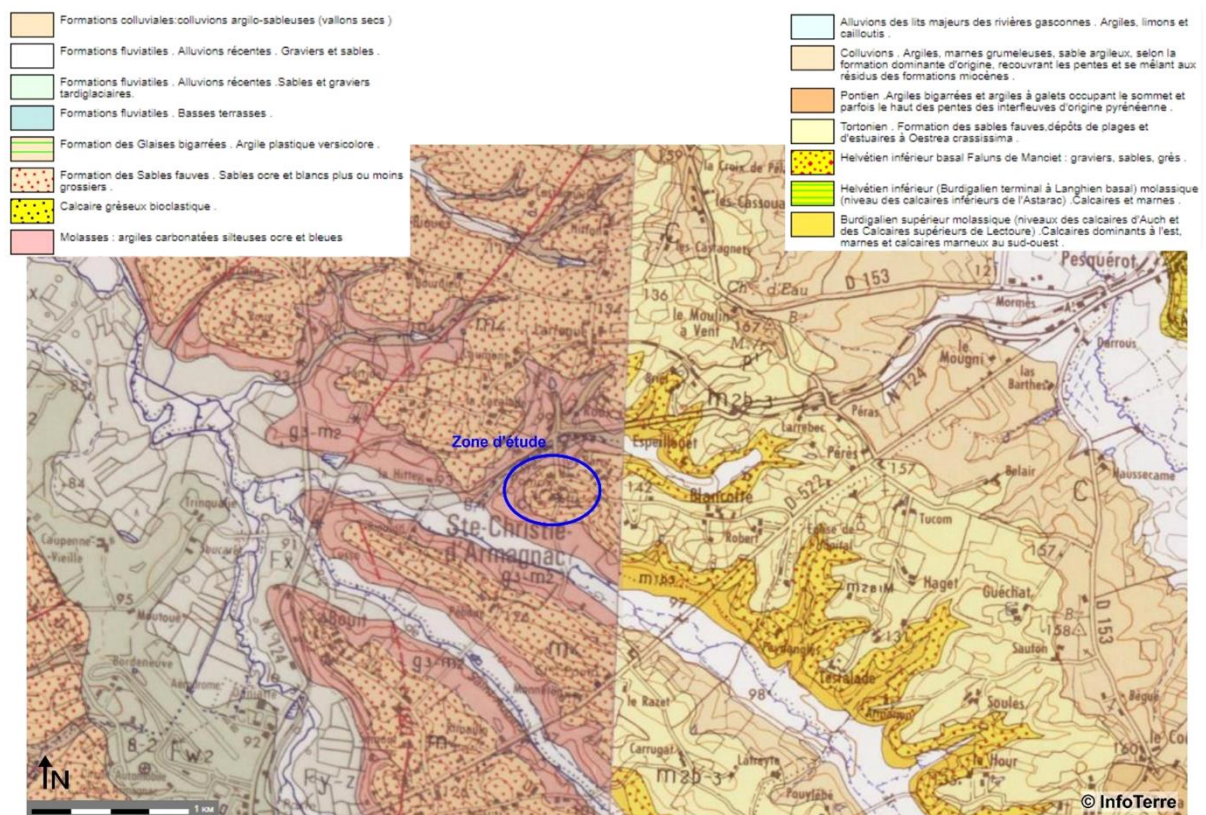


Fig. 3. - Contexte géologique des environs de Sainte-Christie-d'Armagnac. Cartes géologiques de Nogaro (Capdeville 1991) à l'ouest et d'Eauze (Crouzel *et al.* 1989) à l'est (DAO : A. Camus, V. Mathé ; tiré de Champagne *et al.* 2007, p. 32).

Le paysage montre une succession de collines et de vallons typique du Bas-Armagnac, également appelé "Armagnac Noir" (**fig. 2**). Le relief varie de 85 m à 175 m NGF sur le

territoire communal. L'habitat y est majoritairement dispersé. Le village occupe une colline culminant à 132 m NGF située à l'interfluve du Midouzon (au sud) et de la Douze (au nord), tous deux affluents de l'Adour. À cet endroit, les niveaux anthropisés reposent sur une succession de niveaux Miocène. Le site est en effet installé sur une formation de sables fauves ocre et blancs plus ou moins grossiers datés du Tortonien. Les bas de pente sont marqués par la présence de molasses du Burdigalien supérieur, formées d'argiles carbonatées silteuses ocre et bleues. Des graviers, des sables et des grès de l'Helvétien inférieur s'intercalent entre ces deux niveaux (**fig. 3**).

2.2. La carte archéologique du territoire communal

(N. Guinaudeau)

Sainte-Christie-d'Armagnac souffre actuellement d'un déficit documentaire concernant l'occupation du sol sur son territoire. La base Patriarche ne répertorie en effet que deux sites (Las Barthes et Village¹). La Carte Archéologique de la Gaule ne répertorie aucun site dans la commune de Sainte-Christie-d'Armagnac (Lapart, Petit 1993 : 289) alors que les Bilans Scientifiques de Midi-Pyrénées n'apportent aucune information sur l'occupation du sol du territoire communal.

Plusieurs sites archéologiques et découvertes ponctuelles sont toutefois à signaler. En 1975, Jean Clottes mentionne ainsi la découverte d'un disque plat perforé et de deux haches polies au lieu-dit Lasbarthes (Clottes 1975 : 622-623). Ce mobilier, retrouvé par M. Durban, remonterait au Néolithique d'après la base Patriarche. Dans le village de Sainte-Christie-d'Armagnac, ce sont des fragments de tuiles à rebord² qui ont été repérés dans le rempart occidental en terre massive (Klein 2013, vol. 2 : document 41) ainsi que dans le talus sud-ouest de la motte (observations réalisées en 2017 lors du levé topographique du site). Un bloc conglomératique de chaux et d'éclats de terre cuite (mortier de tuileau) est également utilisé en remploi dans le parement nord du logis à pans de bois appelé "la Salle" (Klein 2013, vol. 3 : document 45). Il n'est donc pas impossible qu'un établissement antique ou tardo-antique soit à rechercher dans les environs du village de Sainte-Christie-d'Armagnac. La proximité de la ville d'Eauze (12 km), où a été établie la cité des Elusates au début de notre ère, est à signaler. Les découvertes antiques y sont particulièrement nombreuses et Eauze a fait l'objet d'une quinzaine d'opérations archéologiques, la dernière ayant eu lieu dans l'îlot Raphaël (Calmès *et al.* 2015).

Il convient également de signaler la présence de sarcophages monolithes provenant de l'ancien cimetière de Sainte-Christie-d'Armagnac situés au sud de l'église paroissiale (parcelle C422 du cadastre actuel). L'abbé Bordes, curé de Sainte-Christie, mentionne dès 1884 des sarcophages en grès dans lesquels "des squelettes muets, correctement étendus

¹ Nous tenons ici à remercier Valérie Salle (SRA) pour la communication de ces informations.

² La découverte de fragments de tuiles à rebord est également signalée par Christian et Jean-Michel Lassure dans le fossé de la motte de Panassac I (Lassure, Lassure 1980 : 207). Ces terres cuites architecturales sont fréquemment retrouvées dans les centres seigneuriaux médiévaux gersois et soulève la question d'une production au Moyen Âge. L'utilisation de la tuile à rebord est en effet attestée aux XIV^e et XV^e siècles en Limousin, dans l'Hérault et en Provence. Dans les Pyrénées-Orientales, ce type de terre cuite architecturale sert de couverture pour les édifices religieux médiévaux (Guinaudeau 2012, vol. 1 : 440-441).

au fond de luxueux cercueils" furent observés (Cazauban 1887 : 196-198). Ces sarcophages semblent provenir de la partie occidentale du cimetière, de nouveaux éléments étant récemment apparus dans le talus ouest de la plate-forme.

Des cuves trapézoïdales et des couvercles à quatre pans avec moulure à la base sont actuellement visibles autour de l'édifice de culte (**fig. 4**), parfois utilisés en remploi sous le porche de l'église ou dans un mur de soutènement à l'ouest. Une cuve sert de première marche dans l'escalier d'un bâtiment à pans de bois appelé "la Salle" située au nord de l'église. Des sarcophages sont également localisés dans le jardin de la maison Lagarosse, et plusieurs éléments auraient été apportés lors de travaux au sud de l'actuelle mairie. Dépourvus de décor, ces sarcophages évoquent ceux découverts à proximité de l'église romane de Tasque en 1981 (Caïrou, Lassure 1984). Les sarcophages de Sainte-Christie-d'Armagnac ont été attribués aux XI^e-XII^e siècles (Rousset 2006 : 4), mais l'hypothèse d'une chronologie antérieure ne peut être écartée en comparaison avec les travaux de Marie-Geneviève Colin portant sur la christianisation et le peuplement des campagnes entre Garonne et Pyrénées entre le IV^e et le X^e siècle (Colin 2008). L'étude de ces sarcophages est donc souhaitable afin de préciser leur datation. Il conviendrait également d'effectuer un inventaire exhaustif de tous les éléments connus.

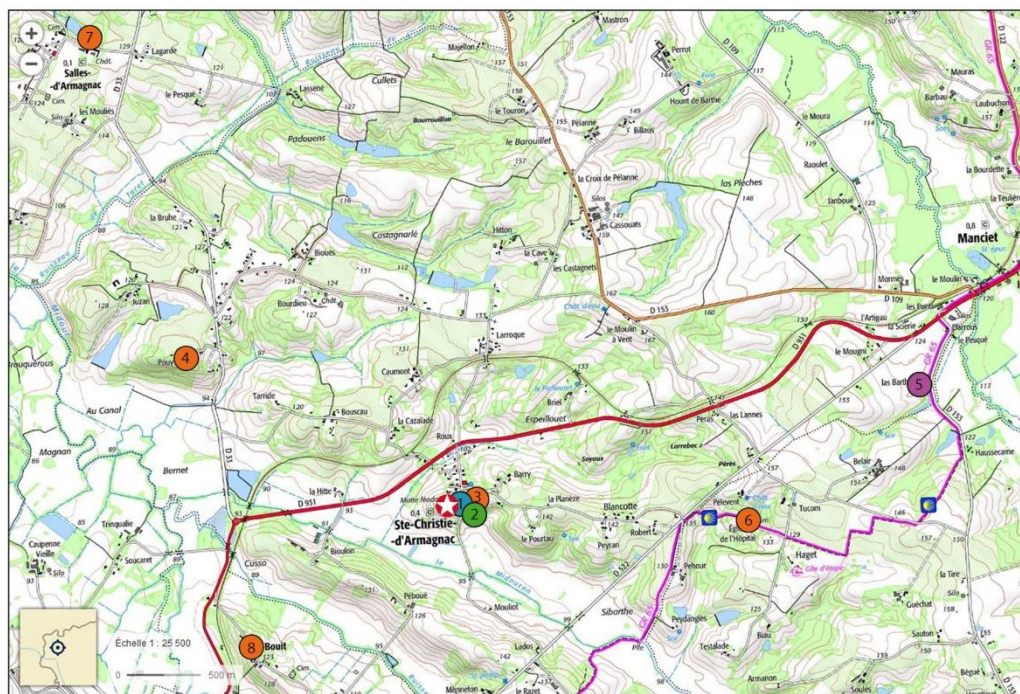


Fig. 4 : Photographie d'une cuve et d'un couvercle de sarcophage visible contre le mur méridional de l'église paroissiale de Sainte-Christie-d'Armagnac, prise depuis le sud (cliché : N. Guinaudeau).

La bibliographie consultée nous informe également de la disparition probable d'une motte sur le territoire communal de Sainte-Christie-d'Armagnac. Celle-ci se trouvait au lieu-dit

"Pouy" situé à 2100 m au nord-ouest du village (Viré 1909 : 419³ ; Viré 1914 : 275 ; Fabre 1951 : 88 cités dans Lassure 1976 : 115).

Enfin, la commanderie de l'Hôpital Sainte-Christie, fondée par les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem suite à une donation consentie en 1223 par Guillaume Raymond de Moncade vicomte de Béarn, est localisée à 1900 m à l'est du village. Amate d'Armagnac, sœur du comte Bernard d'Armagnac mentionnée à la fin du XIII^e siècle, serait bienfaitrice de cet Hôpital qui constituait une paroisse limitrophe mais distincte de Sainte-Christie-d'Armagnac (Samaran 1973 ; Suau 2001 ; Rousset 2006 : 3). L'église de l'Hôpital est actuellement située sur les marges du territoire de Cravencères (fig. 5).



Légende

- Site du Néolithique
- Indices d'occupation de l'Antiquité ou de l'Antiquité tardive (II^e s. av. J.-C.-VI^e s.)
- Site du haut Moyen Âge ou du Moyen Âge central (VI^e-XIII^e s.)
- Site du Moyen Âge central et du bas Moyen Âge (X^e-XV^e s.)
- ★ Motte de Sainte-Christie-d'Armagnac

- | | |
|---|--|
| 1- Fragments de <i>tegulae</i> et bloc de mortier de tuileau | 6- Eglise romane Sainte-Claire de l'Hôpital (commune de Cravencères) |
| 2- Sarcophages en grès - ancien cimetière | 7- Eglise romane Saint-Jean-Baptiste (commune de Salles-d'Armagnac) |
| 3- Site du Castet avec rempart en terre massive, maison à pans de bois et église Saint-Pierre | 8- Chapelle gothique Notre-Dame de Bouit (commune de Nogaro) |
| 4- Motte disparue du Pouy | |
| 5- Site de Las Barthes | |

Fig. 5 : Carte de répartition des sites archéologiques et des découvertes ponctuelles attestés sur le territoire de Sainte-Christie-d'Armagnac et ses environs (fond de carte IGN tiré de <https://www.geoportail.gouv.fr/> ; DAO : N. Guinaudeau)

³ "Des souvenirs de mottes ou tourrasses disparues subsistent (...) au Pouy de Sainte-Christie d'Armagnac ; mais plus rien à l'appui du souvenir".

3. Etat des sources

Nous proposons dans un premier temps un point sur la documentation manuscrite imprimée ou non que nous avons à ce jour recensé. Par rapport à son état en 2017, elle a été amendée par des visites en dépôts d'archives et des recherches bibliographiques.

3.1. Bibliographie

Les tables des revues suivantes ont été consultées : *Revue de Gascogne* ; *Bulletin de la Société Archéologique du Gers* ; *Bulletin de la Société de Borda* ; seules les références pouvant intéresser l'histoire du village de Sainte-Christie-d'Armagnac, ou ses relations avec les paroisses alentours, ont été relevées dans la bibliographie ci-dessous.

* = document copié (photographie, photocopie ou PDF), dépouillement à faire.

** = consulté, dépouillement fait

*BRÉGAIL, M., « Le Gers pendant la Révolution », *BSAG*, 1932, p. 187-192.

*BREUILS, Abbé, « Églises et paroisses d'Armagnac, Eauzan, Gabardan et Albret d'après une enquête de 1546 », *Revue de Gascogne*, 1890, p. 280-288.

*BREUILS, Abbé, « Notre-Dame-de-Bouit », *BSAG*, 1917, p. 34-60.

**BRUMONT, Francis, « Sainte-Christie-d'Armagnac », in COURTÈS, Georges (dir.), *Communes du département du Gers*, tome 2 : l'arrondissement de Condom, SAHG, Auch, 2004, p. 368-369.

CAMOREYT, J., « Notes architecturales sur l'hôpital de Sainte-Christie », *Revue de Gascogne*, 1931, p. 89-90.

**CARLOS, Cécile, *Inventaire des chartes de coutumes et franchises de la Gascogne gersoise, XIe-XVIIIe siècle*, UTM, Toulouse, 2002, p. 141

DE LA CHENAYE-DESBOIS François-Alexandre-Auber, BADIER J, *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique, contenant l'origine et l'état actuel des premières maisons de France, des maisons souveraines et principales de l'Europe ; les noms des provinces, villes, terres, ... érigées en principautés, duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronneries ; les maisons éteintes qui les ont possédées, celles qui par héritage, alliance ou achat ou donation du souverain les possèdent aujourd'hui, les familles nobles du royaume et les noms et les armes dont les généalogies n'ont pas été publiés*, 3e édition, 1863-1876, 19 vol.

**CURSENTE Benoît, *Les castelnaux de la Gascogne médiévale*, *Gascogne gersoise*, CNRS, Bordeaux, 1980, p. 156.

**KLEIN, Alain, *Château de Sainte-Christie-d'Armagnac, Étude en vue d'une protection au titre des Monuments Historique*, DRAC Midi-Pyrénées, Toulouse, 2013.

*POLGE, Henri, « Répertoire des tumuli du Gers d'après l'abbé Cazauran », *BSAG*, 1956, p. 50-75 et p. 189-209.

SAMARAN, Charles, *La commanderie de l'hôpital Sainte-Christie en Armagnac*, Auch, 1973.

**SUAU, Bernadette, « Le plan des possessions de l'ancienne commanderie de l'Hôpital Sainte-Christie en Armagnac », *BSAG*, 2001, p. 190-211.

3.2. Etat de la recherche sur les archives

3.2.1. Les sources imprimées et éditées

(A. Comet)

Sources imprimées

Brugelès L. C. Dom (1746) : BRUGÈLES, Dom Louis-Clément de, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch suivies de celles des comtes du même diocèse*, Jean-François Robert, Toulouse, 1746, p. 482-486.

> Sainte-Christie fait partie de l'archiprêtré de Saint-Griède. L'église est dédiée à saint Pierre, avec fabrique ou ouvrierie, et la cure est de la collation de M. l'Archevêque. Annexe : Bouit, l'église est dédiée à Notre-Dame.

Sources éditées

Bourgeat Ch. (1934) : BOURGEAT, Ch. Abbé (éd.), « Trois pouillés inédits de l'ancien diocèse d'Auch (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles) », *BSAG*, 1934, p. 274-275.

> Mention de la cure de Sainte-Christie-d'Armagnac dans le pouillé de 1672 ; fait partie de l'archiprêtré de Saint-Griède ; une annexe : la chapelle Notre-Dame de Bouit.

Bourgeat Ch. (1963) : BOURGEAT, Ch. Abbé (éd.), « Trois pouillés inédits de l'ancien diocèse d'Auch (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles) », *BSAG*, 1963, p. 536-573.

> Mention de la cure de Sainte-Christie-d'Armagnac dans le pouillé de 1730 ; fait partie de l'archiprêtré de Saint-Griède ; une annexe : Notre-Dame de Bouit.

Breuils Abbé (1901) : BREUILS, Abbé (éd.), « Quatre pouillés des diocèses d'Auch des XIV^e et XV^e siècles », *BSAG*, 1900, p. 196-213, 1901, p. 181-194 et 214-219.

> Mention de « *Sancta-Christina* », du « *precentor de Sancta-Christina* » et de « *Sancta-Christina Serris* » dans l'archidiaconé d'Amagnac.

Duffour abbé (1908) : DUFFOUR, Abbé J. (éd.), *Livre rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch*, Champion/Cocharaux, Paris/Auch, 1908, p. 189, 191, 350 et 383.

> p. 350, Second pouillé d'Auch, « *Archidiaconatus Armanaci* », « *ecclesia de Sancta Christina : XXXV libr.* ».

> p. 383, Quatrième pouillé d'Auch, « *Archidiaconatus Armaniaci* », « *capellanus de Sancta Christina : XXXV libr.* ».

> p. 189, Pouillé du diocèse d'Auch de l'an 1405, « *Archidiaconatus Armanaci, Non taxata dicti Armanaci* », « *Preceptor de Sancta Christina* » (note de bas de page : Sainte-Christie, siège d'une commanderie, canton de Nogaro).

Jaurgain J. de (1904) : JAURGAIN, Jean de (éd.), *Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (ordre de Cluny)*, Champion/Cocharaux, Paris/Auch, 1904, n^oI, 1055 ; n^oVII, 1062 ; n^oIX, 1065 ; n^oLI, 1070.

> Mentions de Guillaume-Garcia de Sainte-Christie (1055), Arnaud-Garcia (1062), Auger (1070), Bernard-Perdigo (1065).

Lacave La Plagne Barris C. (1899b) : LACAVE LA PLAGNE BARRIS, C. (éd.), *Cartulaires du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch, Cartulaire blanc*, Paris-Auch, 1899, n^oXLIII, 1232.

> Mention de Geraldus de Sancta Christina.

> Sainte-Christie-d'Armagnac ou Sainte-Christie près d'Auch ?

Lacave La Plagne Barris C. (1899a) : LACAVE LA PLAGNE BARRIS, C. (éd.), *Cartulaires du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch, Cartulaire noir*, Paris-Auch, 1899, n^oXV, 1070 ; n^oXXII, 1097 et n^oCLIV, 1244.

> Mentions de Guilhem Garcias de Sancta Christina (1070) ; d'Aner de Sancta Christina et de Guilhem Macip de Sancta Christina (1097) ; de Wilelmus Anerii et Wilelmus de Sancta Christina (1244).

> Sainte-Christie-d'Armagnac ou Sainte-Christie près d'Auch ?

Parfouru P., Carsalade du Pont J. de (1886-1892) : PARFOURU, Paul et CARSALADE DU PONT, Jean de (éd.), *Les comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507*, Champion/Cocharaux, Paris/Auch, 2 vol., 1886-1892.

> p. 186, tenue du conseil à Sainte-Christie (1474).

> p. 279, mention de Sainte-Christie, comme lieu (1483).

> p. 530, Jean d'Armagnac, seigneur de Sainte-Christie, est gouverneur d'Armagnac et participe à la libération de la ville de Riscle du logement des gens de guerre (1499).

3.2.2. Les archives manuscrites

(A. Champagne, A. Comet)

Cette année, notre énergie s'est portée principalement sur le dépôt des archives départementales du Gers à Auch et sur le fonds des archives communales conservées à la mairie de Sainte-Christie. Nous avons du coup dépouillé des liasses et transcrit et analysé des documents, mais moins découvert de nouvelles piste de recherche.

Le tableau qui suit fait le point sur les cotes repérées par dépôt et l'état de leur dépouillement (**Fig. 6**).

**Fig. 6 : tableau des archives reconnues
Sainte-Christie-d'Armagnac, archives de la mairie**

Cote	Description	Consulté	Clichés	Dépouillement	Commentaires
Mairie de Sainte-Christie, non coté	Livre de fabrique à partir de 1840 contenant quelques pièces originales	0	0	0	Visites pastorales, 04/04/1768 donation du curé à la communauté d'une maison pour y faire presbytère, suivi des donations de la famille Lanusse à la commune
Mairie de Sainte-Christie, non coté	Découverts en 2018				Comptes de la communauté an 11-13, dossiers de conscription, inventaire des effets de l'église en 1803, inventaire des titres de la commune mentionnant les terriers et arpentements, plan de las Gourgues et autres biens de la communauté (1824), nombreux dossiers sur les chemins à partir de 1836
Mairie de Sainte-Christie, non coté	Divers découverts en 2017				Projet de restauration avec percement d'une entrée sur le mur pignon ouest, de l'église en 1879 (devis, plans), don de Mme Lanusse à la commune (1880) et plan, achat d'un terrain pour le jardin presbytéral, extraits des registres de délibérations municipales (1879)

Auch, archives départementales du Gers

Cote	Description	Consulté	Clichés	Dépouillement	Commentaires
AD32, B 42	Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac	N	N	N	Appel des consuls de Sainte-Christie contre Claude Dubois et Pierre Moulinery, maîtres fondeurs de cloches, fol. 776, 1601.
AD32, B 67	Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac	N	N	N	Appel de l'élection consulaire du lieu, de Pierre Dufort et autres, contre le seigneur dudit lieu, fol. 314 v., 1628.
AD32, B 73	Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac	N	N	N	Décret de noble Pons de Moncaup contre noble Jean-Pierre de Garros, sieur de Sainte-Christie, et autres, fol. 359, 1630-1631.
AD32, B 101	Audiences de la sénéchaussée de Bas-Armagnac	N	N	N	Demande de noble Charles de Luppé, sieur de Castillon et de Sainte-Christie, contre la demoiselle Madeleine de Pardeilhau, veuve de noble Raynaud de Luppé, fol. 105 v., 1664-1665.
AD32, C 432	État en détail de la consistance du domaine du roi en la généralité d'Auch, hôpital Sainte-Christie	N	N	N	Concerne a priori l'hôpital Sainte-Christie et pas la seigneurie ou le village.
AD32, E 765	Famille de Luppé, 1953-1673	N	N	N	

AD32, E581-583	Famille Du Faur, famille de Saint-Christau ?	N	N	N	
AD32, E 626	Fonds Fimarcon, 1291-1624	O	O	En cours	Contrat de mariage entre Bernard de Trencaléon et Mate d'Armagnac, 1291.
AD32, E 1693	Livre terrier ou compoix, 1703	N	N	N	À voir éventuellement mais il ne paraît pas nécessaire de dépouiller tous les livres terriers/compoix ; cibler un par siècle ?
AD32, E 1694	Livre terrier, 1670	O	O	En cours	Livre terrier complet datant de 1670. En cours de dépouillement par Camille Lacroix pour étude équivalente à ce qui a été fait pour le livre de reconnaissances de 1500 (AD32, E suppl. 1030).
AD32, E1694 bis	Communauté de Sainte-Christie, divers 1736-1785	O	O	Partiel, hors sujet probable ?	PV installation des consuls de l'hôpital de Sainte-Christie, gestion des tailles, garde du château de Laroque, comptes des consuls, levée de milice, Documents sur Sainte-Christie en Fézensac, possible mélange des deux communes
AD32, E2152	Famille de Bourroulihan 1500-1503	N	N	N	
AD32, E suppl. 582	Livre terrier, 18 ^e s.	N	N	N	À voir éventuellement mais il ne paraît pas nécessaire de dépouiller tous les livres terriers/compoix ; cibler un par siècle ?
AD32, E sup 583	Arpentement 1741	O	O	O	Arpentement des landes de la communauté de Sainte-Christie
AD32, E suppl. 585	Livre terrier, 1652	N	N	N	À voir éventuellement mais il ne paraît pas nécessaire de dépouiller tous les livres terriers/compoix ; cibler un par siècle ?
AD32, E suppl. 1030	Plusieurs documents concernant la seigneurie de Sainte-Christie.	O	O	En cours	Cette cote contient : copie du livre de reconnaissances, 1500 ; mémoire du sieur de Salis, 1579 ; dénombrement, 1678 ; contrat d'achat de la terre et seigneurie, 1739 ; état des droits seigneuriaux et des réparations faites, 1739 ; verbal de l'état de la terre de Sainte-Christie, 1739 ; état des pièces d'un procès, 1743 ; état des revenus, 1744-1747 ; comptes des revenus, 18 ^e s. ; compte des bestiaux, 18 ^e s. (Les documents dont le dépouillement est terminé sont en gras) Le livre de reconnaissances de 1500 a fait l'objet d'un dépouillement exhaustif et une première synthèse sur ce document est dans ce rapport 2018.
AD32, E suppl. 4704	Travaux à l'église et au clocher, 1843-1877	O	N	O	Courrier du maire au sujet de dégâts au toit et au clocher de l'église, après le passage d'un « ouragan », devis,

					(1843) ; Délibération du conseil pour l'achat de la maison presbytérale et construction d'un porche à l'entrée de l'église (1853) puis achat (1857) ; délibération sur l'état lamentable de l'église (1866) ; idem sur les travaux pour le presbytère, église et mairie (1897)
AD32, E suppl. 4706	Travaux divers, notamment chemins, points, etc., 1839-1902	N	N	N	
AD32, 3E15829	Notaire Lalanne 1767-68	Partielle ment	O	O jusque p. 192	Principalement des contrats de mariages des quittances, des baux. Pas de prix fait trouvés pour le moment. Bail de la forge du hameau de Bouscau appartenant au baron de Luppé le 29/08/1767
AD32, 3 E 10649 à 10709	Notaire Lalanne, 1703-1814	N	N	N	Cotes relevées mais pas nécessairement à dépouiller, chronophage sans certitude de résultats.
AD32, I105-117	Famille d'Armagnac, 1318-1639	N	N	N	
AD32, I 1491	Famille Garros 1653-1673	O	O	O	Testament de Lemares de Sainte-Christie, pièce de mariage
AD32, I2167-2168	Famille de Luppé, 1692-1790	O	O	O	De Luppé baron d'Arblade et de Garros, papiers de famille
AD32, I sup 361	Famille de Luppé, XVIIIe s.	N	N	N	
AD32, I 1807	Mention de l'achat d'une maison en 1558	N	N	N	Cote inexistante, à vérifier.
AD32, 12J43	Etat des hommages rendu aux comptes d'Armagnac pour la terre de Sainte-Christie (XVIIIe s.)	O	N	Hors sujet	Concerne Sainte-Christie en Fézensac
AD332, Q181	Vente des biens nationaux à Sainte-Christie	O	O	O	Vente de la maison Lasalle (logis seigneurial) à la famille Lanusse, description sommaire de son état
AD32, V401	Dossier édifices religieux, Sainte Christie (XIXe siècle)	O partielle ment	O	partiel	Achat du presbytère, réparations diverses à l'église et à l'école/maison commune, construction du clocher
AD32, non coté, salle des inventaires	Dictionnaire topographique Polge	O	O	O	Le « Dictionnaire topographique » a été élaboré par Henri Polge, archiviste du Gers entre 1948 et 1978. Il s'agit d'un fichier papier accessible aux Archives départementales du Gers, en salle des inventaires. Il recense, par nom de lieu, l'essentiel des références

					bibliographiques et archivistiques disponibles aux Archives départementales du Gers. S'il s'agit d'un bon point de départ, ce fichier n'est pas totalement complet dans la mesure où il n'intègre pas les fonds qui n'étaient alors pas encore classés ni ceux entrés depuis cette période.
AD32, DAN Nogaro/19	Dossier antique Polge	0	0	0	Les « Dossiers antiques » ont été élaborés par Henri Polge, archiviste du Gers entre 1948 et 1978. Il s'agit de dossiers par communes comportant des extraits d'articles ou des notes manuscrites concernant les découvertes archéologiques dans ces communes (principalement antiques mais il est courant d'y trouver des informations pour d'autres périodes).
AD32, DAR Nogaro/18	Dossier archéologique Polge	0	0	0	Les « Dossiers archéologiques » ont été élaborés par Henri Polge, archiviste du Gers entre 1948 et 1978. Il s'agit de dossiers par communes comportant divers documents concernant l'histoire et le patrimoine de ces communes (extraits d'ouvrages, notes manuscrites, courriers, photographies, listes d'objets ou immeubles protégés au titre des monuments historiques, etc.).

Auch, archives diocésaines :

Cote	Description	Consulté	Clichés	Dépouillement	Commentaires
Archives diocésaines d'Auch	Fonds Loubès	Partiel	Partiel	Partiel	Dossier « notaires XV ^e s. » : copie partielle d'un acte de Me Dieuzaide de Vic (AD32, I 3961, fol. 35) concernant une maison à Sainte-Christie d'Armagnac, 1446-1450. Revoir s'il n'y a pas de dossier sur SCA dans le fonds Loubès ou des mentions dans les notes sur les notaires de Vic.

Mont-de-Marsan, archives départementales des Landes

Cote	Description	Consulté	Clichés	Dépouillement	Commentaires
AD40, 1F 505, 602, fonds Léon-Dufour	Famille Sainte-Christie, fiches bibliographiques et généalogiques	0	N	Hors sujet	Dame Marguerite Antoinette de Sainte-Christie, en 1749, épouse Jean Pierre Sabaran, procureur du roi. Elle est parente de dame Louise de Casauban de Sainte-Christie

Tarbes, Bibliothèque municipale:

Cote	Description	Consulté	Clichés	Dépouillement	Commentaires
BM Tarbes, Glanages Larcher,	Donation de Sainte-Christie par le comte	0	0	0	

t. 2, n° 169, p. 160	Jean d'Armagnac à Jean d'Armagnac, 1461				
BM Tarbes, Glanages Larcher, t. 2, n° 232, p. 358	Vente de fief à Sainte-Christie par noble Pierre de Betous, bourgeois de Nogaro, 1466	0	0	0	La vente est faite par Pierre, son fils Jean et sa fille Jeanne de Betous à Jean de Monte Campo, marchand d'Eauze, pour 60 sous de rente

Montauban, archives départementales du Tarn-et-Garonne

Cote	Description	Consulté	Clichés	Dépouillement	Commentaires
AD82, A 44	Fonds d'Armagnac	0	0	0	Lettre du comte d'Armagnac prescrivant aux receveurs de ne percevoir l'impôt d'un écu par feu que sur une base de 45 feux. Il avait été, en effet, établi par une sommaire enquête faite à la requête des consuls dudit lieu, qu'à la suite des ruines causées par la guerre, le nombre des feux qui s'élevait autrefois à 65 n'était plus que de 45, 4 octobre 1425.
AD82, A 277	Fonds d'Armagnac	N	N	N	Acte d'hommage de noble Jean-Paul de Garros, sieur de Sainte-Christie, dans le bas comté d'Armagnac, 20 novembre 1633.
AD82, A 287	Fonds d'Armagnac	N	N	N	État des sommes perçues et dépensées pendant l'année 1463-1464 par la recette d'Eauzan. Les principaux lieux rattachés à cette recette étaient les villes et villages d'Eauze, de Manciet, de Sainte-Christie, de Bourrouillan, de Castelnau, d'Eauze, de Bretagne, de La Barrère, de Villecomtal et la baronnie de Mauléon, 1463-1466.

3.3. Synthèse historique sur les dépouillements de l'année

3.3.1. Le village de Sainte-Christie-d'Armagnac d'après le livre de reconnaissances de 1500

(A. Comet)

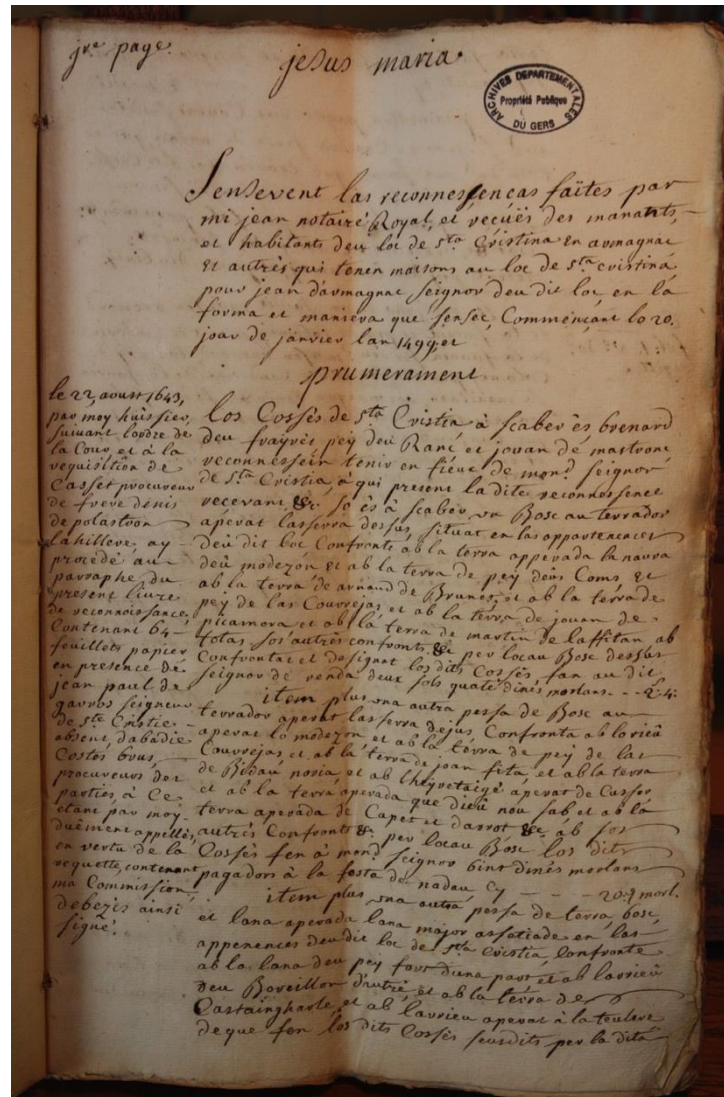


Fig. 7 : Première page de la copie du livre de reconnaissances de 1500.

Le livre de reconnaissances dressé en 1500 est connu grâce à une copie réalisée en 1643 et conservée aux Archives départementales du Gers (**fig. 7**)⁴. En marge de chaque reconnaissance, le copiste a précisé la position du tenancier dans le registre en indiquant le folio correspondant au début de sa déclaration. La copie a été réalisée dans l'ordre du document d'origine. Elle comprend 133 pages et paraît complète. Le cahier regroupe les reconnaissances de 148 tenanciers, déclarées entre le 20 janvier 1500 (1499 a.s.) et le 12 septembre 1500. Le seigneur est alors Jean d'Armagnac qui apparaît à la même période

⁴ AD Gers, E suppl. 1030, Livre de reconnaissances de Sainte-Christie en 1500, copie de 1643.

dans les comptes consulaires de Riscle comme gouverneur d'Armagnac⁵. Il réunit notamment le conseil à Sainte-Christie-d'Armagnac en 1474. Ses liens de parenté avec la famille comtale d'Armagnac n'ont pas pu être déterminés avec certitude.

La totalité du cahier a été dépouillée et tous les items concernant des biens situés dans le village ou à ses abords ont été transcrits⁶. Cela permet d'avoir une idée précise de la topographie du site à cette période, même si le livre de reconnaissances ne comporte pas tous les biens se trouvant dans le village. Certains n'apparaissent qu'en confronts, comme l'église, le cimetière, la muraille ou encore la barbacane.

Parmi les biens n'étant mentionnés qu'en confronts se trouvent aussi ceux relevant d'une autre seigneurie ainsi que les biens nobles. Le seigneur de Sainte-Christie possède alors deux maisons, une dans la partie fortifiée du village et l'autre dans le faubourg. Elles ne sont mentionnées qu'en confronts, deux fois pour la première et trois fois pour la seconde⁷. Une vigne appartenant au seigneur apparaît aussi en confronts de biens situés aux abords ou sur la motte⁸. Les maisons du seigneur n'ont pas pu être localisées précisément. Il n'est pas certain, en l'état actuel des connaissances, que les bâtiments dénommés aujourd'hui le « Castet » aient été dès leur construction des édifices seigneuriaux.

Les biens bâtis situés dans le terroir alentour ont simplement été relevés afin de déterminer la part de biens situés dans le terroir par rapport à ceux situés dans le village⁹. Ces items pourront faire l'objet d'une transcription complète afin de mieux appréhender le semis des fermes disséminées dans la campagne autour du village en 1500. Il serait intéressant de mener en parallèle un repérage du bâti médiéval sur l'ensemble du territoire communal afin de déterminer si certains hameaux ou fermes isolées ont perduré jusqu'à nos jours.

Les tenanciers et la répartition des biens bâtis

Les tenanciers ne déclarent que très rarement leur profession, six fois seulement sur les 123 tenanciers déclarant des biens bâtis. La plupart sont des religieux : « *Mossen Pey de la Fita alias Pey Boe prettre*¹⁰ », « *Pey de las Courreyos major de Dieu*¹¹ », « *Moussen Bidau Lana caperan deu dit loc*¹² », et « *Lo commandaire de S(anc)ta Cristina*¹³ ». Les deux autres sont des artisans, un forgeron « *Vidau de la Marqua faure*¹⁴ » et un tailleur « *Jeannet deus Sos sartre*¹⁵ ». La faiblesse du corpus ne permet pas de poursuivre l'analyse dans cette direction.

⁵ PARFOURU, Paul et CARSALADE DU PONT, Jean de (éd.), *Les comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507*, Champion/Cocharaux, Paris/Auch, 1886-1892, p. 186.

⁶ Voir annexe 1 : Tableau des biens situés dans le village et à ses abords.

⁷ Respectivement aux pages 10 et 73 pour le premier, et aux pages 7, 66 et 81 pour le second.

⁸ p. 7, 8, 19, 20 et 62 (deux fois).

⁹ Voir annexe 2 : Tableau des biens bâtis situés dans la campagne.

¹⁰ p. 11.

¹¹ p. 69.

¹² p. 73.

¹³ p. 79.

¹⁴ p. 7.

¹⁵ p. 24.

Les trois consuls déclarent en premier les biens de la communauté qui se limitent à deux pièces de bois et une pièce de terre, bois et lande¹⁶. La communauté ne possède alors aucun bien bâti. Outre les consuls, 24 tenanciers ne déclarent aucun bien bâti, ni dans le village, ni dans la campagne alentour. Ils résident ailleurs et ne tiennent que des terres dans la seigneurie de Sainte-Christie-d'Armagnac.

Les 123 autres tenanciers déclarent un ou plusieurs biens bâtis¹⁷ (**fig. 8**). Sur les 75 tenanciers qui n'ont qu'un bien bâti, 55 n'ont qu'une ferme dans la campagne et pas de maison dans le village ou son faubourg, et, à l'inverse, 20 d'entre eux n'ont qu'une maison ou une part de maison au chef-lieu. Ces résultats sont à nuancer car sur les 55 qui ne déclarent qu'une ferme dans la campagne, une vingtaine sont dits habitants d'une paroisse voisine, ils ont donc nécessairement au moins un autre bien bâti dans les environs, mais ne relevant pas de la seigneurie de Sainte-Christie-d'Armagnac.

Nb biens bâtis	1	2	3	4	5	6	8	Total
Nb tenanciers	75	28	11	4	3	1	1	123
%	61 %	23 %	9 %	3 %	2 %	1 %	1 %	100 %

Figure 8 : Répartition des tenanciers par nombre de biens bâtis.

Lorsque les tenanciers déclarent deux ou plus de biens bâtis, ils en ont en grande majorité un dans le village ou à ses abords et un dans la campagne. Sur les 28 tenanciers déclarant deux biens bâtis, seuls huit n'ont pas de maison au chef-lieu, et cinq ont leurs deux biens bâtis dans le village ou le faubourg. Plus de la moitié des tenanciers déclarant deux biens bâtis en ont donc un dans le village et le faubourg et un dans la campagne alentour.

Si l'on considère les onze tenanciers déclarant trois biens bâtis, un seul ne déclare aucun bien au chef-lieu, et cinq n'ont pas de ferme dans la campagne alentour. La moitié de ces tenanciers déclare donc au moins un bien bâti dans le village ou le faubourg et au moins un dans le terroir.

Au-delà de trois biens bâtis déclarés, les tenanciers ont systématiquement au moins un bien bâti dans le village et ses abords et au moins un dans la campagne. Une seule déclaration déroge à cette règle, celle de « *Mossen Lansalot et Jouan deu Faur per lor et per lo dit Pey deu Faur frays*¹⁸ » qui déclarent cinq biens bâtis au village, dans le faubourg et près de la motte.

De manière globale, la moitié des tenanciers ne déclare pas de bien bâti dans le village ou le faubourg, mais seulement dans la campagne. L'autre moitié des tenanciers a généralement au moins un bien bâti dans le village et un dans le terroir alentour. Ce phénomène de « double propriété » a été repéré pour la plupart des villages et des bourgs étudiés à l'échelle de l'ensemble de la Gascogne gersoise (Comet 2017 : 121-123). Les chartes de coutumes, les livres terriers et les quelques registres de notaires analysés montrent qu'elle est quasi-systématique à la fin du Moyen Âge. Benoît Cursente avait déjà souligné que le regroupement de maisons dans des enceintes était indissociable de la présence de fermes dans le terroir (Cursente 1998 : 442). Il est souvent difficile de savoir laquelle des deux habitations est véritablement utilisée au quotidien et s'il n'y a pas plutôt un usage saisonnier de l'une ou l'autre en fonction des besoins. Lorsque les registres de notaire

¹⁶ « *Item plus una outra pessa de terra, bosc et lana...* » (p. 1).

¹⁷ Voir annexe 3 : Tableau des biens bâtis par tenancier.

¹⁸ p. 98-100.

livrent ce type de précision à l'extrême fin du XV^e siècle, il semble que la plupart des tenanciers résident dans leur ferme et non plus dans la maison de village (Cursente 2005 : 271-275).

Les biens déclarés

Les biens déclarés sont des biens non bâtis et des biens bâtis. Il peut s'agir de biens entiers, mais aussi assez souvent de parties de biens partagés avec d'autres personnes, issues ou non d'une même famille. Quelques doublons ont été repérés dans le registre, notamment pour quatre maisons ou parties de maisons qui se trouvent dans le village ou à ses abords, nous y reviendrons¹⁹.

Les biens non bâtis n'ont pas fait l'objet d'une analyse précise dans le cadre de cette étude portant sur l'habitat dans le village de Sainte-Christie-d'Armagnac et à ses abords. Nous pouvons tout de même citer l'écrasante majorité de déclarations concernant des terres, *terra*, sans plus de précision, que l'on retrouve plus de deux cents fois dans le registre. Viennent ensuite les *ribera*, que reconnaissent la moitié des tenanciers. Ces *ribera* confrontent systématiquement un cours d'eau. Il s'agit de parcelles situées en bordure de rivière. En Lauragais, ce type de parcelle est généralement dévolu au pâturage ou à des plantations de type aulnes, saules ou encore osiers et roseaux (Marandet 2006). Une trentaine de pièces de *lana* sont déclarées par les tenanciers, celles-ci correspondent à des landes ou des friches. Les tenanciers déclarent presque autant de vignes, désignées par les termes *vigna* ou *bigna* selon les pages. Parmi les biens non bâtis, nous pouvons aussi citer quelques bois (*bosc*), champs (*camp*) et prés (*prat*). Une étude de la répartition de ces différents types de biens ruraux pourrait être réalisée, au moins par lieu-dit et par rapport à la position de quelques éléments structurant le paysage comme les rivières et le chemin de Nogaro à Manciet.

Dans cette première phase d'étude, nous nous sommes principalement intéressée aux biens bâtis. Dans le village et à ses abords, il s'agit essentiellement de maisons dénommées *houstau*. On y trouve aussi quelques places, des parcelles destinées à accueillir des maisons mais sur lesquelles il n'y a rien de bâti (soit qu'une ancienne maison ait été démolie, soit qu'aucune n'ait jamais été construite). Dans le village, mais aussi dans tout le terroir alentour, des tenanciers déclarent des *cazau*. La définition de ce terme n'est pas aisée mais il semble, dans le cas présent, que cela renvoie généralement à un jardin (Alibert 2002)²⁰.

Dans la campagne, les biens sont généralement déclarés de manière groupée. Une douzaine de *bordiu* est mentionnée seule, mais le plus souvent ce terme est associé à ceux de *cazau* et d'*heyretatge*. Si le terme de *bordiu* renvoie à la notion de borde, et donc de ferme ou d'exploitation agricole, celui d'*heyretatge* est plus étonnant. Il signifie héritage, mais semble être employé ici comme équivalent de *bordiu*. Les trois termes sont souvent associés dans une seule locution : « *cazau bordiu o heyretatge* ». Enfin, trois moulins figurent dans les déclarations des tenanciers. Les deux premiers sont des moulins à eau situés sur le ruisseau du Midouzon, au sud du village²¹. Le troisième est associé à une salle, « *heyretatge ab lo*

¹⁹ Un tiers d'*houstau* de Pey Lalana (p. 98 et 133), un *houstau* de Bidau de Lamarqua (p. 7 et 66), un *houstau cazau et bergey* de Jouan Darrey (p. 19 et 62) ; et sans doute les deux *houstau* dans la barbacane (p. 2 et 58).

²⁰ Le dictionnaire Alibert indique pour *casal* : « maison rustique, métairie, mesure, enclos ou jardin attenant à la maison ».

²¹ p. 11 et 122.

pesque moulin et sala apperat de Castagnarle²² ». Ce toponyme figure toujours sur la carte IGN et correspond à un éperon entre deux vallons. Une étude des documents d'époque moderne et un repérage *in situ* permettraient peut-être de déterminer si ce moulin associé à la salle de Castagnarle était un moulin à eau ou à vent.

Le village et ses abords

Le chef-lieu de la communauté, où se trouve aggloméré l'essentiel de l'habitat correspond au village et à ses abords immédiats (**fig. 9**). Le village se trouve près de l'église, dans la partie orientale du site. Le faubourg est situé à l'ouest du village, de l'autre côté du profond fossé où passe aujourd'hui la route, et au nord de la motte. Le tout fonctionne comme un seul ensemble bien que le village et le faubourg soient clairement identifiés comme deux zones distinctes dans ce document. Les deux parties de l'agglomération, village et faubourg, sont fortifiées. Le village paraît plus densément bâti que le faubourg (**fig. 10**).



Fig. 9 : Extrait du plan cadastral de 1834 (AD Gers, 3 P Sainte-Christie-d'Armagnac/10).

Le village est désigné par deux termes distincts, qui sont parfois associés : le *loc* et le *castet*. Si le terme *loc*, au sens de lieu, peut paraître très générique, il n'en est rien pour la Gascogne de la fin du Moyen Âge. Dans les registres de notaires des XIV^e et XV^e siècles, le *loc* désigne toutes les agglomérations de faible importance, et plus particulièrement, les villages fortifiés (Loubès 1972 : 263-269). Ce terme a alors quasiment remplacé ceux que l'on pouvait trouver précédemment pour désigner les villages : *villa*, *castrum* ou *bastida* selon les cas (Comet 2017 : 91-93).

Dans le village, les tenanciers déclarent 17 *houstau*, 20 demis, 4 tiers, 8 quarts, 1 cinquième, 3 sixièmes, 2 huitièmes et une fois 3/4 d'*houstau*. Cela correspond à 32 *houstau* au minimum dans l'enceinte du village. Il faut y ajouter deux places, deux *cazau*, une vigne

²² p. 114.

et une pièce de terre, ce qui monte le nombre de parcelles à une petite quarantaine. Il n'est malheureusement pas possible de savoir si ces parcelles bâties étaient de dimensions à peu près semblables ou non. La taille d'une maison n'apparaît qu'une seule fois, mais elle est définie par rapport à la taille des places environnantes : « *un houstau (...) contennent duos places de large et plus de duos places de long*²³ ». Il n'y a pas non plus d'information sur le nombre d'étage des maisons.

En confronts apparaissent les éléments structurants du village. L'enceinte est mentionnée 25 fois sous le terme de *clausa* ou *clausura*. Ce terme peut faire référence à tout type de clôture, de la simple palissade au mur maçonné en pierre, en passant par les fortifications en terre crue ou cuite (Mousnier, Viader 2007 : 123-133). Il n'y a qu'une seule mention de *murailha*²⁴. Le fossé apparaît six fois en confront, sous les termes de *fossat*²⁵ et de *barat*²⁶. L'intérieur du village est desservi par des ruelles qui ne sont ni nommées ni identifiées par leur taille ou toute autre indication. Il n'est donc pas possible de savoir combien il y en avait ni comment elles s'organisaient. L'église est mentionnée quatre fois²⁷ et le cimetière une seule fois²⁸. Le cimetière est alors accolé à l'église, probablement au sud de celle-ci comme c'est encore le cas sur le plan cadastral du début du XIX^e siècle²⁹.

Il est intéressant de noter qu'à la grande majorité des maisons ou parties de maisons situées dans le village est associé un droit de *portatge*. Ce droit est proportionnel à la part de maison déclarée, et correspond à un *conquet*³⁰ de mil pour une maison entière. Ce droit n'apparaît qu'une seule fois pour un bien situé hors du village, il s'agit de deux places d'*houstau* situées dans le faubourg³¹. Le droit de *portatge* pourrait correspondre à un droit d'entrée (Alibert 2002). Aucune porte n'est mentionnée dans le registre, même s'il y en avait nécessairement *a minima* une.

Entre le village et le faubourg se trouve une barbacane (**fig. 10**) dans laquelle sont reconnus deux *houstau*³². Ces deux maisons situées « *dens la barbacana deudit loc* » confrontent le fossé, le pont et la sortie (*saillida*) du village. La première est déclarée par « Bernard de la Fauria et Pey Colomey marit de Condorine de la Fauria sor deudit mossen Bernard³³ » et la seconde par « Jouannet de la Fauria³⁴ » qui pourrait être un descendant des premiers. Il est possible que ces deux maisons soient en réalité un seul édifice dans la mesure où les confronts de l'une et de l'autre sont strictement identiques : pont, fossé, rue et maison des héritiers de Raymond de la Fauria. Cette dernière maison apparaît plus loin dans le registre mais la barbacane n'est pas mentionnée en confront³⁵. Elle se trouve dans le faubourg et confronte notamment avec le fossé et l'entrée (*entrada*) du faubourg.

La barbacane semble donc être un élément situé entre le village et le faubourg, sans doute au débouché du pont du côté ouest. Cet emplacement correspond à la définition de la barbacane qui est « un ouvrage de fortification avancé qui protégeait un passage, une porte

²³ p. 47.

²⁴ p. 22.

²⁵ p. 4, 10, 78 et 81.

²⁶ p. 2 et 106.

²⁷ p. 4, 53, 75 et 105.

²⁸ p. 53.

²⁹ AD Gers, 3 P Sainte-Christie-d'Armagnac/10, plan cadastral, 1836.

³⁰ Le conquet est une unité de mesure en volume.

³¹ p. 100.

³² p. 2 et 58.

³³ p. 2.

³⁴ p. 58.

³⁵ p. 119.

ou poterne » (Viollet-le-Duc 1854). Cependant, la présence d'une maison ou deux maisons dans la barbacane laisse supposer que celle-ci n'était plus utilisée à des fins défensives. La barbacane elle-même a peut-être alors déjà disparu et seul subsiste le toponyme.

Le faubourg est situé dans la partie nord-ouest de l'agglomération (**fig. 10**). Il est systématiquement désigné sous le terme de *barri*. Dans le faubourg, les tenanciers déclarent onze *houstau* et un demi *houstau*, auxquels il faut ajouter deux *houstau* associés à des *cazau* et *bergey* (bergerie), ainsi que sept places d'*houstau* et une demie place d'*houstau*. Il y a aussi deux places dont la nature n'est pas précisée, deux *cazau*, deux places de *cazau* et deux places de terre. Le nombre de parcelles s'élève donc à une trentaine, soit un quart de moins que dans le village. Cependant, le faubourg est moins densément bâti puisque seulement la moitié des parcelles est construite, l'autre moitié étant constituée d'espaces vacants ou de jardins.

On trouve dans le faubourg deux mentions de bergeries. Il s'agit sans doute des mêmes biens reconnus deux fois par Jouan Darrey puisque les confronts, nombreux, sont strictement identiques³⁶. Ce sont les rares édifices à vocation agricole clairement définie dans l'agglomération, ce qui n'empêche pas que les autres maisons puissent avoir abrité des parties agricoles en rez-de-chaussée. Une étable apparaît aussi en confront d'une maison du faubourg, elle appartient au seigneur³⁷.

En confronts apparaissent certains éléments structurants du faubourg. Trois fossés différents sont mentionnés autour du faubourg : celui du village (*fossat* ou *barat deudit loc*), celui du faubourg (*fossat* ou *barat deudit barri*) et celui de la motte (*fossat* ou *barat de la mota*). Le fossé du village borde la partie orientale du faubourg. Le fossé de la motte devait se trouver au sud du faubourg et le fossé du faubourg au nord. Il n'est jamais question d'enceinte fortifiée. L'intérieur du faubourg est desservi par des ruelles qui ne sont ni nommées ni identifiées par leur taille ou toute autre indication. Il n'est donc pas possible de savoir combien il y en avait ni comment elles s'organisaient.

Dans l'angle sud-ouest de l'agglomération se trouve la motte toujours aujourd'hui visible. Elle apparaît à plusieurs reprises dans le registre de reconnaissances de 1500. Elle est alors entourée d'un fossé qui est désigné comme « *barat de la mota* » ou « *fossat de la mota* ». Ce fossé apparaît en confront de quatre maisons du faubourg³⁸ et de quatre pièces de terre ou vignes situées aux abords de la motte³⁹. Un jardin se trouve dans le fossé : « *Item un cazau situat en lo barat de la mota*⁴⁰ ».

Deux biens sont appelés la *mota*. Le premier est une vigne appartenant à Jouan Darrey : « *Item la mota apperada la mota de Sancta Cristina ou y a una petita bigna*⁴¹ ». Il déclare aussi tenir une autre vigne et une pièce de terre qui confrontent la motte ou son fossé. Le deuxième bien est une vigne et jardin qui appartient à trois frères, Lansalot, Jouan et Pey deu Faur : « *Item una pessa de bigna et cazau apperada la mota*⁴² ». Deux autres biens pourraient aussi se trouver sur la motte : une vigne (« *una bigna au loc apperat a la mota*⁴³ ») et la vigne du seigneur ou vigne de la motte qui apparaît régulièrement en confront.

³⁶ p. 19 et 62.

³⁷ p. 81 (« *houstau estable deu seignor* »).

³⁸ p. 6, 19, 59 et 62.

³⁹ p. 62.

⁴⁰ p. 62.

⁴¹ p. 63.

⁴² p. 99.

⁴³ p. 59.

Aucun bien bâti n'est mentionné sur la motte ou à ses abords immédiats. Cet espace paraît totalement occupé par des vignes, des pièces de terre ou des jardins. Il semble que la motte elle-même soit occupée par quatre vignes et un jardin. Une dizaine de biens se trouvent aux abords de la motte sans être implantés directement dessus, ce sont à nouveau des vignes, des jardins et des pièces de terre, à parts égales. La motte n'apparaît alors qu'en confronts.

Conclusions et perspectives

Il ressort de la première analyse de ce document que l'habitat dans le village et le faubourg de Sainte-Christie-d'Armagnac était, en 1500, beaucoup plus dense qu'aujourd'hui. On y trouvait une quarantaine de maisons dans le village, et une quinzaine dans le faubourg auxquelles il faut ajouter autant de parcelles non bâties. Le village était protégé par une enceinte doublée d'un fossé. Le faubourg était quant à lui protégé par un simple fossé, tout comme la motte. L'entrée du village et le pont étaient déjà localisés à leur emplacement actuel, devant le rempart en terre crue, à l'ouest. Il n'y avait probablement pas de porte du côté nord, à l'emplacement de l'actuel pigeonnier bâti postérieurement.

Les travaux nous ont aussi permis de mieux cerner la chronologie des seigneurs de Sainte-Christie.

La maison du seigneur située dans le village n'a pas pu être localisée précisément. Rien ne permet, pour le moment, d'affirmer qu'elle se trouvait à l'emplacement des maisons à pan-de-bois conservées au Castet. Ces maisons correspondent bien à la demeure seigneuriale au XVIII^e siècle, mais la date du transfert n'est pas connue. L'analyse des livres terriers du XVII^e siècle⁴⁴ devrait permettre de préciser les modalités selon lesquelles on passe d'un village en 1500, à un ensemble seigneurial en 1739⁴⁵. Ce phénomène a été observé ailleurs dans le Gers à la même période, notamment à Bonas ou à Projan (Comet 2017 : 235-236). Le village alors largement inoccupé, est progressivement récupéré par le seigneur qui finit par y aménager les dépendances de son château.

Une analyse plus approfondie des déclarations du livre de reconnaissances de 1500 pourrait peut-être permettre de mieux cerner la morphologie interne du village et du faubourg. Une partie du parcellaire pourrait faire l'objet d'une restitution précise en localisant les parcelles les unes par rapport aux autres. Afin de faciliter cette reconstitution, il paraît nécessaire d'attendre qu'un livre terrier du XVII^e siècle soit dépouillé et analysé comme l'a été le livre de reconnaissances. Les livres terriers du XVII^e siècle sont généralement plus détaillés et permettent une reconstitution un peu plus aisée. Il sera ensuite possible d'appliquer la méthode régressive et de tenter une reconstitution parcellaire pour 1500.

Une autre piste d'étude consiste en l'élargissement de l'analyse du livre de reconnaissances de 1500 à l'ensemble du terroir de la seigneurie. Les items bâtis non localisés dans le village ou le faubourg seront transcrits. Une recherche toponymique dans la longue durée devrait permettre de retrouver la plupart des toponymes de 1500⁴⁶. Il sera ensuite possible de confronter les informations tirées de la documentation écrite avec le bâti conservé dans la commune. Un inventaire du patrimoine dans l'ensemble du territoire communal permettrait d'identifier des vestiges attribuables à l'extrême fin du Moyen Âge afin de mieux comprendre l'occupation du sol à cette période.

⁴⁴ AD Gers, E 1694, Livre terrier, 1670 ; E suppl. 585, Livre terrier, 1652.

⁴⁵ AD Gers, E suppl. 1030, Verbal de l'état de la terre de Sainte-Christie, 1739.

⁴⁶ Cette analyse devrait être facilitée par le dépouillement d'un des deux livres terriers du XVII^e siècle.

Restitution schématique du village de Sainte-Christie-d'Armagnac
à partir du livre de reconnaissances de 1500
(AD Gers, E suppl. 1030)

Plan réalisé à partir du plan cadastral de 1836 (AD Gers, 3 P Sainte-Christie-d'Armagnac/10). DAO : Anaïs Comet, 2018.

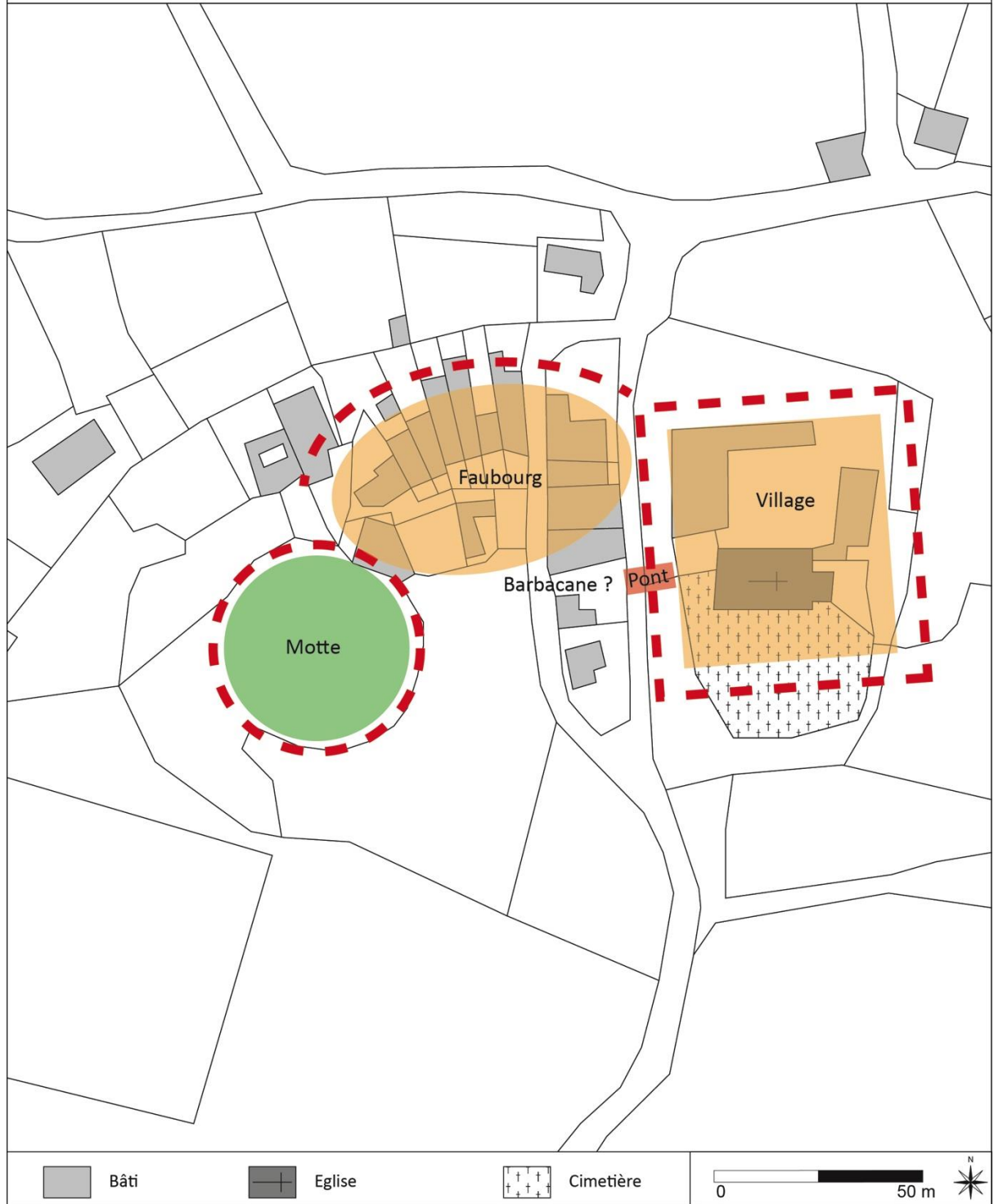


Fig.10 : Restitution schématique du centre de Sainte-Christie-d'Armagnac à partir du livre de reconnaissance de 1500

Annexe 1 : Tableau des biens situés dans le village et à ses abords

Source : AD Gers, E suppl. 1030, Copie du cahier des reconnaissances reçues en 1500, 1643

Notes :

- Cette transcription est un document de travail, elle résulte d'une première lecture du document et est donc imparfaite.
- Les abréviations sont résolues entre parenthèses ; les « ... » indiquent des passages non lus.
- Les mentions de biens appartenant au seigneur sont soulignées.
- Les mentions d'éléments directeurs de la topographie du site sont en rouge (fossé, église, muraille, barbacane, pont, etc.).
- Quelques doublons ont été relevés, ils figurent en italique.

□ « Loc » et « castet »

Page	Nom	Bien	Lieu	Droit « portatge »	Item
2	Bernard de la Fauria et Pey Colomey marit de Condorine de la Fauria sor deudit mossen Bernard	houstau	dens la barbacana deudit loc		un houstau situat dens la barbacana deud(it) loc que confronte ab lo pont et en lo barrat deu loc et en la saillida deu loc et en la carrera publica et an l'houstau des hereits de Ramond de la Fauria ab tots sos autres confronts et de laqualla maison susdita fen de renda aud(it) seignor de S(anc)ta Cristia tres dines morlans
4	Brenard deu Frayret	houstau	dans lodit loc et castet	portatge mil 1 conquet	Item plus recognes tenir de mon dit seignor un houstau assis dans lo dit loc et castet de S(anc)ta Cristie que confronte d'una part ab lo fossat deu dit loc d'otra part ab lo cami public et d'otra part ab la eglise deu dit loc un petit vacant en miey et ab l'hostau de Jouan de Lasserre ab totas sas autres confronts et fe de rende à mon dit seignor cy _ 6 d. morlans _ mil 1 conquet
10	Pey Dufaur alias deu Pin	1/2 houstau	dedans deu castet	portatge mil 1 conquet	Item una outra mitat d'un houstau ques assis au dedans deu castet que era deus herets de Guilhem de Lalana confronta <u>ab l'hostau de mond(it) seignor</u> et ab l'hostau deu dits de Lalana alias Tarrida, et ab lo fossat deu dit loc per laqualla mitat d'houstau fey de renda a mond(it) seignor quatre dines mourlans et un conquet de mil _ 4 d. morlans et mil un conquet
10	Pey Dufaur alias deu Pin	houstal	loc		Item plus reconnetys tenir un houstal assis audit loc qui confronte an places appartenent aud(it) Jourdan et ab la carrera publica et ab lo forn dud(it) Jourdan et que fe de renda au(dit) seignor et duos autres places dessus confrontados fe de renda aud(it) seignor _ 10 d. 1 pogès morlan

22	Pey de Lalana	1/2 houstau	loc		Item plus reconneys a tenir deud(it) seignor la mitat d'un houstau qu'es assetiat an lo dit loc de S(anc)ta Cristina que ten per indivis ab lo dit Bidau de Lalana confronta d'una part ab la plassa deu rector Darrans et d'otra ab lo carrerot deu dit loc et ab la muraila deudit loc per laqualla mitat d'houstau lo dit de Lalana fe de fieus _ 4 ardots
31	Guilhon de Lalana alias de Lafita	houstau	dans lodit loc	portatge mil 1 conquet	Item plus un houstau ques assis dans lo dit loc que confronta ab la clauzera deu dit loc et ab lo carrerot oun gouteje et ab l'houstau deu dit Guilhon susdit per loqual dit houstau fe de fieus aud(it) seignor _ 6 d. morlans
31	Guilhon de Lalana alias de Lafita	1/3 houstau	loc	portatge mil 1/3 ?? conquet	Item plus reconneys les tres parts d'un autre houstau que tin per endivis ab Bona de Coutant confronta d'una part ab lo susdit houstau et ab la clauzera deu dit loc et ab la carrera publica per lasquelles tres parts d'houstau dessus dit confronta et designat fe de fieus _ 4 d. maille morlans et les tres parts de un conquet de mil
31	Guilhon de Lalana alias de Lafita	houstau	dendans lodit loc	portatge mil 1 conquet	Item plus un autre houstau ques dedans le dit loc confronta per duos parts ab l'houstau deudit Guilhon et ab lo barat deudit loc et fe de fieus aud(it) seignor a scaber es _ 6 d. morlans
31	Guilhon de Lalana alias de Lafita	houstau	dans lodit loc	portatge mil 1 conquet	Item plus un autre houstau assis dans lo dit loc confronta ab l'houstau de Pey de Biney et d'otra part ab l'houstau de Sanx Darrodey et per loqual houstau fe de fieus _ 6 d. morlans
36	Sanx deu Laur	houstau	au dedans lo castet deudit loc	portatge mil 1/2 conquet	Plus d'un houstau assis au dedans lo castet deu dit loc que ten per endevs ab lo dit Jouan deu Laur confronta ab l'houstau de Pey de Laffitan et ab l'houstau de Jourdan de Larroqua et ab la clausera deu dit loc et fe de fieus aud(it) seignor _ 3 d. morlans Mil per lo portatge _ 3 conquets
37	Jean deu Laur	houstau	dens lo dit castet	portatge mil 1/2 conquet	Plus la mitat d'un houstau que ten per endebis ab lo dit Sanx deu Laur assis dens lo dit castet confronta ab l'houstau de Pey de Laffitan et ab l'houstau de Jourdan de Larroqua et ab la clausera deu dit loc et ab la carrera publica et fe de fieus _ 3 d. morlans
40	Ramond de Castaignade	1/4 houstau	dedans lodit loc	portatge mil 1/5 conquet	Plus la quarta part d'un houstau assis dedans lo dit loc contenant par endivis ab moussen Bidau de Lalane confronta ab l'houstau deus heyreteyres de Bidau de Lalana et ab so deus heyreteyts de Pey de Lafita alias coton et ab la carrera publica et ab l' esclausa de la villa et fe de fieus _ 1 d. maille morlan

42	Jouan deu Biné	1/2 houstau	dedens lodit loc	portatge mil 3 conquets	Plus reconneys la mitat d'un houstau ques dedens lo dit loc de S(anc)ta Cristina que sole estre deu dit deu Biné confronta ab l'houstau de Jean et Sans Dema et ab la plassa de Jouan deu Cos et ab la carrera publica per laqualla mitat fe de fieux _ 3 d. morlans
44	Jouan deu Biné	1/2 houstau	loc	portatge mil 3 conquets	Plus reconneys l'autre mitat deu dit houstau susdit que confronte ab la part dessus noumentada et ab la carrera publica et ab l'houstau de Sanx et Jouan Deman et fe autres _ 3 d. morlans
44	Guilhem de Tarrida	1/4 houstau	au dedans deudit loc		la quarta part d'un houstau ques au dedans deu dit loc de S(anc)ta Cristina que ten per endivis ab lor heyreteys de Bidau de Lalana confronta ab lo part deus dits de Lalana et ab la clausa deu dit loc et ab la carrera publica et ab l'houstau de moussen Bidau de Lalana et fe de fieux _ 1 d. maill morlans
44	Guilhem de Tarrida	houstau	dans ledit loc	portatge mil 2 parts d'un conquet	Item les duos parts d'un autre houstau ques dans le dit loc confronta d'una part ab la clausa deu dit loc et ab l'houstau de Bernard de Lalana alias Pey Lana et ab lo carrerot public et ab l'houstau de Pey de Lalana et Jordan deu Fau et fe de fieux _ 4 d morlans
53	Peyroton de Lalana per si et comma fray et percuray de Pey et Ramond Lalana sous frayx	houstau (item barré)	dedens lodit loc		Item un houstau situat dedens lodit loc aperat lo Peyrun que confronta ab la gleize et simenter deudit loc ab la clausa et ab la carrera publica _ 6 d. morlans 3 pogès
53	Peyroton de Lalana per si et comma fray et percuray de Pey et Ramond Lalana sous frayx	houstau	corner deudit loc		Item un autre houstau situat en lo corner deu dit loc que confronta ab la clausa ab lo carrerot au goté et ab lo lor houstau et de Bona deu Cantau _ 6 d. morlans
53	Peyroton de Lalana per si et comma fray et percuray de Pey et Ramond Lalana sous frayx	5 parts d'un houstau	dedens lodit loc	portatge mil 3 conquets et 1/6	Item los cinq parts d'un houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab Bona deu Cantau et ab lo lor houstau et de Bona deu Cantau ab la clausa deu dit loc ab la carrera publicat et ab lo susdit carrerot o goté _ 5 d. morlans
56	Jouannon de Lafita per si et comme fray et percuray de Pey de Lafita son fray	1/6 houstau	dens lodit loc	portatge mil 1 conquet	Item siex parts d'un houstau situat de dens lo dit loc que ten per endivis ab Ramond de Lasserra que confronta ab l'houstau de Jordan de Larroqua ba l'houstau de Peyroton de Lalana alias de Cazalada ab la carrera publica ab la clausa deu dit loc _ 5 d. 1 pogès morlan

57	Jouan de Lasserra per si et comma fray et percuray de Ramond de Lasserra	1/8 houstau	dednes lodit loc	portatge mil 1/8 conquet	Item la huittieme part d'un houstau situat dedens lo dit loc que ten per ende bis ab lor heyretateys de Pey Fita alias Peboé que confronta ab l'houstau de Pey de Lalana alias de Cazalada ab l'houstau de Jourdan de Larroqua ab la carrera publica et ab la clausa deu dit loc _ 3 pogès morlans Item per lo portatge mil 1/8 part de conquet
57	Sanx de Juzan	1/8 houstau	dens lodit loc	portatge mil 1/8 conquet	la huittieme part d'un houstau situat dens lo dit loc que ten per ende bis ab Sanx Jouan de Lana et ab Bernard de Larrat que confronte ab l'houstau de Jouan deu Frayret ab l'houstau de Pey Biné d'autre part et ab la carrera publica et ab la clausa deu dit loc _ 3 pogès morlans
58	Jouannet de la Fauria	houstau	dedans la barbacana deudit loc		Item un houstau situat dedans la barbacana deu dit loc que confronte ab lo pont et an lo barat deu loc et an la saillida deu loc et an la carrera publica et ab l'houstau deus heyreteys de Raymond de la Fauria en la dita festa _ 3 d. morlans
59	Pey de Nassa marit et percuray de Condorina de Lafita et Pey de Lafita per lor et per nom de Condorina et de Guilhem de Lafita	bigna	castet		Item una pessa de bigna apperada la bigna deu castet près deu bordieu aperat a Coton que confronte ab la bergé deu dit bordieu et ab lo camin public et ab la bigna deus heyreteys de Bertrand Faur et ab la terra de Jouan Darrey _ 1 d. maille morlan
61	Pey de Nassa marit et percuray de Condorina de Lafita et Pey de Lafita per lor et per nom de Condorina et de Guilhem de Lafita	houstau	dens lodit loc		Item un hostau situat dens lod(it) loc que confronte ab l'hostau de mossen Ardau Lana ab l'hostau de Bona deu Contau et de Guilhem de Lalana ab la carrera publica ab la clausa deud(it) loc _ 6 d. mor(lans)
61	Pey de Nassa marit et percuray de Condorina de Lafita et Pey de Lafita per lor et per nom de Condorina et de Guilhem de Lafita	1/2 houstau	deden lodit loc	portatge mil 2 conquets et 1/4	Item plus mey hostau situat deden lodit loc que confronta ab l'hostau de Joan deu Faur ab la plassa lor metissa et ab la clausa et la carrera publica _ 3 d. mor(lans)
61	Pey de Nassa marit et percuray de Condorina de Lafita et Pey de Lafita per lor et per nom de Condorina et de Guilhem de Lafita	3/4 pessa de terra	dedens lodit loc		Item tres quarts de una pessa de terra situada dedens lod(it) loc que ten per ende bis ab lo seignor deudit loc que confronte ab l'houstau de Martin de Laffitan ab l'houstau lor metis ab la carrera et ab la clausa deudit loc _ 4 d. maille morlans

62	Sanx de Maa	1/2 plassa d'oustau	loc	portatge mil 1/2 conquet	mega plassa d'oustau que ten per endevis ab Jouan de Maa et Bernard de Lane et Sanx de Juzan que confronta ab l'houstau de Pey Biné ab l'houstau de Jouan deu Frayret ab la carrera publica ab la clausa deu dit loc _ 3 d. morlans
63	Jouan Darrey	1/2 houstau	dendens ludit loc	portatge	Item miey houstau dedens lo dit loc que confronta ab la carrera et clausa ab l'houstau de Pey de Lalana dit de Cazalada et ab lo cazau de Pey et de Jean de Lalana _ 3 d. morlans
65	Moussen Bidau Lana caperan et Jouan Darrey comme tutor de Jacmet de la Coma pupil fil et heyreter de Pey de la Coma senior	houstau	dens lodit loc	portatge mil 1/4 conquet	Item tot un houstau situat dens lo dit loc confronta ab l'houstau de Sanx de Binné et ab la carrera publica de sas parts _ 1 d. maille morlan
65	Jouan Dema	1/8 houstau	dedens ludit loc	portatge mil 1/8 conquet	la huitieme part de un houstau situat dedens lo dit loc de S(anc)ta Cristina que ten per endebis ab Sanx Dema Verdue de Larrat et Sanx de Juzan que confronta ab l'houstau de Pé Biné ab l'houstau de Jouan deu frayret ab la carrera et ab la clausa deu dit loc _ 3 pogès morlans
66	Agnezina deu Frayret	cazau	castet		Item un cazau au loc apperat au castet gel que confronta ab la terra de Pey Darrodé ab la bigna deu dit Darrey ab lo barat deu loc _ 1 d. morlan
67	Pey alias Peyroutet de Lanana alias de Cazalada	1/2 houstau	dedens ludit loc		Item miey houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab Guillem de Lalana que confronta ab l'houstau d'Andrina de la Fita ab l'houstau de Pey et de Bidau Lana et ab la carrera et clausa deud(it) loc _ 3 d. morlans
68	Pey alias Peyroutet de Lanana alias de Cazalada	1/2 houstau	dedens ludit loc	portatge mil 1 conquet	Item autre miey houstau situat dedens lo dit loc que confronta ab l'autre miey houstau de Darrey ab l'houstau de Jouan de la Fita et ab la carrera publica de duos parts _ 3 d. morlans
68	Pey alias Peyroutet de Lanana alias de Cazalada	1/2 houstau	loc		Item la mitat d'un houstau que ten per endebis ab Bidau de Lalana que confronta d'una part ab la plassa deu rector davans et d'autra ab lo carrerot et ab la murrailla deu dit loc _ 4 ardots
70	Pey de las Courreyos major de Dieu	1/4 houstau	dedens ludit loc	portatge mil 1/4 conquet	Item la quarta part d'un houstau que ten per endebis ab Sanx deu Biné et Sanx deu Faur dedens lo dit loc que confronta ab l'houstau de Pey de la Coma et de Bernard de Juzan at ab las carreras publicas _ 1 d. maille morlan

72	Pey deu Faur alias deu Pin	1/5 houstau	dedens lodit loc	portatge mil 1/5 conquet	Item la quinta part d'un houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab Sanx deu Biné et Pey de las Courreyas que confronta ab l'houstau deus heyreteys de Pey de la Coma et de Brenard de Laffontan et ab las carreras publicas_ 1 d. maille morlan
73	Moussen Bidau Lana caperan deu dit loc	3/4 plassa d'houstau	dedens lodit loc		tres quarts de plassa d'houstau que ten per endebis ab Pey de Castagnarle dedens lo dit loc que confronta ab <u>l'houstau de mon dit seignor</u> et ab l'houstau deus heyreteys de Bidau Lana alias de la Fita carrerot en miey ab la clausa et ab la carrera publica _ 4 d. maille morlan
73	Moussen Bidau Lana caperan deu dit loc	plassa	loc	portatge mil 1 conquet	Item la plassa confronta ab l'houstau de Pey de la Fita et ab l'houstau de Pey et Bidau de Lalana cousins et ab lo carrerot public et ab la clausa _ 6 d. morlans
74	Moussen Bidau Lana caperan deu dit loc	pessa de cazau	près deudit loc	portatge mil 3/4 conquet	Item una pessa de cazau que crompt de Pey Darrodé situat près deu dit loc que confronta ab lo camin public ab la terra deu dit Darrodé et ab un autre camin public _ 1 d. morlan
74	Bernard de Larrat	1/5 houstau	dedens lodit loc	portatge mil 1/4 conquet	Item la quinta part d'un houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab Sanx Dema Sanx de Juzan et Jouan Dema que confronta ab l'houstau Biné et de Jouau deu Frayret et ab las carreras publicas_ 1 d. maille morlans
75	Bidau de Treu alias de Lacassagna	1/8 houstau	dedens lodit loc	portatge mil 1/8 conquet	la huitieme part d'un houstau situat dedens lo dit loc que lo tent per endebis ab Jouan deu Rayret Jourdan de Larroque et lous heyreteys de Bidau deu Cos que confronta ab la gleyza deu dit loc ab l'houstau de Sanx Dema et ab la carrera publica de sas parts_ 3 pogès morlans
76	Sanx Darrodé	1/4 houstau	dedens lodit loc	portatge mil 1/4 conquet	Item la quarta part d'un houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab lo dit son fray et Raymond deu Cantau et ab Raymond de Casteroy que confronta ab l'houstau deus heyreteys de Bidau Lana et ab la plassa de Jouan deu Cos ab la carrera et clausa deu dit loc _ 1 d. maille morlan
78	Pey Darrodé	terra et bigna	loc		Item una pessa de terra et bigna aperada au camp de Bernard que confronta ab lo camin public ab lo fossat deu dit loc ab la terra de Bernard Darrey et ab la terra de Sanx Darrodé_ 6 d. morlans
78	Pey Darrodé	1/4 houstau	dedens lodit loc	portatge mil 1/4 conquet	Item la quarta part d'un houstau situat dedens lo dit loc que per endebis ab Sanx Darrodé son fray Raymond Cantau et Raymond de Cussaroy que confronta ab l'houstau deus heyreteys de Bidau Lana ab la plassa de Jouan deu Cos ab la carrera publica et ab la clausa deu dit loc_ 1 d. maille morlan

79	Jouan Harbel marit et percuray de Jouanna deu Faur	1/4 houstau	dedens ludit loc	portatge mil 1/4 conquet	la quarta part d'un houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab Pey deu Faur alias deu Pin et ab Pey de las Courreyas et autres que confronta ab l'houstau de Bidon de Laffontan et de Jammet de la Coma et ab tres carreras publicas de sas parts en la dita festa _ 1 d. maille morlan
80	Guilhem de Lalana	1/2 houstau	dedens ludit loc	portatge mil 1/2 conquet	miey houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab Pey de Lalana akuas de Cazalada que confronta ab l'houstau de Bidau de Canatrova ab l'houstau de Pey Lana et ab l'houstau deus heyreteys de Pey de la Fita dit Coton ab la carrera publica et ab la clausa deu dit loc_ 3 d. morlans
81	Jouan deu Frayret alias Fiton	1/2 houstau	dedens ludit loc	portatge mil 1/2 conquet	Item mey houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab Bidau de Treu heyrete de Jouan Bedat que confronta ab lo fossat deu dit loc ab la carrera publica ab l'houstau de Sanx Dema et de Bernard Marqua _ 3 d. morlans
87	Sanx deu Biné habitant deu dit loc reconneguo per si et per sos nebouts fils de Jouan deu Biné son fray senior	1/2 houstau	dedens ludit loc	portatge mil 1/2 conquet	Item mey houstau situat dedens lo dit loc de S(anc)ta Cristina partit ab Pey de las Courreyas que confronta ab la part deu dit Pey de las Courreyas et ab l'houstau de Pey deu Faur et ab l'houstau de Bernard de Laffontan et deus heyreteys de Pey de la Coma ab la carrera publica de duas parts _ 3 d. morlans
88	Pey deu Biné	1/2 houstau	dedens ludit loc	portatge mil 1/2 conquet	Item la meytat d'un houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis an lo dit Odet son fray que confronta ab la clausa et ab la carrera publica ab l'houstau de Sanx et de Jouan Dema et ab l'houstau o plassa de Jouan deu Cor _ 3 d. morlans
89	Odet deu Biné	1/2 houstau	dedins ludit loc	portatge mil 1/2 conquet	Item la meytat d'un houstau situat dedins lo dit loc que ten per endebis ab Pey de Binné son fray que confronta ab l'houstau de Joan et Sanx Dema et ab la plassa de Jouan deu Cos ab la clausa et ab la carrera publica _ 3 d. morlans
92	Jouan deu Cos	plassa d'oustau	dedens ludit loc	portatge mil 1 conquet	Item una plassa d'houstau situat dedens lo dit loc confronta ab l'houstau d'Oudet et de Pey deu Biné ab l'houstau de Sanx et de Pey Darrodé ab la carrera et ab la clausa deu dit loc _ 6 d. morlans
93	Sanx de Laur per si et comma fray et percuray de Bidau de Laur	1/2 ostau	dedens ludit loc	portatge mil 1/2 conquet	Item mey ostau situat dedens lod(it) loc que ten per indevis ab Pey Descomps que confronta ab l'hostau de Martin de Lafitan ab l'hostau de Jordan de Laroqua ab la clausa deud(it) loc et ab la carrera publica _ 3 d. mor(lans)

94	Pey de Castanharle alias deu Doat	1/4 houstau	dedens lodit loc	portatge mil 1/4 conquet	Item la quarta part d'un houstau situat dedens lodit loc que ten per indevis ab mossen Vidau Lana que confronta ab l'houstau des heiretes de Vidau Lana ab l'houstau des heiretes de Pey de Lafita alias Coton ab la carrea et ab la clausa deudit loc _ 1 d. m. morl(an)
98	<i>Pey Lalana</i>	1/3 houstau	dedens lodit loc	portatge mil 1/3 conquet	<i>la terca part d'un houstau situat dedens lo dit loc de S(anc)ta Cristina partit ab Bidau de Lalana que confronta ab l'houstau deud(it) Bidau ab l'houstau de Guilhem de Lalana et ab la carrera publica de duas parts _ 2 d. morlans</i>
98	Mossen Lansalot et Jouan deu Faur per lor et per lo dit Pey deu Faur frays	1/4 houstau	dedens lodit loc		la quarta part d'un houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab Jouan de Picamora que confronta ab l'houstau deus heyreteys d'Arnaud de Lafita et ab la clausa et ab la carrera publica en la festa de nadau _ 1 d. maille morlan
103	Pey deus Coms per si et per nom de l'autre Pey deus Coms son fray	1/2 plassa d'houstau	loc	portatge mil 1/2 conquet	meya plassa d'houstau que ten per endebis ab Sanx et Bidau de Laur que confronta ab l'houstau de Martin de Laffitan ab l'houstau de Jordan de Larroqua et ab la carrera et clausa deudit loc _ 3 d. morlans
104	Bernard de Lalana alias de Tarrida per si et per Guilhem de Lalana son nebout	1/6 houstau	loc	portatge mil 1/6 conquet	la sixiema part d'un houstau situat en las pertenesces deu dit loc que ten per endebis ab los heyreteys de Bidau de Lalana que confronta ab l'houstau de Bidau de Lalana ab la clausa deudit loc ab la carrera publica et ab l'houstau de moussen Bidau Lana _ 1 d. morlan
105	Jourdan et Jouannet de Larroqua	houstau	dedens lodit loc	portatge mil 1 conquet et 1/4	Item un houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab Jouan deu Frayret et Bidau de Treu que confronta ab la gleiza deudit loc ab l'houstau de Sanx Dema Sanx de Juzan et Brenard de Larrat alias de Lamarqua ab la clausa et ab la carrera publica deudit loc _ 1 d. maille morlan
106	Jourdan et Jouannet de Larroqua	houstau	dedens lodit loc		Item un houstau situat dedens lo dit loc que confronta ab lo barat deudit loc ab la carrera publica ab l'houstau des heyreteys de Pey de la Fita alias Peboué et ab l'houstau de Sanx de Laur et de Pey deus Coms _ 6 d. morlans
108	Ramond de Pomadet	1/6 houstau	dedens lodit loc	portatge mil 1/6 conquet	la sixieme part d'un houstau situat dedens lo dit loc que ten per endebis ab Pey et Sanx Darrodé Raymond et Bernard deu Cantave que confronta ab l'houstau deus heyreteys de Bidau Lana et de Bernard Lana ab la plassa de Jouan deu Cos ab la carrera et ab la clausa deud(it) loc en la dita festa _ 1 d. morlan

108	Bidau de Lalana	2/3 houstau	dedens ludit loc	portatge mil 2/3 conquet	los deus tros d'un houstau situat dedens lo dit loc de S(anc)ta Cristina partit ab Pey de Lana que confronta ab la part deud(it) Pey Lana ab lo carrerot ab l'houstau de Pey Lana alias de la Cazalada et de Guilhem Lana ab la carrera publica et ab la clausa deud(it) loc _ 4 d. morlans
113	Jouan de Lartigua	1/2 houstau	dedens ludit loc	portatge mil 1/2 conquet	Item mey houstau situat dedens lo dit loc que confronta ab l'houstau de Pey et de Sanx Darrodé et ab l'houstau deus heyreteys de Bidau de Lalana et de Bernard et Guilhem de Lalana alias de Tarrida ab la carrera et ab la clausa deu dit loc _ 3 d. morlans
118	Bernard de Laffontan fil et comma percuray de Bernard son pay	1/2 houstau	dens lodit loc	portatge mil 1/2 conquet	Item plus ten la meytat d'un houstau situat dens lo dit loc loqual es per endevis ab Jacmet de la Coma que confronta ab l'houstau de Sanx deu Biné d'una part ab l'houstau de Pey de las Courreyas d'autra part et ab la carrera publica de tres parts en la dita festa _ 3 d. morlans
133	<i>Pey Lana</i>	<i>1/3 houstau</i>	<i>dens lou loc</i>	<i>portatge mil 1/3 conquet</i>	<i>la tersa part d'un houstau situat dens lou loc de Sancta Cristina confronta ab la part deus de Lalana alias de Tarrida et ab l'houstau de Guilhem de Lalana et ab la carreya publica de dues parts et fe de fieux _ 2 d. morlans</i>

➤ « Barri »

Page	Nom	Bien	Lieu	Droit « portatge »	Item
2	Bernard de la Fauria et Pey Colomey marit de Condorine de la Fauria sor deudit mossen Bernard	cazau	barri		Item plus un cazau situat en lo barri que confronte ab lo cazau de Jouan de Pey deu Faur et ab lo cazau de Jouan Darrey et ab lo cazau de mossen Jouan de Lana dont fen à mond(it) seignor très pogès morlans
3	Bernard de la Fauria et Pey Colomey marit de Condorine de la Fauria sor deudit mossen Bernard	plassa per far hostau	barri		Item plus una plassa estant en lo barri deu dit loc per fa hostau ab estans el passatge per de jus que confronta ab lo foussat deu dit loc et ab l'hostau de Marquina de la Lana sa moiller et ab la carreya publica et ab la plassa deus hereteis de Bernard deu Fau ab totas sas autres confronts et fen de renda à mon dit seignor _ 4 d. morlans
4	Brenard deu Frayret	houstau	barri		Plus un houstau assis en lo barri deu dit loc de S(anc)ta Cristie confronta ab l'oustau de Bidau de Lamarqua et ab l'oustau deu Barbey Deuzan et de Huquette de Larroqua et per des autres parts ab la carreira publica ab totas sas autres confronts et fa de renda a mondit seignor _ 2 ardit

6	Pey de Juzan	houstau	barri		un oustau situat en las appartenences et barri deu dit loc que confronte ab la plassa de aquers deu Frayret et d'autra avec lo cazau de mossen Jouan de la Fita et ab lo fossat de la mota et ab la carrera publica et per lo cau houstau lodit Pey de Juzan fey de rende a mon dit seignor _ 1 d. maille morlan
7	<i>Vidau de la Marqua fauré</i>	<i>hostau</i>	<i>barri</i>		<i>un hostau situat en lo barri deu dit loc que confronta en la carreya publica et ab l'hostau de Agnezine deu Frayret et ab la place de Jean deu Frairet et ab l'ostau de Jouan de Lacona et ab l'hostau de mon dit seignor et ab l'hostau de monssen Jouan deu Frairet et per loquau oustau fey de renda à mon dit seignor _ 2 d. morlans</i>
8	Jourdan deus Faur	2 places d'houstau	barri		Item plus deux places d'houstau situat au barri deu dit loc que confronta ab lo foussat deu dit loc et an la carrera publica per duos parts per losquales places susdites lo dit Jourdan fey de renda a mon dit seignor _ 10 d. 1 pogès morlans
8	Jourdan deus Faur	plassa	barri ?		Item plus una outra plassa qu'és darrer l'houstau deu dit Jourdan o a present es lo fort deu dit Jourdain que confronte ab lo dit houstau et ab lo barat deu dit loc et ab l'outra plassa deu dit bidau per laqualla plassa fey de renda à mon seignor _ 4 d. maille morlans
19	<i>Jean Darrey</i>	<i>houstau cazau bergey</i>	<i>corney deu barry</i>		<i>un houstau qu'est assis en la corney deu barry oun y a cazau bergey et los o que confronta en la terra deus heyreteys de Bertrand deu Faur apperat la mota et ab lo cazau de Agnesina deu Frayret et ab l'houstau de Bidau de Lamarqua et ab l'houstau de Jeannet de la Coma et ab la carrera publica deud(it) barry et ab un autre houstau et plassa deudit de la Coma et ab la terra et vigna deu dit Derrey et ab lo barat de la mota et fe de renda et fieux cy _ 7 d. 1 pogès morlan</i>
32	Guilhon de Lalana alias de Lafita	houstau	barri		Item plus un autre houstau assis aux barris deu dit loc confronta ab l'houstau de Jordan deu Fau et d'autra part a la plassa de Annesina deu Frairet et fe de fieux per loquau houstau _ 1 maille morlane
32	Guilhon de Lalana alias de Lafita	2 plasses	barri		Item duos plasses que son assises audit barry confronton d'una part ab so de Sanx de Juzan et ab la carrera publica de duos parts et fe de fieux aud(it) seignor _ 2 d. maille morlan

47	Mossen Bidau de Larroque	houstau	barri		un houstau situat en lo barri deu dit loc contenen duos places de large et plus de duos places de long confronte ab la carrere publique et ab lo fossat et ab l'houstau aperat de Picamora et ab l'houstau de Brenard Derrey et fe de fieux _ 3 d. maille morlans
54	Peyroton de Lalana per si et comma fray et percuray de Pey et Ramond Lalana sous frayx	2 plassas de cazau	barri		Item duas plassas de cazau en lo barri que confronta ab l'houstau de Juzan ab la carrera publica et ab lo carrerot ab lo cazau de Jouan Darrey _ 2 d. morlans
57	Sanx de Juzan	houstau	barri		Item un houstau situat en lo barri deudit loc que confronta ab la plassa de Agnesina deu Frayret ab lo cazau de moussen Jouan de Lafita et ab lo fossat de la mota et ab la carrera publica _ 1 d. maille morlan
58	Jouannet de la Fauria	plassa per far houstau	barri		Item una plassa situada en lo barri deu dit loc per far houstau ab estans vacquans et passatges per dessus que confronte ab lo fossat deu dit loc ab l'houstau de Marquina de Lalana sa mouiller et ab la carrera publica et ab la plassa deus heyreteys de Bertrand Dufaur _ 4 d. morlans
59	Jouannet de la Fauria	cazau	barri		Item un cazau situat en lo barri que confronta ab lo cazau de Jouan et de Pey deu Faur ab lo cazau de Jouan Darrey et ab lo cazau de mossen Jouan de Lana _ 3 pogès morlans
62	<i>Jouan Darrey</i>	<i>houstau cazau et bergé</i>	<i>cornée deu barry</i>		<i>un houstau en lo cornée deu barry ab lo cazau et bergé que confronton ab la terra deus heyreteys d'Arnaud de la Fita ab la bigna deus heyreteys de Bertrand Fau et ab lo cazau de Agnezina deu Frayret et ab l'houstau de Bidau de Lamarqua et ab l'houstau de Jammot de la coma et ab la carrera publica deudit barri et ab un autre houstau et plassa deu dit de la Coma et ab la sua medissa bigna et ab lo barat de la mota _ 8 d 1 pogès morlan</i>
64	Moussen Bidau Lana caperan et Jouan Darrey comme tutor de Jacmet de la Coma pupil fil et heyreter de Pey de la Coma senior	houstau	barri		un houstau situat en lo barri deu dit loc que confronta ab la carrera publicat ab l'houstau deu deu dit Jean Darrey et ab la terra deus heyreteys de la Fita et ab lo barat deu dit barri et ab l'houstau de Jouan de Picamora _ 3 d. maille morlan

64	Moussen Bidau Lana caperan et Jouan Darrey comme tutor de Jacmet de la Coma pupil fil et heyreter de Pey de la Coma senior	1/2 houstau	barri		Item meya plassa d'houstau ab lo bastiment deu dit barri que confronta ab l'houstau de Jeannot de Laffontan et de sa mouillé ab l'houstau de Bidau de Lamarque et ab l'houstau deuidit Jouan Darrey _ 1 d. maille morlans
66	Agnezina deu Frayret	2 plassas de terra	barri		Item duas plassas de terra en lo barri ount a un (...) apperadas au so que confronte ab lo barat deu loc ab lo camin public et ab l'houstau de moussen Lansalot deu Faur _ 2 d. morlans
66	<i>Bidau de la Marqua faur</i>	<i>houstau</i>	<i>barri</i>		<i>un houstau situat en lo barri deu dit loc que confronta ab la carrera publica ab l'houstau de Agnezina deu Frayret ab la plassa de Jouan deu Frayret et ab l'houstau de Jacmet de Lacoma et ab l'houstau deu seignor deu dit loc et ab l'houstau de moussen Jouan deu Frayret _ 2 d. morlans</i>
75	Mossen Guilhem de la Lanussa caperan coma oncle et percuray de Clarmontina de la Lanussa sa nebouda	plassa de terra (item barré)	barri		reconnegu una plassa de terra situada en lo barri deu dit loc que confronta ab l'houstau de Jourdan de Larroqua ab l'housta deus heyreveys de Ramond de la Fauria ab la carrera publica et ab lo barat deu dit barri _ 1 d. morlan
81	Moussen Jouan deu Frayret	1/2 plassa d'houstau	barri		meja plassa d'houstau situat en lo barri deu dit loc que confronta ab l'houstau de Bidau Lamarqua ab l'houstau estable deu seignor et ab la carrera publica de duas parts _ 1 d. morlan
100	Mossen Lansalot et Jouan deu Faur per lor et per lo dit Pey deu Faur frays	houstau	barri		Item un houstau situat en lo barri de S(anc)ta Cristina que confronta ab l'houstau lor metis ab lo barat deu dit loc ab la plassa de Agnesina deu Rayret et ab la carrera publica _ maille morlon
100	Mossen Lansalot et Jouan deu Faur per lor et per lo dit Pey deu Faur frays	2 plassa d'houstau	barri	portatge mil 1/4 conquet	Item duas plassas d'houstau situat en lo barri deu dit loc que confronta ab la lor susdit houstau ab lo barat deuidit loc et ab la carrera publica de duas parts _ 10 d. 1 pogès morlan
106	Jourdan et Jouannet de Larroqua	houstau	barri		Item un houstau situat en lo barri deu dit loc que confronta ab l'houstau de Jouan de Picamora ab la son metissa plassa ab la carrera publica et ab lo barat deu dit barri _ 1 d. maille morlan
106	Jourdan et Jouannet de Larroqua	plassa d'houstau	barri		Item una plassa d'houstau aqui meteis que confronta ab la son susdita plassa ab l'houstau deus heyreveys de Raymond de la Fauria ab lo barat deu dit barri et ab la carrera publica _ 1 d. maillo morlan

107	Jouan de Picamora lo jouen per si et per Jouan de Picamora son nebout	houstau et plassa	barri		un houstau et plassa darré situat en lo barri deud(it) loc que confronta ab l'houstau de Jourdan de Larroqua ab l'houstau deus heyreys de Pey de la Coma sarre ab la carrera publica et ab lo barrat deudit loc en la dita festa _ 1 d. maille morlan
119	Ramond de la Fauria fray et percuray deu die moussen Bernard	houstau	barri		un houstau situat dedens lo barri deu dit loc que se confronta ab la plassa de Jourdan de Larroqua ab lo barat deu dit barri et ab la entrada deu dit barri et ab la carrera publica en la festa de nadau _ 1 d. maille morlan

➤ « Mota »

Page	Nom	Bien	Lieu	Droit « portatge »	Item
7	Pey de Juzan	cazau	mota		Item plus un cazau assis en las appartenences deu dit loc que confronte ab la bigna de la mota et ab la <u>terra de mon dit seignor</u> per duos parts et ab lou carrerot de per loquau cazau susdit fe de renda à mondit seignor cy _ 1 d. morlan
8	Jourdan deus Faur	pessa de vigna	mota		pessa de vigna que es en las appartenences de S(anc)ta Cristia confronta ab la <u>vigna deu seignor</u> d'una part et en la terra de Jouan Darrey apperada la mota et lo cami public et ab bigna de Lalana et laqualla bigna dessus confrontada fe de renda a mon dit seignor _ 4 d. morlans
8	Jourdan deus Faur	cazau	mota		Item un cazau assis en las appartenences deu dit loc que confronta ab lo cami public et an la terra de Jouan Darrey et ab la mota et cazau de Condina de Lalana per loquau cazau susdit lo dit Jordan fey de renda a mon dit seignor _ 3 d. morlans
19	Jean Darrey	vigna	mota		Item plus reconneyts a tenir deu dit seignor una pessa de vigna que confronta en la mota et ab la bigna deus heyreys de Brenard Faur et ab la bigna deus heyreys de Ramond de la Fauria et ab la terra et <u>vigna deu dit seignor</u> et fa de fieux _ 2 d. morlans.
20	Jean Darrey	terra	mota		Item una outra pessa de terra apperada l'ort Domenge que confronta ab la bigna deus heyreys de Pey de la Fita dit coton et ab lo barat de la mota ab lo camin public et ab la saillida de la <u>vigna deu dit seignor</u> et lo cazau deus heyreys de Brenard Faur et fe de fieux aud(it) seignor _ 6 d. morlans.

6	Guilhem de la Fita	terra et cazau	mota		Item plus una altra pessa de terra et cazau an las appartenences deu dit loc que confronta ab la bigna de la mota et d'autra part ab lo carrerot de la font per lo cau cazau dessus confrontat et ... lo dit Guilhem fe de renda a mon dit seignor _ 1 d. morlan
59	Pey de Nassa marit et percuray de Condorina de Lafita et Pey de Lafita per lor et per nom de Condorina et de Guilhem de Lafita	bigna	mota		Item una bigna au loc apperat a la mota que confronte ab lo barat de la mota ab la terra de Jouan Derrey ab la bigna deu dit Jouan Derrey et ab la lor metissa terra_10 d. morlans
62	Jouan Darrey	bigna	mota		Item aquis pres una bigna que confronta ab la mota et ab la bigna deus heyreteys de Bertrand Faur ab la bigna deus heyreteys de Ramond de la Fauria et ab la terra et <u>bigna de mon dit seignor</u> _ 2 d. morlans
62	Jouan Darrey	terra	mota		Item una pessa de terra aperada l'ort domenge que confronta ab la bigna deus heyreteys de Pey de la Fita dit Coton ab lo barat de la mota ab lo camin public ab la saillida de la <u>bigna de mondit seignor</u> et ab lo cazau deus heyreteys de Bertrand Faur _ 6 d. morlans
63	Jouan Darrey	mota	mota		Item la mota apperada la mota de S(anc)ta Cristina oun y a una petita bigna au cabeil... an lo barat de la dita mota qu'es en ta lestrem de la borda sua metissa que confronta ab lo so de sa dita borda et ab lo son bergé et cazau et an lo barat de la dita mota que ... moussen Lansalot deu Faur et ab lo cazau d'Agnezina deu frayret _
66	Agnezina deu Frayret	cazau	barat de la mota		Item un cazau situat en lo barat de la mota que confronta ab la mota de Jouan Darrey de duas parts et ab l'houstau son metis ab la plassa de Sanx de Juzan et ab plassa et houstau de Bidau Marqua _ 1 d. morlan
86	Jouan de Bourgela marit et percuray de Guiretta Darrodé	pessa de terra	mota		Item una altra pessa de terra aperada la mota que confronta ab l'aygue apperada modon ab la terra de Pey d'Enduran ab la terra de Pey deu Ranc et ab la terra de Jouan deu Buc _ 3 d. morlans
98	Mossen Lansalot et Jouan deu Faur per lor et per lo dit Pey deu Faur frays	1/2 bigna	mota		Item la meytat d'una bigna partida ab lo seignor deu dit loc ab la bigna deus heyreteys d'Arnaud de Lafita ab la terra de Jouan Darrey apperada la mota et ab lo camin public _ 3 d. morlans
99	Mossen Lansalot et Jouan deu Faur per lor et per lo dit Pey deu Faur frays	pessa de bigna et cazau	mota		Item una pessa de bigna et cazau apperada la mota que confronta ab la mota de Jouan Derrey ab la bigna deudit Jouan Derrey ab la bigna deus heyreteys de Pey et Arnaud de Lafita et ab la terra deu dit Jouan Derrey et ab lors metis cazaux _ 16 d. 3 pogès morlans

99	Mossen Lansalot et Jouan deu Faur per lor et per lo dit Pey deu Faur frays	cazau	mota		Item un cazau que solen esse domus que confronta ab lo camin public ab la terra deu dit Jouan Darrey de duas parts et ab la dita mota et ab lo cazau de Martina de Lalana et ab lo carrerot de la dita mota _ 2 d. morlans
----	--	-------	------	--	--

Annexe 2 : Tableau des biens bâtis situés dans la campagne

Source : AD Gers, E suppl. 1030, Copie du cahier des reconnaissances reçues en 1500, 1643

Note :

- Cette transcription est un document de travail, elle résulte d'une première lecture du document et est donc imparfaite ; elle doit être complétée.
- Les abréviations sont résolues entre parenthèses ; les « ... » indiquent des passages non lus.

Page	Nom	Bien	Lieu	Droit « portatge »	Item
4	Brenard deu Frayret	cazau bordilh ou heritatge	Frayret		Item plus un cazau bordilh ou heritatge appelé deu Frayret...
4	Brenard deu Frayret	bourdiu			Item plus un bourdiu que es en las appartenences de Santa Christia ...
5	Pey de Ranc (items barrés)	1/2 bourdiu	Pax Lariou		la meytat d'un bourdiu aperat a Pax Lariou...
9	Pey Dufaur alias deu Pin	bordiu cazau et heiritatge	Pin		bordiu cazau et heiritatge apperat deu Pin...
10	Pey Dufaur alias deu Pin	1/3 bourdiu	Darrodey		Item plus paga per la terça part deu bourdiu Darrodey comme tutor...
11	Mossen Pey de la Fita alias Pey Boe prettre	moulin	Darrouse		un moulin avec lou pesquera nommat Darrouse que confronta ab lo padouen deu dit loc d'una part et ab los prats deus herets de moussen Jouan de Lalana et d'autra part ab la ribera de Bidau de Larrat alias de Lamarqua et d'autra part ab la ribera de Mondezon et ab la ribera de Pey Boué alias Lafita per loqual moulin et pesquera lo dit moussen Pey fe de renda a mond(it) seignor _ 28 ardis
11	Bretoumieu de Monguilhem crestian habitant deus Autas	bourdiu	Robert		un bourdiu qu'es en las appartenences deu dit S(anc)ta Cristina au loc apperat à Robert...
12	Pey Deusclaux alias deu Caumont	bordiu o heritatge	Desparros		bordiu o heritatge appera Desparros...
12	Pey Deusclaux alias deu Caumont	cazau et heritatge	Tour		cazau et heritatge apperat de la Tour...

14	Sanson de Vivé	1/2 bordiu	Salateza	portatge mil 1/2 conquet	Item plus reconneguo tenir la mitat dequet bourdiu o l'heritatge apperat de Salateza...
14	Guilhem et Menjon de Margouet tant per hets que per Sanx de Margouet absent	cazau o heiretatge	Margouet		cazau o heiretatge apperat de Margouet...
14	Guilhem et Menjon de Margouet tant per hets que per Sanx de Margouet absent	bordieu	Castilhon		un outra bordieu apperat de Castilhon...
15	Jouan deu Cos	bordieu cazau o heiretatge	Galavert		bordieu cazau o heiretatge apperat a Galavert ont a cazau et berger ...
16	Brenard de la Fita tant per het que per son pay	1/2 cazau vigna et heiretatge	Pronhan alias Peyboey		la mitat de tot aques on y a cazau vigna et heiretatge apperat lo bordieu de Pronhan alias Peyboey...
17	Brenard de la Fita tant per het que per son pay	1/2 heiretatge	Biney		la mitat d'aquet heiretatge apperat lo Biney...
21	Pey de Lalana	bourdiu en heiretatge	Coutau et a la Cazalada		bourdiu en heiretatge apperat au Coutau et a la Cazalada en los appartenences deudit loc que confronta per totas parts ab l'heritatge apperat Darros et ab lo camin public per loquau bourdiu et heiretatge lo dit Pey de Lalana tant per het que per son fray reconneys far de fieux audit seignor _ 3 sols maille morlans
24	Jeannet deus Sos sartre	bordieu	Darrous		un bourdiu ques en las appartenences deu dit S(anc)ta Cristina aperat Darrous oun y a cazau bigna et prat confronta d'una part ab la carrera publica de tres parts ab larrieu aperat Darrous et ab la terra bosc de Pey de Lana alias cazalada per loqual bordieu dessus confrontat et dechavat lo dit Jeannet susdit fe de fieux et renda aud(it) seignor _ 21 d. morlan
25	Ramond de las Courreyas	bordieu cazau et heyretatge	Pronhan		bordieu cazau et heyretatge apperat a Pronhan ount a bigna et cazau et arribera confronta ab la terra de Jouan de Lafita et ab larrieu apperat Modezo et ab lo camin public de duos parts per loqual bordieu fe de fieux aud(it) seignor susdit _ 10 d. morlans

26	Martin de las Courreyas	bordieu cazau et heyretatge	Bousquet		un bordieu cazau et heyretatge apperat au Bousquet dessus assis en las appartenences deu dit S(anc)ta Cristina confronta d'una part ab lo camin public et d'otra part ab la terra de Ramond de los Courreyas et d'otra part ab lo camin public et d'otra part ab la terra deud(it) Martin et fe de fieux _ 4 d. maille morlans
28	Fortenay deu Bedat	1/2 heyretatge	Larrieu		la mitat d'un heyretatge apperat a par Larrieu que ten per indivis ab Pey deu Ranc en las appartencas de S(anc)ta Cristina en la parroquai deus Autas confronta d'una part ab la part dud(it) Pey deu Ranc et d'otra part ab la terra de Sanx deux Claux rieu entre miey d'otra part ab la terra deus heyreteys de Pey Ranc et ab lo camin public per l'otra part et per lo dit bordieu fe de fieux audit seignor susdit _ 3 d. maille poges morlan
28	Pey Ranc	1/2 bourdieu et heyretatge	Larrieu		l'autre mitat deu dit bourdieu et heyretatge confronta ab la part deu dit Fortenay deu Bedat ab la terra deu Laquay et ab la terra de Larroqua apperada Lacoueta et ab la terra deus heyreteys deu clerc et ab lo camin public et ab la saillida deu dit bourdieu per loquau heyretatge et bourdieu fe de fieux aud(it) seignor a scaber es _ 2 sols morlans
30	Jean Pey et Guilhem deu Forn	bordiu cazau et heyretatge	Feulet		bordiu cazau et heyretatge aperat deu Forn...
30	Jean Pey et Guilhem deu Forn	bourdieu et heyretatge	Taulet		Item plus los dits Jouan, Pey et Guilhem susdits reconneychen deu dit seignor un autre bourdieu et heyretatge apperat de Taulet...
30	Guilhon de Lalana alias de Lafita	heyretatge	Lafita		un heyretatge apperat bordille ou demora a present apperat a Lafita...
31	Guilhon de Lalana alias de Lafita	bourdieu cazau ou heyretatge	Laur		Item plus un autre bourdieu cazau ou heyretatge apperat de Laur oun y a bigna et cazau...
35	Sanx deu Lau	bordieu cazau o heyretatge	Laur alias deu Faget		bordieu cazau o heyretatge apperat deu Laur alias deu Faget confronta ab la terra de Sanx Dema appartat lo Bayssa et ab lo camin public que passa per le dit heyretatge et ab una outra terra aperada a Genes et ab una outra pessa de terra aperada au Forn et ab un autre heyretatge ques de Jouan deu Forn dit Dulaur et fe de fieux _ 2 d. morlans
37	Jean deu Laur	bordieu et heyretatge	Bouscaut alias de Galabert		bordieu et heyretatge apperat Bouscaut alias de Galabert...

39	Martin de Brunet	heyretatge	Barbey		un heyretatge apperat de Barbey confronte ab un autre heyretatge apperat de Picamora et per duos parts ab lo camin public et ab l'heyretatge reconneys fa de fieux au dit seignor susdit a scaber es _ 2 sols 10 d. morlans
39	Martin de Brunet	heyretatge	Picamora		un autre heyretatge apperat de Picamora...
40	Ramond de Castagnade	cazau ou heyretatge	Doat		bordil cazau ou heyretatge apperat deu Doat...
40	Ramond de Castagnade	bourdil cazau o heyretatge	Pouy		Plus un autre bourdil cazau o heyretatge apperat deu Pouy...
40	Ramond de Castagnade	boudieu	Ranc		Plus a causa d'un boudieu deu Ranc...
42	Jouan deu Biné	bordil ou heyretatge			un bordil ou heyretatge oun y a borde cazau bigna et ribera de Pey deu Biné que sole estre Dodet deu Biné confronta ab la bigna et ribera de Pey deu Biné de duos parts et ab larrieu deu moulin de Castanarle et ab la terra de Pey de Juzan alias deu Luc et ab lo camin public et ab la terre de Jouan de S(anc)t Aubin et ab la terre deu dit deu Biné aperada lou Bedot grand per loqual dit bordieu susdit reconneys fa de fieux aud(it) seignor _ 2 sols 4 d. maille morlans
43	Jouan deu Biné	heyretatge	Biné		Plus reconneys un autre heyretatge oun a borda cauzau vigna terra et ribera apperat deu Biné confronta ab la terra de feu Odet deu Biné de duos parts et ab larrieu apperat deu moulin de Castagnarle et ab la terra de Jouan deu cos aperada au Poget et fe de fieux _ 2 sols 4 d. maille morlan
47	Pey de Larroque tant per het que per sont fray et nebouts	bourdieu et heyretatge	Larrique alias deu Teset		bourdieu et heyretatge apperat de Larroque alias deu Teset oun aborde cazau bigna et terra confronta ab lo camin public et ab la terra de Bernard de Larrat alias marca et ab la terra deu dit de Larroqua aperada la Pujasse et ab un autre camin public et fe de fieux _ 2 sols 2 d. 1 pogès morlans
48	Vidau de Lafita	1/2 heyretatge	Pronhan alias Peboué		la mitat d'un heyretatge apperat de Pronhan alias Peboué...
48	Vidau de Lafita	1/2 bordieu o heyretatge	Biné		Plus la mitat de tot aquet bordieu o heyretatge apperat lo Biné confronta ab lo camin public de duos parts et ab la terra aperada deu Foga et ab larrieu apperat Lescaux et ab lo camin public de duos parts et fe de fieux _ 2 sols morlans

49	Peyron de Picamora	heyretatge	Espiogrit		un heyretatge oun a borda bigna et terra aperat Espiogrit confronta ab lo camp apperat de Barbeu et ab lo padouen deu dit loc et ab la terra de Pey de las Correyas et ab la terra apperada deu Quiet et ab la terra de Martin de Laffitan et fe de fieux _ 2 sols 9 d. morlans
49	Pey deu Fort	heyretatge	Lacercle		un heyretatge apperat Lacercle...
50	Pey de la Taste	bordieu cazau et heyretatge	Sobiran		bordieu cazau et heyretatge apperat deu Sobiran confronta ab l'heyretatge apperat deu Pouy et ab lo camin public et ab larriu de la coma de Lartigua et fe de fieux _ 2 conquettas siouze
50	Bidau de Nassa	bordieu et heyretatge	Carraguda		bordieu et heyretatge de la Carraguda...
51	Peyroton de Lalana per si et comma fray et percuray de Pey et Ramond Lalana sous frayx	bordieu et heyretatge	la Fita		bordieu et heyretatge oun demouran apperat a la Fita...
52	Peyroton de Lalana per si et comma fray et percuray de Pey et Ramond Lalana sous frayx	bordieu cazau et heyretatge	Laur		Item tot aquet bordieu cazau et heyretatge aperat de Laur situat en los appartenences deu dit loc que confronta ab lo camin public ab la lor metissa apperada la Courreya ab la lor bigna blanqua apperada en Riquet et ab la terra aperada lo Buc debat _ 12 d. morlans
54	Jouannon de Lafita per si et comme fray et percuray de Pey de Lafita son fray	bordieu cazau et heyretatge	Pronhan alias de Peboue		bordieu cazau et heyretatge aperat de Pronhan alias de Peboue que confronta ab la terra deus heyreteys de Jouan Navre ab lo camin public et ab la terra de Raymond Serra ab lo molin deus heyreteys de Jouan de Bordas apparat Darrossa et ab larriu aperat Modezon _ 18 d. morlans
55	Jouannon de Lafita per si et comme fray et percuray de Pey de Lafita son fray	heyretatge	Biné		Item tot aquet heyretatge aperat lo Biné...
56	Jouan de Lasserra per si et comma fray et percuray de Ramond de Lasserra	bordieu o heyretatge			un bordieu o heyretatge deu dit loc que confronta ab lo camin public de duos parts et ab la terra de Pey de las Courreyas d'autros duos parts et ab la terra de Martin de Laffitan _ 2 sols 6 d. morlans
67	Pey alias Peyroutet de Lanana alias de Casalada	bordieu cazau et heyretatge	Cantau et a la Casalada		bordieu cazau et heyretatge oun demora apperat au Cantau et a la Casalada que confronta ab lo camin public ab l'heyretatge aperat darros de totas sas parts _ 3 sols maille morlan

68	Pey alias Peyroutet de Lanana alias de Cazalada	cazau et heyretatge	Caumont		Item tot aquet cazau et heyretatge apperat de Caumont situat en las appartenences deu dit loc...
69	Pey de las Courreyos major de Dieu	bordieu cazau o heyretatge	Pronhan		bordieu cazau o heyretatge apperat a Pronhan oun a bigna et cazau et ribera que confronta ab la terra de Jouan de la Fita ab lo rieu aperat Modozon et ab lo camin public de duas parts _ 10 d. morlans
70	Pey Crestian	cazau o heyretatge	Crestinia		cazau o heyretatge apperat la Crestinia que confronta ab lo camin public de duas parts ab la terra de Bidau de Treu d'otra part et ab la terra de Jourdan de Larroqua et ab la terra de Berduc de Lamarqua et ab la terra de Pey Darros et ab la terra de Jouan de la Fauria que fo de Agnezina deu deu Frayret en la dita festa _ 6 sols 9 d. morlans
71	Pey deu Faur alias deu Pin	bordieu o heyretatge	Pin		bordieu o heyretatge apperat deu Pin cazau et bigna et ribera situat en las appartenences deu dit loc...
72	Sanx de Margouet	cazau et heyretatge	Margouet		cazau et heyretatge aperat de Margouet que confronta ab lo padouen deu dit loc ab lo camin public ab l'heyretatge apperat de Lacassagne et ab la son heyretatge apperat de Castilhon _ 2 sols 4 d. maille morlans
75	Bidau de Treu alias de Lacassagna	bordieu cazau et heyretatge	Cassagna		Item tot aquet bordieu cazau et heyretatge apperat de la Cassagna oun demoura situat en las pertences deu dit loc de S(anc)ta Cristina ab la terra de Jammet de la Coma que fo deu crestian et ab la terra de Jordan de Larroqua et los heyreteys de Bidau de Cot et ab la terra deus heyreteys de Pey et Arnaud Fita et lo camin public que passa per lo mey deu dit heyretatge et ab la terra de Sanx de Margouet et duas parts et ab la terra lana de Pey et Condinade la Fita alias de coton que fo deu dit crestian en la dita festa _ 2 sols 3 d. morlans
76	Sanx Darrodé	1/2 bordau	Darrodé		la mitat d'una borda ab lo cazau partit ab Pey Darrodé son fray apperat Darrodé que confronta ab la part deu dit son fray et ab lo camin public _ 12 d. morlans
78	Pey Darrodé	borda	Arrodé		una borda ab la terra et cazau au loca apperat Arrodé que confronta lo parc borda et terra de Sanx Darrodé son fray et ab lo camin public _ 2 sols 5 d. morlans

79	Lo commandaire de S(anc)ta Cristina	cazau et heyretatge	Faget (parroquia de l'Espitau)		lo cazau et heyretatge apperat deu Faget en la parroquia de l'espitau que se confronta ab lo camin public de duas parts et ab la terra de Jouan de Frayret alias de Boé et ab las terras deu cazau de Penteup et ab las terras deu cazau de la Coutura et ab las terras deu cazau de la Tasta et ab las terras deu cazau deu Cantau _ 15 sols morlans
80	Ramond deu Cruc per si et comma fray et percuray de Pey deu Cruc son fray	bordieu cazau heyretatge	Panjas		bordieu cazau heyretatge apperat au Panjas situat en las appartenencas deu dit loc...
81	Jouan deu Frayret alias Fiton	cazau bourdieu et heyretatge	Frayret		Item lo cazau bourdieu et heyretatege aperat deu Frayret situat en las pertencens deu dit loc de S(anc)ta Cristina...
83	Bidau de Lalana	bordieu cazau o heyretatge	Nava		bordieu cazau et heyretatge apperat de la Nava...
83	Sanx deu Faur deu dit loc per si et comma fray et percuray d'Arnaud deu Forn son fray	bourdieu cazau et heyretatge	Forn		bourdieu cazau o heyretatge apperat deu Forn situat en las pertencences deu dit loc ...
84	Sanx deu Faur deu dit loc per si et comma fray et percuray d'Arnaud deu Forn son fray	bordieu cazau o heyretatge	Taylet		Item un autre bordieu cazau o heyretatge apperat de Taylet...
84	Sanx deu Faur deu dit loc per si et comma fray et percuray d'Arnaud deu Forn son fray	bourdieu	Dartiguadanna		Item un autre bourdieu apperat Dartiguadanna situat en las pertencences deu dit loc...
85	Ramond de la Clota	bordieu o heyretatge	Clota		bordieu o heyretatge apperat de la Clota...
85	Jouan de Bourgela marit et percuray de Guiretta Darrodé	bordieu cazau o heyretatge	Darrodé		bourdieu cazau o heyretatge apperat Darrodé...
87	Sanx deu Biné habitant deu dit loc reconneguo per si et per sos nebouts fils de Jouan deu Biné son fray senior	bourdieu cazau o heyretatge	Salatessa		Item tot aquet bourdieu cazau o heyretatge aperat de Salatessa situada en las pertencences deu dit loc...
88	Pey deu Biné	bourdieu o heyretatge	Vinné		un bourdieu o heyretatge ount a la borda cazau bigna terra et ribera apperat au Vinné...

89	Odet deu Biné	bordieu o heyretatge	Biné		un bordieu o heyretatge ount a borda cazau bigna et ribera situat en pertenenences deu dit loc apperat au Biné...
90	Sanx deu Claux	bourdieu o heyretatge	Despros		bourdieu o heyretatge apperat Despros...
90	Sanx deu Claux	cazau o heyretatge	Latour		Item tot aquet cazau o heyretatge apperat de Latour que confronta ab la lor terra apperada de Garrast et ab l'heyretatge susdit apperat Desperos et ab lo rieu apperat de Salas et ab lo camin public cinq sols morlans per sor _ 5 sols morlans
91	Jouan deu Cos	bourdieu cazau o heyretatge	Galabert		bourdieu cazau o heyretatge apperat a Galabert...
92	Sanx de Laur per si et comma fray et percuray de Bidau de Laur	bourdieu cazau o heyretatge	Laur alias deu Faget		bourdieu cazau o heyretatge aperat de Laur alias deu Faget...
93	Sanx de Laur per si et comma fray et percuray de Bidau de Laur	bordiu cazau et heretatge	Boscau alias de Galavert		Item tot aquet bordiu cazau et heretatge aperat de Boscau alias de Galavert...
94	Pey de Castanharle alias deu Doat	bordiu cazau o heretatge	Doat		bordiu cazau o heretatge aperat deu Doat situat en las pertenenences deud(it) loc que confronta...
94	Pey de Castanharle alias deu Doat	bordiu cazau o heretatge	Poy		Item tot aquet bordiu cazau o heretatge aperat deu Poy situat en las appartenences deud(it) loc...
95	Pey deu Ranc	bordieu cazau et heiretatge	Ranc		bordieu cazau et heiretatge aperat deu Ranc situat en las appartenences deud(it) loc...
95	Pey de la Tasta	bordieu cazau et heyretatge	Sobiran		bordieu cazau et heyretatge aperat deu Sobiran...
96	Arnaud Danduran alias de la Vinheta	1/3 part heyretatge	Danduran		la terca part d'un heyretatge aperat Danduran situat en las pertenenences deu dit loc ...
100	Pey deu Doumenge habitant en las pertenenences de l'Espitau de S(anc)ta Cristina	bordieu et heyretatge	Faget		bordieu et heyretatge apperat deu Faget...
100	Jouan deu Camp per si et comma fray et percuray de Pay et Raymond deu Camp	bordieu	Cornet et a la Tarta alias a Berdouat		bordieu apperat a Cornet et a la Tarta alias a Berdouat...
105	Jourdan et Jouannet de Larroqua	bordieu cazau o heyretatge	Larroqua alias au Tillet		bordieu cazau o heyretatge apperat de Larroqua alias au Tillet ount a la borda cazau et bigna...

103	Pey de Sales pay et layau administrador de Jouan de Sales son fil	bordieu cazau o heyretatge	Darros		bordieu cazau o heyretatge apperat Darros confronta ab terra de Pey de Lalana alias de Casalada ab lo rieu apperat de Lapeyrera et ab lo camin public de sas parts _ 21 d. morlan
103	Jouannon de S(anc)t Aubin habitant de Nogaro	bourdieu cazau o heyretatge (item barré)	Tasta		bourdieu cazau o heyretatge apperat de la Tasta situat en las pertenences deudit loc de S(anc)ta Cristina...
107	Arnaud de Cantare per si et per Raymond et Peyrot de Cantave sons frays	bordieu o heyretage	Cusso		bordieu o heyretage aperat de Cusso...
109	Jouan deu Prat Bidau deu Castay cossou deu loc de Manciet per nom de los coussulat	camin et passatge	pont de Lodoza		lo camin et passatge que an deu pont de Lodoza enta la barta de Manciet que appartient aux dits cossous per affieuzoment per lor fait antiquament deu commanday de Sancta Cristi(na) loqual passatge deu aber tres perches dample per loqual passatge sont tenguts de pagar casqun an en la dita festa de nadau _ 5 sols morlans
109	Lo noble Pey de Betous habitant de Nogaro	bourdieu cazau o heyretatge (item barré)	Balarens		bourdieu cazau o heyretatge apperat de Balarens situat en las partenences deu dit loc de S(anc)ta Cristina que confronta ab lo camin public de quatre parts et ab lo camp deu crestian de Nogaro ques en so de S(anc)ta Cristina _ 2 sols 1 d. morlans
110	Bidau de Nasse de Marsan habitant de Nogaro	bourdieu cazau et heyretatge	Carrugada		bourdieu cazau et heyretatge apperat de la Carrugada situat en las pertenences de S(anc)ta Cristina...
111	Jouan de Marsan per si et per Raymond de Marsan son fray	cazau bourdieu o heyretatge	Barta		cazau bourdieu o heyretatge apperat de la Barta...
112	Guilhem de Cornau habitant en la parroquis de Bozonet en lo bailliage d'Aignan	cazau bordieu o heyretatge	Cornau		cazau bordieu o heyretatge apperat de Cornau situat en la parroquia de Bozonet bailliatge deu loc d'Aignan...
112	Jouan de Lartigua	bordieu cazau o heyretatge	Lartigua		bordieu cazau o heyretatge apperat de Lartigua...

114	Ramonet deu Bedat	heyretatge	Castagnarle		heyretatge ab lo pesque moulin et sala apperat de Castagnarle ab totas sas autres appartenences situat en los pertencenses deu dit loc de Sancta Cristina que confronta ab lo son heyretatge apperat deu Cantau ab l'heyretatge de Jouan deu Frayret ab lo padouen deu dit loc apperat Lana major et ab la terra deu bourdieu de Jouan de Saint Aubin apperat de la Tasta ab la terra apperada deu Bourrouillan en la dita festa _ 10 sols morlans
115	Jouannon de S(anc)t Aubin habitant de Nogaro	1/4 cazau (item barré)	Lartigua		la quarta part deu cazau de Lartigua...
116	Jouannon de S(anc)t Aubin habitant de Nogaro	1/4 cazau	Lartigua		una courreya de terra et lana apperat de Lartigua et la quarta part deu cazau...
117	Jouan de la Crots Arnaud de la Crots fray et percuray deu dit Jouan de la Crots per nom deu dit son fray	cazau o heyretatge	Crots		cazau o heyretatge apperat de la Crots...
117	Bernard de Laffontan fil et comma percuray de Bernard son pay	bourdieu cazau o heyretatge	Juzan		bourdieu cazau o heyretatge apperat de Juzan...
118	Bernard de Laffontan fil et comma percuray de Bernard son pay	cazau o heyretatge	Franc		Item tot aquet cazau o heyretatge apperat deu Franc...
119	Ramond de la Fauria fray et comma percurayre deu dit Berdot et de moussen Bertrand	bigna	Pleysac		bigna apperada la bigna deu Pleysac situada en las pertencences deu dit loc que se confronta ab la bigna de Jouan Derrey d'una part ab la terra de Pey et Arnaud Fita et ab lo camin public et ab la bigna deu noble Jean d'Armagnac seignor de S(anc)ta Cristina laqual fo de Bertrand deu Faur casqun an a nadau _ 4 d. morlans
120	Sanx de Martin habitant au Bedat	bordieu cazau et heyretatge (item barré)	Mausie debat		bordieu cazau et heyretatge apperat Mausie debat...
120	Sanx de Masic	cazau	Tasta		cazau apperat de la Tasta ...
120	Pey de Blanqua	bordieu cazau et heyretatge	Dout		bordieu cazau et heyretatge ab la bigna que se tient apperat de Dout...

122	Arnaud deus Coms habitant de Nogaro tutor deu dit Jouan de Bordas fil et heyreter de Jouan de Bordas Fauret	moulin	Rossa		moulin engourgadiou et ribera apperat de Rossa situat sur lo rieu apperat lo Modezon que se confronta ab las terras de Pey de las Courreyas d'una part ab las terras de Jouan Derrey ab las terras de Jouan et Pey de la Fita fils de Pey Boué et ab la ribera de Pey Arnaud de la Fita alias Coton ab la terra deus heyreveys de Bidau Lana alias de Lafita en la festa de nadau_ 3 sols 6 d. morlans
123	Bidau Gela habitant d'Aoueron	cazau o heyretatge	Lafita		cazau o heyretatge apperat de Lafita...
124	Sanx deu Claux fil deu dit Jouan deu Claux habitant de Salas en nom deudit son pay	heyretatge	Balegue		heyretatge apperat de Balegue...
125	Gaillardet deu Corrost habitant de Salas	cazau o heyretatge	Fort		cazau o heyretatge apperat au Fort situat en las pertences de Salas que confronta ab las terras et heyretatge de Guilhem deu Cantau apperat de la Courtigua d'autra part ab lo padouen deu dit loc de Salas ab la terra soa metissa apperada lo Cassaroy casquin an en la dita festa siouza_ 2 conquets
126	Guilhem de Labarta fil deu dit Jouan habitant deu dit loc de Salas en nom deu dit son pay	bordieu et heyretatge	Lalana		bordieu et heyretatge apperat de Lalana situat en las pertences deu dit loc de Salas...
126	Bernard de Lana alias de Nassa habitant de Salas	bordieu cazau o heyretatge	Nassa		bordieu cazau o heyretatge apperat de Nassa situat dens las pertences deu dit loc de Salas...
127	Sanx deu Sants gendre deu dit Bernard de Parlarieu et marit de la dita Bernada et comme lor percuraire	bordieu cazau et heyretatge	Parlarieu		bordieu cazau et heyretatge apperat de Parlarieu ...
128	Auge deu Faur habitant deu Bedat	heyretatge	Caps		heyretatge apperat de Caps situat en la dita parroquia deu Bedat que confronta ab lo cazau et heyretatge apperat arrietort d'una part ab lo cazau o heyretatge apperat de Caillau et ab lo rieu apperat lo Modezon en la festa de nadau _ 2 sols morlans

128	Arnaud de Corneria habitant en la dita parroquia deu Bedat	cazau et heyretatge	Claveria		cazau et heyretatge apperat de la Claveria situat en lo dit canton que confronta ab la terra de la sala deu Bedat de una part...
129	Manaut deu Pouy habitant en lo dit territori deu Bedat	cazau o heyretatge	Caillau		cazau o heyretatge apperat deu Caillau...
129	Arnaud de Bidolh habitant en lo dit territori	heyretatge	Bedat		heyretatge arrietort situat en lo dit territori...
130	Jouan de la Tasta habitant en lo dit territori deu Bedat	cazau et heyretatge	Lomagna		cazau et heyretatge apperat de Lomagna situat en lo dit territori que confronta ab las terras de la sala deu Bedat...
130	Jouan Fitan habitant en lo dit territori deu Bedat	cazau et heyretatge	Laffitan		cazau et heyretatge apperat de Laffitan...
130	Jouan Fitan habitant en lo terrador deu Bedat	cazau			cazau...
131	Sanx de Grit habitant en lo terrador deu Bedat	cazau o heyretatge	Grit		cazau o heyretatge apperat de Grit...
131	Bernard de Lasbats fray et percuray de Bernard de Lasbats habitant de Betos	bordieu cazau o heyretatge	Bedat		bordieu cazau o heyretatge apperat de la Potia situat en lo terrador deu Bedat...
132	Jouan de Labadia comma percuray de Pey de Laboeria alias de Lubet	bordieu cazau o heyretatge	Lubet		bordieu cazau o heyretatge situat en lo dit terrador apperat a Lubet...

Annexe 3 : Tableau des biens bâtis par tenancier

Source : AD Gers, E suppl. 1030, Copie du cahier des reconnaissances reçues en 1500, 1643

Notes :

- Les noms sont classés par nombre de biens reconnus, du plus au moins ; la couleur différenciée entre les lignes blanches et grises permet de repérer chaque groupe de tenanciers selon le nombre de biens reconnus..
- Cette transcription est un document de travail, elle résulte d'une première lecture du document et est donc imparfaite.
- Les biens non bâtis situés dans le village, le faubourg ou sur la motte ont été conservés et figurent en rouge.
- Les professions sont en bleu

Nom	Page	Bien	Lieu	Droit « portatge »
Guilhon de Lalana alias de Lafita	30	heyretatge	Lafita	
	31	bourdieu cazau ou heyretatge	Laur	
	31	houstau	loc	mil 1 conquet
	31	1/3 houstau	loc	mil 1/3 conquet
	31	houstau	loc	mil 1 conquet
	31	houstau	loc	mil 1 conquet
	32	houstau	barri	
	32	2 places	barri	
Peyroton de Lalana per si et comma fray et percuray de Pey et Ramond Lalana sous frayx	51	bordieu et heyretatge	la Fita	
	52	bordieu cazau et heyretatge	Laur	
	53	houstau (item barré)	loc	
	53	houstau	corner deudit loc	
	53	5 parts d'un houstau	loc	mil 3 conquets 1/6
	54	2 plassas de cazau	barri	
Pey alias Peyroutet de Lanana alias de Cazalada	67	bordieu cazau et heyretatge	Cantau et a la Cazalada	
	67	1/2 houstau	loc	
	68	1/2 houstau	loc	mil 1 conquet
	68	cazau et heyretatge	Caumont	
	68	1/2 houstau	loc	
Mossen Lansalot et Jouan deu Faur per lor et per lo dit Pey deu Faur frays	98	1/4 houstau	loc	
	98	1/2 bigna	mota	
	99	pessa de bigna et cazau	mota	
	99	cazau	mota	
	100	houstau	barri	
	100	2 plassa d'houstau	barri	mil 1/4 conquet
Jourdan et Jouannet de Larroqua	105	bordieu cazau o heyretatge	Larroqua alias au Tillet	
	105	houstau	loc	mil 1 conquet 1/4
	106	houstau	loc	
	106	houstau	barri	
	106	plassa d'houstau	barri	
Brenard deu Frayret	4	houstau	loc et castet	mil 1 conquet
	4	houstau	barri	
	4	cazau bordilh ou heritatge	Frayret	
	4	bourdiu		
Pey Dufaur alias deu Pin	9	bordiu cazau et heiritatge	Pin	
	10	1/2 houstau	dedans deu castet	mil 1 conquet
	10	houstal	loc	
	10	1/3 bourdiu	Darrodey	
Ramond de Castaignade	40	cazau ou heyretatge	Doat	
	40	bourdil cazau o heyretatge	Pouy	
	40	1/4 houstau	loc	mil 1/5 conquet
	40	boudieu	Ranc	
Jouan deu Biné	42	bordil ou heyretatge		
	42	1/2 houstau	loc	mil 3 conquets
	43	heyretatge	Biné	

	44	1/2 houstau	loc	mil 3 conquets
Bernard de la Fauria et Pey Colomey marit de Condorine de la Fauria sor deudit mossen Bernard	2	houstau	barbacana deudit loc	
	2	cazau	barri	
	3	plassa	barri	
Jourdan deus Faur	8	pessa de vigna	mota	
	8	cazau		
	8	2 places d'houstau	barri	
	8	plassa	barri ?	
Jouannon de Lafita per si et comme fray et percuray de Pey de Lafita son fray	54	bordieu cazau et heyretatge	Pronhan alias Peboue	
	55	heyretatge	Biné	
	56	1/6 houstau	loc	mil 1 conquet
Jouannet de la Fauria	58	plassa per far houstau	barri	
	58	houstau	dedans la barbacana deu loc	
	59	cazau	barri	
Pey de Nassa marit et percuray de Condorina de Lafita et Pey de Lafita per lor et per nom de Condorina et de Guilhem de Lafita	59	bordieu o heyretatge	Lorton	
	59	bigna	mota	
	59	bigna	castet	
	61	houstau	loc	
	61	1/2 houstau	loc	mil 2 conquets 1/4
Moussen Bidau Lana caperan et Jouan Darrey comme tutor de Jacmet de la Coma pupil fil et heyreter de Pey de la Coma senior	64	houstau	barri	
	64	1/2 houstau	barri	
	65	houstau	dens lodit loc	mil 1/4 conquet
Moussen Bidau Lana caperan deu dit loc	73	3/4 plassa d'houstau	loc	
	73	plassa	loc	mil 1 conquet
	74	pessa de cazau	pres deudit loc	mil 3/4 conquet
Sanx deu Faur deu dit loc per si et comma fray et percuray d'Arnaud deu Forn son fray	83	bourdieu cazau et heyretatge	Forn	
	84	bordieu cazau o heyretatge	Taylet	
	84	bourdieu	Dartiguadanna	
Sanx de Laur per si et comma fray et percuray de Bidau de Laur	92	bourdieu cazau o heyretatge	Laur alias deu Faget	
	93	bordiu cazau et heretatge	Boscau alias Galavert	
	93	1/2 ostau	loc	mil 1/2 conquet
Pey de Castanharle alias deu Doat	94	bordiu cazau o heretatge	Doat	
	94	bordiu cazau o heretatge	Poy	
	94	1/4 hostau	loc	mil 1/4 conquet
Bernard de Laffontan fil et comma percuray de Bernard son pay	117	bourdieu cazau o heyretatge	Juzan	
	118	1/2 houstau	loc	mil 1/2 conquet
	118	cazau o heyretatge	Franc	
Pey de Juzan	6	houstau	barri	
	7	cazau		
Pey Deusclaux alias deu Caumont	12	bordiu o heritatge	Desparros	
	12	cazau et heritatge	Tour	
Guilhem et Menjon de	14	cazau o heiretatge	Margouet	

Margouet tant per hets que per Sanx de Margouet absent	14	bordieu	Castilhon	
Brenard de la Fita tant per het que per son pay	16	1/2 cazau vigna et heiretatge	Pronhan alias Peyboey	
	17	1/2 heiretatge		
Pey de Lalana	21	bourdieu en heiretatge	Coutau et a la Cazalada	
	22	1/2 houstau	loc	
Jean Pey et Guilhem deu Forn	30	bordiu cazau et heyretatge	Feulet	
	30	bourdieu et heyretatge	Taulet	
Sanx deu Lau	35	bordieu cazau o heyretatge	Laur alias deu Faget	
	36	houstau	castet	mil 1/2 conquet
Jean deu Laur	37	bordieu et heyretatge	Bouscaut alias Galabert	
	37	houstau	castet	mil 1/2 conquet
Martin de Brunet	39	heyretatge	Barbey	
	39	heyretatge	Picamora	
Guilhem de Tarrida	44	1/4 houstau	loc	
	44	houstau	loc	mil 2 parts conquet
Vidau de Lafita	48	1/2 heyretatge	Pronhan alias Peboué	
	48	1/2 bordieu o heyretatge	Biné	
Jouan de Lasserra per si et comma fray et percuray de Ramond de Lasserra	56	bordieu o heyretatge		
	57	1/8 houstau	loc	mil 1/8 conquet
Sanx de Juzan	57	1/8 houstau	loc	mil 1/8 conquet
	57	houstau	barri	
Jouan Darrey	62	houstau	cornée deu barry	
	62	bigna	mota	
	62	terra	mota	
	63	1/2 houstau	loc	portatge
	63	mota	mota	
Anezina deu Frayret	66	cazau	barat de la mota	
	66	cazau	castet	
	66	2 plassas de terra	barri	
Pey de las Courreyos major de Dieu	69	bordieu cazau o heyretatge	Pronhan	
	70	1/4 houstau	loc	mil 1/4 conquet
Pey deu Faur alias deu Pin	71	bordieu o heyretatge	Pin	
	72	1/5 houstau	loc	mil 1/5 conquet
Bidau de Treu alias de Lacassagna	75	1/8 houstau	loc	mil 1/8 conquet
	75	bordieu cazau et heyretatge	Cassagna	
Sanx Darrodé	76	1/2 bordau	Darrodé	
	76	1/4 houstau	loc	mil 1/4 conquet
Pey Darrodé	78	borda	Arrodé	
	78	terra et bigna	loc	
	78	1/4 houstau	loc	mil 1/4 conquet
Jouan deu Frayret alias Fiton	81	1/2 houstau	loc	mil 1/2 conquet
	81	cazau bourdieu et heyretatge	Frayret	
Sanx deu Biné habitant deu dit loc reconneguo per si et per sos nebouts fils de Jouan deu Biné son fray senior	87	1/2 houstau	loc	mil 1/2 conquet
	87	bourdieu cazau o heyretatge	Salatessa	

Pey deu Biné	88	bourdieu o heyretatge	Vinné	
	88	1/2 houstau	loc	mil 1/2 conquet
Odet deu Biné	89	bordieu o heyretatge	Biné	
	89	1/2 houstau	loc	mil 1/2 conquet
Sanx deu Claux	90	bourdieu o heyretatge	Despros	
	90	cazau o heyretatge	Latour	
Jouan deu Cos	91	bourdieu cazau o heyretatge	Galabert	
	92	plassa d'oustau	loc	mil 1 conquet
Jouan de Lartigua	112	bordieu cazau o heyretatge	Lartigua	
	113	1/2 houstau	loc	mil 1/2 conquet
Jouannon de S(anc)t Aubin habitant de Nogaro	115	1/4 cazau (item barré)	Lartigua	
	116	1/4 cazau	Lartigua	
Pey de Ranc (items barrés)	5	1/2 bourdiu	Pax Lariou	
Guilhem de la Fita	6	terra et cazau	loc	
Vidau de la Marqua fauré	7	hostau	barri	
Mossen Pey de la Fita alias Pey Boe preltre	11	moulin	Darrouse	
Bretoumieu de Monguilhem crestian habitant deus Autas	11	bourdiu	Robert	
Sanson de Vivé	14	1/2 bordiu	Salateza	mil 1/2 conquet
Jouan deu Cos	15	bordieu cazau o heiretatge	Galavert	
Jean Darrey	19	houstau	barry	
	19	vigna	mota	
	20	terra	mota	
Jeannet deus Sos sartre	24	bordieu	Darrous	
Ramond de las Courreyas	25	bordieu cazau et heyretatge	Pronhan	
Martin de las Courreyas	26	bordieu cazau et heyretatge	Bousquet	
Fortenay deu Bedat	28	1/2 heyretatge	Larrieu	
Pey Ranc	28	1/2 bourdieu et heyretatge	Larrieu	
Pey de Larroque tant per het que per sont fray et nebouts	47	bourdieu et heyretatge	Larrique alias deu Teset	
Mossen Bidau de Larroque	47	houstau	barri	
Peyron de Picamora	49	1 heyretatge	Espiogrit	
Pey deu Fort	49	1 heyretatge	Lacercle	
Pey de la Taste	50	bordieu cazau et heyretatge	Sobiran	
Bidau de Nassa	50	bordieu et heyretatge	Carraguda	
Sanx de Maa	62	1/2 plassa d'oustau	loc	mil 1/2 conquet
Jouan Dema	65	1/8 houstau	loc	mil 1/8 conquet
Bidau de la Marqua faur	66	houstau	barri	
Pey Crestian	70	cazau o heyretatge	Crestinia	
Sanx de Margouet	72	cazau et heyretatge	Margouet	
Bernard de Larrat	74	1/5 houstau	loc	mil 1/4 conquet
Mossen Guilhem de la Lanussa caperan coma oncle et percuray de Clarmontina de la Lanussa sa nebouda	75	plassa de terra (item barré)	barri	
Jouan Harbel marit et percuray de Jouanna deu Faur	79	1/4 houstau	loc	mil 1/4 conquet

Lo commandaire de S(anc)ta Cristina	79	cazau et heyretatge	Faget (parroquia de l'Espitau)	
Guilhem de Lalana	80	1/2 houstau	loc	mil 1/2 conquet
Ramond deu Cruc per si et comma fray et percuray de Pey deu Cruc son fray	80	bordieu cazau heyretatge	Panjas	
Moussen Jouan deu Frayret	81	1/2 plassa d'houstau	barri	
Bidau de Lalana	83	bordieu cazau o heyretatge	Nava	
Ramond de la Clota	85	bordieu o heyretatge	Clota	
Jouan de Bourgela marit et percuray de Guiretta Darrodé	85	bordieu cazau o heyretatge	Darrodé	
	86	pessa de terra	mota	
Pey deu Ranc	95	bordieu cazau et heiretatge	Ranc	
Pey de la Tasta	95	bordieu cazau et heyretatge	Sobiran	
Arnaud Danduran alias de la Vinheta	96	1/3 part heyretatge	Danduran	
Pey Lalana	98	1/3 houstau	loc	mil 1/3 conquet
Pey deu Doumenge habitant en las pertences de l'Espitau de S(anc)ta Cristina	100	bordieu et heyretatge	Faget	
Jouan deu Camp per si et comma fray et percuray de Pay et Raymond deu Camp	100	bordieu	Cornet et a la Tarta alias a Berdouat	
Pey de Sales pay et layau administrador de Jouan de Sales son fil	103	bordieu cazau o heyretatge	Darros	
Jouannon de S(anc)t Aubin habitant de Nogaro	103	bourdieu cazau o heyretatge (item barré)	Tasta	
Pey deus Coms per si et per nom de l'autre Pey deus Coms son fray	103	1/2 plassa d'houstau	loc	mil 1/2 conquet
Bernard de Lalana alias de Tarrida per si et per Guilhem de Lalana son nebout	104	1/6 houstau	loc	mil 1/6 conquet
Arnaud de Cantare per si et per Raymond et Peyrot de Cantave sons frays	107	bordieu o heyretatge	Cusso	
Jouan de Picamora lo jouen per si et per Jouan de Picamora son nebout	107	houstau et plassa	barri	
Ramond de Pomadet	108	1/6 houstau	loc	mil 1/6 conquet
Bidau de Lalana	108	2/3 houstau	loc	mil 2/3 conquet
Lo noble Pey de Betous habitant de Nogaro	109	bourdieu cazau o heyretatge (item barré)	Balarens	
Jouan de Marsan per si et per Raymond de Marsan son fray	111	cazau bourdieu o heyretatge	Barta	
Guilhem de Cornau habitant en la parroquis de Bozonet en lo bailliage d'Aignan	112	cazau bordieu o heyretatge	Cornau	
Ramonet deu Bedat	114	heyretatge	Castagnarle	

Jouan de la Crots Arnaud de la Crots fray et percuray deu dit Jouan de la Crots per nom deu dit son fray	117	cazau o heyretatge	Crots	
Ramond de la Fauria fray et comma percurayre deu dit Berdot et de moussen Bertrand	119	houstau	barri	
Sanx de Martin habitant au Bedat	120	bordieu cazau et heyretatge (item barré)	Mausie debat	
Sanx de Mauseic	120	cazau	Tasta	
Pey de Blanqua	120	bordieu cazau et heyretatge	Dout	
Arnaud deus Coms habitant de Nogaro tutor deu dit Jouan de Bordas fil et heyreter de Jouan de Bordas Fauret	122	moulin	Rossa	
Bidau Gela habitant d'Aoueron	123	cazau o heyretatge	Lafita	
Sanx deu Claux fil deu dit Jouan deu Claux habitant de Salas en nom deudit son pay	124	heyretatge	Balegue	
Gaillardet deu Corrost habitant de Salas	125	cazau o heyretatge	Fort	
Guilhem de Labarta fil deu dit Jouan habitant deu dit loc de Salas en nom deu dit son pay	126	bordieu et heyretatge	Lalana	
Bernard de Lana alias de Nassa habitant de Salas	126	bordieu cazau o heyretatge	Nassa	
Sanx deu Sants gendre deu dit Bernard de Parlarieu et marit de la dita Bernada et comme lor percuraire	127	bordieu cazau et heyretatge	Parlarieu	
Auge deu Faur habitant deu Bedat	128	heyretatge	Caps	
Arnaud de Corneria habitant en la dita parroquia deu Bedat	128	cazau et heyretatge	Claveria	
Manaut deu Pouy habitant en lo dit territori deu Bedat	129	cazau o heyretatge	Caillau	
Arnaud de Bidolh habitant en lo dit territori	129	heyretatge	Bedat	
Jouan de la Tasta habitant en lo dit territori deu Bedat	130	cazau et heyretatge	Lomagna	
Jouan Fitau habitant en lo dit territori deu Bedat	130	cazau et heyretatge	Laffitan	
Jouan Fitau habitant en lo terrador deu Bedat	130	cazau		
Sanx de Grit habitant en lo terrador deu Bedat	131	cazau o heyretatge	Grit	
Bernard de Lasbats fray et percuray de Bernard de Lasbats habitant de Betos	131	bordieu cazau o heyretatge	Bedat	
Jouan de Labadia comma percuray de Pey de Laboeria alias de Lubet	132	bordieu cazau o heyretatge	Lubet	
Pey Lana	133	1/3 houstau	loc	mil 1/3 conquet

3.3.2. Etat des connaissances sur les différents seigneurs de Sainte-Christie

Il nous est possible de proposer cette année une première synthèse des différentes familles qui furent seigneurs de Sainte-Christie-d'Armagnac. Ce petit point sur les seigneurs de Sainte-Christie provient principalement d'un état des pièces d'un procès concernant la seigneurie en 1743 (AD Gers, E suppl. 1030) sauf mention contraire.

C'est en 1291 qu'est mentionné pour la première fois le castet de Sainte-Christie-d'Armagnac. Il s'agit de la copie de 1331 d'un acte de don, par le comte Bernard d'Armagnac à sa sœur Amate d'Armagnac, pour son mariage avec Bernard Trencaléon de Lomagne, seigneur de Fimarcon, du castet Sca [Sancta] Cistia et du château Arbalde le Comtal, dans le comté d'Armagnac, avec justices haute et basse, rentes et droits (Cursente 1980, p. 156 ; AD du Gers, E 626). Le bien est donc aux mains de la famille d'Armagnac.

Les Armagnac :

- 1393 : donation par Bernard, comte d'Armagnac, à Bertrand d'Armagnac et ses héritiers.
- 1499 : Jean d'Armagnac, seigneur de Sainte-Christie.
- passe à Jeanne d'Armagnac par succession.

Les Barrouillan :

- donation de Jeanne d'Armagnac à Jean-Jacques de Bourrouillan et Mr Duffort seigneur de Saint-Etienne.
- 1575 Jean Du Faur, dit le jeune reçoit par testament de son père Michel du Faur, seigneur de Saint-Jory, la terre de Sainte-Christie-lès-Nogaro dans le comté d'Armagnac et 10000 livres de sa mère le 15 juillet 1575 (Chenaye-Desbois, Badier t. 7, 1865, p. 789).

Les Garros :

- 1579 : vente à Jean Garros, habitant de Lectoure.
- 1634 : dénombrement par Jean Paul de Garros.

Les de Luppé (par alliance) :

- 1674 : demoiselle Magdeleine de Garros épouse de Charles de Lupé.
- les de Lupé sont dit seigneurs de Taybosc, Tillac, Castillon et Sainte-Christie (Chenaye-Desbois, Badier t. 2, 1775, p. 211-212).

Les de Salis :

- 1739 : vente par Blaise Louis de Lupé au sieur de Salis.

Il faut noter dans le dictionnaire de la noblesse de Chesnaye-Desbois et Badier, un Alexandre de Batz, baron de Mirepoix et seigneur de Sainte-Christie en Armagnac, marié en 1759 à Marie de la Claverie de Soupets (Chenaye-Desbois, Badier t. 2, 1775, p. 485).

L'ensemble du castet et différents biens sont saisi comme biens d'émigrés à la Révolution. Le castet sera vendu à la famille Lanusse le 20 pluviôse, an 2 (AD32, Q181).

La situation au XVIII^e siècle semble plus complexe qu'il n'y paraît et il conviendra donc l'an prochain de revenir sur ces différents seigneurs de Sainte-Christie d'Armagnac

3.3.3. État des connaissances sur le castet et le village à partir de la fin du XVIII^e s.

(A. Champagne)

À partir de la fin du XVIII^e siècle, la documentation devient plus accessible et plus volumineuse. Une partie des archives de la commune sont déposées aux archives départementales du Gers et une autre partie est encore conservée dans les locaux de l'ancienne mairie. À ceci, il faut ajouter les archives des administrations centrales (préfecture), comme la série V pour les lieux de culte.

La documentation du XIX^e siècle est plus riche que celle des siècles précédents, mais d'une autre nature. Les archives de la mairie et les documents fiscaux éclairent ainsi plus l'église que le reste du village. Les archives conservées à la mairie, très volumineuses et non classées ont de nouveau fait l'objet de sondages. Elles sont aujourd'hui conservées dans une petite pièce non isolée et non chauffée qui se situe au-dessus de l'ancienne mairie (actuellement salle des fêtes). Elles sont conservées dans des conditions précaires et mériteraient d'être déposées aux archives départementales.

Beaucoup de pièces concernent la gestion des chemins, des biens de la communauté, l'entraide, la vie agricole. Les éléments les plus marquants permettent de suivre la vie de la commune aux XIX^e et XX^e siècles. Elles complètent celles déjà déposées aux archives départementales⁴⁷.

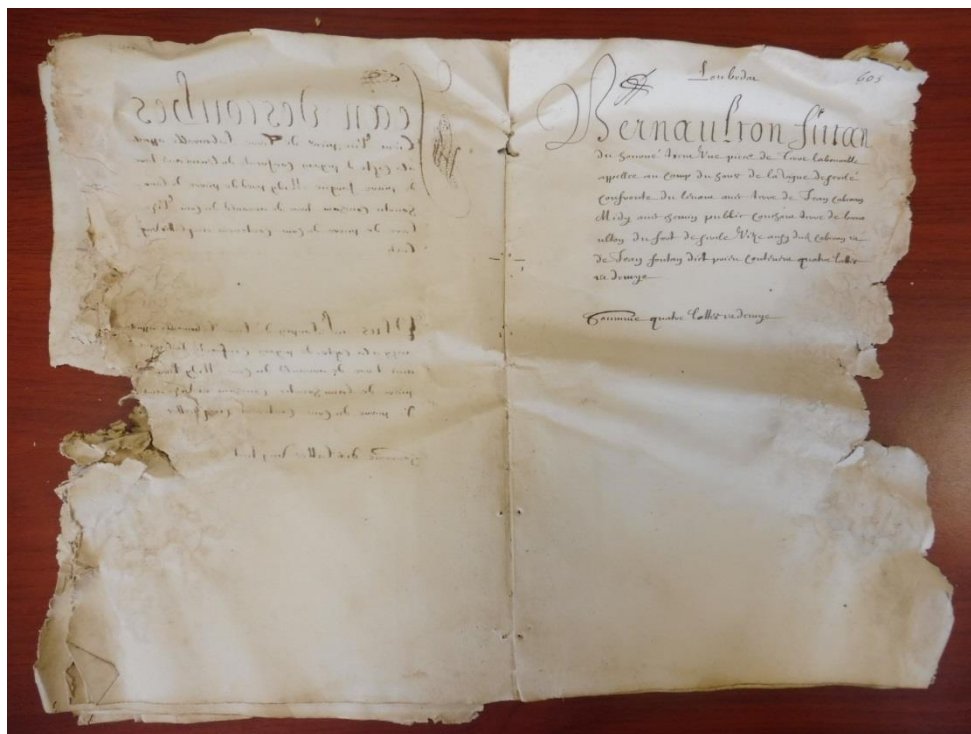


Fig. 11 : Fragment de terrier moderne conservé à la mairie de Sainte-Christie-d'Armagnac

⁴⁷ Notamment en série V et O.

Nous avons eu la joie d'y trouver quelques pièces d'ancien régime. C'est le cas d'un fragment de terrier (**fig. 11**). Il est folioté de 595 à 622 et doit correspondre à l'un de ceux incomplets déposés aux archives départementales⁴⁸. Il faut y ajouter un contrat de vente daté du 14 avril 1768 sur lequel nous reviendrons. Des archives révolutionnaires sont aussi conservées.

Les délibérations de la communauté de Sainte-Christie de la période révolutionnaire comprennent les budgets (an 11-an 13), des procédures pour des litiges sur des terres avec arpentements, des dossiers sur l'entretien des chemins communaux, un inventaire des titres de la commune (première moitié du XIX^e siècle) mentionnant les terriers aujourd'hui conservés⁴⁹. Nous notons la présence d'un inventaire du mobilier de l'église paroissiale et de la sacristie de 1803. Nous y trouvons entre autre une chaire, un confessionnal, un banc pour le desservant, un pour les officiers communaux (ce qui signifie que les paroissiens devaient être debout), des tableaux, chandeliers de bois, et dans la sacristie une commode et un « bastard » avec le mobilier liturgique. Les livres et tissus complètent l'inventaire.

Les problèmes financiers de la communauté semblent récurrents au fil de ces archives mêmes si la figure de style, classique face à l'Etat, est de paraître pauvre afin d'obtenir un maximum d'aides. Dès 1804, le logement du vicaire, la mise en état de la maison presbytérale, l'achat des objets liés au culte et la réparation « du temple » nécessitent des levées extraordinaires demandées par l'assemblée lors d'une de ses réunions dans la maison commune⁵⁰.

La question du presbytère est récurrente à la fin du XVIII^e et durant la première moitié du XIX^e siècle. Dès l'an XII (1804) la commune a l'obligation de loger le vicaire nommé à Sainte-Christie. Cette charge s'ajoute à celle du logement du maître d'école mentionné en 1812, la commune leur payant à chacun un loyer⁵¹. Afin de réunir les fonds pour acheter un logement, le remettre en état, le fournir en meubles, la commune envisage de vendre une partie de ses communaux, considérés comme incultes et vacants. Vendre des communs n'est pas chose aisée, il faut obtenir l'approbation des chefs de familles qui sont réunis pour cette question, puis de la préfecture (délibération du 07/07/1811). Les biens désirés sont la propriété de Louis Lanusse l'aîné, habitant de Nogaro et acquéreur du logis seigneurial lors des ventes de biens national en 1794.

Les différentes descriptions et visites réalisées nous permettent de comprendre les éléments en place et disparus au début du XIX^e siècle aux portes du château. La future maison presbytérale est bien décrite. Elle est faite de moellons principalement liés à la chaux et au sable et de « coulandage » de brique au premier étage. Elle comprend une cave semi souterraine, un rez-de-chaussée avec bucher, un salon, un vestibule, une cuisine avec chambrette et four et à l'étage trois chambres dont une de maître avec alcôve et des greniers à foin. Elle apparaît alors comme une maison relativement grande et confortable. Cette maison, par les confronts présentés, correspond à celle encore existante devant le pont qui permet d'entrer dans le castet. Elle est marquée comme presbytère sur le plan (**fig. 13**) et se trouve encore nommé ainsi par les habitants, mais elle est aujourd'hui privée.

L'expert qui fait la visite précise que l'étage et la charpente de cette maison datent de 1767. La partie basse est donc plus ancienne. Cette mention qui pourrait paraître anecdotique nous permet de faire le lien avec un document daté du 4 avril 1768 conservé dans le livre de fabrique du village. Il s'agit de la donation de Bernard Rouerguere, curé de Sainte-Christie en faveur des consuls et de la communauté de Sainte-Christie d'une maison à deux étages au village, maison dite de Monsieur le curé⁵², qu'il vient de faire construire et qu'il souhaite voir devenir le presbytère.

⁴⁸ AD Gers, E1693, 1694, E sup 582, 585). Il ne comporte que des articles sur les terres de la seigneurie.

⁴⁹ Archives de la mairie, non classé et non coté.

⁵⁰ AD Gers, V401, 23 nivôse an XII.

⁵¹ AD Gers, V401, budget de 1812.

⁵² Elle confronte au sud et au couchant le chemin public.

L'achat envisagé par la commune comporte aussi un jardin et un pré, qui se trouve de l'autre côté du chemin menant au château. Il est aussi question dans cette série d'actes des années 1811-1812, d'une autre parcelle qualifiée de « local ». Il est dit que cette parcelle n'a jamais été consignée dans les terriers et que la commune y exerce depuis longtemps un droit de passage, une servitude pour accéder à l'église. Cette parcelle est celle qui accueille le chemin qui mène au castet enjambant le chemin public. Il est précisé que des personnes encore vivantes en 1812 se souviennent qu'il existait un pont-levis pour la défense du château et qu'il a été depuis construit en maçonnerie (**fig. 12**). C'est la confirmation de l'ancienneté de cette porte dans le rempart du castet et de la présence d'un pont-levis. Cela pourrait placer la construction du pont maçonné vers le milieu du XVIII^e siècle. Ceci-dit, il est probable que rien ne se fasse alors. L'entrée principale du castet pourrait donc bien être celle-ci et non la porte qui passe aujourd'hui sous le pigeonnier.

En 1818, le prêtre de la commune Gabriel Moilhan vend la maison presbytérale avec ses sols et patus⁵³. Nous ignorons pourquoi, ce bâtiment est la propriété du prêtre à cette date. La visite pastorale du 25 février 1842, nous confirme que le presbytère, bâti que l'on date ici de 1764, a été vendu durant la Révolution, puis racheté en 1819 par le curé actuel. Cela est la preuve de l'échec de la commune dans le rachat du bâtiment. Nous en ignorons les raisons.

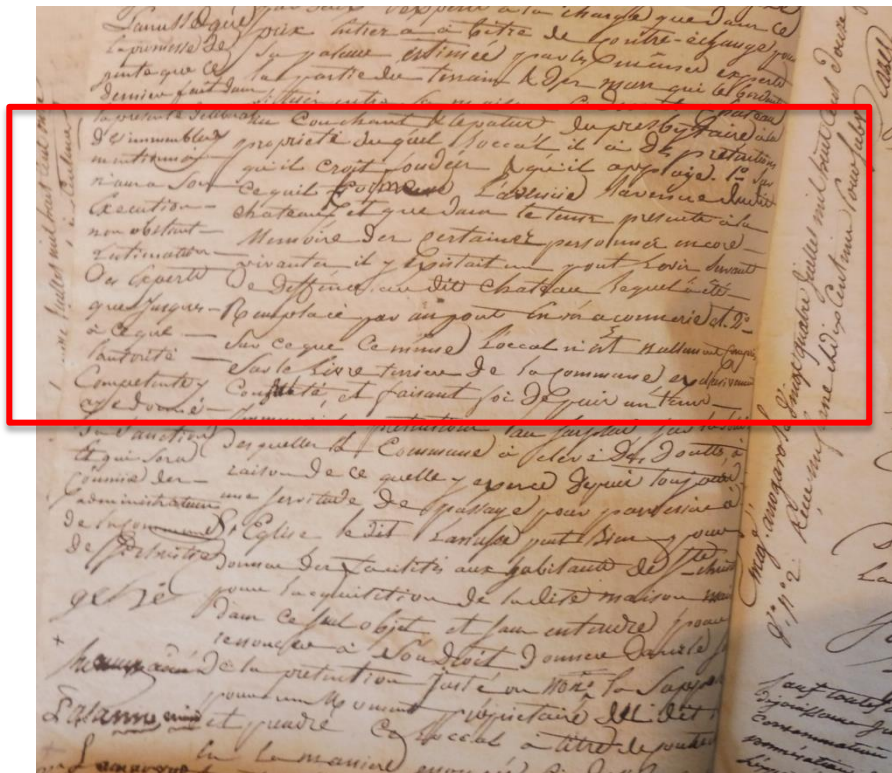


Fig. 12 : AD Gers, V401 : Extrait de l'accord du 15/07/1812 mentionnant l'ancien pont-levis et le local

De nouveau ce bâtiment réapparaît en 1858 comme la maison de Gabriel Moilhan⁵⁴. À cette date, la description fait mention de torchis dans la construction. Il est bien précisé que cette maison est la plus proche de l'église, à 12,50 m nous dit-on, ce qui en fait aussi toute la valeur. Les annexes, qui sont aussi vendues, seront découpées en lots en 1890 pour être

⁵³ AD Gers, V401, 26/05/1818.

⁵⁴ AD Gers, V401, procès-verbal d'expertise 10/02/1858

vendue en adjudication. Les plans sont conservés dans la même liasse⁵⁵ (**fig. 14**) qui n'a été que partiellement dépouillée⁵⁶.

Ce bâtiment bien que périphérique au castet a retenu notre attention car il est totalement intégré à l'histoire du site. Il fait partie du paysage villageois et il fait face au château.

Le 20 pluviôse an II (08/02/1794), la maison dite à Lassalle de Sainte-Christie est vendue comme bien national, donc suite à une saisie révolutionnaire⁵⁷. Cette maison c'est le logis seigneurial encore en place dans le castet. Le bien sort donc de la dernière famille connue au XVIII^e siècle, a priori la famille Courtade de Salis, en possession du lieu depuis 1739. Pour le moment, nous n'avons pas trace de fonds d'archives séquestrés ou récupérés de cette famille, mais c'est une piste à ne pas négliger⁵⁸.

Sa description dans le procès-verbal de vente comme bien national fait état de 4 lattes de superficie, deux étages, comprenant plusieurs chambres et greniers, pigeonniers, cave et brasserie. Son identification ne fait aucun doute puisque elle confronte au sud l'église, à l'ouest le chemin public qui passe donc déjà dans le fossé. Elle est dite toute délabrée. Notons que le lot est vendu avec la métairie dite à Lassalle et quelques terres (champs, « labourables », vignes, prés, bois, landes), un peu de bétail (deux paires de bœufs, veaux, vaches, jument, truie, brebis, agneaux, oies, volailles), deux chars, deux tombereaux, deux charrues. L'acquéreur est le citoyen « Lanusse aîné » natif du lieu. Le bien restera dans les mains de cette famille durant tout le XIX^e siècle jusqu'à la vente finale de la veuve Lanusse en 1881 à la fabrique de l'église de Sainte-Christie, cette dernière en vendra une partie à la commune en 1903 et 1911⁵⁹. Un plan conservé à la mairie figure les biens que Mme Lanusse cède à la cure en 1897 (**fig. 12**). L'assiette des parcelles est importante pour notre étude, elle comprend tout le lot qui correspond au Castet, dont la mare qui pourrait être un témoignage d'un ancien fossé, mais en dehors de l'assiette de l'église et de la petite parcelle qui jouxte son chevet (parcelle 808, **fig. 13**). L'autre parcelle, la 806, correspond aujourd'hui au parking proche du castet et à la grande prairie comprise entre le cimetière actuel et la route joignant l'église de la commanderie de Sainte-Christie.

L'autre gros dossier des archives du XIX^e siècle concerne l'église paroissiale. Tout comme pour le presbytère, les élus de Sainte-Christie ont du mal à entretenir le bâtiment et à faire aboutir leur projet. Il y a plusieurs types d'intervention, l'entretien courant et les gros projets de chantier. Ainsi les comptes révolutionnaires mentionnent en octobre 1803 des achats deux charrettes de tuiles, au tuilier Philippe Gallard, pour le presbytère et l'église⁶⁰.

En 2018, le maire a aussi retrouvé chez un particulier un livre de fabrique couvrant la période 1842-1950. Nous y avons surtout trouvé trace de trois visites paroissiales en 1842, 1846 et 1849. En 1842, le clocher qui est assis sur la sacristie (comme aujourd'hui) est dit bien construit, seul le sommet de la tour nécessite de quelques réparations. Celles-ci, comme les réparations à la toiture de l'église sont déclarées faites en 1846. Le cimetière contigu à l'église y est alors décrit comme bien tenu et clos. Un ouragan est signalé en 1843. Des interventions sont réalisées à sa suite pour des dégâts au toit et clocher de l'église⁶¹. En 1853, les élus manifestent la volonté de construire un porche à l'entrée de l'église mais cela reste sans lendemain. La construction du porche n'est pas encore bien datée.

⁵⁵ AD Gers, V401, plan et description des vieilles bâtisses dépendant du presbytère de la commune de Sainte-Christie de 08/02/1890.

⁵⁶ La liasse V401 comprend aussi les dossiers de travaux dans l'église paroissiale, ceux de la maison commune/école encore mal localisée.

⁵⁷ AD Gers, Q181.

⁵⁸ Il faudrait vérifier les liasses AN, T994, (Papiers de Daelké, de Desmousseaux, de Pierre Jacques Vincent Dupreuil, de Paul Dubois, de d'Herbouville et pièces relatives aux départements du Gers, du Lot et de la Haute-Saône), T 1559 (Papiers d'Armagnac).

⁵⁹ AD Gers, 3P 1586, propriété bâties à partir de 1882.

⁶⁰ Archives de la mairie, non classé et non coté.

⁶¹ AD32, E sup 4704.

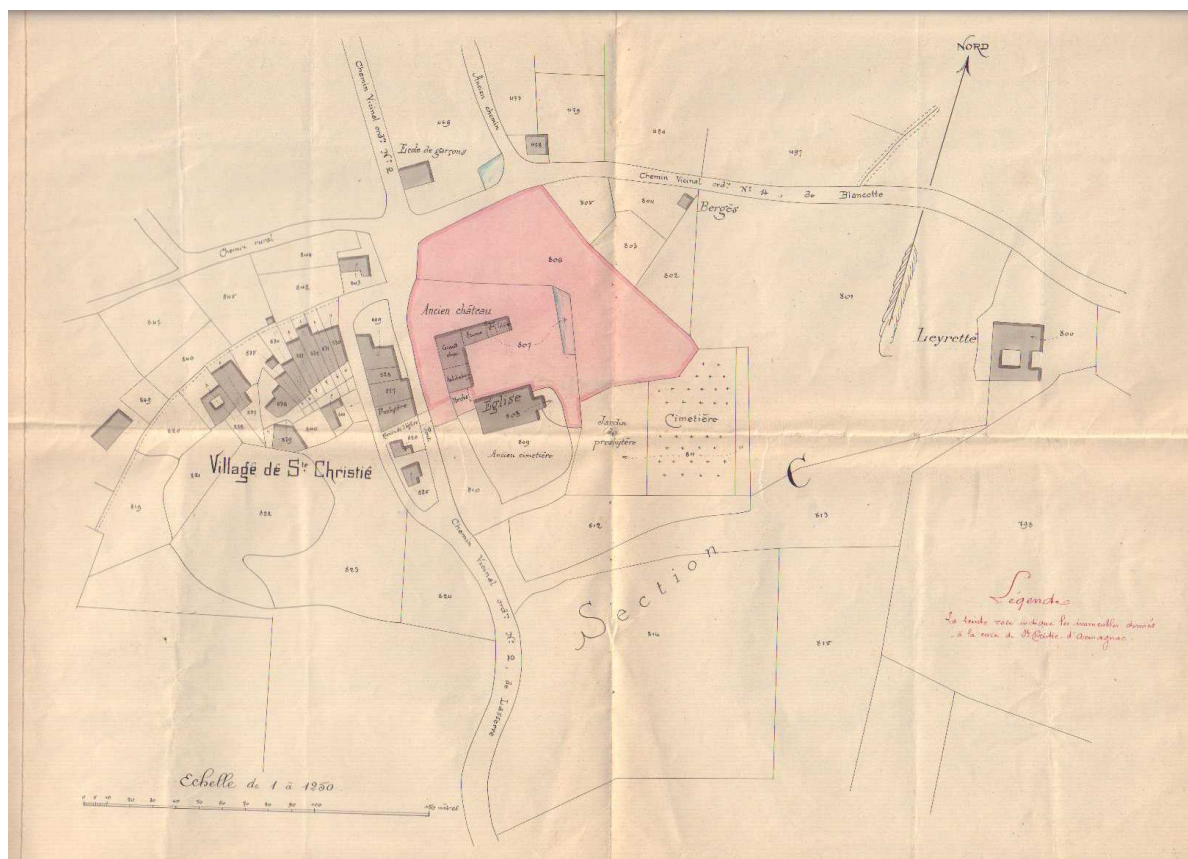


Fig. 13 : Marie de Sainte-Christie, plan des biens cédés à la cure de Sainte-Christie.

C'est à partir des années 1870-80, que l'état de l'église nécessite des interventions plus lourdes.

Des projets seront posés puis abandonnés avant que le bâtiment prenne l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui. La liste des interventions sur le bâtiment semble incessante en dépit des carences de la documentation.

Dans les années 1879, l'état de l'église est jugé alarmant et tout un projet de restauration est pensé⁶². Des prêts en argent sont accordés, comme celui de la veuve Lanusse le 14/02/1880. Les vieux matériaux récupérables sont estimés afin de faire rentrer des liquidités. Ils proviennent de l'église (dont du carrelage) et d'un vieux bâtiment contigu à l'église comprenant le porche et le dépôt des chaises (qui était sous le porche actuel).

⁶² Toutes les pièces qui suivent sont à la mairie et ont été inventoriées l'an dernier dans le rapport de fouille.

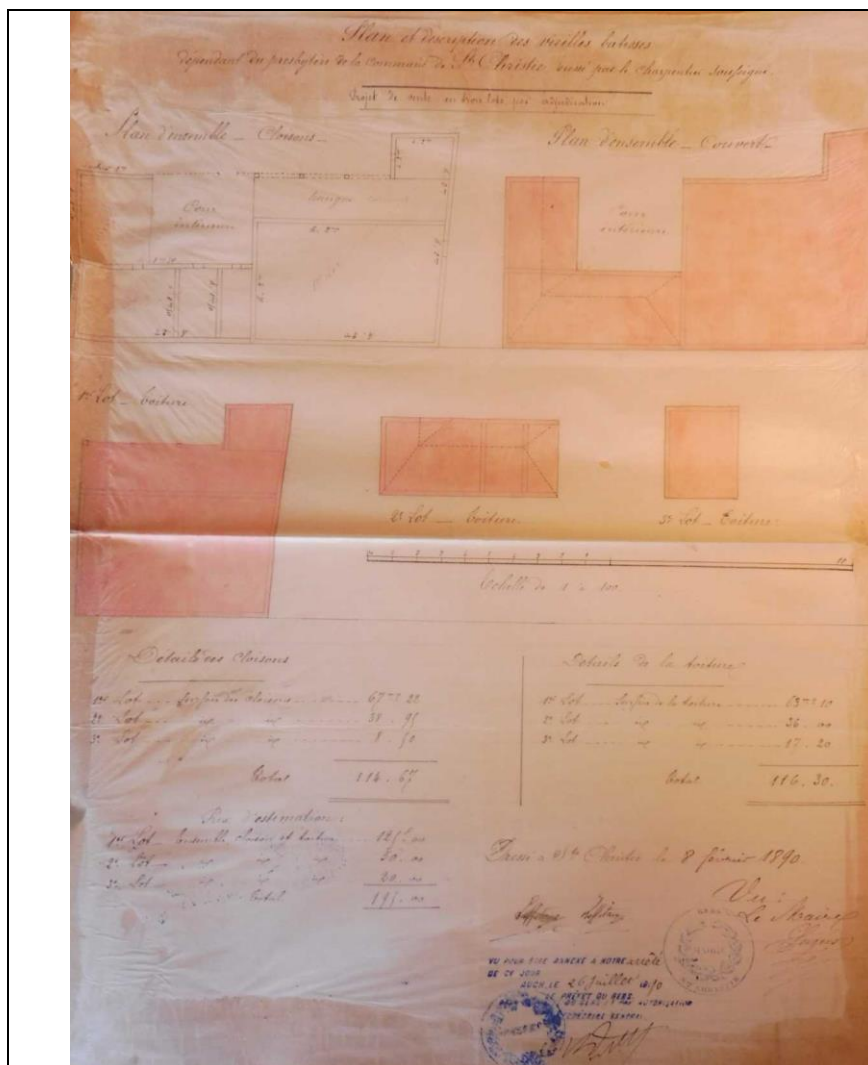


Fig. 14 : AD Gers, V401 : Plan et description des vieilles bâtisses dépendant du presbytère de Sainte-Christie (08/02/1890)

Les projets de restauration réalisés par l'architecte Bacqué sont suivis au niveau du département jusqu'à l'élaboration de devis durant l'année 1879 accompagnés de plans et de coupes, documents en fort mauvais état aujourd'hui. L'église est dite vieille, mal construite. Les lambris et plafonds tombent, les badigeons sont à refaire comme le carrelage. Une grosse lézarde sur le mur du midi (et le retour vers le nord) inquiète tout particulièrement l'architecte qui demande de refaire le mur. Nous y apprenons que le clocher réparé « 15 ans auparavant » (suite à l'ouragan de 1843) peut rester en l'état. Il est proposé de restaurer cela mais aussi de baisser le sol de la nef, de reprendre et contreforter le mur sud et de créer devant le mur ouest un escalier liant le chemin en contrebas (8 m plus bas). Une nouvelle porte qui serait ainsi percée sur le mur ouest. Ce premier projet ainsi exposé plus haut ne sera jamais réalisé. Les plans des travaux réellement effectués sont déposés dans la série V des archives départementales, mais n'ont pas encore été dépouillés. Un point sera fait l'an prochain sur ce gros dossier en parallèle à l'étude de bâti envisagée sur le chevet de l'église.

4. Les éléments patrimoniaux du Castet

Les archives plus anciennes qui mentionnent un castet remontent aux XII^e-XIV^e siècles. Ce terme est la forme gasconne de *castrum*, terme ambigu, puisqu'il recouvre différentes réalités, à la fois l'habitat seigneurial fortifié, dans un sens proche de *castellum*, mais aussi un groupement d'habitats considérés comme fortifiés. Il s'agit souvent d'un village clos qui regroupe des habitats, un édifice de culte ainsi qu'une forteresse située à l'intérieur de l'enceinte ou à proximité de celle-ci, l'ensemble étant désigné sous le terme de *castelnau* (Guinaudeau 2012, p. 252). La première mention connue du *castet Sca Cistia* remonte à l'année 1291⁶³. Cette mention renvoie alors probablement à la fortification qui se trouvait sur la plate-forme visible à l'est de la motte. Il est ensuite mentionné de château à l'époque moderne.

Cet ensemble se compose aujourd'hui de plusieurs éléments, l'église Saint-Pierre, une tour (base du clocher actuel de l'église), le rempart, les deux portes subsistantes du castet et les bâtiments du château lui-même. Reprenons maintenant ces différents éléments.

4.1. Présentation rapide du patrimoine étudié

(A. Champagne, N. Guinaudeau)

La planche C2 du cadastre dit « napoléonien » permet d'appréhender dans son ensemble ce site tout à fait exceptionnel (**fig. 9**). Il paraît très structuré, et trois pôles s'en dégagent :

- On y distingue clairement d'un côté l'église en bleu comme légendée d'accoutumée sur ce type de document, le cimetière et le château, clairement nommé. Les deux monuments s'inscrivent dans un ovale grossier, lui-même inscrit dans un grand rectangle. La parcelle très étroite (n° 810) qui cerne cet ovale au sud correspond à des pentes raides et délimitent donc une terrasse haute. On distingue nettement sur ce plan l'ensemble quadrangulaire que constituent l'église et le château.
- A l'ouest, la parcelle 822 marque par sa forme arrondie la limite de la motte. Cette dernière s'élève à plus de 10 m de hauteur.
- Entre les deux, de part et d'autre d'un chemin qui mène en direction de Nogaro par le hameau de Monneton, est installé le village moderne.

Arrêtons-nous un moment sur les différents éléments patrimoniaux qui composent le cœur du bourg.

4.1.1. La motte

La motte de Sainte-Christie-d'Armagnac est mentionnée par l'abbé Cazauran au début du XX^e siècle. Implantée sur un promontoire, elle est alors décrite comme "une remarquable motte gauloise dont le sommet, écrêté, aplati, détermine une plate-forme circulaire à laquelle

⁶³ AD Gers, E 626

on aboutit par un sentier en hélice tracé sur les flancs du tumulus, couvert de gazon verdoyant. Le sommet de cette pyramide tronquée est bordé d'une haie de charmille, qui lui donne le plus gracieux couronnement. Le tumulus de Sainte-Christie est, sans contredit, un des plus remarquables du Gers. Il domine un plateau d'une parfaite régularité et permet au regard de se porter sur un vaste horizon" (Polge 1956 : 70).

Le site est ensuite répertorié par Jean-Michel Lassure en 1976 dans son ouvrage intitulé *Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers* (Lassure 1976). Il est également mentionné dans la thèse de Benoît Cursente en 1978. Le tertre est alors décrit comme "une belle motte tronconique, haute d'environ 10 mètres" (Cursente 1980 : 156).

La motte de Sainte-Christie-d'Armagnac (parcelle C 405) fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques depuis le 12 février 2015 (**fig. 15 et 16**). Aucune donnée ne permet actuellement d'appréhender la chronologie de cet ouvrage de terre fortifié, bien qu'elle soit attribuée au XI^e siècle dans la base Mérimée des Monuments Historiques. Seule la chronologie généralement admise pour ce type d'ouvrage de terre fortifié (fin X^e-XIII^e siècles) permet d'envisager une occupation du site durant le Moyen Âge central.

Une première approche du site a été réalisée en 2017 dans le cadre d'une prospection inventaire menée sous la direction d'Alain Champagne (Champagne *et al.* 2017). Un levé topographique (étude S. Durand et N. Guinaudeau) couplée à une prospection géophysique (étude A. Camus) ont ainsi été réalisés sur les parcelles du site de la motte ainsi que sur le Castet. Ces travaux ont permis de mieux cerner la morphologie du site et ont révélé l'existence d'une basse-cour ainsi qu'un fossé entourant le tertre à sa base.



Fig. 15 : Photographie de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac en 2017, prise depuis le nord (cliché : N. Guinaudeau).



Fig. 16 : Photographie aérienne de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac devant laquelle est visible le sondage réalisé, prise depuis l'est (cliché par drone : S. Durand).

4.1.2. L'église Saint-Pierre

L'église paroissiale marque la limite sud de l'ensemble monumental conservé. Très remaniée à l'époque moderne (au moins du XVII^e au XIX^e siècle) par la construction d'un bas-côté nord, puis par la reconstruction totale du mur gouttereau méridional de la nef, elle n'en conserve pas moins des éléments importants qui témoignent de son ancienneté (Rousset 2006, p. 4 et ss.).

Le portail septentrional et son décor de feuilles plaquées sur la corbeille des chapiteaux marquent une phase majeure de travaux à la période gothique, dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Le mur gouttereau septentrional et le chevet trahissent la présence d'un ancien bâtiment caractérisé par de petits moellons calcaires (dont certains sont cubiques) parfaitement assisés (10 cm en moyenne). A l'est subsiste une large baie haute dotée d'un arc en plein cintre, composé de petits claveaux cubiques, typique de l'époque romane. Ces éléments permettent de proposer une datation de la première moitié du XI^e siècle (Rousset 2006 p. 4) ou du XII^e siècle (selon une information donnée par Chr. Balagna à A. Klein en 2014).

La parcelle au sud de l'église devait accueillir le cimetière primitif qui a fourni les sarcophages monolithiques (**fig. 17**). C'est à cet emplacement que le cimetière était positionné en 1836 avant son transfert à l'est de l'église. Cette parcelle est la plus haute du site, plus haute que la cour intérieure du château. A ce titre, on peut raisonnablement se demander si ces deux parcelles (n° 421 et 422), comprenant 15 ares, et placés au-dessus du *castet*, mais en bordure d'une forte rupture de pente au sud et à l'ouest n'ont pas été intégrées à un moment ou à un autre au *castet*.



Fig. 17. - Photographie d'une cuve de sarcophage retournée, utilisée comme bordure ou banc sous le porche de l'église (cliché : A. Klein).

Au sud du chevet de l'église se situe l'actuel clocher (**fig. 18**). Il est composé d'une tour carré qui condamne la baie haute mentionnée plus haut. Les observations de V. Rousset signalent à la base de ce clocher un édifice bâti en appareil de moellons calcaires soigneusement équarris, aux assises oscillant entre 0,20 m et 0,28 m de hauteur. Il adopte un plan quasi carré de 7,18 m de largeur et de 7,24 m de longueur (l'épaisseur des murs à la base étant de 1,44 m). Conservé sur près de 9 m de hauteur, il intègre en partie basse une salle voûtée en berceau en plein cintre de 6,35 m de hauteur, faisant fonction aujourd'hui de sacristie. Les murs conservés dans l'espace supérieur, sur une hauteur de 1,47 m, indiquent l'emprise d'une seconde pièce, remaniée lors de la transformation de la tour en clocher aux XV^e-XVI^e siècles (selon une information donnée par Chr. Balagna à A. Klein en 2014; Rousset 2006, p. 5). Cette première tour de tradition romane daterait de la fin du XII^e siècle ou de la première moitié du XIII^e siècle. Ses différents niveaux sont accessibles par un escalier à vis, plaqué sur sa façade sud.



Fig. 18. Vue du chevet de l'église et de la base du clocher de l'église, comparaison des maçonneries (Clichés A. Champagne)

Cet ensemble constitue donc le côté sud du Castet.

4.1.3. Le côté ouest du Castet

Les limites ayant pu accueillir un rempart sont encore marquées par le relief et la morphologie du site. On y distingue nettement un fossé (*fossa*), un talus (*vallum*) et le rempart (*pariès*). Le tout constitue un plan quadrilatère originellement de 49 X 45 m hors oeuvre, autour d'une vaste cour de 29 X 26 m.

Les fragments de rempart occidental et septentrional

Le côté ouest du château est constitué d'un rempart en terre massive, contre lequel s'appuie une résidence en pan de bois garni de torchis. Au nord, un autre fragment de rempart est conservé, dans un local associatif, dit la maison des chasseurs. Par leur mise en œuvre, en terre crue (*tapié*), ces deux éléments sont tout à fait remarquables. L'élément le mieux conservé culmine à 7 m de hauteur à l'ouest, et 3 m de hauteur au nord, pour ce dernier sa structure a été bouleversé aux XVII^e et au XIX^e siècle. Les couches de terre sont régulières et identiques entre les deux vestiges, elles mesurent de 29 et 33 cm d'épaisseur. La terre fine, ocre et orangée, comprend de petits cailloux, rares et pour le mur nord des artefacts (poteries, terres cuites architecturales, os et dents, mortier de chaux, bois) et écofacts (noyaux).

Les murs reposent soit sur le sol (rempart nord), soit sur un solin de pierre. Le rempart nord a connu des aménagements importants que met en évidence Alain Klein.

La porte nord est une porte-pigeonnier en forme de tour datable du XVII^e siècle. L'ouvrage, bâti en moellons, logé dans une tour couronnée d'un pigeonnier, est doté de deux arcades dont les clefs sont ornées d'écus sur lesquels figuraient des armes aujourd'hui bûchées. Elle mesure 4,90 m de côté et se situe approximativement au centre du côté nord du château. Elle devait se trouver sur le chemin dit de Lagarosse, aujourd'hui abandonné suite à la création de l'actuel chemin rural passant sous le pont permettant l'accès par l'autre porte ouest (Rousset 2006, p. 5).

La porte ouest fut remaniée au XV^e siècle, un pont de pierre construit à l'époque moderne permet de franchir l'ancien fossé et actuel chemin communal.

Le logis seigneurial

Le logis va faire l'objet d'une approche plus détaillée dans ce rapport et nous ne le présentons donc pas ici.

4.1.4. Le côté nord du Castet

Le bâtiment accolé à la section nord du rempart de terre crue servait d'entrepôt, de garage et de « maison pour les chasseurs ». Sa partie haute est constituée d'un pan de bois hourdé au torchis, composé de poteaux verticaux et inclinés, datables du XIX^e siècle pour A. Klein (**fig. 19**). Il correspond à une zone construite sur un espace beaucoup important sur le cadastre de 1836.

La porte nord, qui jouxte la portion de rempart en terre crue, est une porte-pigeonnier en forme de tour datable du XVII^e siècle. L'ouvrage, bâti en moellons, logé dans une tour couronnée d'un pigeonnier, est doté de deux arcades dont les clefs sont ornées d'écus sur lesquels figuraient des armes aujourd'hui bûchées. Elle mesure 4,90 m de côté et se situe approximativement au centre du côté nord du château. Elle devait se trouver sur le chemin dit de Lagarosse, aujourd'hui abandonné suite à la création de l'actuel chemin rural passant sous le pont permettant l'accès par l'autre porte ouest (Rousset 2006, p. 5).



Fig. 19 : l'ensemble porte nord et rempart de terre crue, vue du nord est (cliché A. Champagne)

4.2. L'ensemble logis à pan de bois et rempart de terre crue

4.2.1. Patrimoines architectural et archéologique en terre crue en Midi-Pyrénées : une recherche et une promotion récentes et encore en évolution

A. Klein

En Midi-Pyrénées, le niveau des connaissances et par là même des compétences d'études et d'interventions en construction en terre crue a sensiblement progressé, depuis une trentaine d'années, d'abord grâce à l'engagement d'une poignée de précurseurs, de chercheurs (historiens, archéologues, érudits locaux) et surtout de professionnels-praticiens passionnés (architectes, maçons, briquetiers), cherchant notamment à mieux comprendre le patrimoine régional et les techniques vernaculaires, avant restauration.

Depuis le début des années 2000, le relais a été pris suite à la mobilisation d'une plus large communauté de spécialistes, d'experts et de chercheurs dans différents domaines : architectes, bâtisseurs, archéologues du bâti ancien, historiens de la ville et du bâti, universitaires et professionnels spécialisés dans des domaines périphériques et

complémentaires (lexicographes, ethnologues, micromorphologues, carpologues, dendrochronologues, etc.).

Quelques expositions sur le patrimoine régional, quelques rencontres entre spécialistes (séminaires universitaires, tables rondes, etc.) et surtout plusieurs publications à caractère scientifiques ont permis une large diffusion des connaissances et des questionnements sur les voies sans cesse renouvelées de la recherche et, ainsi, de toucher un public plus conséquent et notamment une plus large proportion de la communauté scientifique.

Désormais, il semble que toutes les techniques de terre crue retiennent de plus en plus l'attention des chercheurs (thèses, études, etc.), mais aussi des praticiens (architectes, maçons, enduiseurs, techniciens restaurateurs du patrimoine). Un plus grand soin est porté aux découvertes d'édifices ou parties d'édifices remarquables encore en élévation (en zone rurale ou urbaine) et aux vestiges archéologiques comprenant de la terre crue. Les méthodes des études d'inventaire, des relevés, des diagnostics ainsi que les procédures de fouilles se sont également largement affinées au cours de ces dernières décennies.

Certes, sur le territoire régional, on peut encore regretter quelques démolitions récentes très regrettables au niveau du patrimoine en élévation (four de briqueterie en terre crue, remparts en terre massive, etc.), pour ne citer que ce secteur, ou déplorer des erreurs terminologiques graves dans des publications scientifiques, mais force est de constater que les découvertes (patrimoine, archéologie, archives, etc.), les études d'inventaire, etc. sont de plus en plus nombreuses et approfondies. Depuis les années 2000, la connaissance a globalement progressé de manière significative, en impliquant de multiples chercheurs aux spécialités complémentaires. Cette dynamique régionale est à corréliser avec un mouvement similaire existant sur d'autres régions, qui a abouti à la mise en place d'une sorte de réseau informel à l'échelle nationale. Toutefois, il est à noter que les professionnels-praticiens (architectes, maçons, enduiseurs, etc.) sont déjà organisés en structures associatives dans plusieurs régions, depuis 4 ou 5 années.

Jusqu'à présent, les recherches et les études principalement centrées sur la dimension purement technique de la terre crue (ce qui était nécessaire, de manière à améliorer le niveau des connaissances « brutes ») s'ouvrent progressivement aux autres dimensions plus contextuelles, historiques, sociales, économiques, symboliques, etc., liées à l'acte de bâtir en liaison avec les autres modes constructifs (terre cuite, pierre, bois, etc.).

Les manifestations et publications régionales ou des publications nationales qui présentent des travaux régionaux énumérées ci-dessous marquent les principaux jalons récents de cette recherche collective et de ce partage, de cette mutualisation de connaissances, autour de la terre crue, qui ont eu quelques retentissements:

- En 2008 est paru « De terre et de bois, l'architecture en terre durant la Protohistoire récente, approches méthodologiques », Lionel Izac Imbert, Jean-Luc Blanchard, Didier Hilar, (dir.) 2èmes rencontres de Saint-Julien-sur-Garonne, Centre de recherche sur la Préhistoire et la Protohistoire de la Méditerranée, Archéosite gaulois de Saint-Julien (Haute-Garonne).

- table ronde de Toulouse 2008 publiée en 2011 (De Chazelles, Klein, Pousthomis 2011)

Cette table ronde s'est déroulée pendant deux jours, à Toulouse, avec l'objectif de dresser l'état des connaissances techniques sur la construction en brique crue, toutes époques confondues et sur un large domaine géographique couvrant principalement la France et le bassin méditerranéen, avec quelques éclairages et « mises en résonances »

plus lointaines (Mali, pays danubiens, USA, Amérique du Sud, Chine, Belgique, etc.). I lait suite à une première table ronde tenue en 2001 portant elle sur l'ensemble des techniques de construction en terre crue. Au moins, 5 articles concernent le grand Sud-ouest de la France : Dominique Baudreu (2 articles), Alain Klein, Frédéric Veysseyère - Catherine Viers - Pierre Marty, Hélène Mousset.

Les actes, publiés en 2011 comprennent 35 articles rédigés par 48 contributeurs, soit un total de 501 pages. La publication a reçu l'appui du Ministère de la Culture, du CNRS, des écoles d'architecture de Toulouse et de Grenoble et des Editions de l'Espérou (Impression de 500 exemplaires).

L'idée de la table ronde, par rapport au colloque habituel, est de mettre en avant la qualité conviviale et horizontale des échanges entre chercheurs notamment à travers les débats (et au moment des repas), avec un public réduit, essentiellement constitué des contributeurs eux-mêmes et de quelques invités, ce qui allège grandement la logistique périphérique (hébergement, repas, déplacements). L'idée est de créer des passerelles et de croiser les informations, les connaissances, les compétences et les pratiques, entre des mondes traditionnellement étanches : architectes praticiens et/ou chercheurs, bâtisseurs, archéologues, micromorphologues, historiens, lexicographes, ethnologues, ingénieurs en laboratoire, etc. D'où le nom choisi d'échanges « trans-disciplinaires ».

En 2010 est aussi paru la thèse de Frédéric Loppe (Loppe 2010)

- publication de 2012 (*Terres crues* 2012) :

Ce volume monté sur l'initiative du directeur de la publication de la revue est destiné au grand public.

Plusieurs articles dressent l'état des connaissances sur l'archéologie et le patrimoine en terre crue, sur la région Midi-Pyrénées, à destination d'un lectorat grand public : présentation des différentes techniques utilisées dans le patrimoine régional, monographies de sites de fouilles ou d'édifices remarquables, résultats d'études d'inventaires. Mais la revue s'attache également à inscrire le matériau terre crue dans ses enjeux d'aujourd'hui : présentation d'architectes et de bâtisseurs contemporains, évocation d'exemples de restaurations réussies, de recherches fondamentales en laboratoire sur le matériau terre crue, présentation d'actions de formation, etc.

- publication en 2013 : Le volume sur les pans de bois au Moyen Âge et à la Renaissance présente trois articles sur le pan de bois (et indirectement le torchis) concernant le Sud-ouest de la France écrits par Anne-Laure Napoleone, Cécile Fock-Chow-Tho, Adeline Béa (Alix 2013).

- numéro spécial de la revue Archéolpages en 2015 (*Construire en terre crue* 2015):

Ce numéro axé uniquement sur l'archéologie française (surtout de la moitié nord de la France) hormis une contribution concernant le Maroc, rassemble 17 articles (surtout le Néolithique, l'Age du Fer et l'Antiquité et deux articles sur le Moyen Age et le XVIIIe siècle).

Depuis, il faut aussi signaler des publications sur l'archéosite du village gaulois en 2016 (*Le village gaulois, l'archéosite, toute une histoire...* Jean-Luc Blanchard, Sans pagination, 2016) mais aussi le résultat d'un inventaire sur le territoire du Pays Midi-Quercy (L'architecture de terre crue en Bas-Quercy, Sandrine Ruefly, Carole Stadnicki, Focus Patrimoine, 132 p, 2017), mais aussi sur les maison à pan de bois de Montricoux (Tarn-et-

Garonne) (Léa Gérardin, *Les maisons à pan de bois de Montricoux (Tarn-et-Garonne), XVe-XVIIIe siècle*, Presses universitaires du Midi, 2017, 60 p., 2017). Elle concerne les pans de bois, mais indirectement aussi sur le torchis.

Un article de Dominique Baudreu, Alain Klein, Frédéric Loppe sur un bail à besogne pour la construction d'un mur de clôture en terre massive est aussi paru dans « Pierre-Paul Riquet, de Bonrepos au canal du Midi », Association des amis des archives de la Haute-Garonne, Claire Fournier (dir.), 75 p, 2018 (p 19-20).

4.2.2. la construction en terre crue dans tous ses états en Midi-Pyrénées : torchis, bauge, pisé, adobe

(reprise d'un article publié dans le n°29 de la revue « Midi-Pyrénées Patrimoine » (printemps 2012) rédigé par Alain Klein)

Le patrimoine de Midi-Pyrénées se caractérise par une grande diversité d'emploi de la terre crue, sous forme de terre massive (pisé coffré, bauge empilée), de terre modulaire (briques moulées de différents formats) et de terre de garnissage (torchis en remplissage de pan de bois qui fait office de structure porteuse). Mais la terre ne se limite pas seulement à l'édification de parois ou de cloisons. Elle peut également répondre à d'autres usages : sols en terre battue, chapes sous carrelage (en rez-de-chaussée ou en étages), plafonds en quenouilles, arcs, enduits, isolations sous tuiles canal et même mortiers pour la maçonnerie en pierres ou en briques cuites ! Chacune de ces techniques possède ses propres exigences de mise en œuvre : processus de préparation de la terre (émottage, malaxage, etc.), mélange éventuel avec d'autres ingrédients (eau, sable, fibres végétales, balles de grains, brindilles de bois, poils d'animaux), nécessité d'outils spécifiques (moules, coffrages, pilons, etc.). L'analyse du patrimoine de Midi-Pyrénées révèle avec quelle créativité et audace, les anciens bâtisseurs ont su pleinement exploiter les potentialités de chacune de ces techniques de terre crue, en s'appuyant sur des ressources disponibles localement, nécessitant peu de transformations, pour ériger un habitat adapté à leurs besoins.

Chacune de ces grandes techniques génériques en terre crue (pisé, bauge, briques, torchis) recouvre en fait une multiplicité de variantes, mises en œuvre à une même époque ou à des époques successives entre les XV^e et XX^e siècles. Elles ont fait l'objet de descriptions détaillées et de recommandations par plusieurs grands vulgarisateurs de l'architecture rurale du Midi toulousain, au cours des XVIII^e et XIX^e siècle, tels que l'ingénieur Pierre Lebrun, l'architecte Urbain Vitry, le vicomte Joseph de Caumon et le marquis Armand de Saint-Félix de Maurémont.

Ces techniques se retrouvent dans un très large éventail de types d'édifices : fermes et leurs annexes agricoles, pigeonniers, maisons et immeubles urbains, églises et chapelles, fortifications, fours de briquetiers, édifices publics (mairies, écoles), etc.

Torchis (fig. 20-21)

Le torchis consiste en l'application d'une terre plastique, mêlée de paille ou de foin, sur des baguettes constituées de branchages refendus ou non et fichés dans une ossature porteuse en bois, majoritairement en chêne ou en châtaignier. Les extrémités des baguettes

sont, d'un côté, coincées dans une encoche (ou un trou percé à la tarière) et, de l'autre, glissées en force dans une rainure. L'épaisseur des parois (entre 8 et 14 cm environ) dépend évidemment de la section des bois (entre 3 et 5 pouces de côté). Moins consommatrice de terre que la terre massive ou la brique, cette technique est omniprésente sur presque tout le territoire régional, y compris dans des zones dominées par la pierre, dans les centres urbains, allant suffisamment en profondeur dans certaines vallées pyrénéennes (700 à 800 m d'altitude). Dans la ville des époques médiévale et moderne, où l'espace est compté, elle offre d'indubitables avantages : faible emprise au sol et légèreté des murs, rapidité de la mise en œuvre, gain d'espace grâce aux encorbellements sur rue. Les hourdissages ont pu faire appel à d'autres matériaux tels que briques cuites, tuileaux, moellons, pierres de taille dès l'origine de la construction ou en remplacement du torchis.

Au contraire de l'Art de la charpenterie qui a continuellement évolué entre le XV^e et le XIX^e siècle (section et longueur des bois, densité de la trame du colombage, systèmes de contreventement : croix-de-Saint-André, écharpes isolées ou parallèles, assemblages, etc.), la technique de torchis montre une relative permanence et a toujours procéder de la même manière, par application de galettes à cheval sur des baguettes inclinées, parallèles. C'est seulement à partir du XIX^e siècle, que l'on peut constater l'apparition de variantes dans la mise en œuvre du torchis, en complément de ce torchis dominant, et surtout dans le Bas-Armagnac, seul pays de la région qui a vu perdurer la technique du pan de bois à grande échelle : disposition des baguettes en dents de scie (et non plus seulement parallèles), réalisation du torchis à partir de longs boudins ou de longues tresses (1 à 1,20 m) enduites de terre boueuse, torchis beurré sur lattis cloué serré, etc.



Fig. 20 et 21 : A gauche, ferme d'Enbazil à Puymaurin (31). Partie droite : pan de bois hourdé au torchis (XVII^e siècle). Partie gauche : reconstruction en adobes au XIX^e siècle et à droite Musée du paysan gascon à Toujouse (32) : dégagement d'un boudin de 1,20 m de longueur environ de la table de travail, prêt à être livré sur le chantier. 200

Pisé

La technique du pisé procède par compactage énergétique, à l'aide d'un pilon, d'une terre répandue en couches successives peu épaisses (de 5 à 15 cm maximum mesurées après compactage), dans un coffrage mobile. Sous l'effet du pilonnage, la terre faiblement humide se serre et forme une masse homogène. A la fin du damage, le décoffrage est instantané : la banche est alors immédiatement rétablie à côté (ou au-dessus), de manière à former le pan

suivant, attenant au précédent. En Midi-Pyrénées, cette technique présente trois variantes bien marquées.

1) Pisé par coffrages extérieurs, avec couches filantes (fig. 22-23).

Dans cette technique, les couches de terre courent généralement sur toute la longueur d'une façade ou sur toute la périphérie de l'édifice, de manière continue, ne laissant aucune trace de trous de traverses, de fonds de coffrage ou de croisement de couches aux angles. Tous ces éléments d'observation amènent à penser que l'ossature du coffrage était vraisemblablement étayée par l'extérieur, de part et d'autre du mur à bâtir. Les perches verticales étaient solidement fichées dans le sol et maintenues, en partie haute, à l'aide de cordages. Ce type d'encaissement fait directement référence à des procédés décrits par plusieurs auteurs au XVIII^e siècle. L'emploi de ce type de coffrage n'est pas sans conséquence sur le dimensionnement des parois, qui sont généralement de faible hauteur (entre 2,80 et 3,80 m environ) et montées à fruit (avec une épaisseur moindre au sommet par rapport à la base mesurant entre 0,60 et 1,50 m environ, voire plus), ce qui améliore la stabilité du coffrage pendant la phase du chantier. Des lits de bruyères disposés transversalement ou parfois même des branches sont disposés entre les couches de terre, dans le but de renforcer la cohésion du mur et de contrer les phénomènes de retrait de l'argile. Cette technique est recensée du XV^e au XIX^e siècle dans les larges vallées de la Garonne et du Tarn et leurs abords et aux confins des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Elle a été employée pour la construction d'édifices religieux (églises, chapelles) et d'ouvrages de fortifications (remparts), parfois avec des hauteurs exceptionnelles.

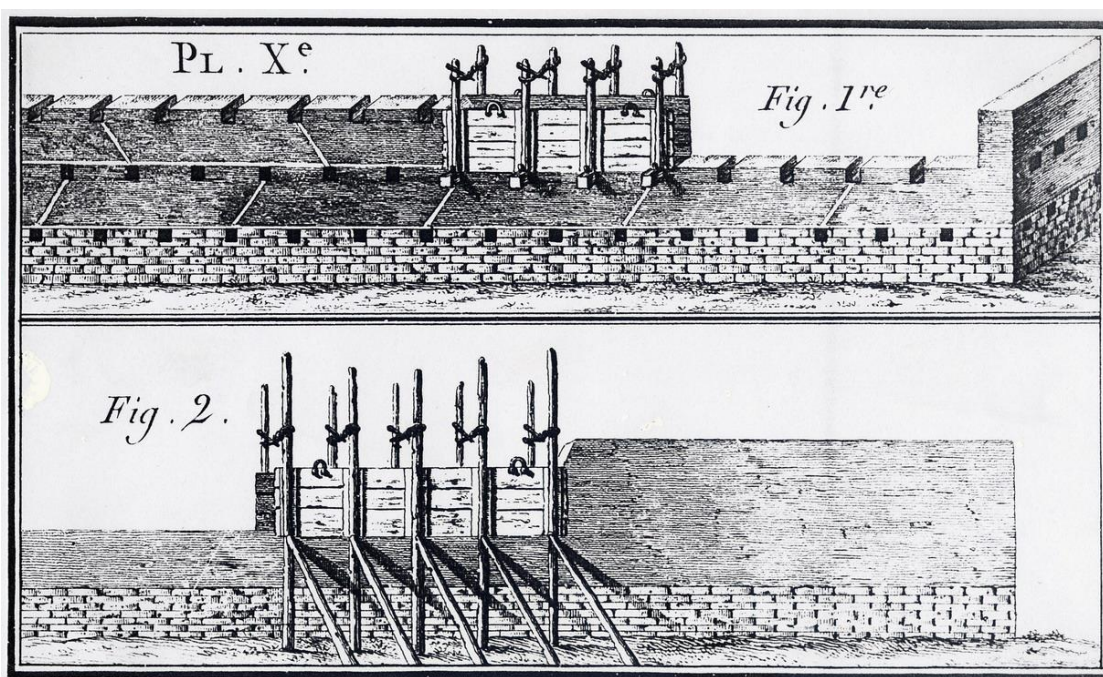


Fig. 22 : Planche X publiées en 1790 par l'architecte lyonnais François Cointereaux. En haut : méthode du Lyonnais, avec banches tenues par des traverses. En bas : méthode du Bugey, avec banches tenues par des étais extérieurs.



Fig. 23 : Ferme de Lafargue à Lafrançaise (82).
Pisé procédant par couches continues compactées dans un coffrage étayé par l'extérieur. Absence de traces de traverses et d'arrêts de banchées

2) Pisé par coffrages extérieurs, avec joints obliques (fig. 24)

Une variante de la technique précédente a été développée dans l'Albigeois, le Carmausin et le Ségala (Nord du Tarn) entre la fin du XVIII^e et le début du XX^e siècle. Elle se caractérise par de longues banchées (entre 3 et 5 m) nettement délimitées par des lignes horizontales et des arrêts obliques traités par un cordon de mortier de chaux. Les parois de l'ordre de 40 à 60 cm d'épaisseur présentent des parements strictement verticaux, sans fruit.



Fig. 24 : Ferme de La Jouanade à Rosières (81).

Pisé procédant par couches continues compactées dans un coffrage étayé par l'extérieur, et joints obliques (absence de fond de banches). Banchées de 3,90 m de longueur

3) Pisé par coffrages traversants, avec joints verticaux (**fig. 25**)

Aux confins des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées (Astarac, Magnoac, Bigorre), un autre type de pisé, datable du XIX^e au début du XX^e siècle, est très identifiable et remarquable par l'homogénéité de ses caractères. Les banchées sont d'aspect rectangulaire et dessinent un appareillage régulier soigneusement croisé, notamment dans les angles. Les parements, sans fruit, sont ponctués par les trous laissés après enlèvement des traverses. Ces façades très expressives présentent d'évidentes similitudes avec le pisé pratiqué en Dauphiné au XIX^e siècle et au Maroc encore aujourd'hui. Les dimensions des banchées sont voisines de 3,50 m x 0,70 m x 0,50 m d'épaisseur. Le coffrage se compose de deux panneaux identiques reliés par des traverses en bois ou en métal. L'extrémité de la banche est close par un petit panneau spécifique, d'où le joint vertical (et non plus oblique comme pour le pisé tarnais, qui trahit justement l'absence de ce petit panneau) qui apparaîtra en façade.



Fig. 25 : Réalisation d'une portion de mur, à l'aide d'un ancien coffrage à pisé, en 1995. Origine du coffrage : Guizérix (65). Coffrage en chêne, traverses métalliques. Dimensions du coffrage : 4,47 x 0,80 m (hauteur). A droite, ferme de Cho à Mont-d'Astarac (32). Les lignes horizontales des banchées et les trous de traverses sont parfaitement discernables. Banchées de 3,83 x 0,70 x 0,53 m (épaisseur).

Bauge (fig. 26-27)

La technique de la bauge se singularise par sa capacité à façonner directement des parois, à partir de pains de pâte ferme, plus ou moins calibrés, sans le recours d'un coffrage. Ces boules de terre posées encore fraîches s'agglomèrent directement les unes aux autres, par compactage au pied (talon) ou à l'outil, pour former des couches continues. Plus hautes (entre 8 et 47 cm en moyenne) et moins régulières que pour le pisé, ces couchent montrent parfois d'importantes ondulations. Les parois sont généralement basses, avec des épaisseurs très variables, de l'ordre de 0,28 à 1,40 m.

Les élévations en bauge des XVI-XVII^e siècles se caractérisent par des levées homogènes ou décomposées en épis, réalisés à partir de modules standardisés soigneusement appareillés. La terre ne comprend ni paille ni foin, mais on y trouve souvent des brindilles de bruyères disposées entre les pains ou les lits de terre. Les murs sont systématiquement montés à fruit galbé.

A partir du XVIII^e siècle, les mises en œuvre se diversifient et deviennent plus grossières : les pains de terre sont plus irréguliers et sont empilés de manière aléatoire. A l'intérieur des édifices, sur les parements non enduits et préservés, on remarque parfois les traces révélatrices d'outils spécifiques, destinés à rectifier les parements irréguliers encore frais : battage à la trique, raclage au croc à fumier, tranchage à la bêche affûtée. La terre est fréquemment amendée de fibres végétales et ligneuses (paille, foin, fougères, bruyères, etc.). Les parements sont d'aplomb ou inclinés.

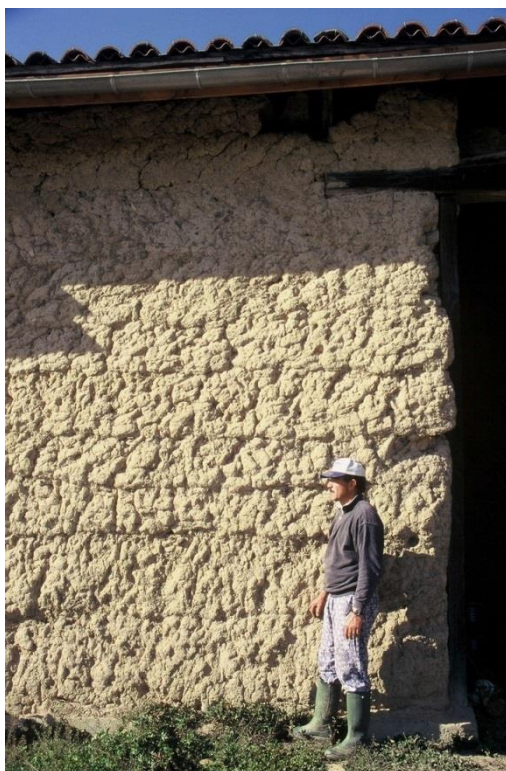


Fig. 26 : annexe de la ferme de Pierre-Lance à Poucharramet (31). Bauge procédant par hautes levées de hauteurs irrégulières, composées de pains disposés de manière aléatoire. Parements redressés et compactés à la trique. Construction après 1830.



Fig. 27 : habitation à Sariac-Magnoac (65). Rez-de-chaussée en bauge procédant par pains disposés en obliques (opus spicatum). Etage en colombage-torchis. XVI-XVII^e siècle.

Terre massive : pisé ou bauge ?

Parfois, la discrimination technique entre certaines formes de bauge et de pisé procédant par couches filantes est délicate. Dans ces cas, on se repliera prudemment sur l'expression générique de « terre massive » ou de « terre massive à lits filants ».

Bauge coffrée ?

La pratique paradoxale de « bauge coffrée », c'est-à-dire d'une pâte ferme mise en place dans un coffrage qui sert de gabarit, semble être attestée par certains témoignages. L'installation d'un coffrage a pour avantage de grandement améliorer la planéité des parements.

Adobe

L'adobe désigne la brique de terre crue moulée et séchée à l'air libre [genre masculin : on dit un adobe]. Une des premières introductions du mot adobe dans la littérature française revient à Jules Verne en 1868, dans son roman « Les enfants du capitaine Grant ». Pierre Deffontaines et Henri Polge en font usage respectivement en 1932 et 1969.

C'est la technique dominante à partir de la fin du XVIII^e jusqu'au début du XX^e siècle, dans toute l'aire de rayonnement de la construction en terre crue, sauf en Armagnac et à l'est de l'Albigeois (où règnent respectivement le torchis et le pisé avec joints verticaux). L'adobe est fabriqué avec une pâte molle ou semi-épaisse, généralement sans éléments végétaux, dans un moule en bois sans fond. En cas d'amendement végétal, on utilise les résidus de battage (paillettes courtes, balles de grains). Le moulage à proximité du chantier de construction, à même le sol et à partir d'une terre de champ ou d'une carrière aménagée ensuite en mare, est confirmé par plusieurs témoignages oraux. Les nombreux moules inventoriés dans des fermes attestent également d'une production locale. Cependant, quelques sources écrites évoquent également une production dans des briqueteries. Ainsi, en 1858, Armand de Saint-Félix mentionne que la célèbre « briqueterie de M. Virebent moule aussi des briques crues ». En Midi-Pyrénées, on rencontre principalement trois formats, intégrés dans des systèmes constructifs spécifiques et répartis dans des zones généralement bien déterminées : adobe fin, adobe épais, adobe compact. Ces terminologies sont données pour des raisons pratiques (**fig. 28**).

1) adobe fin de 42 x 28 x 4,9 cm environ, avec une variante de 38 x 28 x 4,9 cm à la lisière du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne

Ce format s'explique par la préexistence d'un module similaire en terre cuite appelé « grand échantillon », faisant déjà l'objet de multiples réglementations dimensionnelles et lui-même hérité des formats antiques et médiévaux. Evidemment, cette analogie entre formats de terre cuite et crue est délibérée et vise à faciliter leur combinaison au sein d'une même maçonnerie. Les dimensions du module de 42 x 28 x 4,9 cm sont issues des mesures de l'Ancien Régime, soit 15 pouces x 10 pouces x 1 pouce et 6 lignes, si l'on considère la canne légale de Toulouse, qui est adoptée sur le territoire le plus vaste. Le rapport entre la longueur et la largeur de la brique présente une intéressante proportion de 3/2, autorisant une grande diversité de calepinage pour les angles, les poteaux et les trumeaux. Par exemple, l'équivalence entre deux longueurs (42 + 2 de joint + 42 cm = 86 cm) et trois largeurs (28 +

1 de joint + 28 + 1 + 28 cm = 86 cm) facilite l'appareillage des poteaux. Quant aux murs courants et aux cloisons, leur épaisseur correspond fidèlement à la longueur, la largeur ou la hauteur de la brique, disposée longitudinalement, transversalement ou sur chant. Les murs atteignent communément des hauteurs de 6 à 9 m, avec un rapport épaisseur/hauteur (élancement) des murs ne dépassant pas 1/22, ce qui est tout à fait remarquable.

2) adobe épais de 39 x 29 x 10,5 cm environ

Cette brique représente approximativement un module deux fois plus haut que celui de l'adobe fin de 38 x 28 x 4,9 cm recensé aux confins du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne. Ce format, développé essentiellement vers la fin du XIX^e siècle, apparaîtrait comme une alternative visant à améliorer le rendement de pose, tout en préservant les compatibilités d'appareillage.

3) adobe compact de 30 x 16 x 11,5 cm environ

Cet adobe est l'apanage des pays de l'Astarac, du Magnoac et de la Bigorre, à la charnière des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées (XIX^e-début XX^e siècle). Il est notamment à l'origine de ces fameuses compositions en damier, répartissant briques et galets, selon une trame orthogonale contraire à toutes les règles de l'art de bâtir (**fig. 29**). Cela n'empêche pas les parois ainsi formées de défier les années ! Plusieurs observations incitent à considérer ces étonnantes maçonneries quadrillées, pas toujours régulières et soignées, comme un pur dispositif constructif destiné à être enduit, sans intention esthétique de la part des anciens bâtisseurs.



Fig. 28 : A gauche : les trois modules principaux d'adobes de Midi-Pyénées. De bas en haut : adobe fin, épais et compact. A droite, de bas en haut : moules correspondant à l'adobe fin et à l'adobe compact (à double compartiment).



Fig. 29 : Ferme de Caucat à Gragnague (31), associant briques de terre crue et cuite pour les parties d'ouvrages fortement sollicitées (solin, encadrements d'ouverture, chaînes d'angle, corniche)

4.2.3. Présentation du logis seigneurial en pan de bois

(Alain Klein)

Le côté ouest de l'ensemble castral de Sainte-Christie-d'Armagnac se compose essentiellement d'une demeure bâtie en pan de bois hourdé de torchis adossé au revers d'un rempart en terre massive de forte épaisseur, érigé en bordure d'un talus abrupt, au bas duquel passe un chemin communal. L'édifice est parfaitement orienté selon les points cardinaux, la façade principale en pan de bois donnant sur la cour étant plein est.

Cet édifice a fait l'objet de deux protections successives :

- Monument Historique Inscrit (MHI) le 32 décembre 2014,
- Monument Historique Classé (MHC) le 16 juin 2016.



Fig. 30 : Vue de la cour et de la façade est du logis (cliché A. Klein)

La paroi nord du logis, qui apparait comme une façade mais constituait anciennement un mur de refends, est partiellement bâtie en maçonnerie de briques de forte épaisseur (entre 1 et 1,87 m). Au sud, le logis est limité par un porche ou passage couvert menant au pont dormant, lequel passage fait aussi office de perron pour l'église Saint-Pierre.

Le logis est abrité sous une couverture à deux versants, terminés par deux pignons au sud et au nord, et reliée à la toiture de l'église par une noue. Les pignons culminent à 10,30 m de hauteur environ (par rapport au niveau de référence 0, correspondant au sol intérieur). Les tuiles canal sont posées sur des lattefeuilles en chêne.

La résidence seigneuriale est implantée sur une plateforme très légèrement en pente descendante, vers le nord (**fig. 30**). L'inclinaison constatée sur la longueur de la façade orientale mesurant 9,96 m est de 0,66 m, ce qui donne un ratio de 7%.

La demeure en pan de bois a une emprise au sol de 12,30 x 9,96 m environ. Elle comprend trois niveaux reproduisant la même organisation autour d'une cage d'escalier en bois et d'une vaste salle de 40 m² environ, dotée d'une cheminée monumentale bâtie en pierre et en briques. Il est à noter que le noyau de l'escalier à vis se compose d'une seule pièce de chêne mesurant 18 cm de diamètre pour 7,98 m de hauteur (base renforcée par un renflement). Cet escalier garantit une complète autonomie à chaque niveau : cuisine, chambres, etc.

Le troisième niveau se prolonge, au sud, en couvrement du passage-perron cité plus haut.



Fig. 31 : Angle nord-est du logis (cliché A. Klein)

Les deux grandes salles (aulas) du rez-de-chaussée et du 1er étage ont été recloisonnées, vraisemblablement au XIX^e siècle, pour former des petites chambres obscures (alcôves) (**fig. 32-33**). Ces cloisons jouent désormais un rôle porteur et structurel dans l'ensemble de l'ossature.

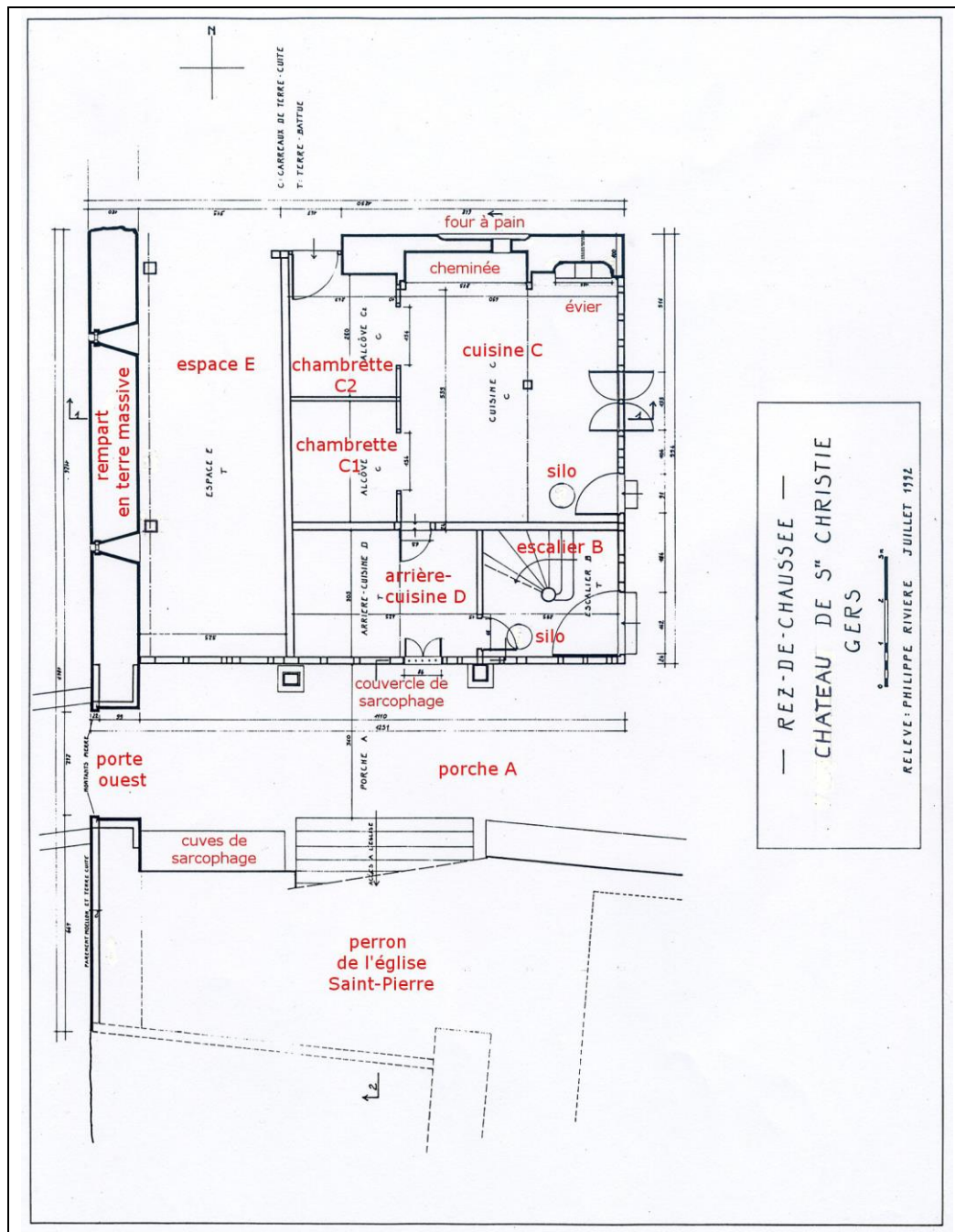


Fig. 32 : plan du rez-de-chaussé du logis à pan de bois (A. Klein)

L'ossature est en chêne et comprend des assemblages variés, dont certains sont assez élaborés (doubles enfourchements visibles dans les poteaux corniers, coupes d'onglet pour les encadrements d'ouverture). Elle porte des planchers lourds composés de planches de chêne refendu et de chapes de terre (sable fauve) supportant des carrelages en terre cuite. Ces planchers reposent sur des solives (avec encluseaux obliques) et des poutres principales, orientées nord-sud, qui encadrent les cheminées monumentales et traversent de part en part le logis seigneurial, sauf au niveau de la cage d'escalier qui interrompt une ligne de ces poutres. Ces poutres sont de forte section (par exemple : 27 x 40 cm / 23 x 34 cm), mais sont constituées de plusieurs pièces aboutées. Les abouts des poutres sont clairement visibles en façade sud sous porche et en façade nord.

Le remplissage des colombages extérieurs et intérieurs est en torchis (mélange de terre et de paille) de 9 à 14 cm, appliqué sur des baguettes assez espacées, ou en briques cuites pour quelques panneaux remaniés aux XIX-XX^e siècles.

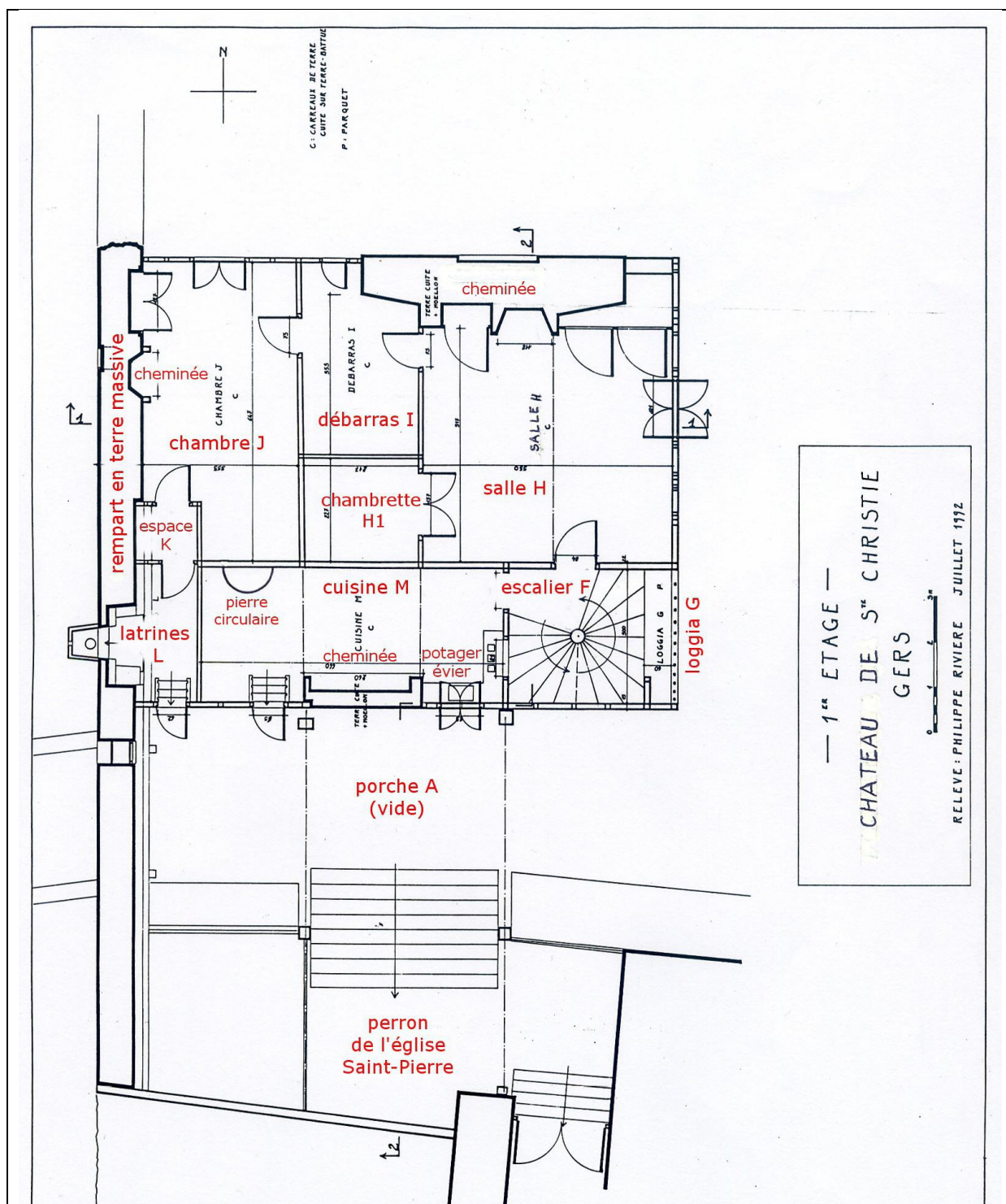


Fig. 32 : plan du 1^{er} étage du logis à pan de bois (A. Klein)

L'élévation orientale donnant sur la cour (26 x 29 m environ) constitue la façade de prestige destinée à impressionner les visiteurs et développe tout le savoir faire des charpentiers qui l'ont érigé (fig. 30, 31). Pour information, la sablière monoxyle du 1^{er} étage

présente des proportions remarquables : 9,91 m de longueur pour 29 à 31 x 14 à 17 cm de section.

Le rez-de-chaussée et le premier étage montrent tous les attributs techniques et ornementaux d'une construction de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle (**fig. 31**) :

- croix de Saint-André,
- arcs en accolade taillés sur les linteaux des deux portes du rez-de-chaussée et sur la sablière de chambrée. Malheureusement, les congés des piédroits des deux portes ne sont plus visibles.
- vestiges de consoles avec sculptures prismatiques,
- croisée et demi-croisée, avec consoles sculptées sur les poteaux d'huissierie,
- étage en encorbellement,
- abouts de solives ouvragés,
- les trois cheminées monumentales présentent des éléments décoratifs remarquables : arc segmentaire chanfreiné, piédroits arrondis sur bases prismatiques, corniche au profil mouluré. Celle du deuxième étage est la mieux observable.

Cette datation est confirmée par la campagne de datation des bois réalisée par dendrochronologie par Mme Béatrice Szepertyski du Laboratoire LAE de Bordeaux (abattage de la majorité des bois entre 1489 et 1510) (Szepertyski 2006). Même si le pan de bois de ces deux premiers niveaux a subi des remaniements importants (rez-de-chaussée / installation d'une loggia au premier étage après 1830), il n'en demeure pas moins que les vestiges subsistants restent tout à fait remarquables pour un édifice de ce type, en milieu rural.



Fig. 34 : Décor mural peint (seconde moitié XV^e - début XVI^e siècle) représentant un lion. Sondage manteau de la cheminée de l'ancienne cuisine (1A) (Cliché V. Rousset, 2006)

Le logis en pan de bois a subi d'importantes déformations au cours des siècles, et notamment des affaissements localisés et une inclinaison générale vers l'ouest.

Certains murs et plafonds du rez-de-chaussée et de l'étage sont ornés des vestiges de peintures qui sont datés entre la fin du XV^e et le XVII^e siècle : grands motifs de rinceaux, motifs d'entrelacs, etc. Ces peintures ont été ultérieurement recouvertes par des enduits ou des badigeons. Les quelques sondages effectués sur le manteau de la cheminée monumentale du rez-de-chaussée révèlent notamment la présence d'un panneau historié d'une grande valeur artistique : représentation de l'arrière-train d'un lion aux pattes griffues, d'un astre, etc. (**fig. 34**).

Le carrelage de terre cuite de la grande salle du deuxième étage développe un remarquable motif géométrique à partir de petits carreaux carrés. Ce carrelage est contemporain de la construction du logis.

L'observation de toute l'ossature en bois du deuxième étage révèle que ce niveau a subi de profonds remaniements, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, correspondant à la disparition d'un troisième plancher de combles et l'abaissement global de la toiture de 1,5m au minimum. La présence de nombreux bois de remploi et l'empiètement de la charpente sur le manteau de la cheminée attestent de ces changements. D'autre part, la disposition des bois en décharges inclinées parallèles de la façade orientale et l'utilisation des assemblages par enfourchement (bloqué par deux chevilles) sont typiques du Bas-Armagnac du XIX^e siècle.

Quant à la structure en bois surmontant le porche du pont, elle repose partiellement sur des poteaux indépendants (abattage des bois entre 1618 et 1638).

Les pans de bois reposent sur des solins maçonnés de petits moellons et de résidus de briques cuites, peu consistants, qui ne semblent pas fondés en profondeur dans le sol. Les maçonneries ont été fortement remaniées dans le temps. La présence ou non de fondations n'a pas pu être vérifiée.

Du côté ouest, l'ossature en bois du logis est autonome (autoportante), tant au rez-de-chaussée qu'au 1^{er} étage, et est indépendante du rempart. En revanche, au deuxième étage, le plancher repose sur le sommet du rempart en terre massive, par l'intermédiaire d'une sablière engravée. La façade ouest en colombage de ce deuxième étage est en surplomb. Comme indiqué précédemment, elle a été réduite en hauteur dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'observation des abouts des solives d'encorbellement montre des traces de mortaises traversantes coupées, attestant un encorbellement originel plus important.

Le rempart ouest en terre massive (**fig. 35**) :

La datation du rempart en terre massive est cantonnée entre deux dates limites. D'une part, le revers du rempart en terre massive montre des traces d'empochements sans correspondance avec la structure bois du logis actuel, ce qui attesterait l'antériorité de cette muraille par rapport au logis que nous connaissons. Par conséquent, on pourrait déterminer une limite temporelle inférieure à la fin du XV^e siècle. D'autre part, la datation effectuée par le céramologue Alain Costes, des tessons de poterie piégés dans le mur en terre indiquerait une limite temporelle supérieure à la fin du XIV^e siècle (voir encart suivant, **fig. 37-38**). Dans l'état actuel de nos connaissances, la construction du rempart serait donc antérieure d'un siècle au plus à celle du logis.

La datation C14, en attente, des brindilles de bruyères incorporées dans la muraille apportera des informations supplémentaires, au sujet de l'édification de cette enceinte en terre massive.



Fig. 35 : Façade ouest du rempart en terre massive (A. Klein)

Les dimensions du vestige de ce rempart ouest sont imposantes :

- 19,76 m de longueur environ. A l'origine, ce rempart devait se poursuivre vers le nord (jusqu'au droit de la section du rempart nord encore visible), comme l'atteste le monticule de terre encore en place, et certainement également vers le sud, bien qu'ici, aucune trace ne le confirme.

- 6,65 m de hauteur environ (par rapport au niveau 0 de référence, correspondant au niveau du sol du rez-de-chaussée), ce qui correspond à la hauteur d'origine. Le rempart est couronné par un étage en pan de bois, avec plancher d'origine, dont les abouts des solives, à l'ouest, ont été recoupés (cf traces des mortaises recoupées, évoquées précédemment).

- 1,32 m d'épaisseur à la base (épaisseur actuellement mesurable). L'épaisseur originelle devait vraisemblablement être au minimum de l'ordre de 1,90 m.

- 0,78 m d'épaisseur environ au sommet (épaisseur actuellement mesurable). L'épaisseur d'origine est difficile à estimer, mais ne devait pas être trop éloigné de l'épaisseur actuelle, si l'on prend en compte les dépassées de solives et les traces de mortaises.

Le parement intérieur présente un fruit marqué, avec un profil « ventru » ou « galbé », qui a disparu sur le parement extérieur, sous l'effet d'une importante érosion par les vents pluvieux dominants.

Il s'agit certainement du plus important vestige de rempart en terre crue et un des derniers encore en élévation parmi la douzaine recensée dans le sud-ouest de la France (Puylaurens 81, bastion de Labruguière 81, Saramon 32, Villefranche-d'Astarac 32, Espas 32 (?), Beaupuy 82, Castéra 82 (?), fort villageois de Castelginest 31, Saint-Paul-sur-Save 31, Bonnac 09, etc.). Un autre vestige de rempart remarquable concerne l'ancien castrum de Thil (31), mais ses dimensions sont notablement plus modestes : 5,90 m de hauteur, 6 m environ de longueur, 1,80 m d'épaisseur à la base et 1,10 m au sommet. De très nombreux vestiges de ces anciennes fortifications ont été détruits au cours des trois derniers siècles (forts villageois de Fronton 31 et d'Ayguevives 31, « Castéra de Beaupuy » à Rieumes 31, Simorre 32, etc.), notamment lors des extensions de bourgs au XIX^e siècle (comblement de fossés, destruction des enceintes, création de boulevards). Les mentions de ces remparts en terre crue sont fréquentes dans les archives (Loppe 2012).

Le rempart se compose d'une succession de couches de terre compactée en continu sur toute la longueur de l'ouvrage. Les couches font de 8 à 15 cm de hauteur. Au-dessus de la ligne des vestiges de hourds, les couches sont deux fois plus hautes environ (jusqu'à 26 cm), pour une raison encore indéterminée. Ces hauteurs plus conséquentes équivalent à celles mesurées sur la section de rempart nord. Le rempart repose directement sur le substrat naturel, sans fondation ni solin intermédiaire spécifiques.

Aucune trace de coffrage n'est décelable (trous de boulins, arrêts de coffrages, etc.). La face externe soumise aux outrages des intempéries a subi d'importantes érosions de surface, sur plusieurs dizaines de centimètres de profondeur, des ravinements en tête de mur et également des creusements au pied du mur (effet des eaux de rejaillissement).

La terre employée est à dominante siliceuse et riche en oxyde de fer, d'où son appellation locale de « sable fauve », qui correspond à d'anciens dépôts marins caractéristiques du bassin aquitain. Les couches de terre sont séparées par des lits intercalaires de fines brindilles de bruyères disposées transversalement dans l'épaisseur du mur, qui jouent un rôle de drains et d'armatures lors du séchage des parois. L'examen des couches en façades montre l'absence de densité différentielle entre la partie supérieure et la partie inférieure, ce qui attesterait la mise en place d'une terre assez humide, ne nécessitant pas un fort compactage. La nature sableuse de la terre faciliterait ce type de mise en œuvre. Il n'en demeure pas moins que l'analyse micromorphologique prévue en 2019 permettra d'apporter des connaissances supplémentaires sur la préparation du mélange et sa mise en œuvre. La question de l'utilisation ou non d'un coffrage s'appuyant sur des perches verticales étayées par l'extérieur reste ouverte.

La terre incorpore de nombreux artefacts d'origine anthropique (rebord de tegulae gallo-romaines, fragments de mortier de chaux, débris de tuiles canal et de briques, bois calciné, tessons de poterie, ossements, etc.), témoins d'une occupation du site sur la longue durée et révélateurs d'une extraction proche.

Le rempart intègre plusieurs ouvrages, bien visibles sur la face externe : portail, latrines et anciens hourds. Le portail ouest en plein cintre, doté d'un encadrement en pierre de taille chanfreinée amortie en congé est daté du XVI^e siècle (**fig. 34**). Il a été percé après coup, comme le montre la maçonnerie périphérique de raccordement en briques cuites peu

épaisses. Il desservait un pont-levis, puis un pont dormant qui pourrait avoir été bâti au XVII^e siècle (datation en cours de détermination).

La logette des latrines est bâtie en briques cuites et repose sur deux corbeaux en pierre, à double ressauts chanfreinés.

En partie haute du rempart (côté nord), 7 vestiges de hourds régulièrement espacés sont décelables. Les abouts portent encore des traces de mortaises traversantes. Ces vestiges de hourds sont repérables également sur la face interne du rempart, sous forme d'abouts sciés. Les dates d'abattage oscillent entre 1195 et 1202, selon les analyses dendrochronologiques effectuées par le laboratoire LAE de Bordeaux, ce qui renvoie certainement à des bois de remploi tirés d'un édifice antérieur.

La façade nord (**fig. 31**) :

Cette paroi apparaît désormais comme une façade, mais était originellement un mur de refends, si l'on se fie aux arrachements des cheminées et du four à pain, visibles sur sa face extérieure. Elle est bâtie en briques cuites. Sa base attaquée par les eaux de rejaillissement et de capillarité a été fortement reprise, certainement à l'occasion de plusieurs campagnes de restauration, avec une maçonnerie hétérogène, mêlant moellons de différentes tailles et fragments de briques cuites hourdés au mortier de chaux. La base de cette façade intègre deux blocs de mortier conglomératique d'origine gallo-romaine (mélange de chaux et d'éclats de terre cuite).

Le parement nord est relativement d'aplomb. L'existence d'une fondation n'a pas pu être mise au jour.

Les proportions de ce mur nord sont imposantes :

- 1 m d'épaisseur à la base, avec épaissement jusqu'à 1,87 m au niveau de la hotte du 2^{ème} étage (pour absorber l'emprise des trois conduits).

- 10,46 m de hauteur jusqu'au faite de la souche, par rapport au niveau 0 de référence, correspondant au sol du rdc.

- 6,50 m de longueur.

Cette paroi a deux fonctions essentielles. Tout d'abord, de par sa solidité, elle représente un point d'ancrage stable pour l'ossature en bois. Ensuite, de par la nature de ses matériaux insensibles à l'eau et au feu, elle permet l'intégration de tous les équipements sensibles. Sa face intérieure porte trois cheminées superposées, un évier et un four à pain au rez-de-chaussée et les poutres principales de planchers. Sa face extérieure porte un four à pain au rdc et une cheminée au 1^{er} étage.

Une distance de 4,63 m sépare ce mur et le rempart en terre crue, occupée par une portion de pan de bois (en partie reconstruite et restaurée en 2017).

Ce mur est datable de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle, si on se réfère à la forme et/ou au décor sculpté et peint porté sur les trois cheminées superposées.

Le porche sud (**fig. 36**) :

Ce porche est situé au sud de la demeure seigneuriale. Depuis la cour, il assure la communication vers le pont ouest et vers le perron de l'église.

L'ossature de ce porche est à dissocier de celle du logis, car son unique plancher, situé au deuxième étage, repose en partie sur cinq poteaux indépendants vis à vis de la structure

du logis seigneurial. Ce plancher haut (grenier) est constitué de lames de bois recouvertes d'une simple chape de terre crue, sans revêtement de carreaux de terre cuite.



Fig 36 : Angle sud-est du logis (A. Klein)

Les datations de cette structure sont en cours de détermination, suite au dépouillement des archives de la mairie, nous avons trouvé dans les délibérations du conseil municipal, la mention de la construction d'un porche à l'entrée de l'église en 1853. L'étude dendrochronologique menée par le laboratoire LAE de Bordeaux indique une date d'abattage des bois des poteaux porteurs du début du XVII^e siècle (1618-1638).

En 1794, le corps de logis, dénommé « Lasalle », est considéré comme « très délabré ». (AD Gers Q 181 : procès verbal de vente de biens nationaux provenant d'émigrés).

Au cours du XIX^e siècle, l'habitation connaît plusieurs réaménagements intérieurs. La maison en pan de bois était encore habitée avant 1939 par des personnes attachées à l'entretien de l'église et était appelée « la mense ». L'habitation a été abandonnée dans les années 1930.

Analyse et datation effectuées par Alain Costes (07/10/2018) des céramiques prélevées sur le rempart ouest (façade ouest externe) de Sainte-Christie-d'Armagnac (32). Mise au net par Alain Klein. Numérotation reportée sur les tessons et localisation sur le relevé de la façade

Cuisson mixte : due au mauvais réglage des fours = avant le milieu du XVI^e siècle.

N°1 : dent de bovin

N°2 : fragment avec anneau de préhension pour trompe d'appel (ou corne de chasse ou de berger), pâte mixte, production modelée polie (origine de la production ?), XIV-XV^e siècles.

N°3 : rebord de pot à (incluant un net ressaut pour le positionnement du couvercle), avec lèvre en biseau, pâte mixte, production tournée de Bétous, entre la fin du XIV^e et la moitié du XVI^e siècle.

N°4 : rebord de pot à , avec lèvre en biseau, pâte rouge, production tournée de Bétous, entre la fin du XIV^e et la moitié du XVI^e siècle.

N°5 : rebord (incomplet) de pot à cuire, pâte mixte, production tournée de Bétous, entre la fin du XIV^e et la moitié du XVI^e siècle.

N°6 : rebord de pot à cuire, avec lèvre en biseau, pâte mixte, production tournée de Bétous, entre la fin du XIV^e et la moitié du XVI^e siècle.

N°7 : fond de pot à conserve, pâte rouge

N°8 : rebord de cruche de tête, pâte mixte, production tournée de Bétous, entre la fin du XIV^e et la moitié du XVI^e siècle.

N°9 : rebord (incomplet) de pot à cuire, pâte grise, production tournée de Bétous, entre la fin du XIV^e et la moitié du XVI^e siècle.

N°10 : rebord de pot à conserve (incluant un net ressaut pour le positionnement du couvercle), pâte rouge, production tournée de Bétous, entre la fin du XIV^e et la fin du XVI^e siècle.

N°11 : rebord de pot à cuire (incluant un ressaut pour le positionnement du couvercle), pâte rouge, production tournée de Bétous, entre la fin du XIV^e et la fin du XVI^e siècle.

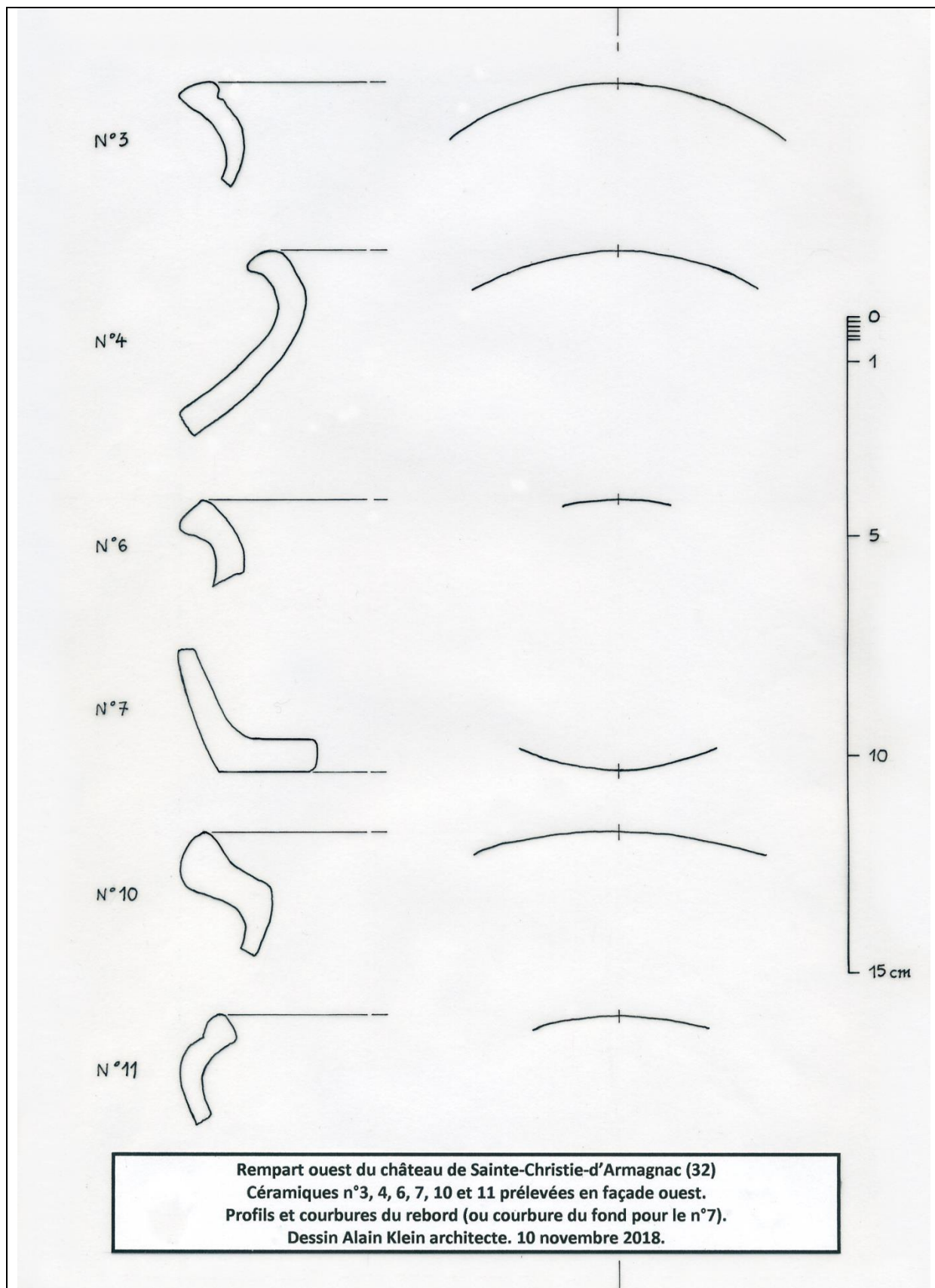


Fig. 37 : dessins des tessons de terre cuite prélevé dans le rempart nord (A. Klein)

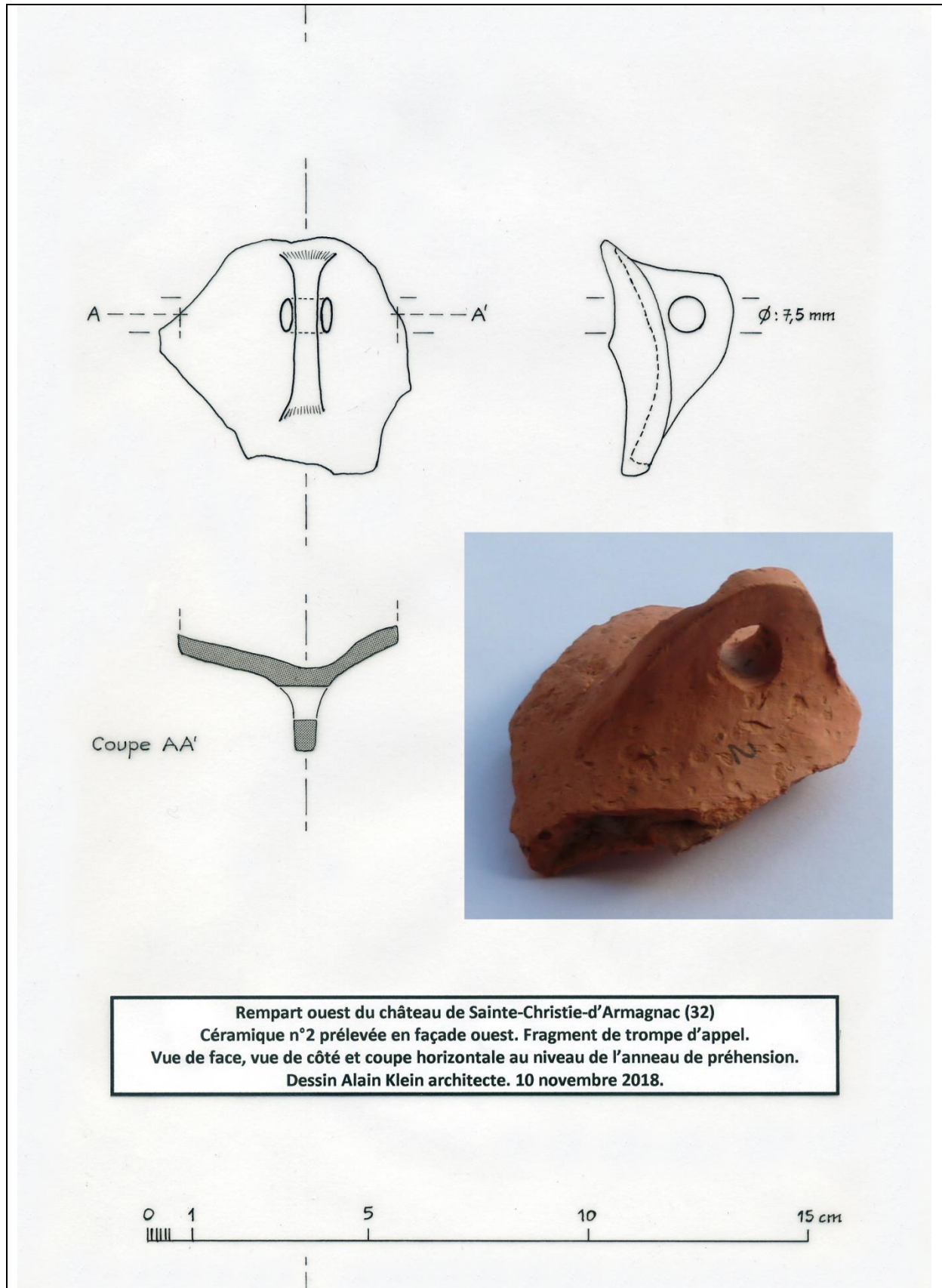


Fig. 38 : dessins des tessons de terre cuite prélevé dans le rempart nord (A. Klein)

4.2.4. La modélisation du logis à pan de bois

PLATEAUTIG3D-PLATEFORMEARCHEOSCIENCE

TRACES UMR 5608

Compte-rendu de mission Acquisition 3D par photogrammétrie

Sainte-Christie d'Armagnac (32)

F. Baleux, C. Calastrenc, A. Laurent

22/11/2018



Fig. 39 : Vue aérienne de l'ensemble du castet

4.2.4.1. Objectif et contexte

La mission d'acquisition 3D par photogrammétrie du 22/11/2018 a été réalisée sur la commune de Sainte-Christie d'Armagnac (32), sur le site du Castet (**Fig. 40**).

L'objectif était de réaliser un modèle 3D de l'édifice. Pour cela a été mis en œuvre une procédure d'acquisition des images par drone (Parrot Anafi) et au sol à l'aide d'une perche de 5 mètres équipé d'un appareil photo réflex.

Les points de calage topographique sont ceux fournis par M. Alain Champagne et M. Nicolas Guinaudeau. Le référentiel topographique a été complété avec des cibles placées au sol et sur les parois.



Figure 40 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Localisation du site du Castet (géoportail.fr)

4.2.4.2. Acquisitions des images

La réalisation de 3 vols successifs a permis de couvrir l'ensemble du bâtiment. Ces vols manuels ont été réalisés entre 1 mètre à 20 mètres de haut sur quatre niveaux de prise de vue. Cela représente un lot de 473 photographies avec une résolution de 16 millions de pixels chacune (**Fig. 41**).

L'acquisition au sol a été réalisée pour le secteur du porche (du sol au plafond) ainsi que pour les transitions mur/sol des parties extérieures. Cela représente un lot de 532 photographies avec une résolution de 20 millions de pixels chacune (**Fig. 41**).

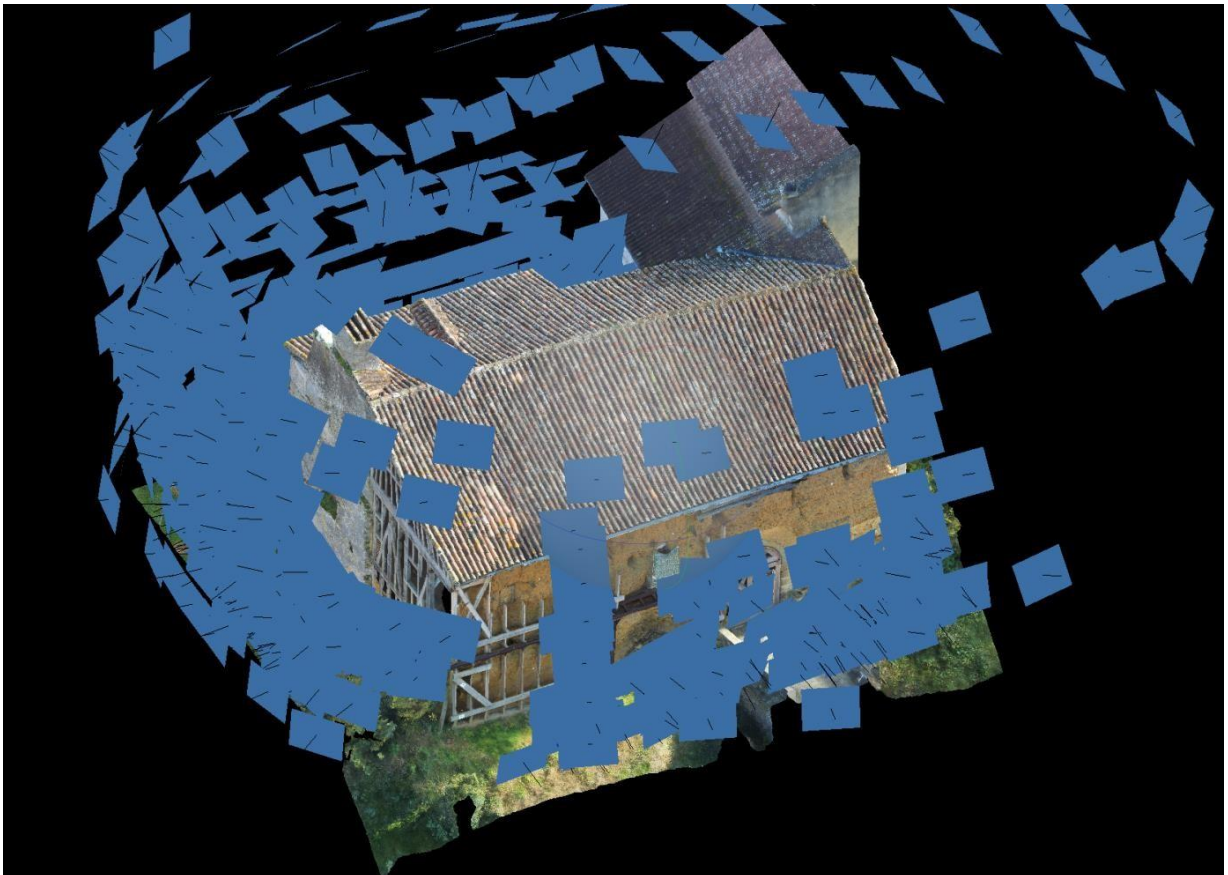


Figure 41: Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Localisation des photographies sur le modèle 3D

4.2.4.3. Traitement photogrammétrique

L'ensemble du traitement photogrammétrique a été réalisé avec le logiciel Agisoft Photoscan.

Les cinq étapes de ce projet photogrammétrique sont :

- 1/ Alignement des caméras
- 2/ Génération du nuage dense
- 3/ Création du maillage
- 4/ Application de la texture
- 5/ Extraction des orthophotographies

1) Alignement des caméras

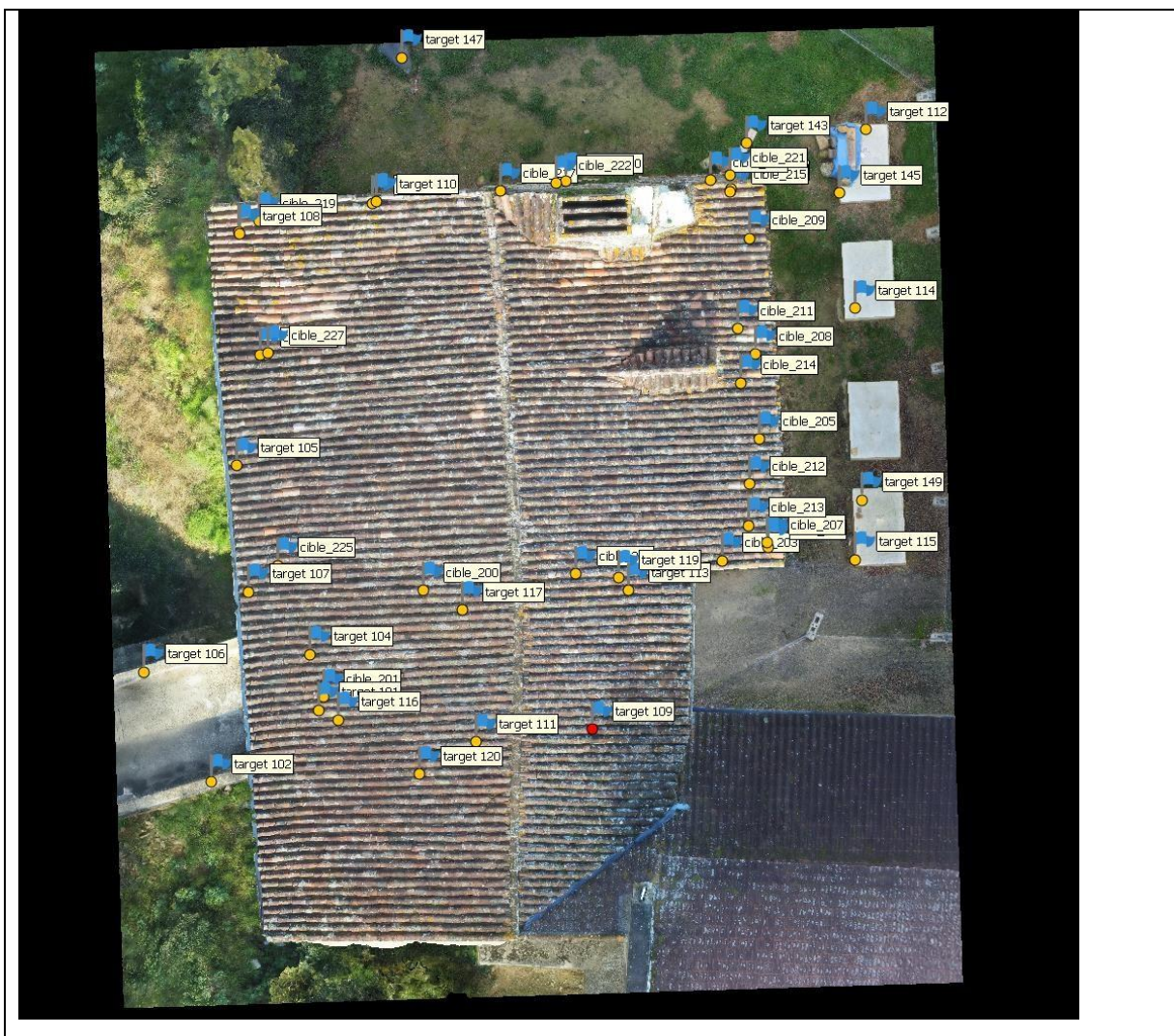


Figure 42 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Localisation des cibles

La qualité des images est évaluée avant le lancement de la chaîne opératoire. Celle-ci est égale ou supérieure à 0,75 (sur 1) pour 85% des images. Les deux lots de photographies (sol

et drone) sont traités séparément jusqu'à la génération du nuage de points dense. Après la correction d'un des repères topographiques fourni (le n°102 sur la figure 3), la qualité du référentiel topographique a été évaluée autour du millimètre. Le géoréférencement du modèle est assuré par 52 points topographique placés dans un système local **(Fig. 42)**.

Les paramètres de l'alignement des caméras sont :

- Qualité : la plus haute
- Points de liaison : 50 000
- Points de référence : 12 000

Temps de calcul : 2h 30 minutes.

Le résultat de l'alignement donne deux nuages de points de liaison, celui de l'acquisition par drone comporte 902 452 points et celui réalisé avec les photographiques faites au sol comporte 933 997 points. La précision de l'alignement sur les repères est inférieure à 5 mm **(Fig. 43)**.



Figure 43 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 – Nuages de points de liaison

2) Génération du nuage dense

Avant de procéder à la génération du nuage dense, les deux nuages de points de liaison drone et sol ont été assemblés.

Les paramètres de la génération du nuage dense sont :

- Qualité : haute
- Filtrage des profondeurs : agressif

Temps de calcul : 2 jours, 14 heures et 34 minutes.

Le nuage de points dense final comporte 158 798 164 points (**Fig. 44**).



Figure 44 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Nuage de points dense (≈ 158 millions)

3) Création de maillage

Deux types maillages sont réalisés :

- le premier pour la réalisation des orthophotographies (un par face)
- le deuxième pour la création du modèle 3D général du site.

La réalisation des orthophotographies :

Pour chaque face a été produit un maillage à partir d'une extraction du nuage dense global. Les paramètres de qualité de la construction de ces maillages sont « moyen ».

Il résultat obtenu est un modèle 3D maillé comprenant environ 1,5 millions par face (**Fig. 45**).



Figure 45 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Maillage de la face est

La création du modèle 3D général du site

Pour le maillage du modèle 3D général du site, le nombre de faces est de 243000 afin de rendre celui-ci visualisable sur le site Sketchfab.com. (**Fig. 46**).

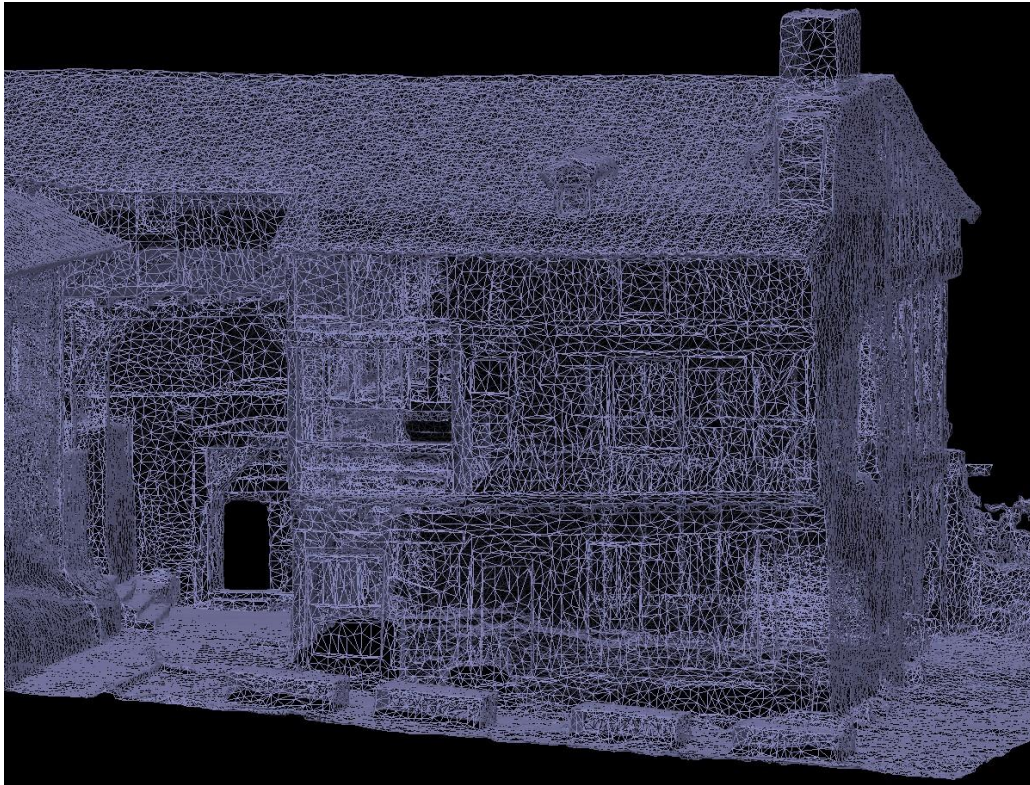


Figure 46: Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Maillage du modèle général

4) Application de la texture

Cette étape consiste à sélectionner et appliquer sur les maillages les photographies. Elle n'est réalisée que sur le maillage général.

Les paramètres de la construction de la texture sont :

- Mode mappage : générique
- Mode de fusion : mosaïque
- Résolution : 8192 pixels x 2

Le résultat est un modèle 3D maillé sur lequel est drapé la texture (**Fig. 47**).



Figure 47 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Maillage texturé

5) Extraction des orthophotographies

Pour chaque face du bâtiment, une vue orthophotographique a été réalisée à partir des maillages. **(Fig. 47, 48, 49 et 50)**

Les paramètres d'extraction des orthophotographies sont :

- Mode de fusion : mosaïque
- Résolution : 1,8mm/pixel



Figure 48 : : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Face est



Figure 49 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - face sud



Figure 50 - Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - face ouest



Figure 51 - Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - face nord

4.2.4.4. Délivrables

- Une orthophotographie parface
- Un modèle 3D au format .obj
- Un accès au modèle 3D maillé et texturé sur le site [Sketchfab.com/TIG3D-UMR5608](https://sketchfab.com/TIG3D-UMR5608)
- Le fichier de point topographique utilisé lors de l'acquisition
- Un rapport de présentation du travail réalisé

Table des illustrations

Figure 1 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Localisation du site du Castet (géoportail.fr)	2
Figure 2 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Localisation des photographies sur le modèle 3D	3
Figure 3 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Localisation des cibles	4
Figure 4 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 – Nuages de points de liaison	5
Figure 5 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Nuage de points dense (~ 158 millions).....	6
Figure 6 : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Maillage de la face est.....	7
Figure 7: Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Maillage du modèle général	7
Figure 8: Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Maillage texturé	8
Figure 9 : : Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - Face est	9
Figure 10: Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - face sud	10
Figure 11 - Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - face ouest	10
Figure 12 - Sainte Christie d'Armagnac - Mission du 22/11/18 - face nord.....	11

5. Le sondage de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac

(N. Guinaudeau)

5.1. La motte, définition archéologique

La motte, dont l'utilisation a connu une grande diffusion en Europe occidentale, est considérée comme la forme la plus originale des forteresses médiévales offrant des caractères spécifiques uniformes dans toute son aire de diffusion (Fournier 1978 : 65). Mais en dépit de cette uniformité, son identification est parfois délicate. Dans le rapport de la fouille du site du Castéra à Landorthe (Haute-Garonne), Jean-Luc Boudartchouk s'interroge ainsi sur la fonction du tertre sondé (Boudartchouk 1995 : 16). L'absence de fossés et de basse-cour, ainsi que la datation tardive du site lui paraissent aller à l'encontre d'une "motte castrale". Les caractéristiques morphologiques du tertre (profil tronconique, hauteur de près de 3 mètres, diamètre à la base de 25 mètres environ et pente du talus à 35°) sont toutefois comparables à certaines mottes observées dans le sud du Gers. Cette difficulté à identifier les tertres comme mottes vient également du fait qu'ils ont souvent été endommagés par des constructions, par l'activité agricole et/ou par le prélèvement volontaire de terre. Ces remaniements compliquent ainsi les tentatives d'identification à partir de l'état actuel du site⁶⁴.

Les ouvrages de terre fortifiés de type motte répertoriés dans le Gers sont particulièrement nombreux au regard de l' *Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers* publié en 1976 par Jean-Michel Lassure et la thèse de Nicolas Guinaudeau soutenue en 2012 (**fig. 52**). Les observations réalisées sur les sites à motte répertoriés en Astarac (sud du Gers) permettent d'attester l'utilisation fréquente du relief préexistant (**fig. 53**). Ils se rapprochent ainsi des roques des zones de relief qui résultent d'une opération de taille du substrat rocheux (Guinaudeau 2012, vol. 1 : 273). Le tertre constitue l'élément de référence pour identifier les sites à motte(s), mais d'autres indices doivent également être pris en compte. Les preuves d'une occupation médiévale et/ou d'aménagements défensifs demeurent indispensables, le tertre seul ne suffisant pas à prouver l'existence de la motte⁶⁵.

⁶⁴ Dans la typologie des ouvrages de terre fortifiés bourguignons établie par Hervé Mouillebouche, la motte est un vestige de terre dont la dénivellation relative est supérieure à 7 % alors qu'il s'agit d'une plate-forme dans le cas d'une dénivellation relative inférieure (Mouillebouche 2002 : 121). Si cette définition traduit bien la volonté délibérée de surhaussement de la motte, elle paraît trop arbitraire pour que toutes les mottes entrent de la catégorie décrite. L'effondrement d'un bâtiment ou le nivellement partiel de la motte entraînent en effet une modification du profil original du tertre. Les études portant sur la motte ont d'ailleurs rapidement souligné que la hauteur ne peut être retenue comme paramètre permettant de la définir (Boüard (dir.) 1981 : 11).

⁶⁵ Il convient de rester prudent concernant les tertres ne possédant pas de systèmes défensifs visibles (fossés, talus) et qui ne livrent pas de mobilier archéologique médiéval. Le site de Lasgirles (Saint-Maur) sondé lors d'une intervention archéologique par Frédéric Guédon (Inrap) s'est ainsi révélé être un simple tertre naturel alors que sa physionomie pouvait laisser penser à un ouvrage de terre fortifié de type motte. Des tertres naturels ou artificiels ont pu servir de base pour des moulins à vent (site du Tuco à Polastron) ou pour des pigeonniers (site de Lasgirles à Saint-Maur), ces derniers pouvant également être implantés sur de véritables mottes comme à Panassac 1 (Lassure, Lassure 1980 : 194).

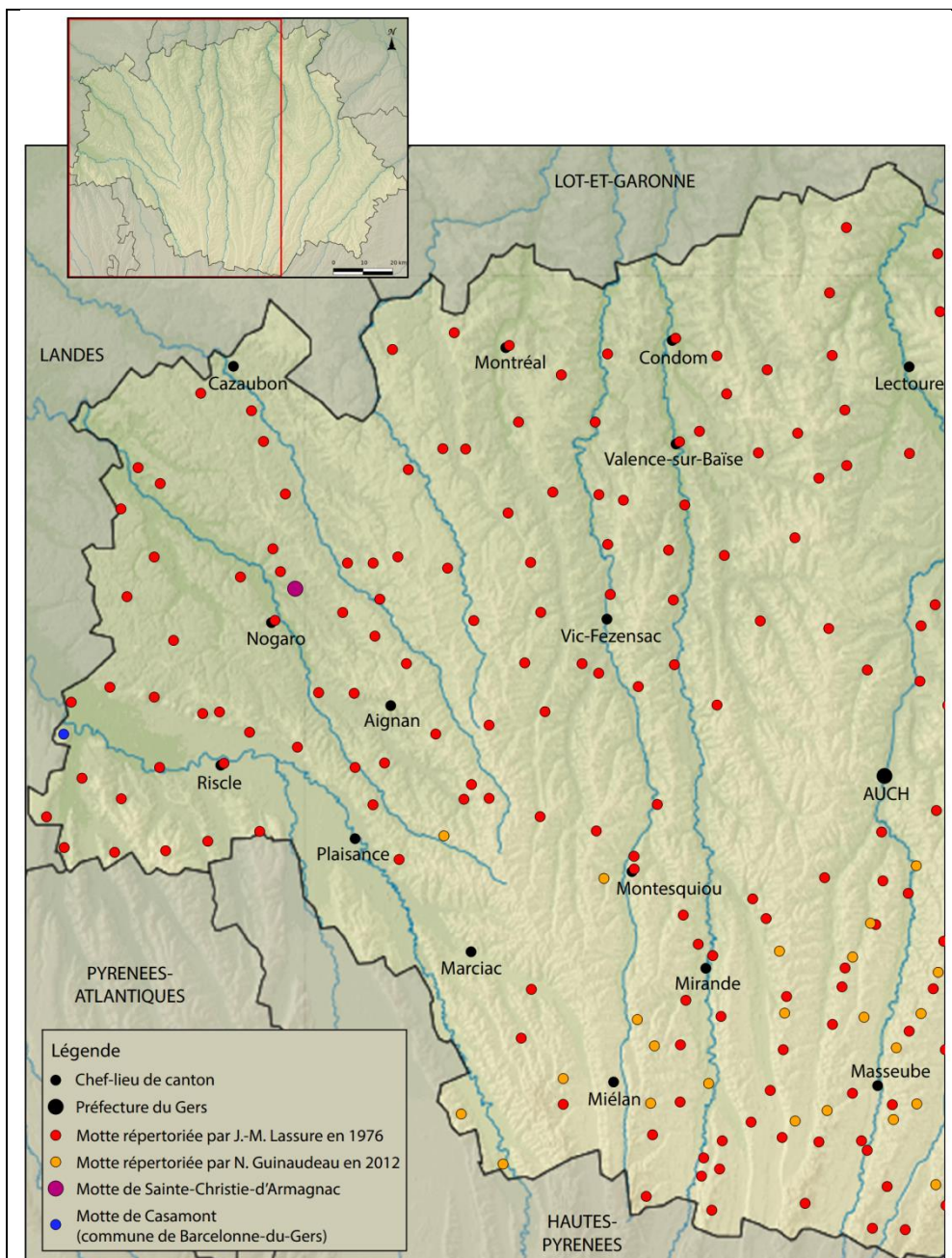


Fig. 52 : Carte de répartition des mottes de la partie occidentale du Gers réalisée à partir de l'inventaire bibliographique de Jean-Michel Lassure (1976) et complétée par la thèse de Nicolas Guinaudeau (2012) (DAO, N. Guinaudeau).

La motte renvoie ainsi à toute accumulation intentionnelle de matériaux plus ou moins stratifiés, réalisée durant la période médiévale sur une surface plane ou un relief préexistant. Un tertre issu du remodelage d'un relief préexistant et ne montrant pas un apport de matériaux doit être classé parmi les plates-formes ou parmi les roques si celui-ci adopte un aspect comparable à la motte dans un contexte rocheux⁶⁶. La motte est dite "castrale"

⁶⁶ Le rapprochement entre la motte et la *roca* avait été souligné en 1992 par Daniel Mouton lors de l'étude des mottes de Provence qui profitent toutes du relief préexistant. L'auteur avait établi une synonymie entre les

lorsque les vestiges ou les sources écrites permettent de s'assurer de l'implantation d'un bâtiment sur sa plate-forme sommitale. Elle est généralement dotée d'une ligne défensive propre qui entoure le terre à sa base (fossés, talus). Le site fortifié est lié à l'autorité locale. Il peut ainsi marquer l'emplacement du centre domanial et accueillir la résidence seigneuriale voire comtale. La motte peut également correspondre à une fortification implantée dans un but stratégique et/ou militaire (siège, surveillance de la vallée ou d'un passage à guet, contrôle, péage, affirmation du pouvoir...).

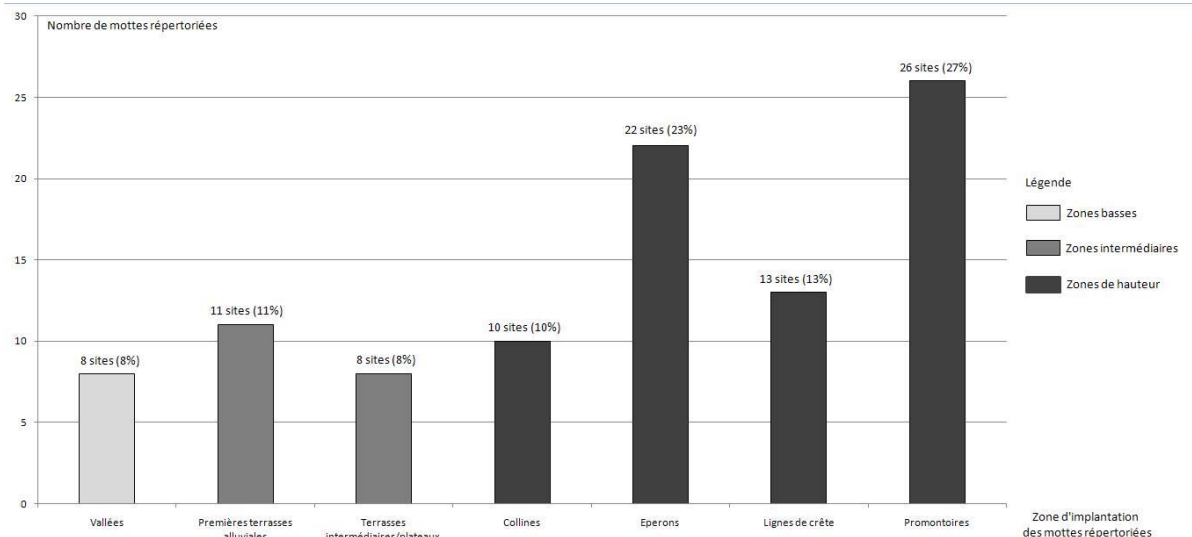


Fig. 53 : Graphique à barres montrant le choix d'implantation des mottes repérées en Astarac et ses marges.

La motte est parfois dotée d'un enclos subordonné. Appelé basse-cour, cet espace est circonscrit par une ou plusieurs lignes de défense (fossé, rempart) suffisamment larges pour contenir les dépendances. Certains châteaux à motte possèdent plusieurs basses-cours contiguës délimitées par un talus s'étageant souvent les unes au-dessous des autres à la pointe d'un éperon. Dans les vallées inondables, la basse-cour est fréquemment surélevée par rapport au sol dominant (Faravel 1997 : 38). A la lumière des fouilles menées dans les basses-cours, ces espaces rassemblent les aspects de la vie domaniale et abritent des bâtiments agricoles et artisanaux, des habitats, des écuries et parfois même une chapelle castrale (Fournier 1978 : 66 ; Meulemeester 1994 : 122). En Astarac, correspondant à la zone sud du Gers, l'inventaire dressé a révélé l'existence d'un enclos subordonné à la motte dans 30,5 % des cas ; ce pourcentage augmente à 43 % en ajoutant les enclos probables (Guinaudeau 2012, vol. 1 : 295). Ces résultats concordent avec les chiffres obtenus en bas Quercy (45 %) et en Albigeois (38 %) (Pradalié 1990 : 133-135). En Provence, le faible nombre de basses-cours liées à la motte semble s'expliquer par la contrainte du relief, les pentes étant défavorables aux aménagements de grandes surfaces (Mouton 1994 : 311).

La période d'utilisation de l'ouvrage de terre fortifié de type motte généralement admise en France est comprise entre la fin du X^e siècle et le XIII^e siècle⁶⁷. Les données disponibles établissent l'apparition de ce phénomène aux environs de l'an Mil. La construction des

deux termes avec l'étude des sites de Niozelles, du château de Saint-Peyre à Saint-Paul-Lès-Durance et de Draix (Mouton 1994 : 309).

⁶⁷ Boüard (dir.) 1981 ; Le Maho 1984 ; Peséz 1986 : 335 ; Chédeville, Tonnerre 1987 ; Barrière 1990 : 100 ; Mouton 1994 : 309-320.

premières mottes est placée dans les dernières décennies du X^e siècle en Bretagne⁶⁸, alors que les opérations archéologiques menées sur ces sites provençaux ont permis de repérer plusieurs mottes occupées dès la seconde moitié X^e siècle (Allemagne-en-Provence, Niozelles) et dont les vestiges bâtis s'apparentent à de simples habitats non fortifiés⁶⁹. Cette datation est également admise dans le Rennais (Brand'Honneur 2001 : 73), en Limousin (Barrière 1990 : 100) et en Bourgogne (Bur 1982 : 56-59). Dans la région de la Loire moyenne, en Normandie et en Flandre, la motte semble apparaître entre la fin du X^e siècle et le premier quart du XI^e siècle (Meulemeester 2002 : 405). En Gascogne gersoise, le phénomène est considéré comme plus tardif puisqu'il est placé dans le courant du XI^e siècle⁷⁰ rejoignant la datation admise dans la vicomté de Marsan (Fritz 1996 : 86), en Albigeois (Mercadier 1985 : 128-129) et en Vic-Bilh (Araguas 1981 : 13). Ces datations s'approchent de celles formulées pour les premières mottes en Belgique, en Angleterre et en Italie (milieu du XI^e siècle), alors que le phénomène apparaît plus tardivement en Allemagne (fin du XI^e siècle) (Boüard (dir.) 1981 : 10) et dans les Pays-Bas où la motte de Leiden, datée de la première moitié du XII^e siècle, est considérée comme l'un des exemples les plus anciens (Meulemeester 1994 : 122).

5.2. Morphologie générale du site

Identifiée en 1887 par l'abbé Cazauran comme l'une des mottes gauloises (*tumulus*) les plus remarquables du Gers (Cazauran cité dans Polge 1956 : 70), cette fortification de terre bien conservée est actuellement localisée dans le village de Sainte-Christie-d'Armagnac. Cette levée de terre artificielle adopte un profil tronconique. Elle occupe une éminence naturelle culminant à 131 m appelée "oppidum" sur la carte I.G.N. au 1/25000^e. Celle-ci est toutefois dominée à l'est par un relief (137 m) occupé par l'église paroissiale et plusieurs autres bâtiments ("Le Castet").



Fig 54 : Vue panoramique de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac, prise depuis le sud-est (cliché : N. Guinaudeau).

⁶⁸ Chédeville, Tonnerre 1987 : 190. Cette datation indique qu'il n'y a pas de liens entre la motte et les invasions normandes placées plus de 60 ans avant l'apparition de cette forteresse de terre en Bretagne.

⁶⁹ Mouton 2006 : 24. Les données archéologiques provençales vont dans le sens de l'hypothèse émise par Gabriel Fournier dès 1978 selon laquelle la diffusion du château à motte placée avant le milieu du XI^e siècle résulte de tâtonnements situés avant le début du XI^e siècle (Fournier 1978 : 67).

⁷⁰ Cursente 1980 : 34-36 ; Lassure 1981 : 542 ; Mousnier 1997 : 283. Benoît Cursente admet l'existence de cette forme de fortification à la fin du X^e siècle en Gascogne gersoise en s'appuyant sur la mention du *nobile oppidum*, mais la source doit être replacée dans la première moitié du XI^e siècle du fait de la présence du comte Guillaume d'Astarac (Guinaudeau 2012, vol. 1 : 275 note 913).

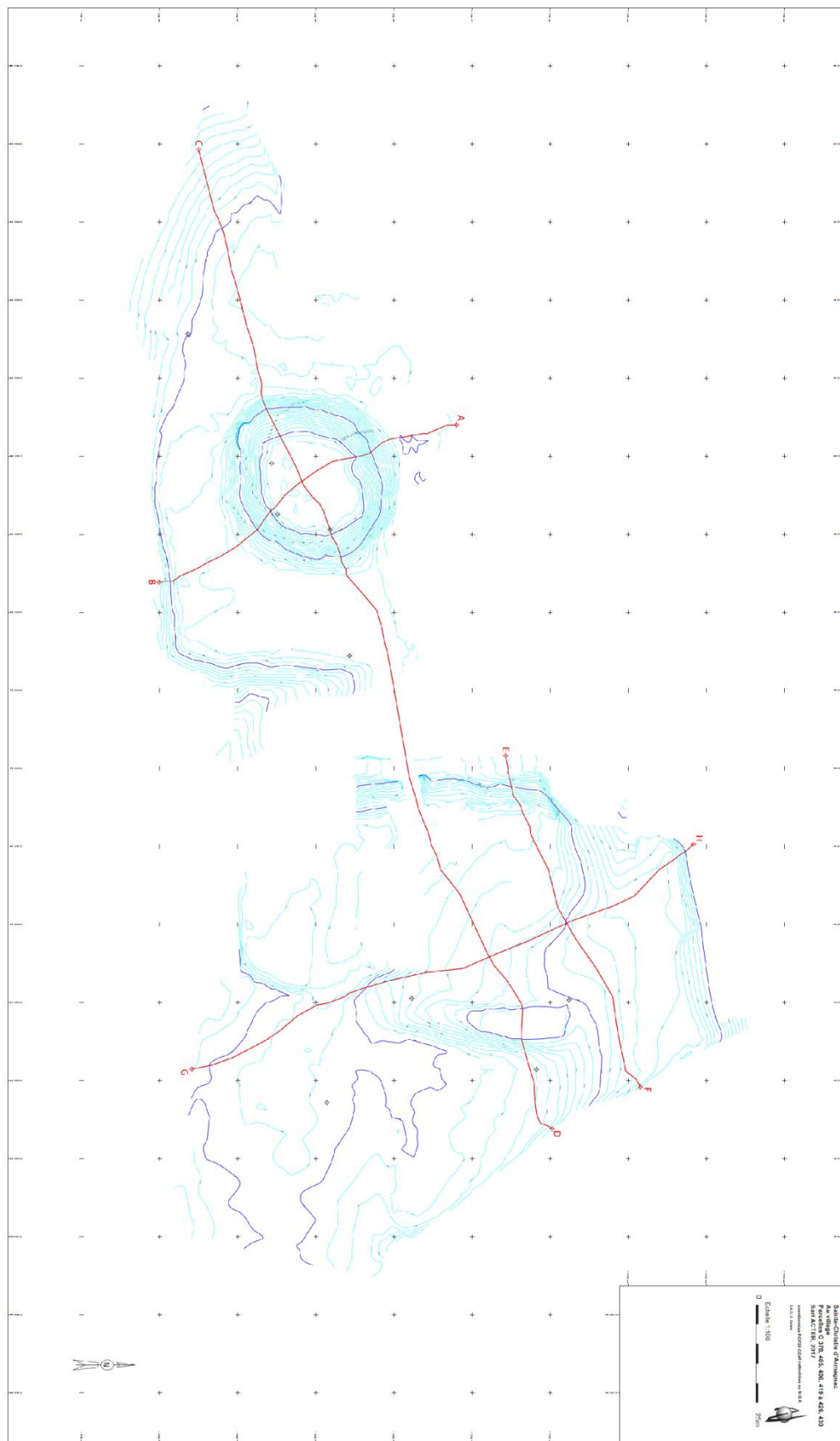
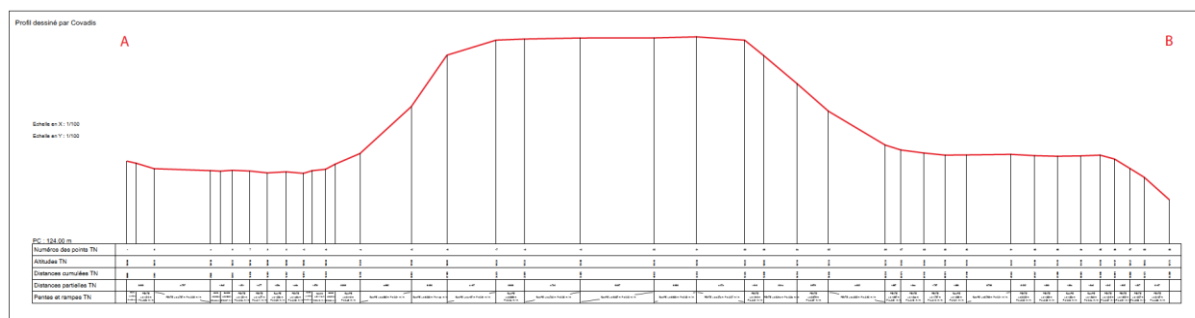
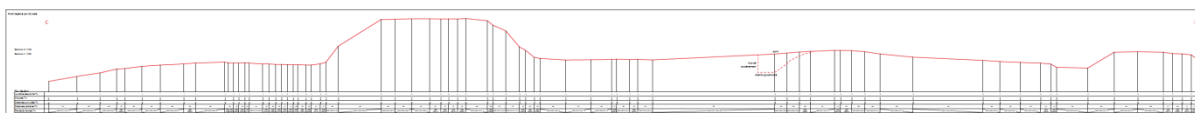


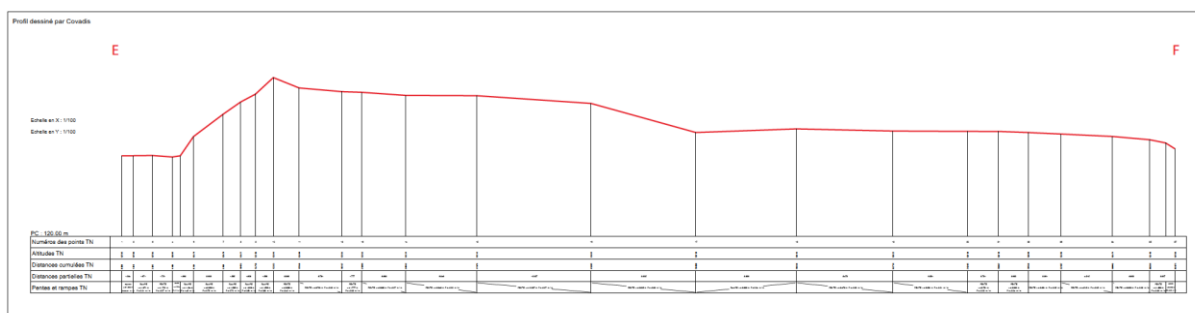
Fig. 55 : Plan du site de Sainte-Christie-d'Armagnac réalisé en 2017 avec courbes de niveau et axes des profils dressés (DAO : S. Durand et N. Guinaudeau, Sarl ACTER).



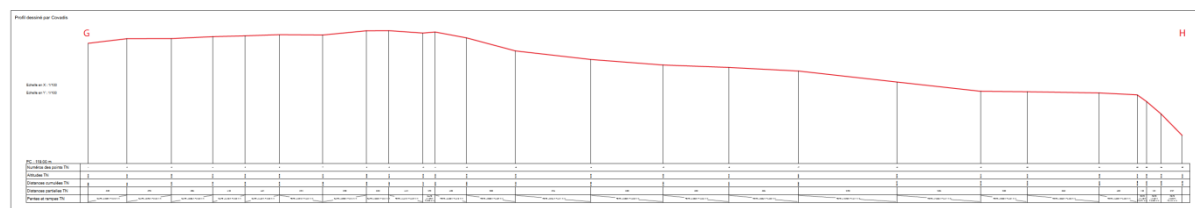
Coupe nord-ouest/sud-est de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac



Coupe sud-ouest/nord-est de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac et de la plate-forme du Castet



Coupe sud-ouest/nord-est de la plate-forme du Castet



Coupe sud-est/nord-ouest de la plate-forme du Castet

Fig 56 : Profils du site de Sainte-Christie-d'Armagnac dressés en 2017 lors du levé topographique par GPS (DAO : Sylvain Durand, Sarl ACTER).

Le levé topographique du site réalisé durant l'automne 2017 a permis de connaître les dimensions exactes de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac actuellement dépourvue de constructions (fig. 54-56). L'accès à son sommet se fait à l'aide d'une rampe hélicoïdale aménagée dans le talus du terre côté est (fig. 9 et 54). La motte est conservée sur 10,45 m de haut. Elle adopte un plan quasi circulaire à la base (47,75 m x 47,29 m) et subit un léger allongement nord-est/sud-ouest. Cet allongement est plus marqué au niveau de la plate-forme sommitale de plan ovale (26,70 m x 22,60 m). La superficie de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac atteint ainsi 1773,50 m² alors que la superficie de sa plate-forme sommitale est de 473,92 m².

La motte de Sainte-Christie-d'Armagnac est donc caractérisée par un état de conservation remarquable comme en témoigne sa hauteur. Elle est dotée d'une plateforme sommitale de près de 500 m², parfaitement en mesure d'accueillir un bâti en comparaison avec les 380 m² supportant la résidence installée sur la roca de Niozelles en Provence

(Mouton 2008 : 34). Nous sommes ici dans la moyenne des mesures prises sur les plateformes sommitales des mottes repérées en Astarac ou dans ses marges (**fig. 57**). Ses dimensions à la base s'incorporent également dans la moyenne des mesures réalisées sur les mottes du sud du Gers (**fig. 58**).

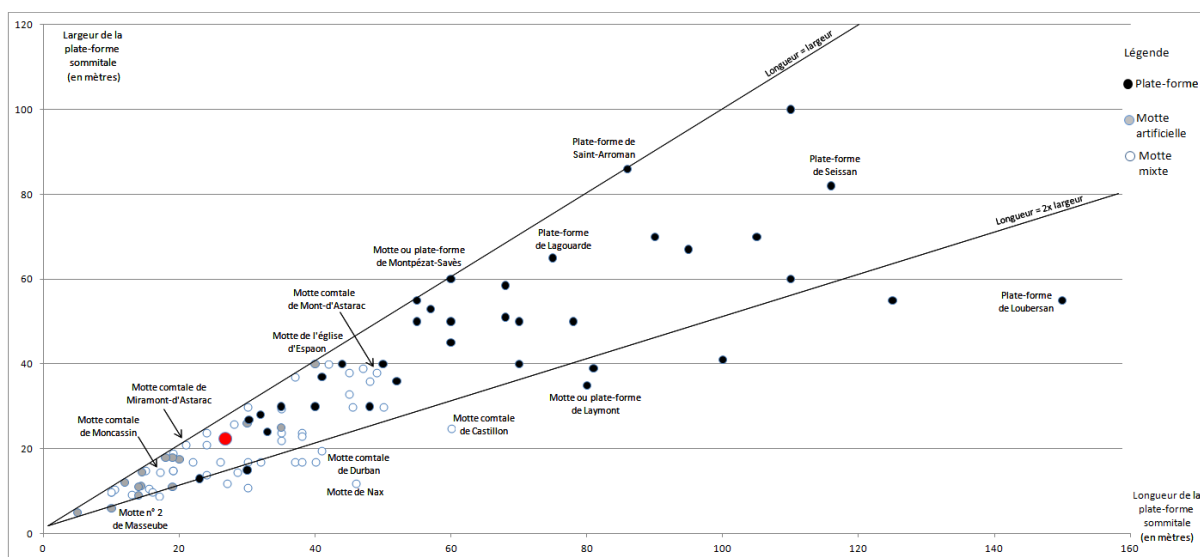


Fig. 57 : Graphique à nuage de points montrant la superficie de la plate-forme sommitale de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac (en rouge) comparée avec les mesures prises sur les mottes repérées en Astarac et ses marges.

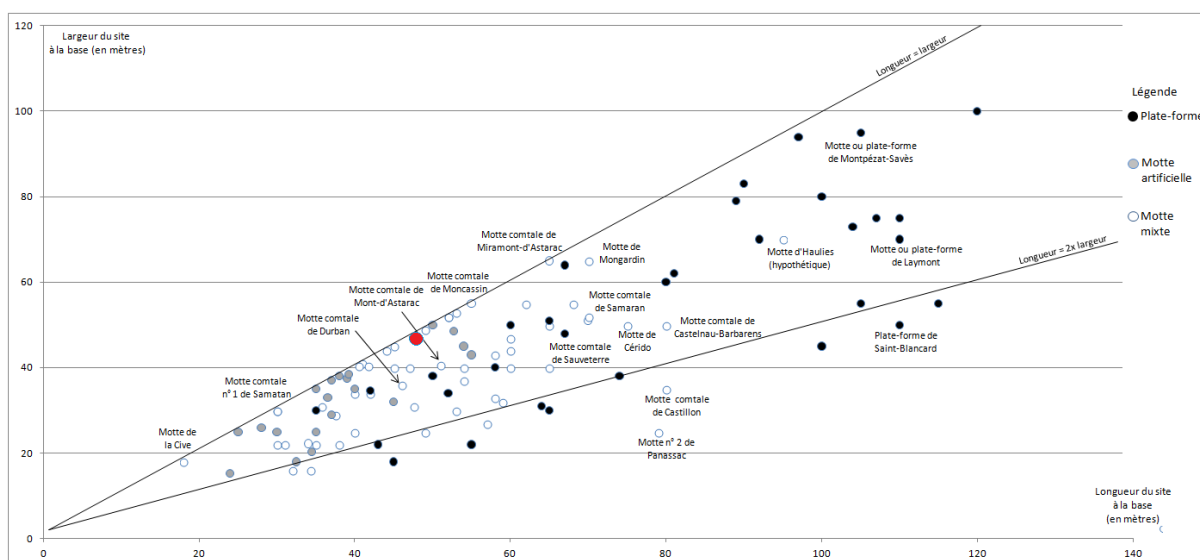


Fig. 58 : Graphique à nuage de points montrant les dimensions à la base de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac (en rouge) comparée avec les mesures prises sur les mottes repérées en Astarac et ses marges.

Cette fortification de terre est associée à un enclos (ou basse-cour) de plan quadrangulaire irrégulier mesurant 94 m de long (axe est/ouest) sur 78 m de large (axe nord/sud). Sa superficie est estimée à 6685 m². Après soustraction de l'espace occupé par la motte et son fossé, sa superficie utile atteint 2765 m². Les dimensions de cet enclos sont importantes, sa superficie dépassant la majorité des mesures prises pour les basses-cours astaracaises. Elle n'atteint cependant pas les dimensions de la basse-cour de la motte II de

Panassac dont la superficie est de 5810 m² (Lassure, Lassure 1975 : 40 ; Guinaudeau 2012, vol. 1 : 299).



Fig 59 : Photographie aérienne du village de Sainte-Christie-d'Armagnac en juin 2018 avec la motte à l'ouest et le Castet à l'est (cliché par drone : S. Durand).

La partie nord-est de l'enclos a été affectée par la construction de maisons et d'un chemin de desserte, mais les limites sont bien lisibles des autres côtés (**fig. 59**). Des pentes abruptes sont en effet visibles à l'est et au sud. A l'est, un chemin rural traverse le village de Sainte-Christie-d'Armagnac selon un axe nord/sud. Celui-ci relie les routes départementales 931 (au nord) et 522 (au sud). Cette voirie goudronnée passe à l'emplacement supposé d'un ancien fossé qui séparait la motte (à l'ouest) et le Castet (à l'est) (**fig. 55**). Un chemin permet actuellement d'accéder à l'enclos depuis la route. L'angle nord-ouest de la basse-cour présente un talus qui atteint 1 m de large mais qui ne dépasse pas 0,95 m de haut. Partiellement conservé, son tracé disparaît vers le sud et vers l'est. L'angle nord-est de l'enclos, dénaturé, est en effet occupé par des habitations et des jardins qui forment "le village" sur le cadastre napoléonien du lieu. Il convient de préciser que le parcellaire représenté sur ce document daté de 1836 révèle l'emplacement de la motte (parcelle 822) et précise les limites occidentales et méridionales de sa basse-cour (parcelles 821, 822 et 823). Par comparaison avec les sites fortifiés de ce type connus dans le Gers, et en particulier en Astarac, il est vraisemblable que le talus ait été précédé d'un fossé actuellement comblé. Ce dispositif défensif est particulièrement bien conservé pour la motte de Casamont située sur le territoire communal de Barcelonne-du-Gers (**fig. 52, 60**) et localisée à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest du village de Sainte-Christie-d'Armagnac⁷¹.

⁷¹ La motte de Casamont n'apparaît pas dans l'*Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers* dressé par Jean-Michel Lassure (Lassure 1976). L'auteur mentionne l'existence de plusieurs autres ouvrages de terre fortifiés autour de Sainte-Christie-d'Armagnac (1 motte à Caupenne-d'Armagnac, 1 motte à Cravencères, 2 mottes à Espas, 3 mottes à Manciet, 1 motte à Nogaro, 1 motte à Salles-d'Armagnac).

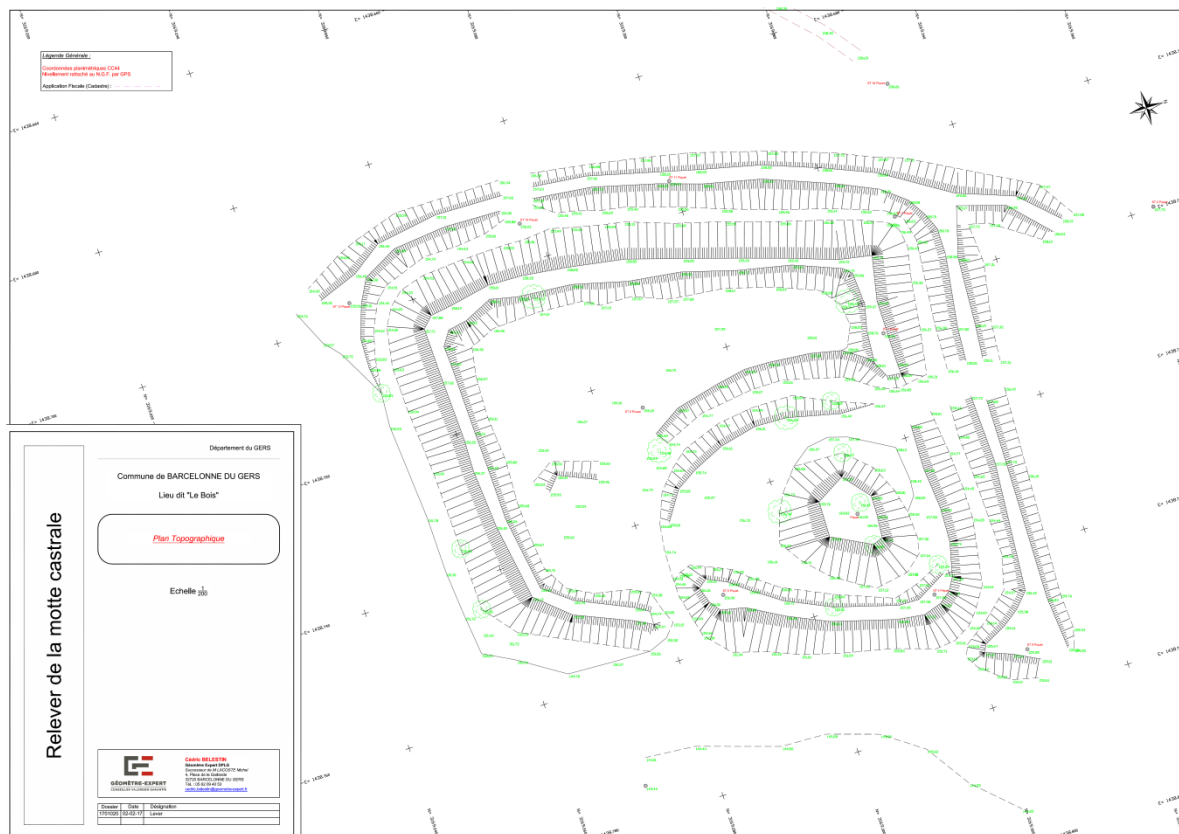


Fig. 60 : Relevé de la motte de Casamont (commune de Barcelonne-du-Gers) réalisé en 2017 par Cédric Bélestin.

5.3. Résultats de la prospection géophysique réalisée en 2017 : mise en évidence d'une ligne défensive fossoyée.

Le terre était entouré par un fossé propre aujourd'hui comblé révélé par la prospection géophysique effectuée par Adrien Camus durant l'automne 2017. D'après les résultats de cette intervention décrits dans le rapport de prospection inventaire de 2017 (Champagne *et al.* 2017 : 20-50), la largeur de ce système défensif a pu être estimée entre 10 et 12,50 m. C'est à l'extrémité orientale de la basse-cour de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac qu'une résistance a été détectée lors de la prospection électrique. Celle-ci pouvait marquer l'emplacement d'un bâtiment de plan quadrangulaire de 22,75 m de long (fig. 61, 62).

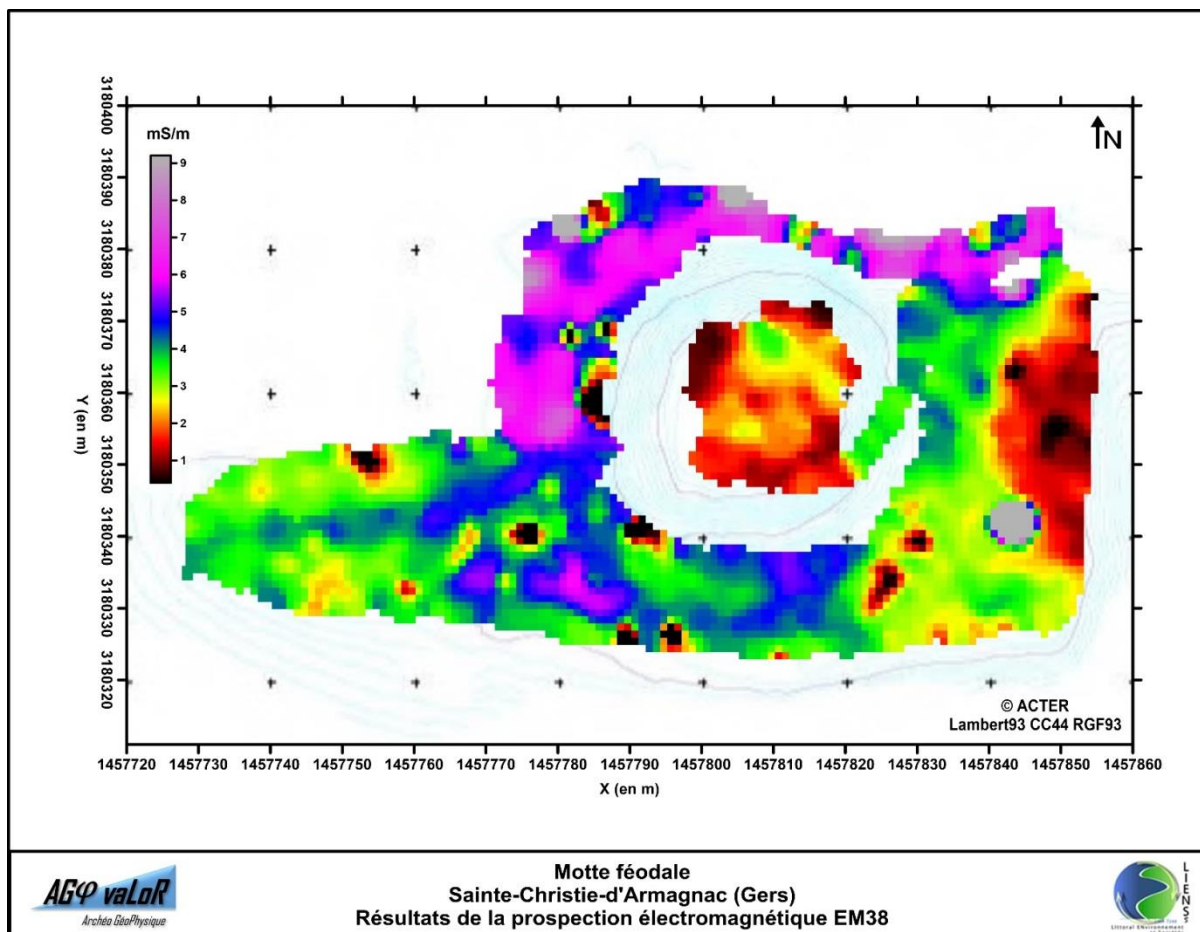


Fig. 61 : Résultats de la prospection électromagnétique EM38 sur le secteur de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac. Carte de la conductivité électrique apparente σ_a (en mS/m) (Travaux d'A. Camus et V. Mathé ; MNT : ACTER. Coordonnées Lambert93 CC44 RGF93. Tiré de Champagne *et al.* 2017 : 36).

Le sondage archéologique réalisé en 2018 avait pour objectifs de confirmer la présence d'un fossé à la base du tertre, de vérifier sa largeur à l'ouverture, d'établir sa profondeur et d'analyser les dynamiques de comblement, l'étude des niveaux rencontrés pouvant apporter des données sur la période d'utilisation et d'abandon du dispositif défensif. Le choix d'implanter ce sondage à l'est de la motte a été conditionné par la présence supposée d'une structure bâtie, l'un des objectifs de l'opération étant de vérifier l'existence d'un aménagement à cet emplacement.

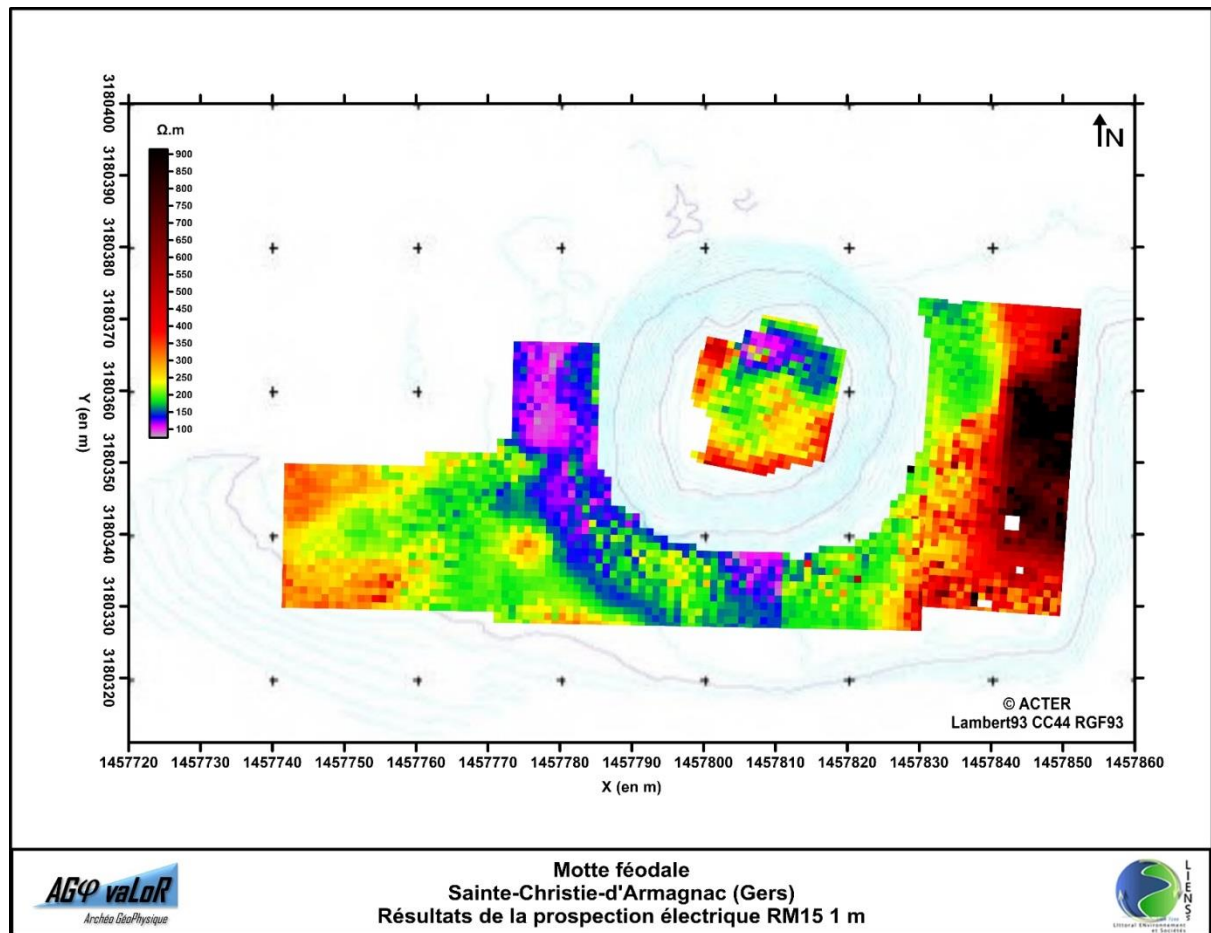


Fig. 62 : Résultats de la prospection électrique RM15 sur le secteur de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac. Carte de la résistivité électrique apparente σ_a (en $\Omega \cdot m$) pour un écartement inter-électrodes de 1m (Travaux d'A. Camus et V. Mathé ; MNT : ACTER. Coordonnées Lambert93 CC44 RGF93. Tiré de Champagne *et al.* 2017 : 38).

5.4 La campagne de sondage 2018

Le sondage réalisé en juin 2018 visait à apporter des données inédites sur la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac mais également sur l'installation et le développement du village actuel. Cette opération intègre en effet le Programme Collectif de Recherche coordonné par Alain Champagne (Université de Pau et des Pays de l'Adour). Le site, complexe, comporte une motte avec basse-cour ainsi qu'une plate-forme appelée "le Castet" où sont conservés des vestiges d'un rempart en terre massive et un bâtiment à pans de bois daté de la fin du XV^e siècle.

La tranchée mécanique a été implantée à l'est de la motte du Village, à l'emplacement supposé d'un fossé comblé révélé par une prospection géophysique menée en 2017 par Adrien Camus (ULR Valor - Université de la Rochelle). Cette motte de plan circulaire (diamètre : 47,50 m) est conservée sur 10,45 m de haut. Sa plate-forme sommitale, actuellement dépourvue de toute construction, mesure 474 m². Le fossé étudié, mentionné en 1499-1500, ceinturait la motte à sa base. Celui-ci mesurait 10,25 m de large pour 3,20 m

de profondeur. Dans sa phase initiale, il adoptait un profil en V comparable à la défense fossoyée de la motte de Panassac I (Lassure, Lassure 1980).

L'étude de la dynamique de comblement du fossé a révélé une séquence stratigraphique qui s'étale entre le Moyen Âge central et la période moderne (**fig. 63**). Aucune strate engendrée par une mise en eau prolongée n'a été détectée. Cette ligne défensive correspondait en effet à un fossé sec du fait de la nature sableuse de l'encaissant. Le dépôt des premiers comblements détectés au fond du fossé résulte d'un processus d'érosion des parois. Le mobilier céramique prélevé en faible quantité au sein de ces niveaux est daté du Moyen Âge central. Un poteau de 0,44 m de diamètre est ensuite placé au niveau de la contrescarpe. En raison de ses dimensions et de son positionnement, cette structure pourrait marquer l'emplacement d'un dispositif de franchissement. Cette interprétation demeure toutefois hypothétique, aucun autre fait de ce type n'ayant été repéré à l'emplacement du sondage. Le fossé connaît ensuite une phase de curage après le comblement du trou de poteau repéré. Ce nouveau creusement est comblé par l'apport de niveaux limono-sableux anthropisés. Le fossé paraît alors avoir servi de dépotoir, le comblement inférieur ayant livré une quantité importante de mobilier céramique. L'étude du matériel prélevé permet de situer l'installation de ce niveau au cours du XIV^e ou XV^e siècle. La présence de fragments de tuile canal est également à signaler. Ces terres cuites architecturales pourraient en effet provenir de la couverture d'un bâtiment disparu localisé sur la plate-forme sommitale de la motte. Aucun autre élément de construction (moellons, torchis...) n'a été repéré. Le comblement du fossé se poursuit au cours du XVI^e et durant la première moitié du XVII^e siècles comme le révèle la découverte de deux doubles tournois au sein du comblement supérieur.



Fig. 63 : Photographie oblique du fossé 1002, prise depuis le sud-ouest (cliché : N. Guinaudeau).



Fig. 64 : Photographie de la coupe de la fosse 1006, prise depuis le sud (cliché : N. Guinaudeau).

Une fosse de plan circulaire (diamètre : 0,75 m) a également été repérée à l'extrémité orientale du sondage (**fig. 64**). Cette structure, conservée sur 0,60 m de profondeur, présente un profil piriforme caractéristique des silos. L'étude de son comblement a permis de distinguer des niveaux sableux résultant d'effondrements de parois, lesquels alternent avec des apports limono-sableux bruns. Le mobilier retrouvé lors de la fouille de cette structure situe son abandon durant la période moderne.

Enfin, aucun niveau d'occupation n'a été détecté au cours de ce sondage. Cette absence pourrait s'expliquer par une mise en culture du terrain et/ou une érosion naturelle, les terres ayant pu verser dans le talus oriental de la basse-cour.

La présence d'une motte avec basse-cour dans le village de Sainte-Christie-d'Armagnac témoignait de l'occupation probable des lieux durant le Moyen Âge central, ce type de fortification ayant été érigé dans le Gers entre le XI^e et le XIII^e siècle à la lumière des données historiques et archéologiques actuellement disponibles. Ces informations chronologiques reposent en partie sur les travaux réalisés par Jean-Michel Lassure dans la haute vallée du Gers (Guinaudeau 2012, vol. 1 : 275-283). L'hypothèse d'une installation dès la fin du X^e siècle n'est cependant pas à exclure au regard des données récentes (Dieulafait *et al.* 2009 : 290). L'utilisation de la motte a pu perdurer au-delà du XIII^e siècle, des opérations archéologiques menées sur certains ouvrages de terre fortifiés de l'ancienne région Midi-Pyrénées ayant pu démontrer une occupation du terroir durant le bas Moyen Âge et la période moderne. Deux sites localisés en Hautes-Pyrénées, la motte du Pleix à Bazillac occupée jusqu'au XIV^e siècle (Guédon, Sabathié 1997) et la motte d'Hagedet utilisée jusqu'aux XVI^e-XVII^e siècles (Chambon, Carcy 2006), constituent des exemples parmi d'autres.

Avant cette opération de sondage, aucune donnée ne permettait d'appréhender la chronologie de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac. Les caractéristiques morphologiques

du terre ne pouvaient pas apporter d'informations sur sa datation, les tentatives de typochronologie n'ayant pas livré de conclusions probantes pour les mottes du sud du Gers (Guinaudeau 2012, vol. 1 : 275-294). L'étude du mobilier recueilli durant l'opération et les données stratigraphiques révèlent une occupation du site au plus tard au cours du XIII^e siècle, celle-ci se prolongeant au cours des XIV^e-XV^e siècles. Le faible quantité du mobilier postérieur à cette période pourrait indiquer l'abandon du site de la motte en faveur de la plate-forme du Castet où est bâtie "la Salle" à la fin du XV^e siècle.

Le mobilier métallique recueilli au cours de l'opération témoigne du statut privilégié de ses propriétaires (clous en alliage cuivreux doré, pendant de harnais en forme de grelot, appliques diverses...). Il convient de mentionner la découverte d'une applique émaillée en alliage cuivreux décorée d'un blason dans lequel est représenté un lion rampant qui se retrouve sur les armoiries des comtes d'Armagnac et de Fezensac⁷². La mise en évidence de la triade domestique (bœuf, porc, chèvre/mouton) et de faune sauvage (cerf, sanglier) dans les comblements du fossé est également à souligner (US 1002 et 1003).

Alors que plusieurs membres d'un lignage seigneurial de Sainte-Christie-d'Armagnac sont mentionnés dans des actes du cartulaire de Saint-Mont entre le milieu du XI^e siècle et le début du XII^e siècle, les données historiques de la fin du XIII^e siècle permettent d'associer ce territoire au pouvoir comtal armagnacais. Il apparaît donc que la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac résulte d'une initiative seigneuriale ou comtale. Si la construction de cet ouvrage de terre fortifié est liée au lignage seigneurial de Sainte-Christie-d'Armagnac, celui-ci pourrait être associé à la vague de construction des « premiers châteaux », c'est-à-dire à la période d'installation du réseau castral gersois placée par Benoît Cursente entre le milieu du XI^e siècle et le milieu du XII^e siècle (Cursente 1980 : 34-41). Toutefois, il n'est pas impossible que l'installation de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac soit la conséquence de l'attribution de la seigneurie au pouvoir comtal à une période comprise entre le début du XII^e siècle et la fin du XIII^e siècle. La motte de Sainte-Christie-d'Armagnac pourrait alors avoir été érigée par le comte d'Armagnac dans le but d'affirmer son pouvoir. Les recherches en archives et les travaux en cours devraient apporter de nouveaux éléments sur l'occupation du village de Sainte-Christie-d'Armagnac et sur les seigneurs du lieu.

⁷² Les armoiries des comtes d'Armagnac et de Fezensac correspondaient à des armoiries pleines sans bande aux besants sur lesquelles figuraient un lion rouge rampant.

6. Synthèse et projets pour 2019

(Alain Champagne, Anaïs Comet, Alain Klein, Nicolas Guinaudeau, Yoan Mattalia)

Les résultats obtenus lors de cette première année de PCR sont très prometteurs à l'image de ce site exceptionnel. Le projet a la chance d'avancer en même temps que les restaurations et le projet de mise en valeur abordé lors de différentes réunions. Il y a une véritable dynamique en place autour de ce village et de son pôle patrimonial. L'implication de la mairie est importante, eu égard à la taille de la commune et cette année, la communauté de commune du Bas-Armagnac s'est engagée auprès du maire pour participer au financement du projet et à son animation.

L'équipe continue à se structurer et à s'étoffer, passant de 6 à 9 personnes, intégrant une spécialiste de la construction en terre crue, un spécialiste d'architecte religieuse et une personne locale pour mettre en place un inventaire sur les sarcophages monolithiques. L'année à venir devrait permettre d'élaguer les investigations et de glisser de la motte au cœur du *castet*.

- *L'architecture en terre crue*

Le principal atout de ce site, c'est son architecture de terre crue, conservée en élévation. Le projet intègre donc un spécialiste de l'architecture en terre, Alain Klein, architecte mandaté pour les travaux de restauration. Le rempart de terre crue comprend deux parties, une portion à l'ouest est conservée sur une longueur de 18,7 m environ et une hauteur de 6,90 m pour la partie en terre massive et 11 m jusqu'au faitage. La portion conservée côté nord mesure 11,50 m de longueur et 3 m de hauteur. C'est un des rares, pour ne pas dire l'unique exemple de fortification en terre massive d'une telle ampleur conservée dans le sud-Ouest et dans le Gers.

L'intérêt de ce site est que ces constructions sont encore en élévation, donc très accessibles, bien conservées et qu'elles vont faire l'objet d'un programme de restauration et consolidation. Il y a donc ici une opportunité de travailler sur ces techniques de construction tout en étant associé aux travaux de restauration qui s'annoncent et sont confrontés à des choix techniques importants. Depuis maintenant plusieurs années se développent des analyses micromorphologiques, notamment réalisées par Cécilia Cammas. Leur objectif est de reconstituer la chaîne opératoire et de comprendre les techniques employées afin de documenter leur apparition et leur diffusion. Cette approche s'accompagne d'une étude micromorphologique des sols ont pu servir de zone d'extraction de matière première. Ces recherches sont aussi confrontées aux difficultés de définir théoriquement certaines techniques observées sur des édifices en élévation, comme c'est le cas à Sainte-Christie-d'Armagnac.

L'intégration de C. Cammas au PCR était pour nous une priorité. En effet, en 2019, elle aura la possibilité de venir sur place pour se familiariser avec son architecture. De concert avec Alain Klein avec lequel elle a déjà travaillé, ils devraient concevoir un programme d'analyse et d'étude sur les deux vestiges de rempart en terre crue subsistant à réaliser en 2020. Lors de ce séjour, il est attendu qu'une stratégie soit mise en place en vue des analyses micromorphologiques.

- L'intervention archéologique

La première opération archéologique effectuée dans le cadre de ce Programme Collectif de Recherche a été menée en 2018. Cette intervention consistait à la réalisation d'un sondage mécanique au niveau du fossé de la motte. Elle visait d'une part à confirmer l'existence d'un dispositif fossoyé au pied du tertre, une perturbation étant apparue à son emplacement en 2017 lors de la prospection géophysique. Il avait également pour but de dresser le profil de ce fossé et de caler chronologiquement son comblement par la lecture stratigraphique et l'analyse des artefacts recueillis. Les données stratigraphiques acquises à cette occasion permettent d'entrevoir une occupation de l'ouvrage de terre fortifié durant le Moyen Age central et le bas Moyen Age, l'abandon de la fortification étant probablement intervenu au cours du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle.



Fig. 64 : Arc du mur nord de la nef visible sur dans les combles de la nef de l'église paroissiale (Cliché S. Durand)

Une nouvelle intervention est envisagée pour 2019 sur la plate-forme du Castet située à l'est de la motte de Sainte-Christie-d'Armagnac. L'objectif principal de cette opération sera de recueillir de nouvelles données permettant de mieux cerner l'occupation du Castet qui accueille actuellement l'église paroissiale ainsi qu'un bâtiment à pans de bois ("la Salle"), l'ensemble étant partiellement entouré d'un rempart en terre massive. Le projet archéologique envisagé pour 2019 se déroulera en deux phases :

- la première phase consistera à réaliser l'étude du chevet et du mur gouttereau nord de l'église Saint-Pierre, parties considérées comme les plus anciennes de l'édifice religieux (**fig. 64**). L'étude devra permettre d'établir la chronologie de la

construction ce bâti médiéval (XI^e-XII^e siècles ?) caractérisé par l'emploi d'un petit appareil fait de moellons calcaires disposés en assises régulières. L'élévation de la tour-clocher accolée au mur oriental de l'église sera également analysée afin de mieux appréhender, d'une part, les relations architecturales et topographiques entretenues entre ces deux édifices et, d'autre part, la fonction que la tour a pu revêtir au sein de cet espace ecclésial. Un relevé photogrammétrique des élévations étudiées sera effectué lors de l'opération. Des comparaisons avec des constructions aux mises en œuvre analogues et localisées dans les communes environnantes seront effectuées.

- la seconde phase consistera à effectuer la fouille manuelle des deux silos situés dans le bâtiment à pans de bois appelé "la Salle" (**fig. 65**). Cette intervention devra être réalisée avant le réaménagement de son espace intérieur et la pose d'un nouveau sol au rez-de-chaussée. Ces deux silos, creusés dans le substrat siliceux et entièrement comblés, sont situés sous les niveaux de sol de la cuisine et de la cage d'escalier. Leur diamètre à l'ouverture atteint respectivement 0,42 m et 0,55 m (Rousset 2006 : 18). Ces structures de stockage sont situées sur les axes de passage du bâtiment à pans de bois. Il est donc probable que leur installation soit intervenue après la construction de la bâtisse à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle. Toutefois, il n'est pas exclu que ces silos remontent à une période antérieure et soient associés à l'occupation médiévale de la plate-forme. La fouille de ces deux silos permettra d'obtenir des informations sur leurs dimensions et donc sur leur capacité de stockage, sur leur dynamique de comblement ainsi que sur leur période d'abandon. Un relevé stratigraphique sera effectué pour chaque structure. Le mobilier archéologique recueilli lors de leur fouille sera systématiquement prélevé puis étudié afin d'appréhender la chronologie de ces deux structures en creux.

- La participation de Méryl Ferrer, qui vit sur place, devrait permettre de débiter l'inventaire des éléments de sarcophages qui sont aujourd'hui disséminés dans la commune et qui proviennent probablement des abords de l'église actuelle. Il s'agit pour le moment de lancer cet inventaire des fragments dispersés à la fois sur des terrains publics ou chez les particuliers, dans un second temps nous espérons que le corpus ainsi constitué permettra de lancer une première étude avec un spécialiste de la question.



Fig. 65 : vue entrée des deux silos localisés sous l'escalier à vis et dans la cuisine du logis
(Cliché A. Klein)

- La recherche documentaire

Les premiers résultats du travail en archives sont particulièrement riches. Le livre de reconnaissance de la seigneurie de Sainte-Christie daté de 1500 (p. 34-65) et les visites de 1739 (en annexe p. 144) ont été transcrits et/ou analysés, ce qui a pris un certain temps. Ils offrent à eux deux une magnifique opportunité pour saisir les transformations très profondes qui ont affecté cet ensemble entre la fin du Moyen-Âge et l'époque moderne, et nous n'en sommes qu'à une première analyse superficielle de ces documents. Cette première étape est importante pour saisir la genèse de ce site. Les parties hautes de l'actuel village étaient beaucoup plus densément peuplées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Ce qui était un village est devenu un espace seigneurial en à peu près deux siècles. Il ne nous a pas été possible de réaliser cette année l'analyse fine de la visite de 1739. Celle-ci sera réalisée l'an prochain en même temps que le travail sur les silos du logis et le montage du protocole d'analyse sur le rempart en terre crue.

Le travail de recherche documentaire va se poursuivre notamment en direction du dépôt des archives départementales du Gers. La recherche des papiers des familles ayant été seigneurs de Sainte-Christie peut être poursuivie⁷³. Par ailleurs, les liasses des travaux et tentatives de restauration de l'église paroissiale sont à dépouiller (série V). Il s'agit pour nous, en parallèle aux premières explorations du bâti de l'actuelle église paroissiale de mieux comprendre les nombreuses transformations qui ont affecté le bâtiment au XIX^e siècle. L'exploitation des données recueillies en 2018 va se poursuivre, notamment le magnifique livre de reconnaissance de 1500. Nous espérons aussi pouvoir transcrire un terrier du XVII^e siècle afin de comparer l'organisation du terroir de Sainte-Christie entre ces deux périodes et mais aussi le mettre en parallèle avec un possible inventaire du bâti. L'idée pourrait être à terme de spatialiser ces données dans un SIG, pour progresser dans la compréhension de l'occupation du sol dans la commune et ses environs. L'élargissement du champ de vision semble devenir incontournable.

En effet, en cette fin d'année 2018, le cabinet d'étude Landrac a été choisi pour réaliser l'étude d'opportunité et de valorisation du castet. Parmi les pistes évoqués lors des réunions préparatoires, notamment par les services de l'état et notamment le conservateur M Delhoume (SRA Occitanie), la notion de mise en réseau du castet est revenu à plusieurs reprises. Dans ce cadre, autour de thématiques porteuses telles que l'architecture en terre, les mottes... il nous a été demandé, dans la mesure de nos possibilités humaines d'étendre nos investigations au-delà de la commune, donc dans un cadre plus large, au niveau du territoire vécu pour fédérer plus de partenaires. Ainsi des contacts ont déjà été pris dans cette optique par N. Guinaudeau pour compléter le corpus des mottes dans le secteur (Barcelonne-du-Gers). Dans le cadre du comité de pilotage ces différentes questions vont pouvoir être abordées.

⁷³ Il existe un gros fonds de la maison de Lupé (22 bobines microfilmées) aux archives départementales du Lot-et-Garonne, 25 J (XIII-XIX^e s.) principalement sur maison noble de Lupé-Garané et ses domaines de Lacassaigne et Saint Avit. Il faudrait consulter l'inventaire été réalisé en 1962 par Mme Larieu, complété en 1985 par Jean de Lupé et M. Poull en 1985 pour s'assurer que aucun acte ne concerne la branche qui nous intéresse.

Bibliographie :

Alibert 2002 : Alibert L., *Dictionnaire Occitan-Français selon les parlers languedociens*, Institut d'Estudis Occitans, Toulouse, 1966, réédition 2002.

Alix 2013 : Alix C., Epaud F. (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance*, Presses universitaires de Rennes, Presses universitaires François-Rabelais, 2013.

Araguas 1981 : Araguas Ph., Mottes et abbayes laïques en Vic-Bilh, *Etudes sur la Gascogne, Actes du 104^e Congrès National des Sociétés Savantes, Bordeaux, 1979*, tome 2, Paris, p ; 5-14.

Bagnéris 1989 : Bagnéris F., « La route des abbayes », *Des solitudes habitées : anciennes abbayes en Midi-Pyrénées*, Privat, Toulouse, p. 258-168.

Balagna 2000 : Balagna Chr., *L'architecture gothique religieuse en Gascogne centrale*, thèse, université de Toulouse 2, M. Schlumberger-Pradalier dir., 2 vol.

Barrière 1990 : Barrière B., Les fortifications médiévales en Limousin : un état de la recherche, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, 93-102.

Berdoy 2014 : Berdoy A., « Castelnaux du bassin de l'Adour (Landes et béarn) : morphologie et évolutions », Bourgeois L., Rémy Chr. dir., *Demeurer, défendre et paraître : orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées, Actes du colloque de Chauvigny 14-16 juin 2012*, Chauvigny, Mémoire XLVII, p. 315-330.

Bouïard (de) 1981 : Bouïard M. de [dir.], *Les fortifications de terre en Europe occidentale du X^e au XII^e siècle, Actes du Colloque de Caen du 2-5 octobre 1980, Archéologie Médiévale*, tome 11, Caen, p. 5-125.

Boudartchouk J.-L. 1995 : Boudartchouk J.-L., *A-64, Landorthe, « Le Castéra » (Haute-Garonne)*, DFS de sauvetage programmé, 2 volumes.

Brand'Honneur 2001 : Brand'Honneur, M., *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XII^e siècles)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Broecker 1985 : Broecker R., « Aperçu sur le pot et la cruche dans le Sud-Ouest Toulousain », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome III, p. 73-92.

Bur 1982 : Bur M., Recherches sur les plus anciennes mottes castrales de Champagne, *Actes des colloques internationaux tenus à Basel (1978) et à Durham (1980), Château Gaillard*, tome 9-10, Caen, p. 55-69.

Cairou, Lassure 1984 : Cairou R., Lassure J.-M., « Tasque. Découverte de deux sarcophages médiévaux », *Archéologie du Midi médiéval*, tome 2, p. 211-214.

Cammas 2003 : Cammas C., « L'architecture en terre crue à l'âge du fer et à l'époque romaine : apport de la micromorphologie des modes de mise en œuvre », dans *Echanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue : terre modelée, découpée ou coffrée, matériaux et modes de mise en oeuvre. Actes de table ronde 2001*. Sous la direction de Claire-Anne de Chazelles et Alain Klein, p.33-53.

Cammas 2015 : Cammas C., « La construction en terre crue de l'âge du fer à nos jours : l'apport de la micromorphologie à la compréhension des techniques », *Archéopages*, n° 42, avril-juillet 2015, p. 58-67.

Carme, Henry 2010 : Carme R., Henry Y., « L'ensilage groupé et les campagnes du premier Moyen Âge dans le Toulousain : quelques réflexions à l'aune de deux fouilles récentes (*l'Oustalou* à Préserville et *Clos-Montplaisir* à Vieille-Toulouse) », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome XXVIII, 33-101.

Catalo 2015 : Catalo J., *La question des céramiques à polissage du XIII^e siècle, l'exemple de Moissac*, résumé des communications des journées d'études du réseau d'information sur la céramique médiévale et moderne (ICERAMM-2015), Bordeaux, 19-21 novembre 2015.

Cazauran 1865-1899 : Abbé Jean-Marie Cazauran. *Le diocèse d'Auch ou Monographies de toutes les églises paroissiales du diocèse d'Auch*. 1865-1899. Tome VI, p 440. Manuscrit des archives historiques de Gascogne. Non édité. (cité par Vallenari 1993).

Cazauran 1887 : Abbé Jean-Marie Cazauran. *Baronnie de Bourrouillan. Histoire seigneuriale et paroissiale*. Ed. Maisonneuve et Leclers, 603 p.

Chambon, Carcy 2006 : Chambon F., Carcy P., « La motte de Hagedet (Hautes-Pyrénées) », *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées. X^e-XV^e siècles*, actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, *Archéologie du Midi Médiéval*, supplément n° 4, Villefranche-de-Rouergue, 441-444.

De Chazelles, Klein, Pousthomis 2011 : De Chazelles Claire-Anne, Klein Alain et Pousthomis Nelly (direction) ; *Les cultures constructives de la brique crue, Troisièmes échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue*. Actes de la table-ronde de Toulouse, 16-17 mai 2008. Editions de l'Espérou, Montpellier, 501 p, 2011,.

Chédeville, Tonnerre 1987 : Chédeville A., Tonnerre A.-Y., *La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle*, Ouest-France, Evreux.

Clottes 1975 : Clottes J., *Midi-Pyrénées, Gallia préhistoire*, tome 18, fascicule 2, 622-623.

Colardelle, Verdel, Piponnier, Michel 2005 : Colardelle M., Verdel E., Piponnier F., Michel A., *La vie dans le donjon au Moyen Âge*, colloque de Vendôme, 12-13 mai 2011, Vendôme.

Colin 2008 : Colin G., *Christianisation et peuplement des campagnes entre Garonne et Pyrénées IV^e-X^e siècles*, *Archéologie du Midi Médiéval*, supplément n° 5, 312 p.

Comet 2017 : Comet A., *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise à la fin du Moyen Âge (1250-1550), Transformations morphologiques et architecturales*, thèse sous la direction de Jean-Loup Abbé et Nelly Pousthomis-Dalle, UT2J, Toulouse. Quatre volumes. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01923512>

Construire en terre crue 2015 : *Construire en terre crue*, *Archéopages*, n°42, avril-juillet 2015, numéro spécial, 144 p.

Cursente 1980 : Cursente B., *Les castelnaux de la Gascogne médiévale. Gascogne gersoise*. Bordeaux.

Cursente 1998 : Cursente B., *Des maisons et des hommes, la Gascogne médiévale (XI^e-XV^e siècles)*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.

Cursente 2005 : Cursente B., « Essai sur la borde médiévale dans la France du Sud-Ouest », dans Antoine A. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XX^e siècle*, PUR, Rennes, p. 271-275.

Debax 2012 : Debax H., *La seigneurie collective : pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XI^e au XIII^e siècle*, PUR.

Dieulafait, Dieulafait, Guillot 2009 : Dieulafait Ch., Dieulafait F., Guillot F., « La "bosse" de Labatut (Ariège) », *Châteaux pyrénéens au Moyen Âge. Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comtés de Foix, Couserans et Comminges*, La Louve, Cahors, 273-292.

Fabre 1951 : Fabre G., *Inventaire des découvertes protohistoriques faites dans les départements des Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne, A.* et J. Picard, Paris.

Faravel 1997 : Faravel S., *Inventaire des ouvrages de terre fortifiés médiévaux dans le Gers et les Hautes-Pyrénées*, rapport de prospection thématique, 1994, SRA Midi-Pyrénées, Toulouse.

Flambard Héricher 2002 : Flambard-Héricher A.-M., « Quelques réflexions sur le mode de construction des mottes en Normandie et sur ses marges », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 32, 123-132.

Font-Réaulx et al. 1972 : Font-Réaulx J. de, François M., Perrin C.-E., *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, 2 volumes, Paris.

Fournier 1978 : Fournier G., *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Aubier Montaigne, Paris.

Chenaye-Desbois, Badier 1757-1765 : de La Chenaye-Desbois (Fr.-A.-A.), Badier (J.), *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique, contenant l'origine et l'état actuel des premières maisons de France, des maisons souveraines et principales de l'Europe ; les noms des provinces, villes, terres, ... érigées en principautés, duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronneries ; les maisons éteintes qui les ont possédées, celles qui par héritage, alliance ou achat ou donation du souverain les possèdent aujourd'hui, les familles nobles du royaume et les noms et les armes dont les généalogies n'ont pas été publiés*, 1er édition, 1757-1764, 12 volumes.

Chenaye-Desbois, Badier 1863-1876 : de La Chenaye-Desbois (Fr.-A.-A.), Badier (J.), *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique, contenant l'origine et l'état actuel des premières maisons de France, des maisons souveraines et principales de l'Europe ; les noms des provinces, villes, terres, ... érigées en principautés, duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronneries ; les maisons éteintes qui les ont possédées, celles qui par héritage, alliance ou achat ou donation du souverain les possèdent aujourd'hui, les familles nobles du royaume et les noms et les armes dont les généalogies n'ont pas été publiés*, 3e édition, 1863-1876, 19 volumes.

Fritz 1996 : Fritz J.-M., « Fortifications de terre médiévales en vicomté de Marsan, mottes et enceintes », *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, p. 59-90.

Géraud 2017 : Géraud M., *La Commingeaise de Castel-Minier (Aulus-les-Bains, Ariège) : étude typologique, technologique et archéométrique, mémoire de Master 2* (Hautefeuille F., Hunt A. M. W., Téreygeol F. dir.), Université Toulouse Jean Jaurès, 2 volumes.

Guédon, Sabathié 1996 : Guédon F., Sabathié J., « La motte castrale de Bazillac (Hautes-Pyrénées) », *Revue de Comminges*, tome CXI, 527-560.

Guinaudeau 2007 : Guinaudeau N., « Les ouvrages de terre fortifiés dans l'ancien comté d'Astarac (Gers) et ses marges entre le Xe et le XVIe siècle ». dans *Archéologie du Midi Médiéval*. Tome 25, p. 59 à 72.

Guinaudeau 2012 : Guinaudeau N., *Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le Xe et XVIe siècle*.

Thèse d'histoire médiévale sous la direction de Philippe Araguas. Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3. Trois volumes. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00739992>

Inventaire Tarn-et-Garonne 1910 : Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Tarn-et-Garonne, Archives civiles, Série A, Fonds d'Armagnac Montauban, A 44 (registre)

Klein 2003 : Klein A., « La- construction en terre crue par couches continues, en Midi-Pyrénées. XVI-XXe siècles. Contribution à l'identification des techniques ». dans *Echanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue : terre modelée, découpée ou coffrée, matériaux et modes de mise en oeuvre. Actes de table ronde 2001*. Sous la direction de Claire-Anne de Chazelles et Alain Klein, p. 417-437.

Klein 2016 : Klein A., *Château de Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers, 32), Etude en vue d'une protection au titre des Monuments Historiques 2013*, Rapport DRAC Midi-Pyrénées, 3 volumes.

Lapart, Petit 1993 : Lapart J., Petit C., *Carte archéologique de la Gaule 32 : Le Gers*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 354 p.

Lassure, Lassure 1975 : Lassure Ch., Lassure J.-M., « La Motte Féodale n° 2 de Panassac (Gers) », *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, Auch, 37-51.

Lassure 1976a : Lassure J.-M., *Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers*, Annales Régionales du C.D.D.P., Auch.

Lassure 1976b : Lassure J.-M., "Mont d'Astarac (Gers), Notes d'Archéologie et d'Histoire", *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4e trimestre 1976, Auch, p. 357-382.

Lassure 1981 : Lassure J.-M., « Les mottes féodales et le peuplement de la haute vallée du Gers », *Revue de Comminges*, tome 94, Saint-Gaudens, p. 533-543 et 679-691.

Lassure, Lassure 1980 : Lassure Ch., Lassure J.-M., « La motte n° 1 de Panassac (Gers) », *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, tome 93, Saint-Gaudens, p. 191-211.

Lassure dir. 1998 : Lassure J.-M. [dir.], Barbé L., Villeval G. : *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles. Le mobilier du site archéologique de Corné à L'Isle-Bouzon (Gers)*, FRAMESPA/UTAH, 590 p.

Lassure, Villeval 1990 : Lassure J.-M., Villeval G. : « Quelques productions céramiques dans la région toulousaine », *Archéologie et vie quotidienne au XIII^e et XIV^e siècle en Midi-Pyrénées*, catalogue d'exposition au Musée des Augustins, 7 mars - 31 mai 1990, Toulouse, 285-288.

Le Maho 1984 : Le Maho J., *La motte seigneuriale de Mirville (XI^e-XII^e siècles)*, *Recherches historiques et archéologiques*, publications du Centre de Recherches Archéologiques de Haute-Normandie, Rouen.

Loppe 2012 : Loppe Frédéric, *Construire en terre pendant la Guerre de cent ans – Les fortifications de Castelnaudary (Aude) vers 1355 – vers 1450*, *Archéologie du midi médiéval*, Sup. n° 7, Paris, 2012.

Loubès 1972 : Loubès, G., « Un étrange de nom de lieu : le loc, le lieu au sens de village », *BSAG*, 1972, p. 263-269.

Marandet 2006 : Marandet M.-C., *Les campagnes du Lauragais à la fin du Moyen Âge (1380-début du XVI^e siècle)*, Presses universitaires de Perpignan, Perpignan.

Mercadier 1985 : Mercadier G., *Les mottes castrales de l'Albigeois*, mémoire de maîtrise (Bonnassie, P. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.

Mesplé 1971 : Mesplé P., « Les plans des églises romanes du Gers », *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, nouvelle série, 7, Paris, 75-130.

Meulemeester 1994 : Meulemeester J. de, Le début du château : « La motte castrale dans les Pays-Bas méridionaux », *Actes du colloque international tenu à Luxembourg (Luxembourg), 23-29 août 1992, Château Gaillard*, tome 16, Caen, p. 121-130.

Meulemeester 1998 : Meulemeester J. de, « Le château à motte comme chantier : quelques données et réflexions des anciens Pays-Bas méridionaux », *Actes du colloque international tenu à Gilleleje (Danemark), 24-30 août 1996, Château Gaillard*, tome 18, Caen, p. 37-45.

Mouillebouche 2002 : Mouillebouche H., *Les maisons-fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, EUD, Dijon.

Mousnier 1997 : Mousnier, M., *La Gascogne toulousaine aux XII^e-XIII^e siècles, une dynamique sociale et spatiale*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.

Mouton 1994 : Mouton D., « L'Édification des Mottes castrales de Provence, un Phénomène durable : X^e-XIII^e siècles », *Actes du colloque international tenu à Luxembourg (Luxembourg), 23-29 août 1992, Château Gaillard*, tome 16, Caen, p. 309-320.

Mousnier, Viader 2007 : Mousnier M. et Viader R., « Le rempart de la coutume », *Archéologie du Midi médiéval*, tome 25, p. 123-133.

Mouton 2006 : Mouton D., Allemagne-en-Provence, La Moutte. *Bilan Scientifique du Service Régional de l'Archéologie, Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Paris, p. 23-24.

Mouton 2008 : Mouton D., *Mottes castrales en Provence ; les origines de la fortification privée au Moyen Âge*, coll. Documents d'archéologie française, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.

Pesez 1986 : Pesez, J.-M., « Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, wasserburg, ou les ensembles en archéologie », *La maison forte au Moyen-Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, p. 331-339.

Polge 1956 : Polge H. (1921-1978). Répertoire des tumuli du Gers d'après l'abbé Cazauran [Jean-Marie Cazauran (1845-1910)]. dans article « Trois études gersoises ». *Bulletin de la société archéologique du Gers*. LVIII^e année. 1er trimestre 1956. p. 70 (motte du village).

Pousthomis 1983 : Pousthomis B., « L'apparition de la céramique médiévale glaçurée dans le sud du Tarn », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome I, 37-50.

Pradalié 1990 : Pradalié, G., « Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées », *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénéens, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, p. 133-135.

Racinet, Drouin 2012 : Racinet Ph., Drouin L., « De la résidence carolingienne à la motte : le complexe castral et prioral de Boves (Sommes, France) des IX^e-X^e siècles aux XII^e-XIII^e siècles », *Château Gaillard 20*, actes du colloque international de Gwatt (Suisse), 2-10 septembre 2010, CRAHM, Caen, 207-226.

Rémy 2006 : Rémy Ch., *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin. 1, Le temps du "castrum" : X^e-XIV^e siècles*, Regards, Limoges, 159 p.

Samaran 1973 : Samaran Ch., « La commanderie de l'Hôpital Sainte-Christie en Armagnac », *Supplément au Bulletin de la Société historique, littéraire et scientifique du Gers*, 1er trimestre, fascicule V, 173 p.

Suau 2001 : Suau B. « Le plan des possessions de l'ancienne commanderie de l'hôpital Sainte-Christie en Armagnac », *Mémoire et actualités des pays de Gascogne, Fédération historique de Midi-Pyrénées, 53ème congrès*, Auch 2000, p. 190-211.

Terres crues 2012 : *Terres crues*, Revue Midi-Pyrénées Patrimoine, n° 29, printemps 2012, p 30 à 85, numéro spécial coordonné par Jérôme Bonhôte et Roland Chabbert.

Viollet-le-Duc 1854 : Viollet-le-Duc E., Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle, Bance, Paris.

Viré 1909 : Viré A., 31^e rapport de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques, *Bulletin de la Société Préhistorique française*, tome 6, Paris.

Viré 1914 : Viré A., Inventaires bibliographiques des enceintes de France, XXXIV-Gers, 67^e rapport de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques, *Bulletin de la Société Préhistorique française*, tome 11, Paris.

Rapports d'opération

Boudartchouk 1995 : Boudartchouk J.-L., A-64, Landorthe, « Le Castéra » (Haute-Garonne), DFS de sauvetage programmé, 2 volumes.

Calmes et al. 2015 : Calmès Ch. [dir.], Hallavant Ch., Larre F., Dieulafait F., Malpelat S., Massendari J., Pédoussaut L., Rouzo-Lenoir Y., *Îlot Raphaël, Eauze, Gers*, rapport de fouille archéologique préventive, Hadès, 3 volumes.

Champagne et al. 2017 : Champagne A. [dir.], Camus A., Comet A., Durand S., Guinaudeau N., Lacroix C., *Sainte-Christie-d'Armagnac*, rapport de prospection inventaire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, 74p.

Faravel 1997 : Faravel S., *Inventaire des ouvrages de terre fortifiés médiévaux dans le Gers et les Hautes-Pyrénées*, rapport de prospection thématique, 1994, SRA Midi-Pyrénées, Toulouse.

Klein 2013 : Klein A., *Château de Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers. 32). Etude en vue d'une protection au titre des Monuments Historiques*, 3 volumes.

Rousset 2006 : Rousset V., *La salle du château de Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers). Etude archéologique*. Partie texte : 32 p. Partie figures : sans pagination (46 p).

Szepertertyski 2006 : Szepertyski B., *Datations en dendrochronologie "Le Castet" - Sainte-Christie-d'Armagnac, Gers*, 1 volume, Bordeaux.

Autres

Capdeville 1991 : Capdeville J.-P. (1991) : *Carte géologique au 1/50000^{ème} et notice explicative : feuille de Nogaro (n° 952)*. BRGM.

Crouzel et al. 1989 : Crouzel F., Cosson J., Bel F., Galarhague J.,: *Carte géologique au 1/50000^{ème} et notice explicative : feuille d'Eauze (n° 953)*. BRGM.

Annexes

Sources

AD Gers, E suppl. 1030 – État des droits seigneuriaux et des réparations faites, 1739

Transcription : Anaïs Comet

Notes :

- Cette transcription est un document de travail, elle résulte d'une première lecture du document et est donc imparfaite.
- Les abréviations sont résolues entre parenthèses ; les « ... » indiquent des passages non lus.
- Le détail des dépenses n'a pas été transcrit.

Etat des reparations
de S(ain)te Cristie

p. 1

Etat des droits seigneuriaux de
la terre de S(ain)te Cristie utiles et
honorifiques, et des biens en
dependants, tels qu'ils estoient le 7^e auoust
1739.

La terre de S(ain)te Cristie n'est
point titrée ; elle consiste en
une maison seigneuriale
inhabitable et un jardin.

La justice haute, moyenne et basse
au droit de directe, droit de filasse
et courvées, et au droit de faire
preter serment aux quatre
consuls, qui sont elus chaque
année par la communeautéz
lesquels sont tenus de payer
annuellement, lorsqu'ils sortent
de charge au seigneur de S(ain)te
Cristie la somme de six livres
huit sols, et quatre paires de chapons.

p. 2

Plus le droit d'avoir un banc
dans l'église.

Plus un droit de faire venir
des bergers de la montaigne,
pour faire depaitre leurs
troupeaux dans lad(it)e terre ;
affermé neuf livres en argent,
un agneau, ou chevrau, qui
peuvent valoir de vingt à vingt
cinq sols.

Plus au droit de taverne
et boucherie, qui estoit
affermé verbalement.

p. 3

Plus le droit de bartage qui
consiste au pouvoir que les
habitants ont de couper de la
taye dans la lande appelée
de Labarte, en par eux payant
vingt huit deniers par feu
allumant ; ce droit neatmoins
n'est payé que par ceux qui vont
couper de la tuya ; y ayant une
partie de la terre, qui est si
eloignée de cette lande, que

nombre d'habitants n'usent point de ce droit, et par consequent ne payent aucune redevance : il y a d'ailleurs un arrest du parlement rendu entre Mr le commandeur de l'hospital S(ain)te Cristie, et le seigneur du lieu, par lequel il est ordonné que led(it) commandeur et led(it) seigneur de S(ain)te Cristie jouïront de lad(it)e lande de commune main ; ainsi ce droit de bartage se reduit à peu de chose.

p. 4

Plus un dixme infeodé au parsan du Ramamor (??), qui est affermé verbalement soixante livres ; sujet aux las fortuits tels que de droit.

Il est à remarquer que Mr le Commandeur de l'hospital prend des fiefs considerables dans la terre de S(ain)te Cristie, lesquels suivant un extrait de la liève consistent en cent cinq articles.

Plus la dame de Captan pretent aussi des fiefs considerables, desquels on remet un extrait de reconnoissances et pour raison desquels il y a actuellement procès pendant au parlement de Toulouse duquel l'instance à commencé en 1716.

p. 5

Plus Mr de Trenqualie conseiller au parlement de Toulouse pretend egalement des fiefs sur lad(it)e terre desquels on remet un etat : ce seigneur à bien voulu consentir que ces pretentions fussent réglées par les voyes de la mediation ;

c'est ce qui l'a empeché de former aucune action contre led(it) s(ieu)r de Salis : cette affaire n'est point encore réglée ; le s(ieu)r de Salis ne peut point scavoir en quoy consistent les fiefs, droits de corvée, et de filasse, qu'après que les articles cy dessus auront été réglés.

Il y a dans ladite terre differents particuliers qui jouissent des biens à titrer d'homage, et d'autres à titre d'allodialité, desquels on donnera un etat.

p. 6

Plus il y a dans ladite terre un moulin, ou il y avoit place pour trois meules sur la riviere du Midou, situé moitié dans la jurisdiction de S(ain)te Cristie, et moitié dans la jurisdiction de Caupene.

Plus un second moulin, où il y avoit emplacement pour deux meules, situé sur la riviere du Mondouzou.

Plus un vivier, ou etang presque comblé ; le s(ieu)r de Salis en paya l'apoissonement à Mr le baron de Lamazere.

p. 7

Plus quatre metairies situées en S(ain)te Cristie, appellées la Sale, Peboué, Bouscaut, et Tarride, presque toutes demolies.

Plus une cinquieme metairie appellée de Perras, située dans la jurisdiction et terre de Sales ;

lad(it)e metairie inhabitable, et presque toute demolie ; que led(it) s(ieu)r de Salis à fait batir à neuf en S(ain)te Cristie.

p. 9

Etat des reparations faites aux biens fonds dependants de la terre et seigneurie de S(ain)te Cristie, depuis le 7^e aoust 1739.

(en marge : metairie de Lasale)

Premierement avoir fait terrer les deux champs appellés des Piqueponts de la contenance de huit lates.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait terrer et marnier et recurer les fossés qui etoint tous comblés, à la piece appellée à la vigne, de la contenance de vingt quatre lates.
(détail non transcrit)

Plus fait terrer et marnier et recurer les fossés qui etoint tous comblés à la piece appellée à la Coustete de la contenance de dix huit lates.
(détail non transcrit)

p. 10

Plus avoir fait recurer les fossés au ruisseau de la honnere.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait terrer toute la vigne appellée à la Hite de la contenance de deux arpents, et l'avoir faite fossoyer à neuf tout le tour, les fossés etant totalement comblés.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait fossoyer à neuf tout le pré de les Clauzel, et planté des epines tout au tour, et arraché beaucoup de broussailles, qui etoint repanduës en differents endroits dud(it) pré et fait labourer une grande partie pour combler les creux et arracher le jonq et la mousse qui empechoint l'herbe d'y venir.

p. 11

Plus avoir fait fossoyer à neuf le pré de l'Engourgat elargir le canal du ruisseau et planté des aubiès et gazonné le long dud(it) ruisseau pour le metre à couvert des inondations.

Plus avoir fait elargir le canal du ruisseau et gazonné le long du pré de la Causade, et depuis le ruisseau jusques au lavoir qui est sur le haut du pré, avoir fait faire un fossé à deux revers, poru conduire les eaux du lavoir au ruisseau, lesquelles eaux formoint une espece de marais dans led(it) pré, ou il ne venoit que du jonq, autant que les eaux pouroint s'étendre avoir fait fossoyer à neuf tout le reste du contour dud(it) pré, et fait labourer la majeure partie et planté des aubiès tout le long dud(it) ruisseau et du fossé qui reçoit les eaux du lavoir.
(détail non transcrit)

p. 12

Plus avoir fait arracher beaucoup d'epines et d'arbustes repanduës dans le pré du Pesquera avoir fait labourer et fossoyer à neuf led(it) pré.

(détail non transcrit)

Plus avoir fait fossoyer à neuf tout le pré du moulin, elargir le canal du ruisseau, et planté des aubiès tout le long.

(détail non transcrit)

Plus avoir fait fossoyer à neuf tout le pré appelé de la riviere, elargir le canal du ruisseau du coté du midy, et avoir fait arracher quantité d'épines et d'arbustes qui etoint dans ledit pré.

(détail non transcrit)

p. 14

(en marge : metairie de Peboué)

Premierement avoir fait planter une piece de vigne appelée à la Tuhere, de la contenance d'un arpent et huit lates, avoir fait stirper la moitié dud(it) terrain et avoir fait fossoyer à neuf tout au tour de lad(it)e vigne et planté des epines.

(détail non transcrit)

Plus avoir defriche une piece de terre, et plantée en vigne, appelée au champ de Peboué, de la contenance de dix lates.

(détail non transcrit)

Plus marné et terré la piece appelée au champ de devant, de la contenance de vingt lates, et recuré tous les fossés qui etoint entierement comblés.

(détail non transcrit)

p. 15

Plus marné au champ de la vigne de la contenance de

douze lates.

(détail non transcrit)

Plus marné et terré la piece appelée Bioûes, de la contenance de vingt quatre lates.

(détail non transcrit)

Plus deffriché une partie de la piece appelée à la coste du Pin de la contenance de douze lates et recuré les fossés tout au tour qui etoint entierement comblés.

(détail non transcrit)

p. 16

Plus avoir fait terrer une piece appelée au fonds de la vigne de la contenance de seize lates et fait fossoyer à neuf tout le long du grand chemin.

(détail non transcrit)

Plus terré et deffriché une piece appelée à la Coste du Peré de la contenance de seize lates, et fossoyé à neuf tout autour.

(détail non transcrit)

Plus deffriché la piece appelée à la Garene, de la contenance de dix lates et l'avoir faite fossoyer à neuf tout autour.

(détail non transcrit)

p. 17

Plus deffriché et terré la piece appelée à la coste d'Arnaut, de la contenance de dix huit lates et fossoyé à neuf tout au long.

(détail non transcrit)

Plus terré à la piece appelée

au Campot de la contenance
de douze lates.
(détail non transcrit)

Plus terré et fossoyé à neuf
le champ appelé à las
Embournados de la contenance
de douze lates.
(détail non transcrit)

p. 19
(en marge : metairie du Bouscaut)

Premierement avoir fait
planté une piece de vigne et en
avoir marné la moitié appelée à
la Lande du Coumot de la
contenance d'un arpent et demy
avoir fait des fossés à neuf tout
le long et planté des epines.
(détail non transcrit)

Plus planté une piece de vigne
et en avoir terré la moitié
appelée à la Pereyno de la
contenance de vingt quatre lates.
(détail non transcrit)

Plus avoir deffriché une piece
appelée à la Peragne de la
contenance de dix lates.
(détail non transcrit)

p. 20
Plus avoir marné une piece
appelée à la Noyrerie (?) de la
contenance de deux arpents et
vingt lates.
(détail non transcrit)

Plus avoir marné une piece
appelée à la Martine de la
contenance d'un arpent et demy
et en avoir terré la moitié, et
recuré les fossés qui etoint

entierement comblés.
(détail non transcrit)

Plus avoir marné la piece
appelée à la Place de la
contenance d'un arpent et huit
lates et en avoir terré pour trois
lates et recuré les fossés
entierement comblés.
(détail non transcrit)

p. 21
Plus avoir deffriché la piece
appelée à la Voirie de la
contenance d'un arpent et demy.
(détail non transcrit)

Plus recuré les fossés entierement
comblés à la piece appelée à la
Hitere.
(détail non transcrit)

Plus avoir terré la piece appelée
à la Voyrie de la contenance de
six lates et recuré les fossés tout
autour entierement comblés.
(détail non transcrit)

p. 22
Plus avoir deffriché une piece
appelée à la Honnere de la
contenance de seize lates et
fossoyé à neuf tout autour.
(détail non transcrit)

Plus terré une piece appelée
au champ de devant de la
contenance de huit lates et
recuré tous les fossés entierement
comblés.
(détail non transcrit)

Plus recuré les fossés entierement
comblés à la piece appelée à
Tarride.

(détail non transcrit)

p. 23

Plus terré la piece appelée à la Clede de la contenance de douze lates et recuré tous les fossés entierement comblés.

(détail non transcrit)

Plus terré la piece appelée à la Coustote de la contenance de vingt deux lates, en avoir marné et deffriché la moitié et recuré tous les fossés totalement comblés.

(détail non transcrit)

p. 24

(en marge : vivier)

Plus avoir fait hausser la chaussée de l'étang ou vivier d'un bout à l'autre et avoir planté des aubiès.

(détail non transcrit)

Plus avoir fait faire un glacis de pierre pour donner du coulant à l'eau du coté du couchant.

(détail non transcrit)

Plus avoir mis un ecoiloir en bois du coté du levant.

(détail non transcrit)

p. 26

(en marge : metairie de Perras)

Premierement avoir deffriché une piece appelée à la Costes, de la contenance d'un arpent et demy, et fait fossoyer à neuf tout le long jusques au bout de la vigne.

(détail non transcrit)

Plus avoir fait planter une piece de vigne, de la contenance de dix lates au champ devant la porte.

(détail non transcrit)

p. 28

(en marge : maison seigneuriale)

Etat des reparations qui ont été faites aux batiments et moulins de S(ain)te Cristie depuis le 7 aoust 1739.

Premierement avoir fait reparer le portail de bois de l'entrée du chateau de S(ain)te Cristie du coté du nort, le couvert du pigeonnier sur led(it) portail qui estoit totalement defait et pourri ou il ne restoit que très peu de crochet et refait une partie du plancher dud(it) pigeonnier.

(détail non transcrit)

Plus avoir reparé presque à neuf le couvert qui donne dans la cour en entrant à main gauche à coté dud(it) pigeonnier, la majeure partie des chevrons et latefeuille etant pourrie et y manquant quantité de tuile.

(détail non transcrit)

p. 29

Plus avoir reparé la chambre qui est du coté droit dudit pigeonnier ou contenoit du foin, avoir reparé le couvert ou il manquoit beaucoup de chevrons, latefeuille, et tuile à canal.

Plus avoir couvert en entier l'apentis qui est à suite de ladite chambre qui avoit totalement

croulé et ou il n'i avoit ni bois, ni latefeuille, lequel appentis est environ de douze pans de longueur. (détail non transcrit)

Plus à suite dud(it) appentis avoir réparé le four, qui menaçoit une prochaine ruine, l'avoir fait crepir à chaux et à sable, et y avoir fait faire un couvert tout à neuf, et terré en dedans.

p. 30

Plus avoir refait le coulandage du mur de la cuisine, qui donne vers le couchant, et avoir fait faire une petite muraille au dessous, pour garantir le dit coulandage de la deposition. (détail non transcrit)

Plus dans lad(it)e cuisine avoir refait à neuf la bouche du four, mis un contrecœur à la cheminée de la cuisine, refait les fourneaux et laiguier, fait une porte en dehors et un volet et avoir crepi à chaux et à sable tout le dedant de lad(it)e cuisine, et en dehors tout ce qui donne du côté du levant.

p. 31

Plus avoir refait une partie du carrellement de la sale, mis un contre cœur neuf à la cheminée, et refait les vitres du placard d'ambas de lad(it)e sale, qui etoint toutes brisées, l'avoir faite crepir et blanchir. (détail non transcrit)

Plus dans la cave avoir refait à neuf la cloison qui donne vers le nort et le coulandage et avoir fait transporter hors de la maison

un mur de terre qui avoir croulé à la place duquel lad(it)e cloison à été mise. (détail non transcrit)

p. 32

Plus avoir réparé l'escalier et refait à neuf le coin de ladite maison qui soutient led(it) escalier joignant le clairvoir, lequel clairvoir led(it) s(ieu)r de Salis à fait faire pour fermer l'entrée de la cour du côté de l'église et avoir fait faire le perron qui est devant la porte d'entrée de la maison, et avoir fait crepir et blanchir la cage de l'escalier. (détail non transcrit)

Plus avoir fait crepir et blanchir er refait le carrellement et les vitres de la chambre qui est au dessus de la Sale mis une serrure et un verrouil à la porte d'entrée. (détail non transcrit)

p. 33

Plus avoir réparé le couvert de deux chambres qui sont à coté vers le nort, duquel couvert la majeure partie avoit croulé. (détail non transcrit)

Plus avoir fait carreler crepir et blanchir les deux chambres qui sont sur la cave, appellées l'une la chambre rouge et l'autre la chambre des lieux. (détail non transcrit)

Plus avoir fait racommoder le paumis, mis deux volets avec des ferrures et crepi la chambre qui joint celle des lieux et qui sert

de grenier de laquelle partie est en pierre de carreau, qu'on à garnis de chaux et sable, et petites ecailles de pierre.

p. 34

Plus avoir fait carreler crepir et blanchir la chambre qui est au dessus de celle du second etage, prenant jour vers la cour.
(détail non transcrit)

Plus voir fait carreler le corridor, fait faire des coulandages et torchis dans une partie dudit corridor à droit et à gauche, c'est à dire vers le nort et le midy, et fait faire deux portes avec les ferrures necessaires.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait terrer et racommoder le plancher qui etoit pourri en differents endroits de la chambre à coté dud(it) coridor, qui donne vers le midy et avoir refait à neuf le couvert qui etoit croulé en differents endroits, et etayé en d'autres.
(détail non transcrit)

p. 35

Plus avoir reparé la chambre qui est à main droite dud(it) coridor l'avoir faite crepir blanchir et carreler et reparé le plancher qui etoit pourri en differents endroits, et refair le couvert qui etoit aussi croulé en differents endroits et etayé en d'autres.
(détail non transcrit)

Plus avoir refait à neuf tout le coulandage des deux dites chambres et du coridor du coté qui donne

vers le village, la sole etant toute pourrie, ni ayant que quatre ou cinq pieces de coulandage d'un bout à l'autre qui soutenoit ce qui pouroit rester de couvert, et avoir fait faire un avancement de tuile à crochet d'environ trois ou quatre pieds tout le long desdites chambres et coridor pour éloigner les eaux qui tomboient au pied du mur de terre, qui soutient lesd(it)es chambres, du coté du village, lesquelles eaux minoint led(it) mur de terre qui auroit insensiblement croulé.
(détail non transcrit)

p. 36

Plus avoir fait reparer le reste du couvert de lad(it)e maison, ou il manquoit beaucoup des pieces de bois, latefeuille, et tuile à canal.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait faire le torchis et coulandage de la maison en dehors qui est à l'apartement le plus elevé et qui soutient le couvert vers le nort.

Plus avoir fait couvrir à neuf la partie du mur de terre, qui va depuis la cave jusques au coin de la maison, qui donne vers le nort, ou il y avoit autrefois des appartements, qui ont croulé depuis long temps.
(détail non transcrit)

p. 37

Plus avoir fait reparer avec pierre, chaux et sable le fondement du coin de la maison, près le cimetiére qui est un mur de terre entierement miné et qui crouloit.

Plus avoir fait crepir en dehors
touts les coulandages de lad(it)e maison
et torchis et l'emplacement qui est
proche la porte de l'eglise qui servoit
autrefois d'auditoire, de fair metre des
contrevents et volets à toutes les
fenetres et demi jours de lad(it)e maison.
(détail non transcrit)

Plusa voir fait recouvrir la
grange à foin et avoir fournis
quantité de tuile, latefeuille et
chevrons.

p. 38

Plus avoir fait une porte neuve
avec une serrure au petit grenier
qui est sur le pressoir et réparé
le couvert.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait metre une
serrure à l'ecurie.

Plus avoir applani et tiré
quantité de terre de la basse court
pour donner du coulant aux eaux.

p. 39

Plus avoir fait couvrir de tuile
à canal le mur de terre du
jardin pour en eviter la deperition
une partie dud(it) mur vers le midy
ayant croulé.

p. 40

(en marge : metairie de la Sale du labourage
de deux paires de beufs)

Premierement avoir
rebati la grange de la metairie
de la Sale avoir changé presque
tout le coulandage latefeuille
et quantité de chevrons et tuile
à canal avec un portail et

deux portes neuves et refait le
torchis.
(détail non transcrit)

Plus fait rebatir à neuf le
parc de lad(it)e metairie duquel
il ni avoit aucun vestige avec
une muraille tout le long dud(it)
parc pour soutenir le coulandage
et avec les portes necessaires.
(détail non transcrit)

p. 41

(en marge : bestiaux)

Il y avoit dans la metairie
de la Sale deux paires de beufs
très vieux et une paire de vaches
sans aucune suite ni autre betail.

(en marge : semences)

Un sac, deux mesures froment,
meteil, huit sacs,
segle, une mesure,
avoine, deux mesures,
baillarge un sac.

p. 42

(en marge : metairie de Peboué du labourage
de deux paires de beufs)

Premierement avoir refait
à neuf la metairie de Peboué
avoir fait un porc avec une
grange au dessus dud(it) parc.
(détail non transcrit)

(en marge : bestiaux et semences)

Il n'y avoit nulle espece de
betail de cette metairie etoit
inculte il y avoit quelques
particuliers qui etoint chargés
du travail des meullures pieces

dans lesquelles on semoit.

Froment, cinq mesures,
meteil, trois sacs, deux mesures,
avoine, trois mesures, deux sesteres,
(détail non transcrit)

p. 43

(en marge : metairie du Bouscaut du labourage de trois paires de beufs)

Premierement avoir fait recouvrir toute la metairie du Bouscaut, fournis beaucoup de coulandage, latefeuille et tuile à canal et presque tout le torchis refait le four à neur et changé un contre cœur.
(détail non transcrit)

Plus avoir réparé la grange à foin et le parc fourni beaucoup de tuile à crochet latefeuille et pieces de bois, avoir fait trois portes et une serrure double.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait un grand portail au devant dud(it) parc avec un couvert de tuiles à canal.
(détail non transcrit)

p. 44

Plus joignant led(it) portail et à la maison qu'occupe le forgeron avoir fait une cheminée et le four tout à neuf et avoir fait recouvrir lad(it)e maison fourni latefeuille, chevrons, tuile à canal, et chaux.
(détail non transcrit)

Plus avoir fourni aud(it) forgeron une meule toute neuve.
(détail non transcrit)

p. 45

(en marge : bestiaux)

Un beuf et une vache et une truÿe.

(en marge : semences)

Froment, six sacs, une sestere, meteil, deux sacs, trois meseures, et une sestere, avoine, trois meseures, baillarge, un sac, une meseure, feve, cinq sesteres, pois, une pugnere.

p. 46

(en marge : metairie de Tarride du labourage d'une paire de vaches)

La metairie de Tarride ou on n'a fait aucune reparation aux batiments, parce que l'on a joint les biens à la metairie du Bouscaut.

(en marge : bestiaux et semences)

Une paire de vieux beufs, sans autre betail.

Froment, trois meseures, meteil, trois saccs, une meseure.

p. 47

(en marge : metairie de Perras, du labourage de deux paires de beufs)

La metairie de Perras et la grange etoint situées dans la jurisdiction et terre de soles, la metairie et le parc etoint presque tous à bas ; le metayer logeoit dans la grange, laquelle grange etoit en très meauvais etat ; la

porte etant fermée avec des branchages qui a été entierement réparée et fournie des pieces de bois, latefeuille, et tuile à canal.
(détail non transcrit)

A l'égard de la metairie et ... comme le tout etoit inhabitable et presque tout croulé ; cette metairie et le parc ont été rebatis à neuf dans la terre de S(ain)te Cristie.
(détail non transcrit)

p. 48
(en marge : bestiaux)

Une paire de vieux beufs et une paire de vaches sans suite, ni autre espece de betail.
(détail non transcrit)

(en marge : semences)

Froment, un sac, cinq meseures, meteil, deux meseures.

p. 49
(en marge : moulin de haut situé sur la riviere du Mondouzou)

Le moulin de haut situé sur le Mondouzou a été entierement refait en bois et les murs réparés, on y a mis deux meuls, l'une de cailloux de Bridoire et l'autre de pierre ordinaire, le canal du moulin qui etoit presque tout comblé a été ouvert, et recuré et l'on a fait deux grands fossés dans le marais tout joignant pour conserver plus d'eau et fait un fossé dans une partie de ce marais pour empecher et garantir le moulin de la trop grande abondance d'eau dans les

debordements et garni presque tous les fossés de saules, et ni ayant dans led(it) moulin qu'une seule meule si usée, qu'elle etoit hors d'état de servir laquelle etoit si mince qu'elle cassa en cinq ou six pieces, quatre ou cinq jours après que led(it) s(ieu)r de Salix en eut prix possession.
(détail non transcrit)

p. 50
(en marge : moulin appelé de Bas ou de Sales)

Le moulin appelé de Sales ou de Bas etoit en si meauvais etat que pour l'emplacement de trois meules, il ni en avoit qu'une seule qui peut moudre, encore recevoir elle l'eau par le canal de la meule joignante dont la separation etoit entreouverte ; en sorte que l'eau se communiquoit d'une meule à l'autre ; cette seconde meule joignante etoit hors d'état de moudre ; etant percée et n'ayant pas deux pouces d'épaisseur à l'égard de la troisieme la cuve etoit totalement defaite, le meunier avoir son lit au dessus le moulin etant en si mauvais etat qu'il ni avoit pas d'autre emplacement pour placer le lit ; les murailles du devant et du derriere dudit moulin etoint en si meauvais etat, qu'il a falu rebatir tous les avant becs à neuf et les canaux des cuves par où les eaux passent pour faire moudre le derriere dud(it) moulin à été réparé en ce qu'il y manquoit.
(détail non transcrit)

Plus tout le couvert et cloison

dud(it) moulin ont ete refaits à neuf.
(détail non transcrit)

p. 51

Plus il a été mis deux
meules de cailloux de Bridoire.
(détail non transcrit)

Plus il a été fait un fossé
à la chaussée depuis le moulin
jusques au pont de la profondeur
de neuf pans lequel fossé on a
comblé de marne qu'on a batuë
à meseure qu'on la metoit dans
le fossé pour fermer les trous et
ouvertures que l'eau y avoit fait.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait un fossé
derriere le moulin, pour donner
du coulant à l'eau.

(détail non transcrit)

p. 52

Plus avoir fait faire une
pesele toute à neuf et l'avoir
faite combler de pierre.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait faire un fossé tout le
long du canal du moulin de 9 p. de
profond(eu)r
rempli de marne bien batue pour empecher
l'eau de passer à travers lad(it)e
reparation.
(détail non transcrit)

Plus avoir fait à neuf la digue du moulin
en bois.
(détail non transcrit)

AD Gers, E suppl. 1030 – Verbal de l'état de la terre de Sainte-Christie, 1739

Transcription : Anaïs Comet

Notes :

- Cette transcription est un document de travail, elle résulte d'une première lecture du document et est donc imparfaite.
- Les abréviations sont résolues entre parenthèses ; les « ... » indiquent des passages non lus.
- Le détail des dépenses n'a pas été transcrit.

Verbal de l'état de la terre de S^{te} Cristie le 11
7^{bre} 1739

p. 1

Aujourd'huy onzieme du mois de septembre mille sept cents trente neuf avant midy au devant le château noble de la terre et seigneurie de S(ain)te Cristie parroisse et jurisdiction susd(it)e en Armaignac, par devant nous not(air)e royal de la ville et cité de Condom soussigné, ont comparu messire Blaise Louis de Lupé seigneur du present chateau et du Castilhon, et m(onsieu)r P(ierr)e Louis Courtade de Salis co(nseill)er du roy et son procureur au seneschal et presidial dud(it) Condom, lesquels en consequence de la clause apposée au contract de vente passé par led(it) s(ieu)r de Lupé au profit dud(it) s(ieu)r de Salis le dix juillet dernier devant nous notaire, du present chateau et terre et seigneurie en dependant, et dudit chateau du Castilhon, appartenances et dependances generalement quelconques du tout portant qu'il sera par nous dressé procès verbal de l'état des batiments dud(it) chateau, metairies,

p. 2

fesandes et moulins qui en dependent, à laquelle susd(ite) visite lesdits s(ieu)r de

Castilhon et de Salis nous requierent de vouloir proceder tout presentement, pour en etre dressé led(it) procès verbal du susdit etat, nous dispensant par exprès, comme ils nous dispensent par les presentes de preter notre serement, en tel cas requis, auquel effet nous ayant egard à leur requisition en presence de m(aitr)e Joseph Lalane notaire royal dud(it) present lieu et de Guillaumes Dafau forgeron dud(it) present lieu, temoins à ce requis et appellés par les dites parties, avons procede à lad(it)e visite, et touts entrant dans ledit (en marge : chateau) chateau avons trouvé le portail de bois de l'entrée d'iceluy tout pourri et rompu, le couvert du pigeonnier sur iceluy portail et susd(it)e entrée entierement defait, qu'il faut refaire à neuf aussi bien que le plancher dud(it) pigeonnier, qui est pourri par les frequentes goutieres qui sont aud(it) couvert, lequel il faut refaire et les quatre coins dud(it) pigeonnier dud(it) plancher aud(it) couvert menaçant une ruine par la separation qu'ils font de l'un à l'autre causée par lesdites goutieres y ayant à la main gauche en entrant de dehors dans led(it) portail un couvert de trois cannes

p. 3

de longueur qui sert de voliere en très

meuvais etat, la majeure partie des chevrons pourrie, y manquant quantité de tuile et latefeuille, le mur du côté de la cour tout venueuse (??) menaçant une prompte chute, et à suite de lad(ite) voliere il y a des mazes de tapie au dehors qui forment la cloture de lad(it)e cour, qui sont prestes à ecrouler, ny en ayant dud(it) coté de lad(it)e cour paroissant neatmoins

y avoit été bati y ayant encore quelque piece de bois pourrie et à coté droit dud(it) portail en entrant dans lad(ite) cour, il y a une petite chambre de cinq cannes de longueur, servant à tenir du foin, le couvert de laquelle à extremement besoin d'être retouché, y paroissant plusieurs goutieres, manquement de tuile et latefeuille, et quelque chevron pourri à suite de laquelle et jusques au coin de la cuisine il y a un terrain de douze pans de long dont le couvert est tombé et à suite dud(it) terrain il y avoit des appartements qui sont tombés, dont il reste seulement un vestige de cheminée en l'air, appuyée sur le mur ou tapie, qui menace une prompte chute, etant led(it) mur ouvert en plusieurs endroits et miné au fondement, le four

p. 4

qui est dans led(it) terrain, dont (en marge : cuisine decouvert) l'ambouchure est dans la cuisine, etant et menaçant ruine, tous lesd(it)s murs ou tapies qui sont du coté du dehors de lad(it)e cour et au dedans d'icelle desd(it)s cotés de l'entrée à lad(it)e cour ayant besoin d'être crepis pour leur conservation et etant entrés dans lad(ite) cuisine, nous l'avons trouvée etayée au milieu, et en trois autres endroits par des pilotins de bois, et bati sur le bas d'une chambre qui avoit tombé, dont le vestige d'une cheminée est encore au dessus du toit

d'icelle, le foyer de lad(it)e cuisine etant defait, la porte en très meuvais etat, qu'il faut faire reparer.

(en marge : salle)

De laquelle cuisine etant entrés dans la salle, l'avons trouvée partie decarrelée, et l'autre partie des carreaux seulement morcelés, qu'il les faut changer, aussi bien que la porte de l'entrée à lad(it)e salle de lad(it)e cuisine, pour etre fort usée et rompuë, le placard de la croisée et volets etant rompus aussi bien que les vitres des volets de bas qui sont toutes rompuës. Et de la salle (en marge : chay)

sommes entrés dans le chay, que nous avons trouvé fort obscur, duquel rentrés dans lad(it)e salle, et sortis par une porte

p. 5

qui est fort usée et rompuë, et laquelle prend son entrée du premier trep... de l'escalier, entrant par la porte principale dud(it) chateau laquelle s'est trouvée sans aucune serrure, seulement un petit mechant verrouil non attaché, et fort vieille, usée et rompuë.

Et etant heure tarde, n'a été plus procedé à lad(it)e visite, laquelle a été renvoyée à une heure de relencé (???) de ce jour, à laquelle les dites parties, et susd(its) temoins demurent pour intimes et ont signé a la ... avec nous

Lacapere no(tai)re Royal et
commissaire ainsi (= barré)

signé

Et advenu l'heure d'une heure d'après midy de ce jour, nous notaire et commissaire en cette partie, etant aud(it) chateau de S(ain)te Cristie avec lesd(its) s(ieu)rs du Castilhon, et de Salis, et lesd(it)s temoins susnommés, avons procedé à la continuation de lad(it)e visite, sur

la requisition des dites parties, lesquelles nous ont dispensé, comme cy devant de preter le serment, en tel cas requis, (en marge : escalier) et etant au premiers trepoir, qui forme la naissance dudit escalier, avons monté par iceluy, dont les

p. 6
marches sont si usées et rompuës qu'elles sont presque hors d'usage, sans peril eminent, au second trepoir duquel il y a une petite croisée, pour y donner jour, laquelle est sans placard ni volets, duquel trepoir sommés entrés (en marge : chambre au dessus de la salle) dans une chambre qui est au dessus de lad(it)e salle et avons trouvé la porte de l'entrée d'icelle tellement usée et rompuë des vers, qu'elle ne peut supporter aucune ferrure, etant absolument necessaire de la changer, ni ayant qu'une mauvaise petite fiche, et un mauvais loquet sans poignée, la susd(it)e chambre etant en partie decarrelée, le foyer enfoncé, et l'autre partie des carreaux rompus, qu'il faut absolument changer ; les placards des croisées rompus et sans vitres.

(en marge : deux autres chambres à coté)
De laquelle chambre sommés entrés dans deux autres, qui sont du coté de lad(it)e cuisine et du couchant, lesquelles nous avons trouvé etayées de tous cotés, et au milieu pour en empecher la chute, etant toutes ouvertes, les cloisons où murs des cotés du septentrion et couchant etant tombés, et la majeure partie

p. 7
de la charpente ; l'autre qui est etayée pour en conserver le peu de toit qui reste, et qu'il faut demolir pour le reparer.
(en marge : petite chambre)

Et etant rentrés dans la dite chambre, sommés allés dans une petite chambre, que nous avons trouvée carrelée, et etayée avec deux pilotins de bois ; le placard du jour, qui est au mur du coté du couchant, etant rompu, aussi bien que la porte de l'entrée de lad(it)e chambre ; de laquelle (en marge : autre chambre) sommés allés à celle ou sont les lieux communs, et d'icelle monté trois marches, et entrés dans un galetas, lequel nous avons trouvé, aussi bien que la sud(it)e petite chambre planchés de terre et paumis (???) très meauvais et rompus, et sans aucune porte.

De laquelle chambre etant sortis et monté par le meme escalier après avoir visité une petite chambre, qui est obscure et decarrelée, et en très mauvais etat, lequel escaliers est au meme etat que sur le bas, la croisée qui est au milieu, pour y donner jour du coté du levant, s'est trouvée sans

p. 8
placard ni volets. Et continuant sommés entrés dans une chambre (en marge : chambre dessus celle qui est sur la salle) qui est sur celle du second etage, laquelle nous avons trouvé partie decarrelée, l'autre partie les carreaux rompus, les croisées sans placard ni vitres, le foyer tellement enfoncé qu'il ne peut y etre fait feu, sans crainte d'incendie, la porte très vieille usée et rompuë.

De laquelle chambre etant (en marge : vestibule) sortis, sommés entrés dans un vestibule qui est tout ouvert de tous cotés, les cloisons etant à terre, aussibien que celles du galetras à main gauche en entrant aud(it) vestibule, le couvert

duquel galetras menace une prompte chute, le plancher etant entierement decarrelé ny ayant qu'un peu de terre sur des mauvaises planches rompuës, y ayant une cheminée tombée jusques au dessous du toit, le tout menaçant une prompte chute la piece de bois appelée sole du coté du village etant entierement pourrie, les pieces de bois appellées coulancs qui sont sans brique ni torchis portant de leur place par la pourriture des mortaises de ladite piece ;

p. 9

et des tenons des dites coulancs, qui sont la majeure partie pourries, etant le tout en l'air, et sur un mur, autrement tapie de terre qui n'est pas solide depuis son fondement, etant miné en plusieurs endroits, le qui demontre une ruine imminente : le couvert dud(it) galetras, qui etoit une grande chambre, etant en très mauvais etat, partie tombé et l'autre etayé, pour en éviter s'il le peut la chute, à main droite duquel vestibule il y a deux chambres à suite l'une de l'autre, qui sont toutes ouvertes du meme coté que led(it) vestibule, ni ayant aucune coulanc ni autre bois ; le peu du couvert qui reste etant etayé et percé en plusieurs endroits ; la cheminée au près de laquelle led(it) etayement est fait sur cinq pilotins etant tombée jusques au plancher le tout menaçant une prompte chute. (en marge : couvert du château) Et ayant visité le couvert dud(it) château, s'est trouvé en très mauvais etat, y ayant une grande quantité de gouttieres, de chevrons pourris, y manquant quantité de tuile et latefeuille,

p. 10

qu'il faut incessamment faire reparer,

pour en éviter la perte totale, et faire descendre la tuile dud(it) galetras, et susdites deux chambres pour conserver le peu qui reste, et les demolir, ne pouvant sans le être remises dans leur premier etat, ni en aucun autre, s'il est jugé à propos ; tous les materiaux etant pourris et hors de service, la tuile au devant du chateau degarnie d'un bout à l'autre.

Duquel susd(it) chateau etant sortis, (en marge : écurie et grange à foin) sommés allés, par la cour, à l'écurie, sur laquelle est à suite d'icelle du coté de l'église est le grenier à foin que nous avons trouvé rempli, et n'y avons pu entrer ; mais avons remarqué que le couvert n'est pas en bon etat, qu'il faut le retoucher, et qu'il y a marque de la tuile, y ayant des gouttieres et quelques chevrons et latefeuille pourries y ayant du coté de l'église une suite de grange qui est tombée, y ayant une mauvaise piece de bois appuyée à la grange qui reste, et sur un ancien pilotin qui demontre que lad(ite) place etoie batie il n'y a pas long temps, et est tombée aussi bien que celle

p. 11

de l'autre coté de lad(ite) écurie, ou il y a encore des vestiges des pieces de bois etayées et quelque peu de couvert etayé menaçant une prompte chute, sans ce etant sur le bas ouverte de tous cotés, sans qu'il y aye aucune piece de bois, torchis, ni mur, et qu'il faut metre à bas, ne pouvant être autrement réparée ; la tuile de lad(ite) écurie etant toute degarnie ; aussi bien que celle de ladite grange à foin et en danger de se renverser par sa situation, etant de trois pieces de terre ensus, les chevaux ne pouvant qu'avec peine, entrer dans lad(ite) écurie, s'il n'y est fait au moins trois marches, la porte de

laquelle est rompuë ; et plus n'a été
procedé à lad(ite) visite, pour estre heure
tarde, laquelle à été renvoyée à sept
heures du matin du jour de demain
douzieme du courant, ou toutes parties
et susd(it)s temoins demeurent intimés
et ont signé à la minute avec lesd(it)es
parties, temoins susdits, et nous
Lacapere no(tai)re royal
commissaire ainsi signé

p. 12

et advenu l'heure de sept heures du
matin de ce jour douzieme septembre
aud(it) an mille sept cents trente neuf, nous
notaire royal et commissaire en cette
partie soussigné, etant au devant dud(it)
chateau, lesd(it)s s(ieu)rs de Lupé et de Salis
nous ont requis en presence dud(it) s(ieu)r
Lalane
et Dufau temoins susnommés, par eux
requis et appellés, de vouloir proceder
à la continuation dud(it) procès verbal
de visite, nous dispensant, comme cy
devant, de preter notre serement, en tel
cas requis à laquelle requisition ayant
egard, nous sommés allés avec eux, et
susc(it)s temoins devant un batiment
communement appellé la metairie du
(en marge : metairie du chateau)
chateau, dans lequel on enferme les
bestiaux qui travaillent les biens, et autres
bestiaux, lequel batiment nous
avons trouvé en très meauvais etat
toutes les cloisons menacant une prompte
chute, la majeure partie des torchis
defaits, la porte de l'entrée toute rompuë
et tellement rapiécée qu'elle ne peut plus
supporter de reparation par son mauvais
etat, le couvert ayant besoin d'etre
retouché y manquant quantité de tuile et
latefeuille ; les chevrons du coté du

p. 13

septentrion etant tous decouverts, d'un

bout à l'autre, depuis l'ertilicide jusques
et compris l'épaisseur du mur ou tapie,
ce qui fait qu'ils seront pourris par le bout,
qu'il

faudra changer, à cause qu'en en otant
le pourri, ils seroient courts, y en ayant
d'ailleurs plusieurs qui sont pourris, à
cause des gouttieres frequentes qui y sont ;
les biens de la susd(it)e pretenduë metairie
etant travaillés par un particulier qui
reside en sa propre maison, ne pouvant
resider aud(it) batiment, lequel par la
petitesse, quand il seroit en bon etat,
ne pourroit loger que les bestiaux et
encore avec peine, s'il y en avoit d'autre
espece.

(en marge : metairie de Perras)

Duquel susd(it) batiment sommés allés
à la metairie de Perras, distante du
present lieu d'une lieuë ou environ,
laquelle nous avons trouvé inhabitable
et inhabitée par le metayer, lequel
nous à dit s'etre retiré avant l'hyver
dernier dans la grange qui est sur le
sol, crainte d'etre écrasé avec sa
femme et sa famille sous les
ruines de la susd(it)e metairie, la
majeure partie de laquelle et du
parc à suite d'icelle est tombée à terre,

p. 14

et l'autre prete à tomber, qu'il faut
incessamment etayer, pour pouvoir descendre
le peu de tuile qui reste, aux fins, s'il est
possible, de le conserver, et rebatir à neuf
la susd(it)e metairie, grange à foin et parc
pour les bestiaux ; la grange ou est
actuellement le metayer etant en très
mauvais etat, sans aucun portail ; le
metayer en y ayant fait un de branches
de chene, les poutres etant etayées avec
des pilotins de bois, toute la charpente
ayant besoin d'etre retouchée y paroissant
plusieurs grandes gouttieres et y manquer
quantité de tuile et latefeuille, et chevrons

pourris y ayant dans lad(it)e grange un vieux pressoir rompu, et hors d'aucun usage. Et etant heure tarde, n'a été plus procedé à lad(it)e visite, la continuation de laquelle à été renvoyée à une heure de relevée de ce jour, et au moulin appelé de Bas, ou toutes parties et susd(it)s temoins demeurent par nous intimés de s'y toruver à la susdite heure ; et ont signé à la minute avec nous.

Lacapère no(tai)re royal commissaire ainsi (= barré) signé

p. 15

(en marge : moulin de bas) Et advenu la susd(it)e heure de relevée de ce jour, nous notaire et commissaire susd(it) nous etant rendus au susd(it) moulin distant dud(it) S(ain)te Cristie où nous nous etions retirés de plus de trois quarts de lieuë, et lesd(it)s s(ieu)rs de Lupé et de Salis s'y etant aussi rendus avec les susd(it)s temoins, ils ont requis la continuation de lad(it)e visite, en nous dispensant, comme cy devant, de la prestation de notre serement, en tel cas requis, avons procedé à lad(it)e continuation, et entrés aud(it) moulin, moulant à deux mules, et trouvé que celle du moulin en entrant est si usée qu'elle ne peut plus servir, et qu'il la faut absolument changer ; que le canal dud(it) moulin est tellement ruiné que l'eau passe à coté du roûet pour faire moudre, qu'il faut incessamment reparer, pour en eviter la perte ; la pele, autrement l'ecluse ; c'est à dire le canal d'icelle est tellement crevassé et troué, que l'eau, au lieu de suivre son canal, entre dans la cuve de l'autre moulin, qui l'empêche de pouvoir moudre ; la susd(it)e cuve etant rompuë pareillement, ne pouvant recevoir l'eau par son conduit naturel,

se degorgeant à coté, ce qui fait que

p. 16

l'eau ne peut mouiller le roûet dudit moulin, pour le faire tourner, et qu'il faut que le susd(it) moulin, la mule duquel est en bon etat, chacune, la muraille du derriere du dit moulin etant percée en plusieurs endroits, si grandement qu'il est à craindre qu'elle s'écroule, et par le moyen qu'elle n'entraîne le dit moulin, dans lequel il n'y a aucune cheminée ni plancher sur le haut, celui de bas qui est de terre et paumis (???) etant pourri et percé en plusieurs endroits, le couvert en très mauvais etat qu'il faut retoucher, y manquant quantité de tuile et latefeuille, et chevrons qu'il faudra changer paroissant pourris ; l'engourgat devant led(it) moulin etant si comblé qu'a peine l'eau peut entrer dans lesdits moulins par leurs canals ; lequel susdit engourgat il faut absolument recurer, aussi bien que le derriere dud(it) moulin, pour empecher que l'eau ne remonte, comme elle fait, le long dud(it) engourgat, autrement canal, pour prendre ailleurs son coulant, le naturel etant empeché par la grande quantité des sables qui s'y sont ramassés ; n'y ayant audit moulin aucun appartement pour loger

p. 17

le meunier ni sa famille, ni aucun de ses chevaux ; la pessele, sive ecluse pour contenir l'eau dans led(it) engourgat ou grand canal dud(it) moulin de terre est crevassée en plusieurs endroits dans lesquels on a mis des branches d'arbres avec quelque meauvais piquet et quelque gazon de terre, à travers lesquels l'eau passe sans aller aud(it) grand canal ce qui fait que led(it) moulin ne peut

moudre qu'avec l'abondance d'eau, et laquelle susd(it)e pessele il faut necessairement faire batir à neuf, de pierre ou de bois, et d'une maniere qu'elle puisse contenir l'eau. Et etant heure tarde nous nous sommés retirés et renvoyé la continuation de lad(it)e visite à sept heures du matin du quinzieme de ce mois, à laquelle toutes parties et temoins susd(it)s demurent intimés, pour se rendre à la metairie du Bouscau et ont signé à la minute avec nous, les jours de demain et après demain etant feriés.

Lacapaere no(tai)re royal
commissaire (ainsi = barré) signé
(en marge : metairie du Bouscau) Et advenu la susd(it)e heure de sept heures du matin de ce jour quinzieme septembre

p. 18
mille sept cents trente neuf, nous notaire et commissaire susd(it)s nous etant transportés avec lesd(it)s sieurs de Salis et de Lupé et lesd(it)s Lalane et Dufau temoins susd(it)s à la susdite où etant metairie du Bouscau ou etant nous avons continué lad(it)e visite sur la requisition desd(it)s s(ieur)s de Salis et de Lupé après qu'ils nous ont comme cy devant dispensés de preter notre serement en tel cas requis ; avons trouvé la grange du sol en très mauvais etat, le portail d'icelle rompu aussi bien que le pressoir qui ne peut etre à aucun usage ; les cloisons etant ouvertes du coté du septentrion ; lad(it)e grange etant etayée en trois endroits ; le couvert ayant besoin d'etre retouché y manquant quantité de tuile, latefeuille, et chevrons qui sont pourris ; de laquelle sud(it)e grange sommés allés au chaufoir de lad(it)e metairie, ou nous avons trouvé les cloisons de trois chambres qui le composent en très mauvais etat, etant

etayés en trois endroits, aussi bien que trois plates du plancher rompuës ; et ayant examiné le couvert, l'avons trouvé avoir besoin d'etre retouché y manquant quantité de tuile, latefeuille et plusieurs chevrons pourris.

Duquel susd(it) chaufoir avons

p. 19
passé au parc, dans lequel en la grange à foin, lequel nous avons trouvé sans portail se fermant avec une clef de bois, le bouge à main gauche en entrant de dehors en iceluy moitié découvert, pour etre la charpente tombée à terre, le susdit parc ouvert du coté du couchant, le metayer l'ayant fermé avec des branches d'arbres ; au bout de la chambre duquel caufoir et naissance dud(it) coté dud(it) parc il y a une piece maitresse supportant le toit qui est cassée en deux endroits, supportée par un pilotin de bois, lequel venant à tomber entraineroit avec luy la chute entiere dud(it) parc jusques à la naissance de la grange à foin, qui est au dessus dud(it) parc, lequel est au premier plancher et depuis iceluy et aud(it) lieu, tout le couvert de lad(it)e grange qui est couverte à tuile à crochet est tombée à terre ; tellement qu'il y a une mansarde faisant la cloiture de ce bout du couvert de la susd(it)e grange, lequel continuë jusques à l'entrée dud(it) parc, est mansarde etant en très mauvais etat ayant besoin d'etre incessamment retouché,

p. 20
y manquant beaucoup de tuile et callaton qui est pourri à cause des frequentes gouttieres ; toutes les cloisons des ecuries, qui sont aud(it) parc, et sour lad(it)e grange etant ouverte et les torchis tombés, qu'il seroit necessaire de repararer incessamment pour la separation des bestiaux, et pour l'utilité et avantage qu'on pourroit en

retirer.

De laquelle metairie sommés allés à la maison du forgeron, ou etant avons trouvé la cloison du coté du parc de lad(it)e metairie en très mauvais etat, le seuil d'icelle etant beaucoup miné, et le torchis decharné, le couvert ayant besoin d'etre retouché, y ayant plusieurs chevrons rompus, y manquant quantité de tuile et latefeuille.

(marge : metairie de Tarride) De laquelle susd(ite) metairie sommés allés à celle de Tarride ou il n'y a aucune habitation pour le metayer, le voisin travaillant les biens, y ayant un couvert attenant, au sol et aire en très mauvais etat ; et dans le parc que led(it) voisin à dit luy appartenir, il y a une chambre qui fait la separation avec une partie du parc attenant aud(it) couvert cy dessus, voisinant led(it) sol, et laquelle partie est couverte et depend de lad(it)e metairie ; laquelle

p. 21

chambre est en assés bon etat pour le couvert, la cloison du coté du levant etant toute ouverte, à cause de la chute du torchis, qu'il faut reparer, pour que les bestiaux n'y entrent dud(it) parc. Et plus n'a été procedé à ladite visite, pour etre heure tarde, la continuation de laquelle nous avons renvoyé à une heure de relevée de ce jour, à laquelle lesdites parties et susdits temoins demurent intimés pour se rendre à la metairie de Peboué, et ce, du consentement desdites parties, lesquelles ont signé à la minute, avec lesd(it)s temoins et nous.

Lacapere no(tai)re royal
commissaire (ainsi = barré) signé
(en marge : metairie de Péboué) Et advenu l'heure d'une heure de

relevée de ce jour, nous notaire et commissaire susd(it)s sommés allés à lad(it)e metairie de Peboué avec lesd(it)s temoins susnommés, et lesd(it)s s(ieu)rs de Lupé et de Salis, lesquels nous ont requis de proceder à la continuation de la visite en question ; nous dispensant, comme auparavant, de preter notre serement, en tel cas requis, à laquelle continuation

p. 22

avons procedé en leur presence et desd(it)s temoins ; et etant à lad(it)e metairie avons trouvé le parc au dehors d'icelle partie du coté du septentrion couvert, ledit couvert en très mauvais etat, qu'il faut faire incessamment reparer, pour en eviter la chute, partie des chevrons pourris, n'y ayant que peu de tuile ; le mur dud(it) coté etant percé en plusieurs endroits ; ledit parc ou susdite partie etant tout ouvert du coté du midy, le restant n'étant que l'emplacement où il etoit ; le four qui est au dehors du chaufoir etant rompu et decouvert, paroissant que dans l'emplacement, ou il est, il y avoit été bati, y ayant encore un vestige du coté du midy dud(it) four, ou il y à quelques chevrons pourris, sur deux cloisons renversées, qui sont aussi pourries ; et au devant de l'entrée de lad(it)e maison, quatre chevrons en l'air, qui sont pourris, qui demontrent qu'il y avoit un couvert, qui fesoit la naissance dud(it) parc, la partie duquel est etayée. Et etant entrés dans led(it) chaufoir l'avons trouvé etayé en trois endroits ; les cloisons du coté du couchant et midy renversées et pretes à tomber ; les seuils desdites cloisons

p. 23

et des autres de dehors tellement degarnies, qu'elle renverseront, s'il n'y est pourveû ; le couvert dud(it) chaufoir ou il

n'y à aucun plancher, est en très mauvais etat, y ayant plusieurs chevrons pourris par les gouttieres, occasionnées par le grand manquement de tuile ; led(it) chafoir etant pret à tomber, s'il n'y est incessament pourveû, aussi bien qu'a lad(it)e partie dud(it) parc.
(en marge : moulin de haut) Duquel lieu sommés allés au moulin appellé le moulin de haut, dans lequel nous avons trouvé une mule, laquelle est si usée qu'elle ne peut servir, sans etre changée, toutes les murailles dud(it) moulin menaçant ruine, aussi bien que les cloisons de bois, sur icelles, partie du torchis desquelles est tombé ; le couvert etant en très mauvais etat, qu'il faut retoucher, y ayant plusieurs chevrons pourris, qu'il faudra changer, y manquant quantité de tuile et latefeuille, etant meme tombé un peu du coté du midy, de la charpente ; l'engourgat ou canal etant si comblé qu'a peine l'eau peut aller au moulin pour le moudre ; le pont ou pieces de bois qui sont au

p. 24

devant dud(it) moulin, pour faire passer les chenaux etant rompu, led(it) bois pourri, n'y pouvant passer sans danger de tomber dans l'eau ; le derriere dudit moulin est aussi si comblé qu'à peine l'eau peut couler et retourne sour le moulin, lequel par le moyen moud aussi avec peine.

Et plus n'a été procedé à la dite visite les dites parties nous ayant dit n'y avoir d'autres lieux ; de tout quoy, et de tout ce dessus, elles nous ont requis acte que nous leur avons octroyé, et dressé, notre present procès verbal, pour leur servir, à telles fins que de raison, et ont signé à la minute avec les susdits

temoins, et nous, après l'avoir coté et paraffé au haut de chaque feuillet. Controllé au bureau de Condom le 16 septembre 1739 par Lacampagne qui a reçu douze sols.

Lacapere no(tai)re royal
commissaire ainsi signé